

ANNEXE E

324

PR8.5.1.17

DESSINS TECHNIQUES TYPIQUES

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise

6211-18-018

E.1 Table de concordance du nouveau pipeline

| Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2) | Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015 | Numéro de dessin (RS-5) | Rév. | Titre du dessin (RS-5) | Modification | Justification de la révision |
|--|--|-------------------------|------|--|---|---|
| STDS-03-ML-05-001 | Mesures typiques de contrôle de l'érosion et des sédiments | STDS-03-ML-05-001 | 01 | Mesures types de contrôle de l'érosion et des sédiments | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-102 | Franchissement temporaire sur pont en bois | s.o. | s.o. | s.o. | Dessin retiré pour RS-5 | Dessin périmé. Éléments intégrés dans STDS-03-ML-05-101 |
| STDS-03-ML-05-104 | Franchissement temporaire sur pont de neige/glace | STDS-03-ML-05-104 | 01 | Pont temporaire en neige/glace | Révision du titre du dessin | Clarification |
| STDS-03-ML-05-105 | Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert (1 de 2) | STDS-03-ML-05-105 | 00 | Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuillet 1 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-105 | Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert (2 de 2) | STDS-03-ML-05-105 | 00 | Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuillet 2 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-111 | Franchissements de cours d'eau avec canal sur appuis | STDS-03-ML-05-111 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 1 de 3) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-111 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 2 de 3) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-111 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuillet 3 de 3) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-112 | Franchissements de cours d'eau avec barrage et pompe | STDS-03-ML-05-112 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 1 de 3) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-112 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 2 de 3) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-112 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuillet 3 de 3) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-113 | Franchissements de cours d'eau types avec une pelle à benne traînante | STDS-03-ML-05-113 | 01 | Méthode type de franchissement de cours d'eau - Pelle à benne traînante | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-131 | Berme de rétention de sol | STDS-03-ML-05-131 | 01 | Berme de rétention du sol | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-132 | Contrôle des sédiments – construction de clôture anti-érosion | STDS-03-ML-05-132 | 01 | Contrôle des sédiments - Barrière à sédiments | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-137 | Contrôle des sédiments – barrage de retenue/filtre | STDS-03-ML-05-137 | 01 | Contrôle des sédiments - Digue de retenue/filtrante | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-301 | Récupération du bois – Qualité et défauts | STDS-03-ML-05-301 | 01 | Récupération du bois - Qualités et défauts | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-302 | Récupération du bois de qualité marchande | STDS-03-ML-05-302 | 01 | Récupération du bois marchand | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-312 | Remise en place typique des matériaux excavés pour contrôle de l'accès | STDS-03-ML-05-312 | 01 | Contrôle d'accès - Remise en place type des débris ligneux | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-313 | Remise en place typique des matériaux excavés pour contrôler l'érosion | STDS-03-ML-05-313 | 01 | Contrôle de l'érosion - Remise en place type des débris ligneux | Aucune modification | s.o. |

| Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2) | Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015 | Numéro de dessin (RS-5) | Rév. | Titre du dessin (RS-5) | Modification | Justification de la révision |
|--|---|-------------------------|------|---|--|--|
| STDS-03-ML-05-402 | Fossé de conservation de sol arable et construction d'été du côté des déblais | STDS-03-ML-05-402 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais (en période d'été) | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-410 | Fossé de conservation de sol arable et décapage de l'aire de travail | STDS-03-ML-05-410 | 00 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuillet 1 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-410 | 00 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuillet 2 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-411 | Fossé de conservation de sol arable – construction d'hiver | STDS-03-ML-05-411 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuillet 1 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-411 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuillet 2 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-412 | Conservation de sol arable – franchissements de pipeline étrangers – construction d'hiver | STDS-03-ML-05-412 | 01 | Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuillet 1 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-412 | 01 | Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuillet 2 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-421 | Conservation de sol arable pour le nivellement des flancs de coteau sur les terres agricoles | STDS-03-ML-05-421 | 01 | Préservation du sol arable - Installation en pente - Milieu agricole | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-424 | Manutention des sols pour le franchissement de lignes électriques inclinées (feuille 1 de 2) | STDS-03-ML-05-424 | 01 | Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuillet 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-424 | Manipulation des sols pour le franchissement de lignes électriques inclinées (feuille 2 de 2) | STDS-03-ML-05-424 | 01 | Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuillet 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-427 | Conservation de sol arable – décapage pleine largeur – quatre lots de terre (feuille 1 de 2) | s.o. | s.o. | s.o. | Dessin retiré pour RS-5 | Dessin périmé. Éléments intégrés dans les dessins 4930-03-ML-05-521, 522, 523, 524 |
| STDS-03-ML-05-431 | Décapage secondaire et compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (nettoyage d'été de la construction hivernale) | STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuillet 1 de 2) | Révision du titre du dessin Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuillet 2 de 2) | Révision du titre du dessin Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-443 | Essouchement et conservation de sol arable pour les terres boisées | STDS-03-ML-05-443 | 01 | Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 1 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant | STDS-03-ML-05-443 | 01 | Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 2 de 2) | Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste. | Clarification |
| STDS-03-ML-05-445 | Sol gelé – Terres forestières – Préparation de l'emprise – aucun décapage requis – perturbation minimale de la surface | STDS-03-ML-05-445 | 00 | Préparation de l'emprise - Perturbations minimales de surface - Milieu boisé - Sol gelé | Révision du titre du dessin | Clarification |
| STDS-03-ML-05-446 | Sol non gelé – Terres forestières – Préparation de l'emprise – décapage requis | STDS-03-ML-05-446 | 00 | Préservation de la couche de surface - Milieu boisé - Sol non gelé | Révision du titre du dessin | Clarification |

| Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2) | Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015 | Numéro de dessin (RS-5) | Rév. | Titre du dessin (RS-5) | Modification | Justification de la révision |
|---|--|--------------------------|------|---|--|---|
| STDS-03-ML-05-603 | Remise en état des rives – mur en grumes | STDS-03-ML-05-603 | 01 | Remise en état des rives - Palissade de rondins de bois | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-604 | Remise en état des rives – couche de broussailles dans une pente transversale | STDS-03-ML-05-604 | 01 | Remise en état des rives - Lit de plançons ou de boutures transversal à la pente | Aucune modification | s.o. |
| STDS-03-ML-05-606 | Remise en état des rives – installation d'une grille géotextile végétalisée | s.o. | s.o. | s.o. | Dessin retiré pour RS-5 | Dessin en double |
| STDS-03-ML-05-606 | Remise en état des rives – installation d'une grille géotextile végétalisée | STDS-03-ML-05-606 | 01 | Remise en état des rives - Lit de branches avec géotextile | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-500 | Fossé de conservation de sol arable de l'aire de parcours naturel, du côté des déblais et de la voie de travail (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-500 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-501 | Fossé de conservation de sol arable de l'aire de parcours naturel, du côté des déblais et de la voie de travail (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-501 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | 4930-03-ML-05-502 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 2 couches (Feuille 1 de 2) | Nouveau dessin (le dessin numéro « 502 » avait auparavant été déposé comme dessin en trois étapes) | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | 4930-03-ML-05-503 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 2 couches (Feuille 2 de 2) | Nouveau dessin (le dessin numéro « 503 » avait auparavant été déposé comme dessin en trois étapes) | Options d'atténuation additionnelles |
| 4930-03-ML-05-502 | Conservation de sol arable – décapage pleine largeur – trois lots de terre (feuille 1 de 2) | STDS-03-ML-05-426 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuille 1 de 2) | Révision du titre du dessin Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-503 | Conservation de sol arable – décapage pleine largeur – trois lots de terre (feuille 2 de 2) | STDS-03-ML-05-426 | 00 | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuille 2 de 2) | Révision du titre du dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-504 | Compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-504 | 0A | Compactage de la tranchée (Feuille 1 de 2) | Révision du titre du dessin | Clarification |
| 4930-03-ML-05-505 | Compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-505 | 0A | Compactage de la tranchée (Feuille 2 de 2) | Révision du titre du dessin | Clarification |
| 4930-03-ML-05-506 | Fossé de conservation du sol arable et décapage des déblais – trois lots de terre (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-506 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-507 | Fossé de conservation du sol arable et décapage des déblais – trois lots de terre (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-507 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-509 | Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement du côté des déblais | 4930-03-ML-05-509 | 0A | Milieus humides - Milieu humide du côté déblais - Mesures d'atténuation | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-510 | Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement de l'aire de travail | 4930-03-ML-05-510 | 0A | Milieus humides - Milieu humide du côté travail - Mesures d'atténuation | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-511 | Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-511 | 0A | Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) | Révision du titre du dessin | Clarification |
| 4930-03-ML-05-512 | Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-512 | 0A | Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) | Révision du titre du dessin | Clarification |

| Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2) | Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015 | Numéro de dessin (RS-5) | Rév. | Titre du dessin (RS-5) | Modification | Justification de la révision |
|---|---|-------------------------|------|---|---|---|
| 4930-03-ML-05-513 | Clôture temporaire pour contrôler l'érosion | 4930-03-ML-05-513 | 0A | Clôture temporaire pour le contrôle de l'érosion éolienne | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-514 | Mesures d'atténuation en milieu humide – plantes rares S1 (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-514 | 0A | Milieux humides - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1 - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-515 | Mesures d'atténuation en milieu humide – plantes rares S1 (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-515 | 0A | Milieux humides - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1 - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-516 | Station de nettoyage de l'équipement type | 4930-03-ML-05-516 | 0A | Station type de nettoyage d'équipement | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-517 | Mesures d'atténuation en hautes terres – franchissement – plantes rares S1-S2 (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-517 | 0A | Hautes terres - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1-S2 - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-518 | Mesures d'atténuation en hautes terres – franchissement – plantes rares S1-S2 (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-518 | 0A | Hautes terres - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1-S2 - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-519 | Conservation de sol arable de l'aire de parcours naturel – perturbation réduite, nouvelle empreinte (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-519 | 0A | Préservation du sol arable - Réduction de la perturbation (nouvelle empreinte) - Prairies naturelles (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-520 | Conservation de sol arable de l'aire de parcours naturel – perturbation réduite, nouvelle empreinte (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-520 | 0A | Préservation du sol arable - Réduction de la perturbation (nouvelle empreinte) - Prairies naturelles (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | 4930-03-ML-05-521 | 1A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 3 couches (Feuille 1 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | 4930-03-ML-05-522 | 1A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 3 couches (Feuille 2 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| 4930-03-ML-05-526 | Décapage secondaire et compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (nettoyage d'été de la construction hivernale) | STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 1 de 2) | Révision du titre du dessin Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-527 | Décapage secondaire et compactage de la tranchée pour le déplacement des déblais (nettoyage d'été de la construction hivernale) | STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 2 de 2) | Révision du titre du dessin Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-528 | Conservation de sol arable – largeur de lame | STDS-03-ML-05-404 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage sur une largeur restreinte | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-529 | Conservation de sol arable – décapage pleine largeur (feuille 1 de 2) | STDS-03-ML-05-401 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 1 de 2) | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-530 | Conservation de sol arable – décapage pleine largeur (feuille 2 de 2) | STDS-03-ML-05-401 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 2 de 2) | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-531 | Protection contre l'érosion des rives de franchissement | STDS-03-ML-05-608 | 01 | Franchissement de cours d'eau - Protection des rives contre l'érosion | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-532 | Franchissement de pipeline par des véhicules – ponceau avec matériaux de remblayage indigène (feuille 1 de 2) | STDS-03-ML-05-103 | 01 | Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 1 de 2) | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-533 | Franchissement de pipeline par des véhicules – ponceau avec matériaux de remblayage indigène (feuille 2 de 2) | STDS-03-ML-05-103 | 01 | Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 2 de 2) | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |

| Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2) | Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015 | Numéro de dessin (RS-5) | Rév. | Titre du dessin (RS-5) | Modification | Justification de la révision |
|---|---|-------------------------|------|--|--|---|
| 4930-03-ML-05-534 | Franchissements temporaires sur pont en acier (feuille 1 de 3) | STDS-03-ML-05-101 | 01 | Pont temporaire à portée libre (Feuille 1 de 3) | Révision du numéro et du titre du dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-535 | Franchissements temporaires sur pont en acier (feuille 2 de 3) | STDS-03-ML-05-101 | 01 | Pont temporaire à portée libre (Feuille 2 de 3) | Révision du numéro et du titre du dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-536 | Franchissements temporaires sur pont en acier (feuille 3 de 3) | STDS-03-ML-05-101 | 01 | Pont temporaire à portée libre (Feuille 3 de 3) | Révision du numéro et du titre du dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-537 | Berme de dérivation type (feuille 1 de 2) | STDS-03-ML-12-221 | 01 | Berme de dérivation type (Feuille 1 de 2) | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-538 | Berme de dérivation type (feuille 2 de 2) | STDS-03-ML-12-221 | 01 | Berme de dérivation type (Feuille 2 de 2) | Révision du numéro de dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-539 | Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement muni d'un revêtement intérieur imperméable | STDS-03-ML-12-222 | 01 | Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (Feuille 1 de 2) | Révision du numéro et du titre du dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-540 | Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement muni d'un revêtement intérieur imperméable | STDS-03-ML-12-222 | 01 | Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (Feuille 2 de 2) | Révision du numéro et du titre du dessin | Le dessin est maintenant un dessin typique standard |
| 4930-03-ML-05-541 | Conservation des matériaux de tourbière – déblais de tranchée – deux lots de terre (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-541 | 0A | Préservation des matériaux tourbeux - Décapage de la tranchée - Déblais 2 couches (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-542 | Conservation des matériaux de tourbière – déblais de tranchée – deux lots de terre (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-542 | 0A | Préservation des matériaux tourbeux - Décapage de la tranchée - Déblais 2 couches (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-543 | Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement type (feuille 1 de 2) | 4930-03-ML-05-543 | 0A | Milieus humides - Franchissement type - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| 4930-03-ML-05-544 | Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement type (feuille 2 de 2) | 4930-03-ML-05-544 | 0A | Milieus humides - Franchissement type - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) | Aucune modification | s.o. |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | 4930-03-ML-05-523 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - Déblais 2 couches (Feuille 1 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | 4930-03-ML-05-524 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - Déblais 2 couches (Feuille 2 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-202 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuille 1 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-202 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuille 2 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-203 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuille 1 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-203 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuille 2 de 2) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-204 | 01 | Bouchon type en mousse de polyuréthane | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-211 | 01 | Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 1 de 3) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-211 | 01 | Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 2 de 3) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |

| Numéro de dessin déposé en mars 2015 (RS-2) | Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015 | Numéro de dessin (RS-5) | Rév. | Titre du dessin (RS-5) | Modification | Justification de la révision |
|---|--|-------------------------|------|---|-------------------------|--------------------------------------|
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-211 | 01 | Drain d'évacuation type avec gravier (Feuille 3 de 3) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-212 | 01 | Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-212 | 01 | Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-212 | 01 | Drain d'évacuation type (Feuille 1 de 3) | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |
| Non déposé antérieurement | Non déposé antérieurement | STDS-03-ML-12-223 | 01 | Tronçon de berme typique | Dessin ajouté pour RS-5 | Options d'atténuation additionnelles |

E.2 Liste des dessins typiques du nouveau pipeline

| Numéro de dessin | Rév. | Titre du dessin |
|-------------------------|-------------|--|
| STDS-03-ML-05-001 | 01 | Mesures types de contrôle de l'érosion et des sédiments |
| STDS-03-ML-05-104 | 01 | Pont temporaire en neige/glace |
| STDS-03-ML-05-105 | 00 | Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuille 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-105 | 00 | Méthode type de franchissement de cours d'eau - Tranchée ouverte (Feuille 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-111 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuille 1 de 3) |
| STDS-03-ML-05-111 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuille 2 de 3) |
| STDS-03-ML-05-111 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Buse (Feuille 3 de 3) |
| STDS-03-ML-05-112 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuille 1 de 3) |
| STDS-03-ML-05-112 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuille 2 de 3) |
| STDS-03-ML-05-112 | 01 | Méthode de franchissement de cours d'eau - Barrage et pompage (Feuille 3 de 3) |
| STDS-03-ML-05-113 | 01 | Méthode type de franchissement de cours d'eau - Pelle à benne traînante |
| STDS-03-ML-05-131 | 01 | Berme de rétention du sol |
| STDS-03-ML-05-132 | 01 | Contrôle des sédiments – Barrière à sédiments |
| STDS-03-ML-05-137 | 01 | Contrôle des sédiments – Digue de retenue/filtrante |
| STDS-03-ML-05-301 | 01 | Récupération du bois – Qualité et défauts |
| STDS-03-ML-05-302 | 01 | Récupération du bois marchand |
| STDS-03-ML-05-312 | 01 | Contrôle d'accès - Remise en place type des débris ligneux |
| STDS-03-ML-05-313 | 01 | Contrôle de l'érosion - Remise en place type des débris ligneux |
| STDS-03-ML-05-402 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais (en période d'été) |
| STDS-03-ML-05-410 | 00 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuille 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-410 | 00 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté travail (Feuille 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-411 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuille 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-411 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée (en période hivernale) (Feuille 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-412 | 01 | Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuille 1 de 2) |

| Numéro de dessin | Rév. | Titre du dessin |
|-------------------------|-------------|--|
| STDS-03-ML-05-412 | 01 | Préservation du sol arable - Croisement d'un pipeline existant (en période hivernale) (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-421 | 01 | Préservation du sol arable - Installation en pente - Milieu agricole |
| STDS-03-ML-05-424 | 01 | Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-424 | 01 | Manutention du sol - Rampe de traversée d'un pipeline existant (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-443 | 01 | Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-443 | 01 | Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-445 | 00 | Préparation de l'emprise - Perturbations minimales de surface - Milieu boisé - Sol gelé |
| STDS-03-ML-05-446 | 00 | Préservation de la couche de surface - Milieu boisé - Sol non gelé |
| STDS-03-ML-05-603 | 01 | Remise en état des rives – Palissade de rondins de bois |
| STDS-03-ML-05-604 | 01 | Remise en état des rives – Lit de plançons ou de boutures transversal à la pente |
| STDS-03-ML-05-606 | 01 | Remise en état des rives – Lit de branches avec géotextile |
| 4930-03-ML-05-500 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuillet 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-501 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée, du côté déblais et de la voie de circulation - Prairies naturelles (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-426 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-426 | 00 | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - 3 couches (Feuillet 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-502 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 2 couches (Feuillet 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-503 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 2 couches (Feuillet 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-504 | 0A | Compactage de la tranchée (feuille 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-505 | 0A | Compactage de la tranchée (feuille 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-506 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - 3 couches (Feuillet 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-507 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais |

| Numéro de dessin | Rév. | Titre du dessin |
|-------------------------|-------------|---|
| | | - 3 couches (Feuille 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-509 | 0A | Milieus humides - Milieu humide du côté déblais - Mesures d'atténuation |
| 4930-03-ML-05-510 | 0A | Milieus humides - Milieu humide du côté travail - Mesures d'atténuation |
| 4930-03-ML-05-511 | 0A | Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-512 | 0A | Milieus humides - Franchissement en eau libre - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-513 | 0A | Clôture temporaire pour le contrôle de l'érosion éolienne |
| 4930-03-ML-05-514 | 0A | Milieus humides - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1 - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-515 | 0A | Milieus humides - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1 - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-516 | 0A | Station de nettoyage d'équipement |
| 4930-03-ML-05-517 | 0A | Hautes terres - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1-S2 - Mesures d'atténuation (Feuille 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-518 | 0A | Hautes terres - Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation S1-S2 - Mesures d'atténuation (Feuille 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-519 | 0A | Préservation du sol arable - Réduction de la perturbation (nouvelle empreinte) - Prairies naturelles (Feuille 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-520 | 0A | Préservation du sol arable - Réduction de la perturbation (nouvelle empreinte) - Prairies naturelles (Feuille 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-521 | 1A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 3 couches (Feuille 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-522 | 1A | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur - Déblais 3 couches (Feuille 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-431 | 01 | Remise en place des déblais - Décapage additionnel du sol arable (Feuille 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-404 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage sur une largeur restreinte |
| STDS-03-ML-05-401 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-401 | 01 | Préservation du sol arable - Décapage sur la pleine largeur (Feuille 2 de 2) |
| STDS-03-ML-05-608 | 01 | Franchissement de cours d'eau - Protection des rives contre l'érosion |
| STDS-03-ML-05-103 | 01 | Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 1 de 2) |
| STDS-03-ML-05-103 | 01 | Traverse de véhicules - Ponceau avec matériaux d'origine (Feuille 2 de 2) |

| Numéro de dessin | Rév. | Titre du dessin |
|-------------------------|-------------|---|
| STDS-03-ML-05-101 | 01 | Pont temporaire à portée libre (Feuillet 1 de 3) |
| STDS-03-ML-05-101 | 01 | Pont temporaire à portée libre (Feuillet 2 de 3) |
| STDS-03-ML-05-101 | 01 | Pont temporaire à portée libre (Feuillet 3 de 3) |
| STDS-03-ML-12-221 | 01 | Berme de dérivation type (feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-12-221 | 01 | Berme de dérivation type (feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-12-222 | 01 | Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-12-222 | 01 | Berme de dérivation type avec chenal d'écoulement (feuillet 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-541 | 0A | Préservation des matériaux tourbeux - Décapage de la tranchée - Déblais 2 couches (Feuillet 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-542 | 0A | Préservation des matériaux tourbeux - Décapage de la tranchée - Déblais 2 couches (Feuillet 3 de 2) |
| 4930-03-ML-05-543 | 0A | Milieus humides - Franchissement type - Mesures d'atténuation (Feuillet 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-544 | 0A | Milieus humides - Franchissement type - Mesures d'atténuation (Feuillet 2 de 2) |
| 4930-03-ML-05-523 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - Déblais 2 couches (Feuillet 1 de 2) |
| 4930-03-ML-05-524 | 0A | Préservation du sol arable - Décapage de la tranchée et du côté déblais - Déblais 2 couches (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-12-202 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-12-202 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-12-203 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuillet 1 de 2) |
| STDS-03-ML-12-203 | 01 | Bouchon de tranchée type en bentonite avec Nudrain ou l'équivalent (Feuillet 2 de 2) |
| STDS-03-ML-12-204 | 01 | Bouchon type en mousse de polyuréthane |
| STDS-03-ML-12-211 | 01 | Drain d'évacuation type avec gravier (feuillet 1 de 3) |
| STDS-03-ML-12-211 | 01 | Drain d'évacuation type avec gravier (feuillet 2 de 3) |
| STDS-03-ML-12-211 | 01 | Drain d'évacuation type avec gravier (feuillet 3 de 3) |
| STDS-03-ML-12-212 | 01 | Drain d'évacuation type (feuillet 1 de 3) |
| STDS-03-ML-12-212 | 01 | Drain d'évacuation type (feuillet 2 de 3) |
| STDS-03-ML-12-212 | 01 | Drain d'évacuation type (feuillet 3 de 3) |
| STDS-03-ML-12-223 | 01 | Berme de Dérivation Typique |

ID

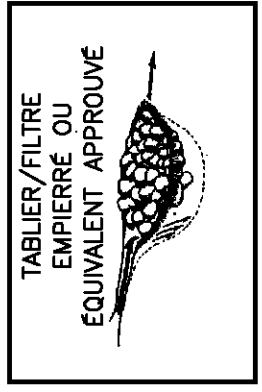
00 REVISIONS 00 DESSIN REMPLACE A15K-18-388 (APR. 26 /02) 01 EMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPÉC. 2015



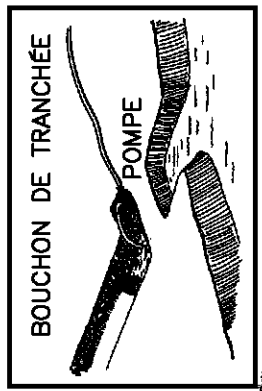
DESSINATEUR :
NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

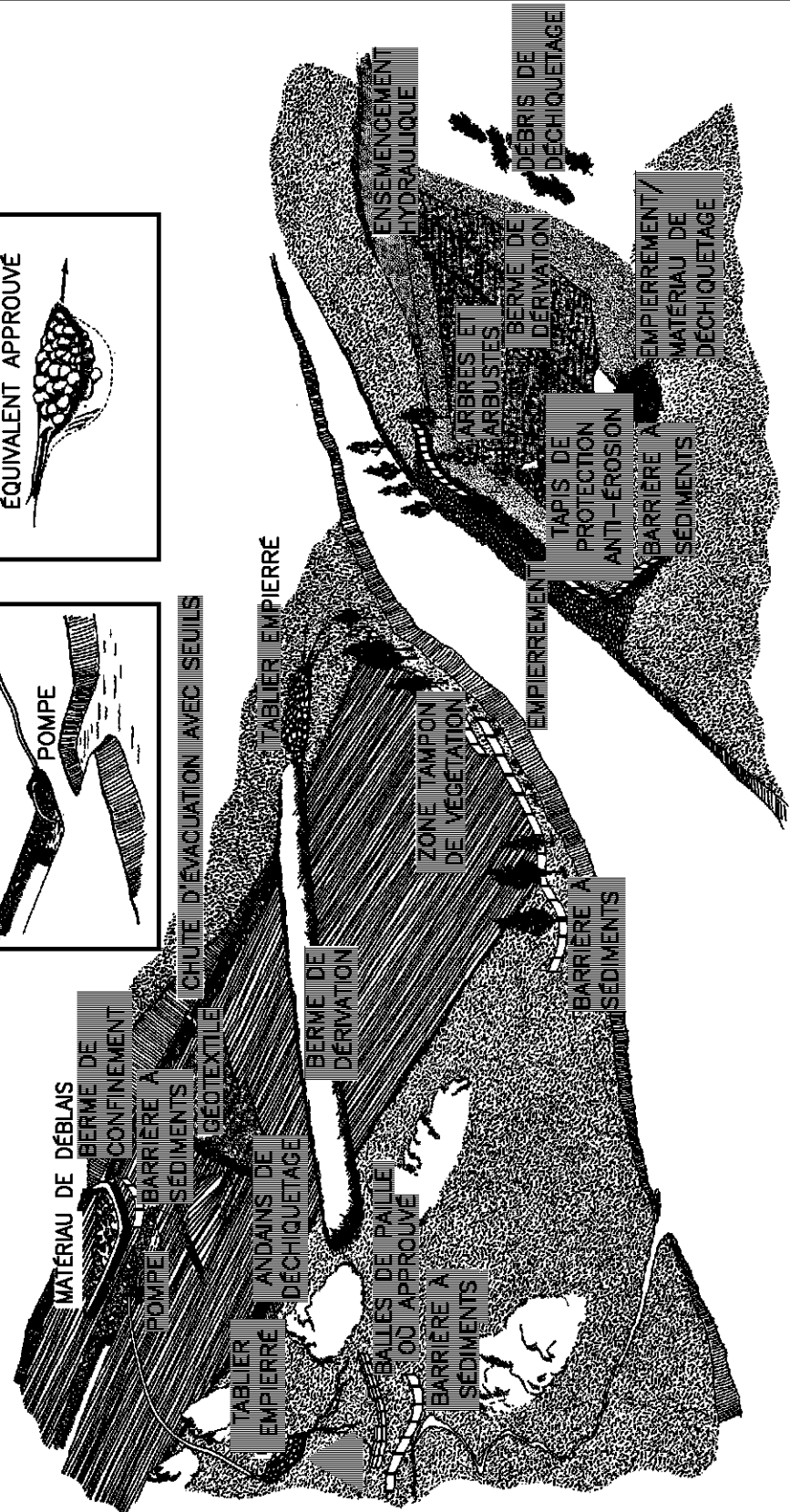
| | | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | |
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE MESURES TYPES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DES SÉDIMENTS | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-001 | REV 01 |



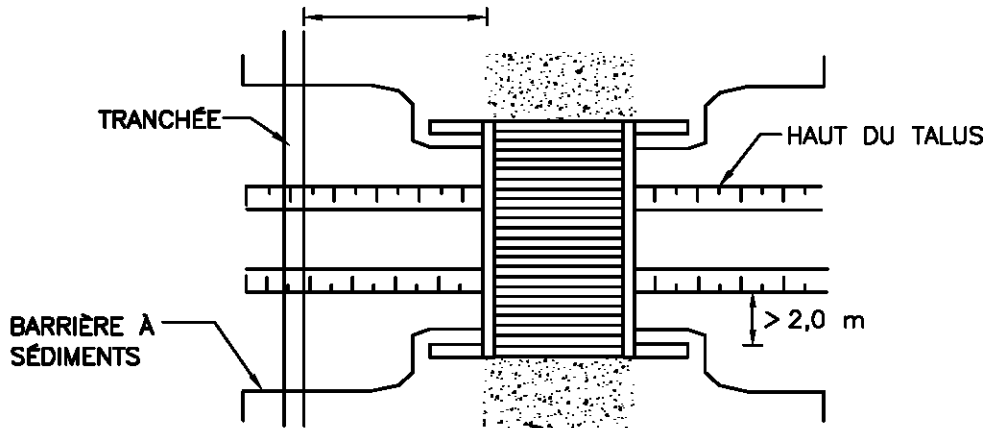
TABLIER/FILTRE EMPIÉRÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ



BOUCHON DE TRANCÉE POMPE



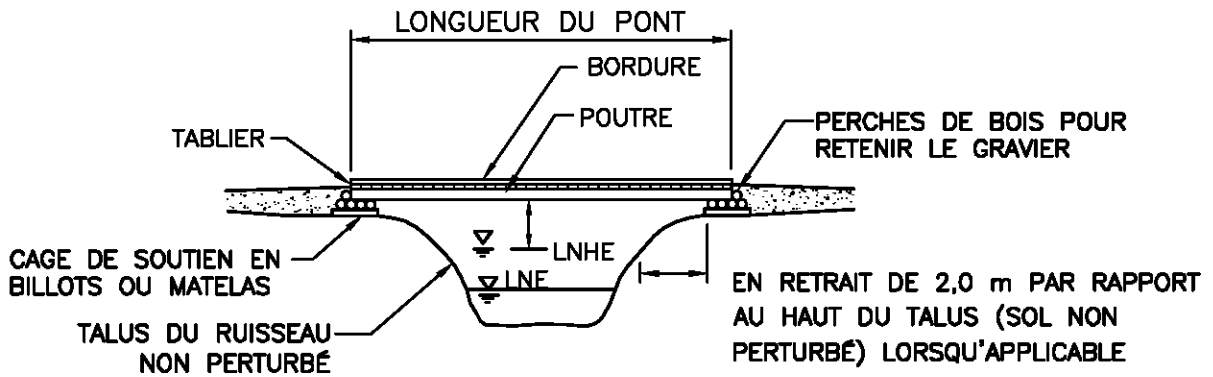
LOCALISER DE FAÇON À CE QUE
L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE NE
NUISE PAS AU PONT



UTILISER DE LA PIERRE CONCASSÉE OU
DU GRAVIER GROSSIER POUR FORMER
DES APPROCHES STABLES EN RETRAIT
DE LA LIMITE DES HAUTES EAUX OU
TOUT AUTRE MATÉRIAU APPRUVÉ PAR
LE REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.

PLAN

ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



PROFIL DU PONT

ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

EMISSON GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESIGN REF: 16-18-307, 12-94-18-434, 12-94-18-435

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE
CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PONT TEMPORAIRE À PORTÉE LIBRE
(FEUILLET 1 DE 3)

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-101

RÉV 01

EMISSON GÉNÉRALE -- RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

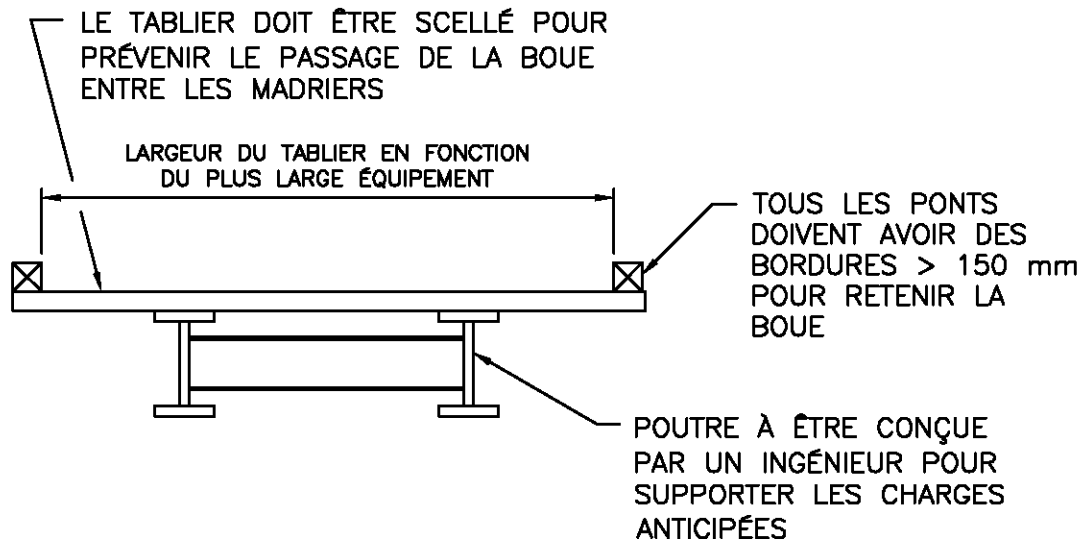
01

DESIGN REPLAC. 88-18-387, 82-94-18-434, 82-94-18-435

00

RÉVISIONS

ID



SECTION D'UN PONT EN MÉTAL TYPE
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PONT TEMPORAIRE À PORTÉE LIBRE
(FEUILLET 2 DE 3)

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-101

REV 01

SÉQUENCE DÉTAILLÉE DE CONSTRUCTION – PONT TEMPORAIRE

DE FAÇON GÉNÉRALE, LA PRÉSENTE SÉQUENCE POUR LA CONSTRUCTION ET LES MESURES D'ATTÉNUATION À METTRE EN PLACE SERA SUIVIE POUR TOUS LES PONTS TEMPORAIRES À PORTÉE LIBRE :

1. MESURER LA LONGUEUR APPROXIMATIVE DU PONT REQUISE ENTRE LES DEUX BERGES. UN RETRAIT MINIMAL DE 2 m À PARTIR DU HAUT DU TALUS DOIT ÊTRE PRÉSERVÉ COMME « ZONE NON PERTURBÉE », LORSQU'APPLICABLE.
2. INSTALLER LE PONT DE FAÇON À CE QU'IL LIMITE LA PERTURBATION DES BERGES ET DE LA VÉGÉTATION, ET CE, À L'INTÉRIEUR DE LA PLUS PETITE ZONE DE PERTURBATION. LES POUTRES DEVRONT ÊTRE CONÇUES POUR SUPPORTER LES CHARGES ANTICIPÉES SUR LE PONT. DES BORDURES D'AU MOINS 150 mm DE HAUTEUR DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES EN BORDURE DU TABLIER POUR RETENIR LA BOUE SUR LE PONT. LES ATTACHES UTILISÉES POUR FIXER LES COMPOSANTES DEVRONT ÊTRE ASSEZ RÉSISTANTES POUR LES MAINTENIR EN PLACE DURANT TOUTE LA DURÉE D'UTILISATION DU PONT. LES CAGES DE SOUTIEN SERONT REMPLIES AVEC DE LA ROCHE OU DES PIERRES. DES EMPIERREMENTS DE PROTECTION SERONT PLACÉS AUTOUR DES CAGES DE SOUTIEN ET SUR LES PENTES JUSQU'À L'EAU, AUX ENDROITS OÙ LE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DU COURS D'EAU EST PERMIS PAR LA COMPAGNIE.
3. DES MEMBRANES IMPERMÉABLES COMME DES TOILES, DES GÉOTEXTILES ET/OU DES CONTREPLAQUÉS POURRAIENT ÊTRE REQUISE AFIN D'ÉVITER QUE LA TERRE ET LES DÉBRIS ENTRENT DANS LE COURS D'EAU.
4. LES APPROCHES MENANT AU PONT DOIVENT ÊTRE SURÉLEVÉES ET STABLES, DE FAÇON À CE QUE LE POIDS DES ÉQUIPEMENTS SOIT SUPPORTÉ À UNE DISTANCE SUFFISANTE PAR RAPPORT À L'EAU AFIN D'ÉVITER QUE LA BOUE ENTRE DANS LE COURS D'EAU À PARTIR DES ÉQUIPEMENTS SUR CHENILLES. CECI PEUT REQUÉRIR L'UTILISATION DE MATÉRIAUX COMME DU GRAVIER, DE LA PIERRE OU DES BILLES DE BOIS. SI LE TERRAIN DOIT ÊTRE NIVELÉ POUR OBTENIR UN NIVEAU SATISFAISANT, DES FOSSÉS LATÉRAUX ET DES PENTES STABLES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS, ET CE, SEULEMENT AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE. LES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES AFIN DE GARDER LES SÉDIMENTS SUR LE SOL (EX. : SEUILS, FILTRES EN TISSU, EMPIERREMENT, ENSEMENCEMENT ET PAILLIS, TRAPPES À SÉDIMENTS, ETC.).
5. LORSQUE LE PONT EST EN COURS D'UTILISATION, TOUTE ACCUMULATION DE BOUE SUR LE TABLIER DU PONT OU LES APPROCHES POUVANT AFFECTER LA QUALITÉ DE L'EAU SERA ENLEVÉE ET DISPOSÉE À PLUS DE 30 m DU COURS D'EAU.
6. LES PONTS TEMPORAIRES DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE LORSQU'ILS NE SERONT PLUS REQUIS. LE DÉMANTÈLEMENT NE DOIT PAS SE FAIRE EN DEHORS DE LA PÉRIODE PRÉVUE POUR LES TRAVAUX. AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE, LE SURPLUS DE GRAVIER SERA ÉPANDU SUR L'EMPRISE COMME COUCHE DE GRAVIER, SI DU GRAVELAGE EST REQUIS, OU DÉPLACÉ À PLUS DE 30 m DE L'EAU POUR EN DISPOSER. LES MATÉRIAUX DU PONT SERONT ENLEVÉS DE LA ZONE DE TRAVERSÉE. LE LIT DU COURS D'EAU ET LES BERGES SERONT RESTAURÉS ET PROTÉGÉS AVEC DU MATÉRIEL RÉSISTANT À L'ÉROSION ET COMPATIBLE AVEC LA VITESSE D'ÉCOULEMENT.

DIMENSIONNEMENT DE L'OUVERTURE POUR L'EAU

IL EST IMPORTANT QUE LE DIMENSIONNEMENT DE L'OUVERTURE POUR L'EAU SOIT FAIT DE FAÇON À CE QUE LA STRUCTURE DU PONT PUISSE RÉSISTER AU COURANT LORS D'INONDATIONS POUVANT RAISONNABLEMENT SURVENIR PENDANT LA DURÉE D'UTILISATION DU PONT.

- (a) INSTALLER UN PONT DONT LA PORTÉE SERA DU HAUT DU TALUS AU HAUT DU TALUS (TEL QUE MONTRÉ) ET AVEC UN DÉGAGEMENT AU-DESSUS DES LIMITES NATURELLES DES HAUTES EAUX.
- (b) UNE ANALYSE HYDRAULIQUE POURRAIT ÊTRE REQUISE POUR DÉTERMINER LA DIMENSION THÉORIQUE DE L'OUVERTURE. SE RÉFÉRER AUX DESSINS APPLICABLES POUR LES EXIGENCES.

GÉNÉRAL

1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION ET DE L'INSTALLATION DES PONTS TEMPORAIRES À PORTÉE LIBRE OU AUTRE STRUCTURE CONFORME AUX CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES ET AUX DESSINS ET EXIGENCES DE LA COMPAGNIE, LORSQU'APPLICABLE.
2. DES MATELAS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DES CAGES DE SOUTIEN EN BOIS POUR SUPPORTER ADÉQUATEMENT LE PONT ET RETENIR LE MATÉRIEL DE RAMPES D'APPROCHE.

EMISSIION GÉNÉRALE – RÉVISE POUR SPÉC. 2015

01

DESIGN REFINANCE 005-10-307, 02-00-10-034, 02-00-10-035

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PONT TEMPORAIRE À PORTÉE LIBRE
(FEUILLET 3 DE 3)

ÉCHELLE

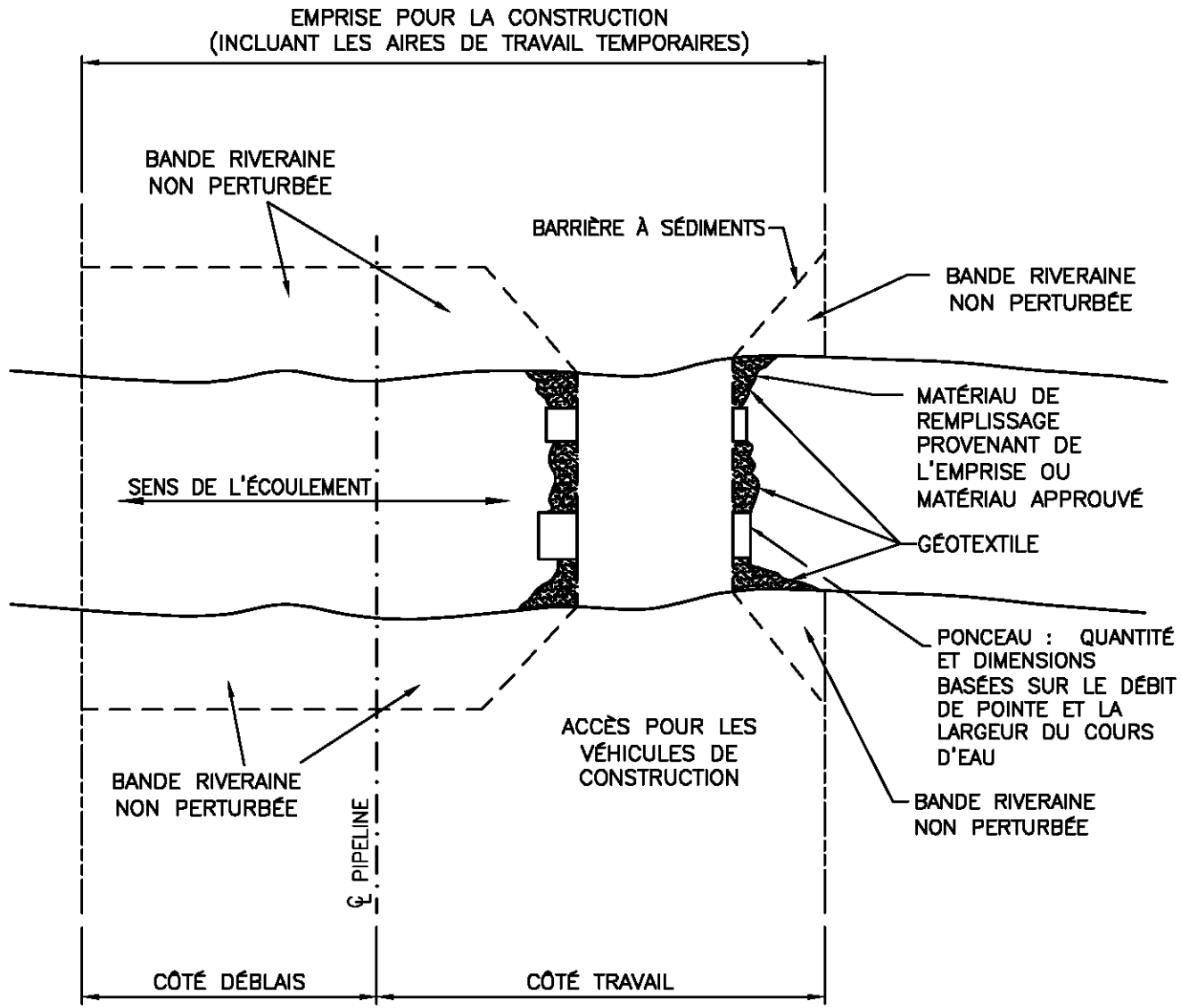
AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-101

RÉV 01

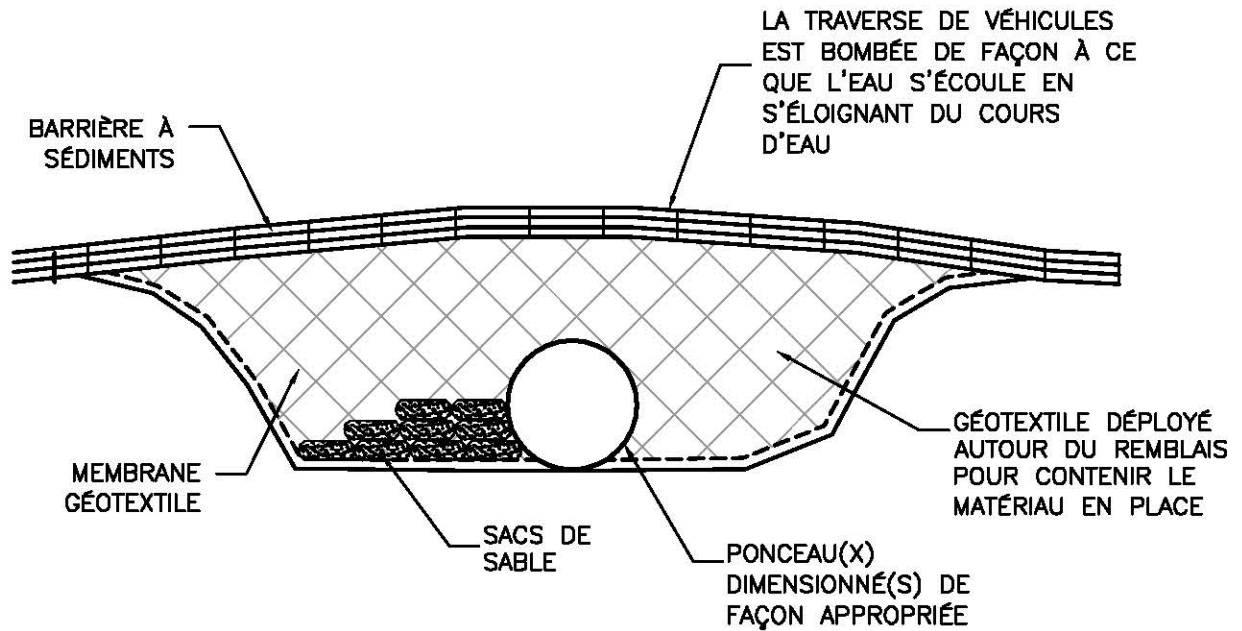
01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015
 00 DESSIN REMPLACE A2-9K-18-435
 ID



VUE EN PLAN
 ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

| | | | |
|------------------------------|----------------------|--|---------------------|
| | DESSINATEUR : | CROQUIS STANDARD | |
| | NOM _____ DATE _____ | N° DE FIA STDS _____ CHAÎNAGE : _____ | N° DE DISCIPLINE 03 |
| | VÉRIFIÉ PAR : | TITRE TRAVERSE DE VÉHICULES PONCEAU AVEC MATÉRIAUX D'ORIGINE (FEUILLET 1 DE 2) | |
| VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : | ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-103 | RÉV 01 |



NOTES :

1. VOIR LE TABLEAU APPLICABLE POUR LES TRAVERSÉES DE COURS D'EAU ET/OU LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE) POUR LES ENDROITS OÙ CETTE TECHNIQUE PEUT ÊTRE APPLIQUÉE.
2. LE MATÉRIAU DE REMPLISSAGE PROVIENT DE L'EMPRISE, OU EST CONSTITUÉ DE MATÉRIAU APPROUVÉ DONT LA PROVENANCE EST ÉGALEMENT APPROUVÉE, MAIS NON DU LIT DU COURS D'EAU OU DES BERGES.
3. PONCEAU(X) DIMENSIONNÉ(S) EN FONCTION DU DÉBIT DE POINTE ANTICIPÉ OU DE TOUTE AUTRE MÉTHODE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
4. BARRIÈRE À SÉDIMENTS À ÊTRE INSTALLÉE SELON LES DIRECTIVES DES MANUFACTURIERS SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA TRAVERSE AVEC UN EXCÉDENT DE 10 m À CHACUNE DES EXTRÉMITÉS ET CE, DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TRAVERSE.
5. LA VÉRIFICATION ET L'ENTRETIEN DE LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS ET DU GÉOTEXTILE SONT REQUIS.
6. DES SACS DE SABLE PEUVENT ÊTRE REQUIS POUR ANCRER LE GÉOTEXTILE ET POUR SCELLER LE MATÉRIAU DE REMPLISSAGE AUTOUR DES PONCEAUX EN AMONT ET EN AVAL.

RÉVISIONS 00 DESSIN REMPLACE A2-SK-18-435 01 ÉMISSION GÉNÉRALE -- RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015



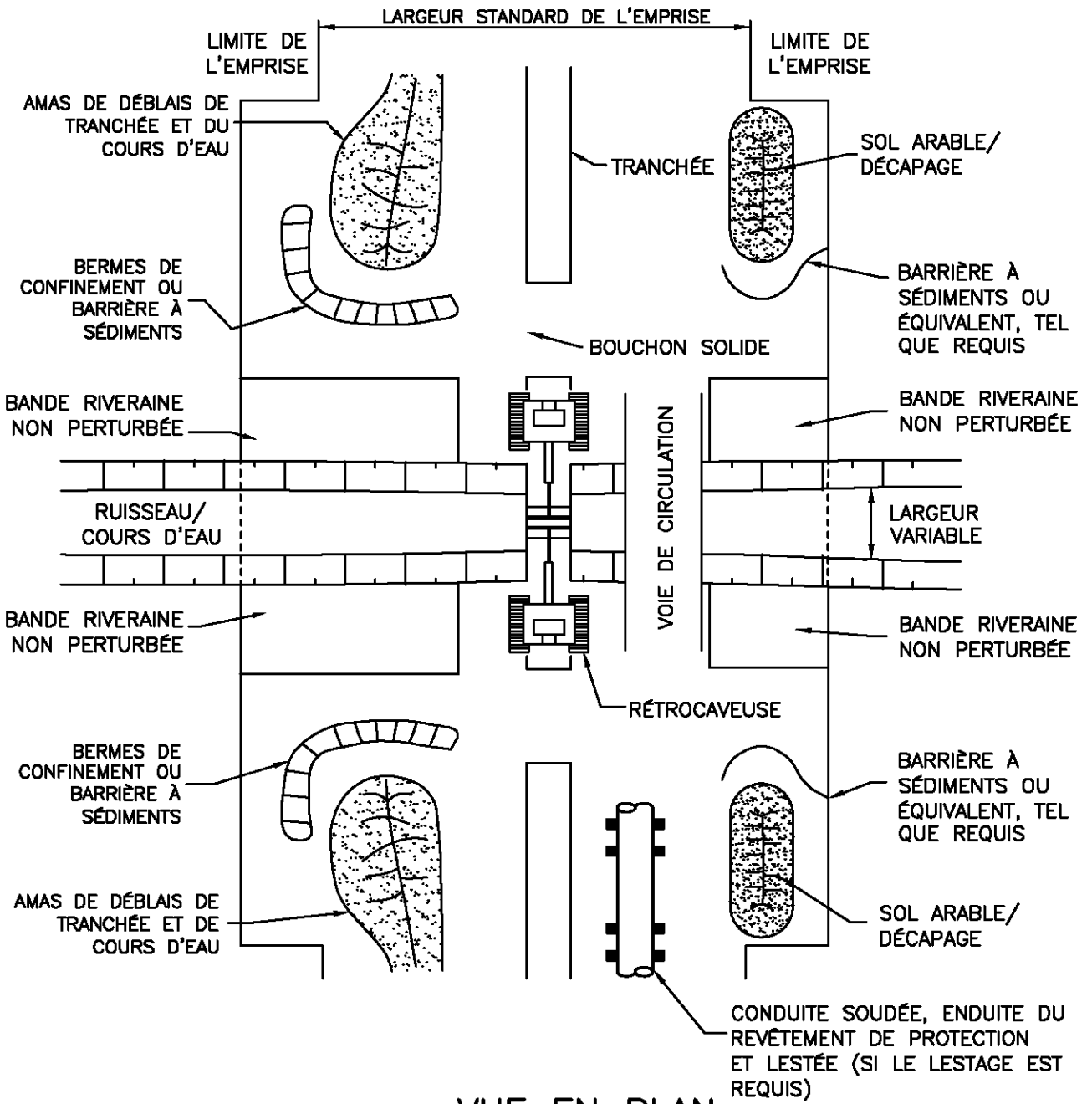
DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE TRAVERSE DE VÉHICULES PONCEAU AVEC MATÉRIAUX D'ORIGINE (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-103 | REV 01 |



VUE EN PLAN

ID REVISIONS DO ÉMISSION STANDARD 2015-06-03

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE MÉTHODE TYPE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU TRANCÉE OUVERTE (FEUILLET 1 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-105 | REV00 |

NOTES :

1. PLANIFIER LES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU LORS DES PÉRIODES DE FAIBLE DÉBIT ET SELON LES PÉRIODES DE RESTRICTIONS DÉTERMINÉES.
2. AMÉNAGER DES TRAVERSES DE VÉHICULES APPROPRIÉES.
3. LAISSER UN BOUCHON SOLIDE À L'EXTRÉMITÉ DE LA TRANCHÉE CONVENTIONNELLE.
4. SOUDER LA SECTION DE LA CONDUITE LESTÉE QUI SERA INSTALLÉE DANS LA SECTION DU COURS D'EAU. PRÉTESTER LA CONDUITE, SI REQUIS, AVANT LE DÉBUT DES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU.
5. EXCAVER LA TRANCHÉE DANS LE COURS D'EAU TOUT EN GARDANT LES BOUCHONS SOLIDES À CHAQUE BERGES, DE PART ET D'AUTRE, JUSQU'À L'INSTALLATION FINALE DE LA CONDUITE.
6. ENTREPOSER LES DÉBLAIS PROVENANT DU COURS D'EAU SUR LES RIVES, À L'INTÉRIEUR DES ZONES DÉSIGNÉES. S'IL EST NÉCESSAIRE DE CONTRÔLER L'ÉCOULEMENT DES EAUX ET LES RISQUES D'ÉBOULEMENT DU SOL, INSTALLER DES BOUCHONS (DIGUES) TEMPORAIRES. ASSÉCHER LA TRANCHÉE EN POMPANT L'EAU VERS DES SOLS STABLES RECOUVERTS DE VÉGÉTATION. NE PAS REJETER DIRECTEMENT AU COURS D'EAU.
7. AMÉNAGER DES BERMES AFIN D'EMPÊCHER DES DÉBLAIS SATURÉS EN EAU DE S'ÉCOULER VERS LE COURS D'EAU. MAINTENIR L'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU, SI PRÉSENT, AU TRAVERS DE L'ENSEMBLE DE L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT.
8. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER IMMÉDIATEMENT. REMETTRE EN ÉTAT LE COURS D'EAU SELON SON PROFIL APPROXIMATIF D'AVANT CONSTRUCTION.
9. TENTER DE RÉALISER TOUTES LES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU DANS UN DÉLAI DE 24 HEURES, SAUF INDICATION CONTRAIRE PAR LA COMPAGNIE.
10. RESTAURER ET STABILISER LES BERGES DU COURS D'EAU ET LES APPROCHES SELON LES PROFILS D'AVANT CONSTRUCTION AUTANT QUE POSSIBLE. INSTALLER DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES BERGES, SI REQUIS.
11. POUR TOUS COURS D'EAU, LES MATÉRIAUX DE DÉBLAIS DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS LOIN DE L'EAU, SAUF SUR INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
12. LA LARGEUR DE LA BANDE RIVERAINE PEUT VARIER EN FONCTION DES AUTORISATIONS OBTENUES. LA BANDE DOIT RESTER NON PERTURBÉE, SAUF SI APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À LA COMPAGNIE UN PLAN DÉTAILLÉ DU FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU À DES FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION, TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.

ID REVISIONS 00 EMISSION STATINAIRD 2015-06-03

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MÉTHODE TYPE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
TRANCHÉE OUVERTE
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-105

RÉV00

| | | | | |
|-----------|----|---|----|--|
| REVISIONS | 00 | EMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1386 (1) | 01 | EMISSION GENERALE - REVISE POUR SPEC. 2015 |
|-----------|----|---|----|--|

TC-44_EE_FLDWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE REVISIONS MANUELLES



DESSINATEUR :

NOM

DATE

VERIFIE PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

N° DE FIA STDS

CHANGEMENT :

N° DE DISCIPLINE 03

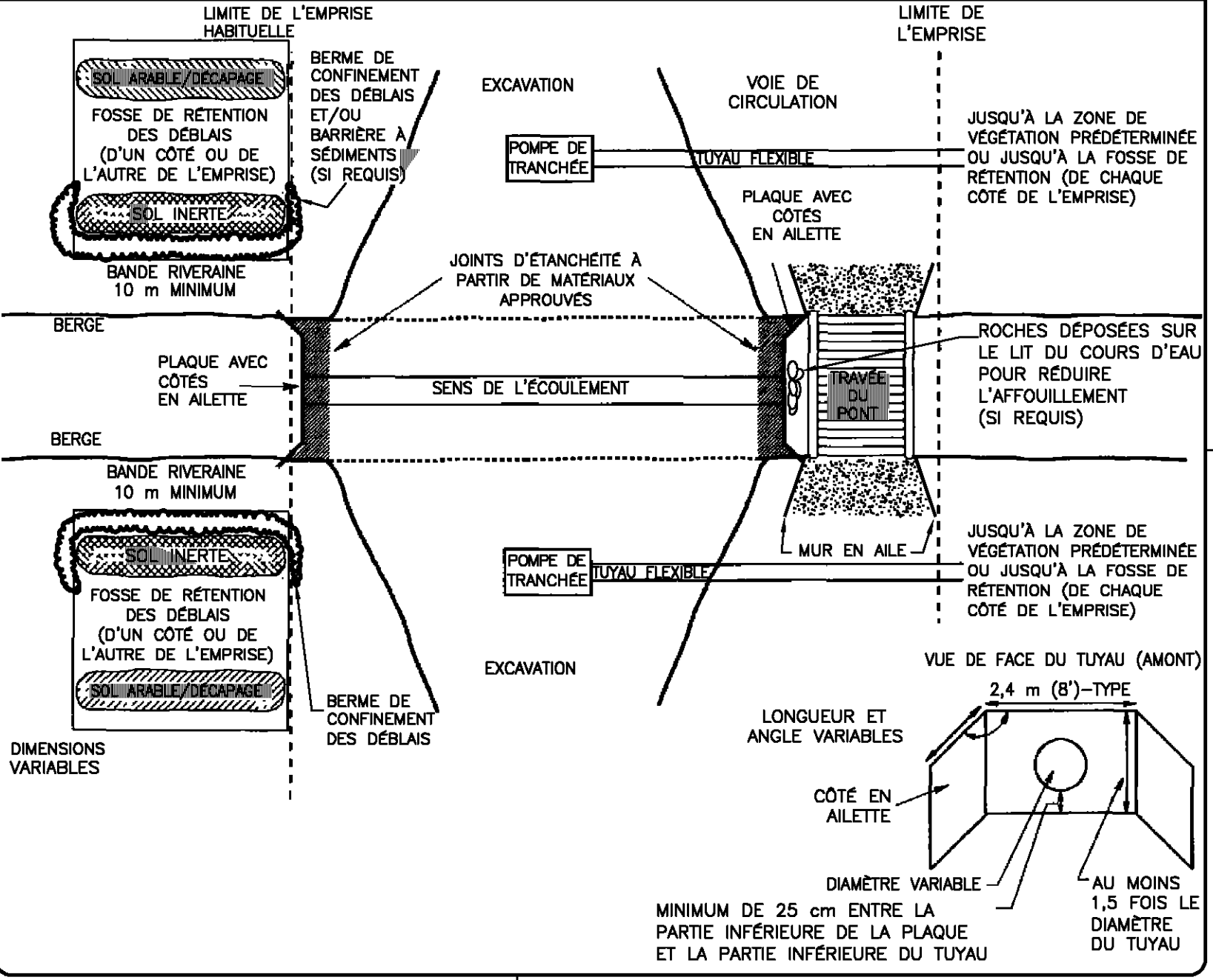
CROQUIS STANDARD

TITRE METHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU BUSE (FEUILLET 1 DE 3)

ECHELLE AUCUNE

N° DE DWG STDS-03-ML-05-111

REV 01



APPLICATION :

CETTE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU AVEC BUSE SERA REQUISE LORSQUE L'ÉCOULEMENT DOIT ÊTRE MAINTENU ET LORSQUE LA SÉDIMENTATION DOIT ÊTRE RÉDUITE AFIN DE LIMITER LES EFFETS SUR LA FAUNE AQUATIQUE ET LES USAGERS EN AVAL. CETTE MÉTHODE SERA ÉGALEMENT CONSIDÉRÉE LORSQUE LE MAINTIEN DE L'ÉCOULEMENT EST LA SEULE EXIGENCE.

LES SPÉCIFICATIONS ET PROCÉDURES QUI SUIVENT SONT LES EXIGENCES DE BASE POUR LES FRANCHISSEMENTS DE COURS DE D'EAU PAR TRANCHÉE OUVERTE AVEC INSTALLATION DE BUSE. CES SPÉCIFICATIONS PRÉVALENT, À MOINS QU'IL EN SOIT SPÉCIFIÉ AUTREMENT DANS LES CAHIERS DE CHARGES.

SPÉCIFICATIONS :

1. LA MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS DE D'EAU AVEC INSTALLATION DE BUSE DOIT ÊTRE COMBINÉE À UN PONT POUR LA TRAVERSÉE DES VÉHICULES. L'INSTALLATION DE PONCEAUX SERA CONSIDÉRÉE POUR LES COURS D'EAU DE FAIBLE SENSIBILITÉ.
2. LA LONGUEUR DE LA BUSE DEVRA COUVRIR LA DISTANCE ENTRE LA LIMITE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ DÉBLAIS DE L'EMPRISE JUSQU'À LA LIMITE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ DÉBLAIS DU PONT DE CIRCULATION, OU JUSQU'À LA LIMITE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ TRAVAIL DE L'EMPRISE, SI UN PONCEAU AVEC REMBLAIS EST UTILISÉ.
3. BASÉ SUR LE DÉBIT DU COURS D'EAU, L'ENTREPRENEUR DEVRA RECOMMANDER LE DIAMÈTRE APPROPRIÉ ET LE NOMBRE DE BUSES REQUISES. LES EXIGENCES POURRONT ÊTRE RÉAJUSTÉES SUR LES LIEUX PAR LA COMPAGNIE CONJOINTEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
4. DES PLAQUES SERONT NÉCESSAIRES AUX EXTRÉMITÉS DE LA BUSE. LES PLAQUES SERONT CONSTRUITES D'ACIER D'UNE ÉPAISSEUR ET DE DIMENSIONS PERMETTANT DE RÉSISTER AUTANT À LA POUSSÉE DES BERGES ET DU LIT DU COURS D'EAU QU'ÀUX VARIATIONS DES CONDITIONS D'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU. DES EXIGENCES POUR DES PLAQUES PLUS LARGES OU POUR L'AJOUT D'AILETTES AUX EXTRÉMITÉS DES PLAQUES SERONT PRÉ-INDIQUÉES OU IDENTIFIÉES SUR LES LIEUX PAR LA COMPAGNIE DURANT LA CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE PRÉPARÉ POUR CONSTRUIRE OU AMÉNAGER LE TUYAU ET LES PLAQUES SUR LES LIEUX.
5. LA BUSE DOIT ÊTRE CONSTRUITE DE TUYAUX D'ACIER OU TOUT AUTRE MATÉRIEL APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. L'UTILISATION DE TUYAUX D'ACIER ONDULÉ POUR PONCEAUX N'EST PAS ACCEPTABLE.
6. LES EXTRÉMITÉS DE LA BUSE DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES SELON DES MÉTHODES D'ÉTANCHÉITÉ APPROUVÉES PRÉALABLEMENT, SOIT LA COMBINAISON D'ENROCHEMENT PROPRE, DE BÂCHES EN PLASTIQUE, DE MEMBRANES FILTRANTES, ET DE SACS DE SABLE. SI L'ÉTANCHÉITÉ EST ASSURÉE À PARTIR DE MATÉRIEL LÂCHE, L'ÉPAISSEUR DEVRA ÊTRE D'AU MOINS 2 m ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU, OU JUSQU'À 1 m MINIMUM AU-DESSUS DU NIVEAU DE L'EAU. SI DES SACS DE SABLE SONT UTILISÉS, L'ÉPAISSEUR DEVRA ÊTRE D'AU MOINS 1 m ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU. SI L'UTILISATION DE BÂCHES DE PLASTIQUE OU DE MEMBRANES FILTRANTES EST SPÉCIFIÉE, CELLES-CI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DES DEUX CÔTÉS DES DEUX EXTRÉMITÉS. L'OBJECTIF DE CETTE TECHNIQUE EST D'EMPÊCHER L'EAU PROPRE DE S'INFILTRER DANS LA SECTION EXCAVÉE ET CONSÉQUEMMENT, D'EMPÊCHER L'EAU SALE DE QUITTER LA ZONE D'EXCAVATION.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSTRUIRE DES FOSSES DE RÉTENTION, LÀ OÙ INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE, AFIN DE CONFINER LES MATÉRIAUX EXCAVÉS ET/OU D'ÉVACUER LES EAUX CHARGÉES EN SÉDIMENTS DE LA TRANCHÉE. LES SOLS ARABLES OU ORGANIQUES DOIVENT ÊTRE RETIRÉS ET DISPOSÉS À UN ENDROIT APPROPRIÉ PRÉALABLEMENT À LA CONSTRUCTION DES FOSSES. LES FOSSES DOIVENT ÊTRE DIMENSIONNÉES EN FONCTION DU VOLUME TOTAL DES MATÉRIAUX À EXCAVER ET DOIVENT PERMETTRE LE POMPAGE D'EAU DE TRANCHÉE POUR ÉVITER TOUTE SÉDIMENTATION EN AVAL DU COURS D'EAU.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR SUR LE SITE DES POMPES D'UNE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR POMPER L'EAU DE LA TRANCHÉE AFIN DE PRÉVENIR L'ÉCOULEMENT D'EAU REMPLIE DE SÉDIMENTS EN AVAL. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR ET FOURNIR DES POMPES EN SURPLUS. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER D'AVOIR SUFFISAMMENT DE TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES EN BONNE CONDITION POUR POMPER L'EAU DE LA TRANCHÉE À PROXIMITÉ DE LA PLAINE INONDABLE DU COURS D'EAU, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE. L'OBJECTIF DE CETTE MESURE EST DE FACILITER LA SÉDIMENTATION ET LA FILTRATION DES EAUX CHARGÉES EN SÉDIMENTS AVANT QU'ELLES NE RETOURNENT AU COURS D'EAU. L'UTILISATION DE DISSIPATEURS DE DÉBIT À L'EXTRÉMITÉ DU RENVOI PERMETTRA DE PRÉVENIR L'ÉROSION ET LA SÉDIMENTATION.
9. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA LIVRAISON DE TOUT LE MATÉRIEL SUR LES LIEUX.
10. LA RÉPULSION DES POISSONS SERA EFFECTUÉE À L'INTÉRIEUR DES ZONES ISOLÉES À LA SUITE DE L'INSTALLATION DE LA BUSE ET AVANT L'ASSÈCHEMENT ET L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE.
11. DE LA SIGNALISATION SERA INSTALLÉE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES ET AUX PERMIS ET PROGRAMMES APPLICABLES.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01

ÉMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1396 (1)

00

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BUSE
(FEUILLET 2 DE 3)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-111 RÉV 01

PROCÉDURES :

1. INSTALLER LA TRAVERSE POUR VÉHICULES DU CÔTÉ TRAVAIL DE L'EMPRISE POUR PERMETTRE UNE LARGE ZONE D'EXCAVATION.
2. S'ASSURER D'AVOIR TOUS LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES SUR LES LIEUX AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.
3. NIVELER LES BERGES VIS-À-VIS LA TRAVERSÉE DU COURS D'EAU ET PRÉPARER LES ZONES DE CONFINEMENT DES DÉBLAIS.
4. FABRIQUER LA BUSE AVEC LES PLAQUES D'ACIER ET LES AILETTES LATÉRALES. SOUDER, ENDUIR DU REVÊTEMENT DE PROTECTION ET LESTER (ESSAI SOUS PRESSION, SI APPLICABLE) LA SECTION DE LA CONDUITE À METTRE EN FOUILLE DANS LE COURS D'EAU.
5. COMMENÇANT TÔT LE MATIN, INSTALLER LA BUSE DANS LE COURS D'EAU SELON LES TECHNIQUES D'ÉTANCHÉITÉ APPROUVÉES. PROCÉDER À LA CAPTURE OU À LA RÉPULSION DES POISSONS, TEL QU'EXIGÉ, PUIS ASSÉCHER LA ZONE SITUÉE ENTRE LES DEUX PLAQUES D'ACIER.
6. EXCAVER LA TRANCHÉE SANS DÉLAI EN DISPOSANT LES DÉBLAIS À L'EXTÉRIEUR DU LIT DU COURS D'EAU. SI NÉCESSAIRE, AMÉNAGER LES FOSSES DE RÉTENTION DES DÉBLAIS, AFIN D'ÉVITER QUE LES DÉBLAIS NE RETOURNENT DANS LE LIT DU COURS D'EAU.
7. POMPER L'EAU DE L'EXCAVATION TEL QUE REQUIS AFIN DE PRÉVENIR L'ÉCOULEMENT D'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS EN AVAL. DIRIGER L'EAU POMPÉE VERS DES ZONES RECOUVERTES DE VÉGÉTATION LOIN DU COURS D'EAU. AMÉNAGER DES FOSSES POUR CONTENIR L'EAU POMPÉE, SI REQUIS.
8. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.
9. REMBLAYER LA TRANCHÉE VIS-À-VIS LE LIT DU COURS D'EAU EN PREMIER DE FAÇON À POUSSER L'EAU SILTEUSE VERS LES RIVES, LORSQUE POSSIBLE. POMPER OU DRAINER LES EXCAVATIONS PENDANT LE REMBLAYAGE PROGRESSIF, TEL QUE REQUIS. AMÉNAGER DES FOSSES POUR CONTENIR L'EAU POMPÉE, SI REQUIS.
10. COMPLÉTER LE REMBLAYAGE.
11. RESTAURER LE LIT ET LES BERGES DU COURS D'EAU.
12. RETIRER LES MATÉRIAUX D'ÉTANCHÉITÉ EN AVAL.
13. RETIRER LES MATÉRIAUX D'ÉTANCHÉITÉ EN AMONT.
14. RETIRER LA BUSE.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À LA COMPAGNIE UN PLAN DÉTAILLÉ DU FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU À DES FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION, TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.

ID REVISIONS 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1398 (1) 01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BUSE
(FEUILLET 3 DE 3)

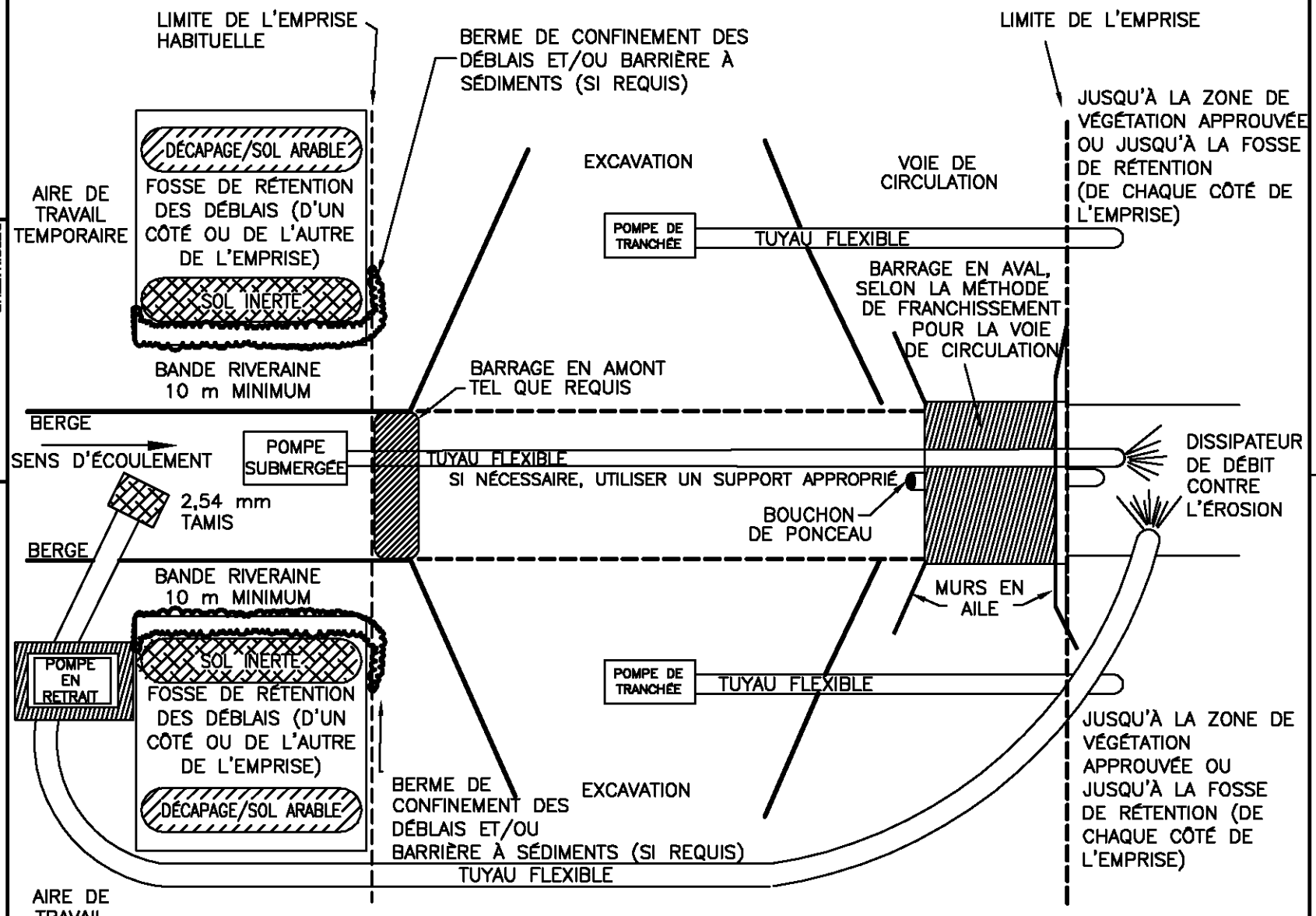
ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-111

RÉV 01



LA MÉTHODE ILLUSTRÉE PEUT COMBINER LA POMPE SUBMERGÉE ET LA POMPE EN RETRAIT

TC_A4_EE_FR.DWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES

| | |
|----------------------------|--------|
| VERIFIÉ PAR : | DATE : |
| CONCEPTEUR DE CONCEPTION : | DATE : |

| | | | |
|--|-----------|-------------------|--------|
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-05-112 | RÉV 01 |
| CROQUIS STANDARD | | | |
| N° DE DISCIPLINE 03 | | | |
| N° DE FIA SDS | | | |
| CHANGEMENT : | | | |
| TITRE | | | |
| MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU | | | |
| BARRAGE ET POMPAGE | | | |
| (FEUILLET 1 DE 3) | | | |

---TEMPS---

---FICHER DE CONCEPTION---

APPLICATION :

LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE SERA APPLIQUÉE LORSQUE LE COURS D'EAU PRÉSENTE UN FAIBLE DÉBIT. LA PRINCIPALE CONSIDÉRATION DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX SERA DE MAINTENIR L'ÉCOULEMENT DE L'EAU EN AVAL.

LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE POURRAIT AUSSI ÊTRE CONSIDÉRÉE LORSQUE LA MÉTHODE AVEC BUSE NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉE EN RAISON DE CONTRAINTES RELATIVES AU PLIAGE ET AU RACCORDEMENT DE CONDUITE. LES SPÉCIFICATIONS ET PROCÉDURES QUI SUIVENT SONT LES EXIGENCES GÉNÉRALES POUR L'APPLICATION DE LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE, LESQUELLES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES À MOINS QU'IL EN SOIT SPÉCIFIÉ AUTREMENT DANS LES CAHIERS DE CHARGES.

SPÉCIFICATIONS :

1. LA MÉTHODE AVEC BARRAGE ET POMPAGE PEUT ÊTRE COMBINÉE À L'INSTALLATION D'UN PONCEAU POUR LE PASSAGE DES VÉHICULES. TOUTE AUTRE TECHNIQUE DE FRANCHISSEMENT APPROUVÉE SERA UTILISÉE POUR LES COURS D'EAU AYANT UNE PLUS GRANDE SENSIBILITÉ.
2. LE SYSTÈME DE POMPAGE DE DÉRIVATION DOIT PERMETTRE UNE CAPACITÉ DE 150 % DU DÉBIT MAXIMAL ESTIVAL PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION ET 110 % DU DÉBIT PENDANT LA CONSTRUCTION HIVERNALE. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR ET INSTALLER UN SYSTÈME DE POMPAGE D'APPOINT ÉQUIVALENT, PRÊT À FONCTIONNER, ADVENANT UNE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DE POMPAGE PRINCIPAL.
3. EN TOUT TEMPS, UN EMPLOYÉ DOIT ÊTRE ATTITRÉ AU BON FONCTIONNEMENT ET À LA SURVEILLANCE CONTINUELLE DES POMPES (24 HEURES/JOUR).
4. LES POMPES ET LEUR RÉSERVOIR DE CARBURANT DOIVENT ÊTRE PLACÉS DANS UNE AIRE DE CONFINEMENT AVEC BERMES ET MEMBRANE IMPERMÉABLE OU EN PLASTIQUE, PERMETTANT DE CONTENIR TOUT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.
5. LA PRISE D'EAU POUR LA POMPE DE DÉRIVATION DOIT ÊTRE MUNIE D'UN GRILLAGE DE 2,54 mm DANS LE BUT DE PROTÉGER LA FAUNE AQUATIQUE.
6. LES BARRAGES DEVRONT ÊTRE CONSTRUITS SELON LES BESOINS EN APPLIQUANT DES COMBINAISONS PRÉALABLEMENT APPROUVÉES DE DIGUES D'EAU, DE PLAQUES DE MÉTAL, DE PALPLANCHES, EN ENROCHEMENT PROPRE, DE BÂCHES EN PLASTIQUE, DE TISSUS FILTRANTS ET DE SACS DE SABLE. SI LES BARRAGES SONT FAITS À PARTIR DE MATÉRIAU LÂCHE, LEUR ÉPAISSEUR DEVRA MESURER AU MOINS 2 m, SAUF INDICATION CONTRAIRE, ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU, OU JUSQU'À 1m MINIMUM AU-DESSUS DU NIVEAU DE L'EAU. SI DES SACS DE SABLE SONT UTILISÉS, L'ÉPAISSEUR DU BARRAGE DEVRA ÊTRE D'AU MOINS DE 1 m ET S'ÉTENDRE JUSQU'AU HAUT DU TALUS, DE PART ET D'AUTRE DU COURS D'EAU, OU SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE. SI L'UTILISATION DE BÂCHES DE PLASTIQUE OU DE MEMBRANES FILTRANTES EST SPÉCIFIÉE, LES MEMBRANES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES EN AMONT ET EN AVAL DE CHAQUE BARRAGE. L'OBJECTIF DE CETTE TECHNIQUE EST D'EMPÊCHER L'EAU PROPRE DE PÉNÉTRER DANS LA SECTION EXCAVÉE ET CONSÉQUEMMENT, DE CONSERVER L'EAU CHARGÉ DE SÉDIMENTS À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION EXCAVÉE. LE DEGRÉ DE CONTENU NATUREL DE L'EAU EN LIMON OU SÉDIMENTS SERA CONSIDÉRÉ/MESURÉ AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR TOUT LE MATÉRIEL ADÉQUAT (SUFFISAMMENT DE TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES) POUR TRAVERSER OU CONTOURNER LA ZONE D'EXCAVATION. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI PRÉVOIR ET INSTALLER DES TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES D'URGENCE EN SURPLUS AFIN D'ASSURER LE MAINTIEN DU POMPAGE, EN CAS DE BRIS DE TUYAU OU DE POMPE.
8. L'UTILISATION D'UN DISSIPATEUR DE DÉBIT À L'EXTRÉMITÉ DU TUYAU DE DÉRIVATION PERMETTRA DE PRÉVENIR L'ÉROSION ET LA SÉDIMENTATION EN AVAL DU SYSTÈME DE BARRAGE ET POMPAGE.
9. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR, SUR PLACE, AU MOINS DEUX POMPES DE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR VIDANGER L'EAU DE L'EXCAVATION AFIN D'ÉVITER L'ÉCOULEMENT D'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS DANS LE COURS D'EAU EN AVAL. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE DES POMPES D'APPOINT EN SURPLUS SONT DISPONIBLES AU SITE. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI S'ASSURER D'AVOIR SUFFISAMMENT DE TUYAUX FLEXIBLES ÉTANCHES AFIN DE POMPER L'EAU À TOUT ENDROIT À PROXIMITÉ DE LA PLAINE INONDABLE DU COURS D'EAU. L'OBJECTIF DE CETTE MESURE EST DE FACILITER LA SÉDIMENTATION ET LA FILTRATION DES EAUX CHARGÉES EN SÉDIMENTS AVANT DE RETOURNER AU COURS D'EAU. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI ÊTRE PRÉPARÉ À AMÉNAGER DES FOSSES DE RÉTENTION. L'UTILISATION DE DISSIPATEURS DE DÉBIT À L'EXTRÉMITÉ DE CHAQUE TUYAU FLEXIBLE PERMETTRA DE PRÉVENIR L'ÉROSION ET LA SÉDIMENTATION EN AVAL DU SYSTÈME DE BARRAGE ET POMPAGE.
10. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA LIVRAISON DE TOUT LE MATÉRIEL SUR LES LIEUX.
11. LA CAPTURE OU LA RÉPULSION DES POISSONS SERA EFFECTUÉE AU BESOIN, À L'INTÉRIEUR DES ZONES ISOLÉES, APRÈS L'INSTALLATION DU SYSTÈME DE BARRAGE ET POMPAGE, MAIS AVANT DE COMMENCER L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE.
12. DE LA SIGNALISATION SERA INSTALLÉE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES ET AUX PERMIS ET PROGRAMMES APPLICABLES.

REVISIONS 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1551 (2) 01 EMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE
MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BARRAGE ET POMPAGE
(FEUILLET 2 DE 3)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-112 RÉV 01

PROCÉDURE :

1. INSTALLER LA TRAVERSE POUR VÉHICULES DU CÔTÉ TRAVAIL DE L'EMPRISE POUR PERMETTRE UNE LARGE ZONE D'EXCAVATION.
2. SOUDER, ENDUIRE D'UN REVÊTEMENT DE PROTECTION ET LESTER (ESSAI SOUS PRESSION, SI APPLICABLE) LA SECTION DE LA CONDUITE À DÉPOSER DANS LE COURS D'EAU.
3. NIVELER LES BERGES AU NIVEAU DE LA TRAVERSÉE DU COURS D'EAU ET AMÉNAGER LES FOSSES DE RÉTENTION DES DÉBLAIS, SELON LES CIRCONSTANCES.
4. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU, S'ASSURER DE RÉDUIRE LA LONGUEUR DE LA TRANCHÉE AUTANT QUE LES CONTRAINTES DU MILIEU ET LA LONGUEUR DE LA SECTION DE LA CONDUITE LE PERMETTENT, AFIN DE RÉDUIRE LA DURÉE DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.
5. S'ASSURER D'AVOIR TOUS LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES SUR LES LIEUX AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.
6. INSTALLER LES POMPES ET ÉQUILIBRER LE DÉBIT D'OPÉRATION. INSTALLER LES TUYAUX ÉTANCHES FLEXIBLES DE CONTOURNEMENT ET LES TUYAUX ÉTANCHES FLEXIBLES DES EAUX SOUILLÉES ET LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE D'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION ASSOCIÉS.
7. COMMENCER L'ISOLATION DE LA SECTION EXCAVÉE TRÈS TÔT AU DÉBUT DE LA JOURNÉE, AFIN DE PERMETTRE DE FINALISER L'INSTALLATION LE MÊME JOUR.
8. COMMENCER LE POMPAGE ET ÉQUILIBRER LE DÉBIT D'OPÉRATION.
9. CONSTRUIRE LE BARRAGE EN AMONT SELON LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE BARRAGES. LE BARRAGE DOIT ÊTRE CONSTRUIT POUR PERMETTRE UNE LARGEUR D'EXCAVATION PLUS GRANDE. CONTRÔLER LE NIVEAU DE L'EAU EN AMONT ET EN AVAL CONTINUUELLEMENT.
10. BOUCHER L'EXTRÉMITÉ DU PONCEAU DE LA TRAVERSE DES VÉHICULES OU AMÉNAGER UN BARRAGE EN AVAL SELON LA TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE BARRAGES. LORSQU'UN PONT EST INSTALLÉ, LE BARRAGE DOIT PERMETTRE UNE PLUS GRANDE LARGEUR D'EXCAVATION. CONTINUER À CONTRÔLER LE NIVEAU DE L'EAU EN AMONT ET EN AVAL.
11. CAPTURER OU RÉPULSER LES POISSONS APRÈS L'AMÉNAGEMENT DES BARRAGES ET DES INSTALLATIONS DE POMPAGE, MAIS AVANT L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE.
12. UTILISER DEUX EXCAVATRICES AFIN D'EXCAVER LA TRANCHÉE RAPIDEMENT, DU CENTRE VERS LES BERGES, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
13. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.
14. REMBLAYER LA TRANCHÉE D'ABORD EN POUSSANT L'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS VERS LES BERGES EXCAVÉES, LORSQUE POSSIBLE. POMPER OU DRAINER LA ZONE EXCAVÉE PENDANT LE REMBLAYAGE PROGRESSIF, OU TEL QUE REQUIS. AMÉNAGER DES FOSSES POUR CONTENIR L'EAU POMPÉE, SI NÉCESSAIRE.
15. RESTAURER LE LIT ET LES BERGES DU COURS D'EAU.
16. RETIRER L'EAU CHARGÉE DE SÉDIMENTS ET LES SÉDIMENTS RÉSULTANT DES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE TRAVAIL DANS LE COURS D'EAU.
17. RETIRER LE BOUCHON DU PONCEAU DE LA TRAVERSE EN AVAL OU LE BARRAGE, SELON LE CAS.
18. RETIRER LE BOUCHON DU PONCEAU DE LA TRAVERSE EN AMONT OU LE BARRAGE, SELON LE CAS.
19. RETIRER LE SYSTÈME DE POMPAGE DE DÉRIVATION.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN PLAN DÉTAILLÉ DE LA MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU À LA COMPAGNIE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU.

ID REVISIONS 00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1581 (3) 01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

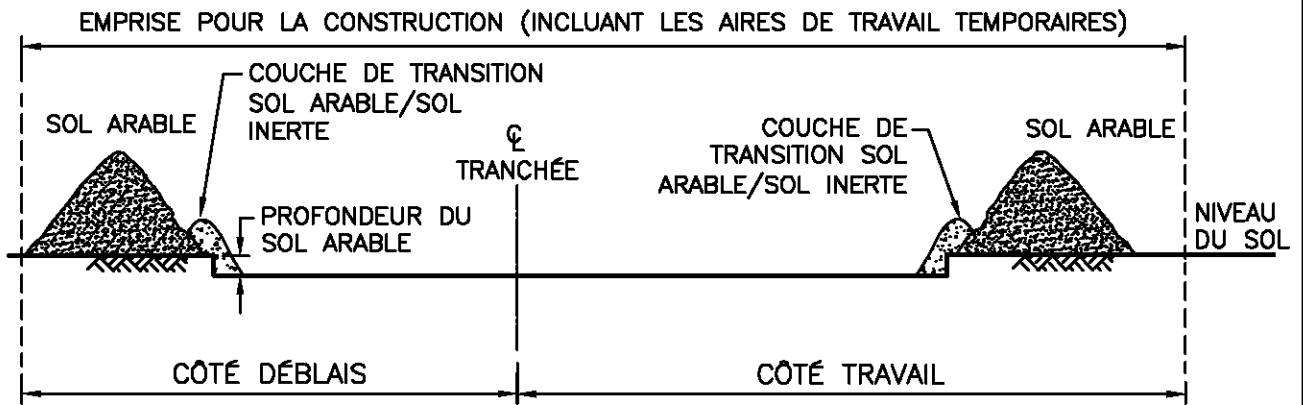
MÉTHODE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
BARRAGE ET POMPAGE
(FEUILLET 3 DE 3)

ÉCHELLE AUCUNE

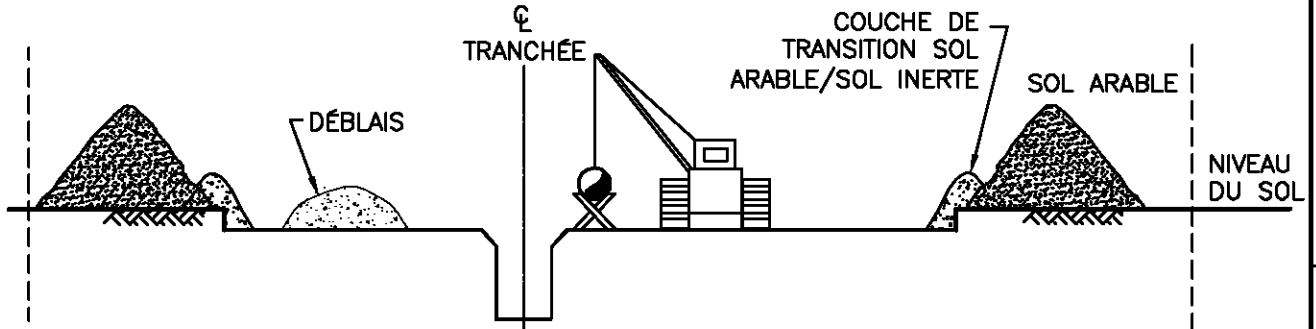
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-112

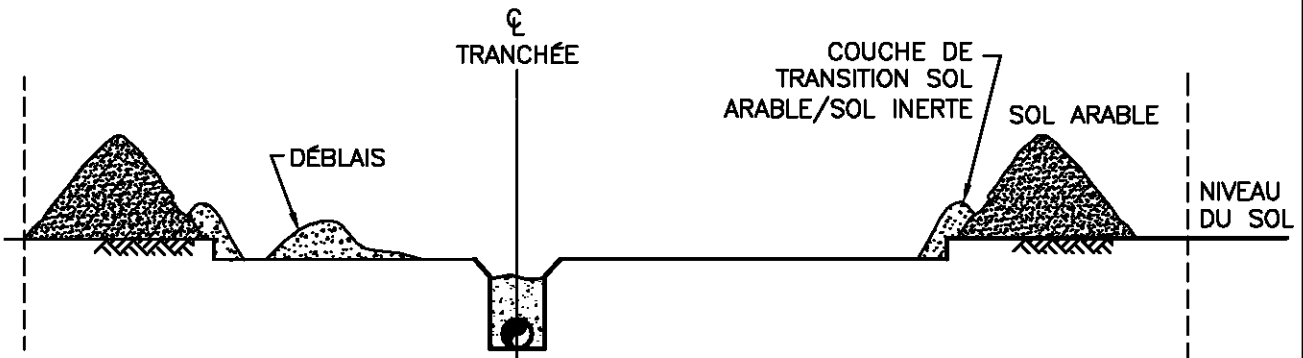
RÉV 01



1. ENLEVER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE DES ZONES DE DÉBLAIS ET DE TRAVAIL. PLACER LE SOL ARABLE DANS L'AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRE, AUX ABORDS DE L'EMPRISE. TOUTEFOIS, AUX ENDROITS OÙ LA COUCHE DE SOL ARABLE EST PLUS ÉPAISSE, LA PILE DE SOL ARABLE POURRAIT ÊTRE SÉPARÉE EN DEUX DE CHAQUE CÔTÉ DE L'EMPRISE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE AUX AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVATION DE LA TRANCÉE



3. METTRE EN FUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

00 DESSIN REMPLACE SK-1009 (1 DE 2)

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM

DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

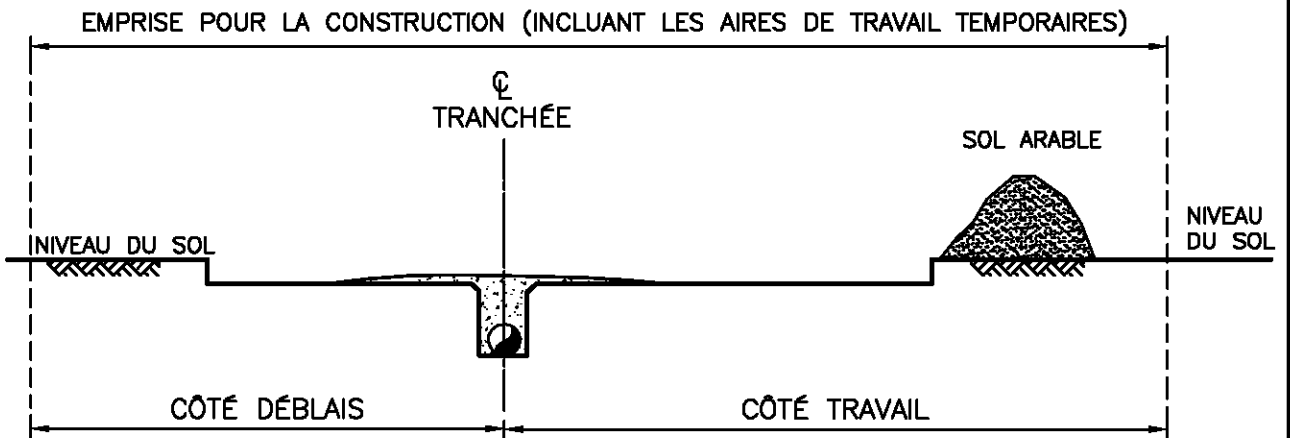
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

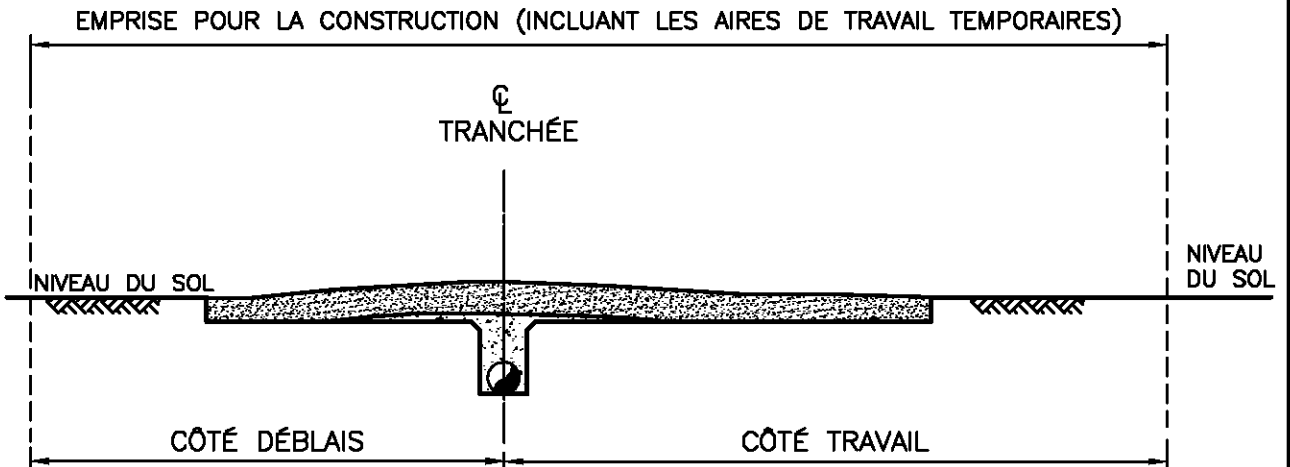
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-401

REV 01



4. COMPACTAGE DU MONTICULE DANS LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.



5. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE UNIFORMÉMENT, SUIVI DE LA REMISE EN PLACE HOMOGÈNE DU SOL ARABLE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE ET PRÉPARATION DE LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTE :

SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE RESTANT SUR TOUTE LA LARGEUR DE LA ZONE DÉCAPÉE, EN S'ASSURANT QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm PLUS HAUT QUE LE NIVEAU ENVIRONNANT.

REVISIONS 00 DESSIN REMPLACE SK-1809 (2 DE 2) 01 EMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPÉC. 2015



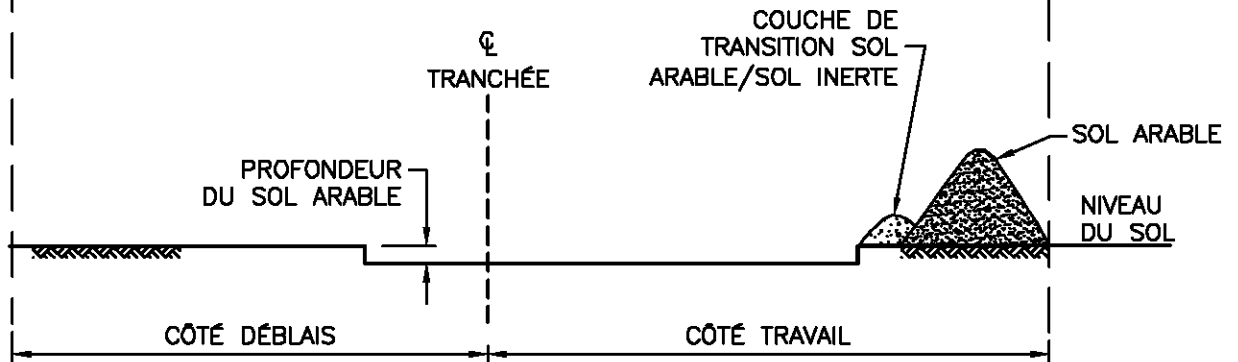
DESSINATEUR :

 NOM DATE

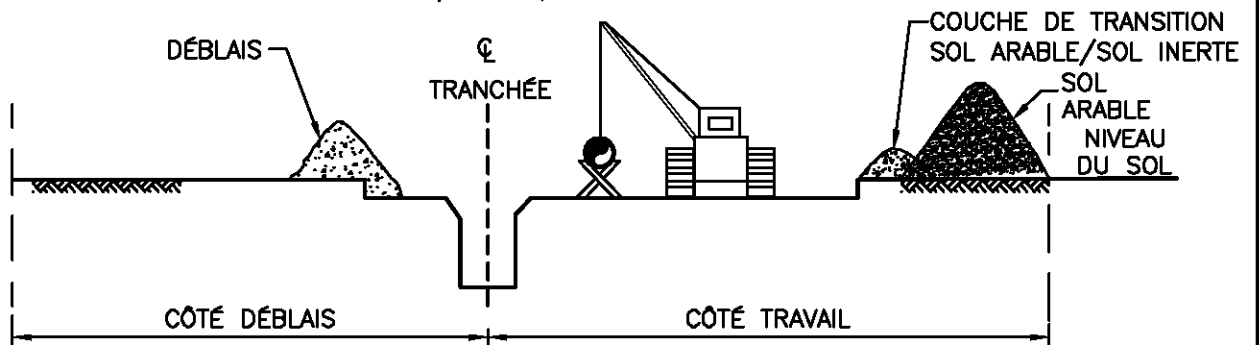
VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

| | | | |
|--|--------|------------|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | | |
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR (FEUILLET 2 DE 2) | | | |
| ÉCHELLE | AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-05-401 |
| | | | REV 01 |

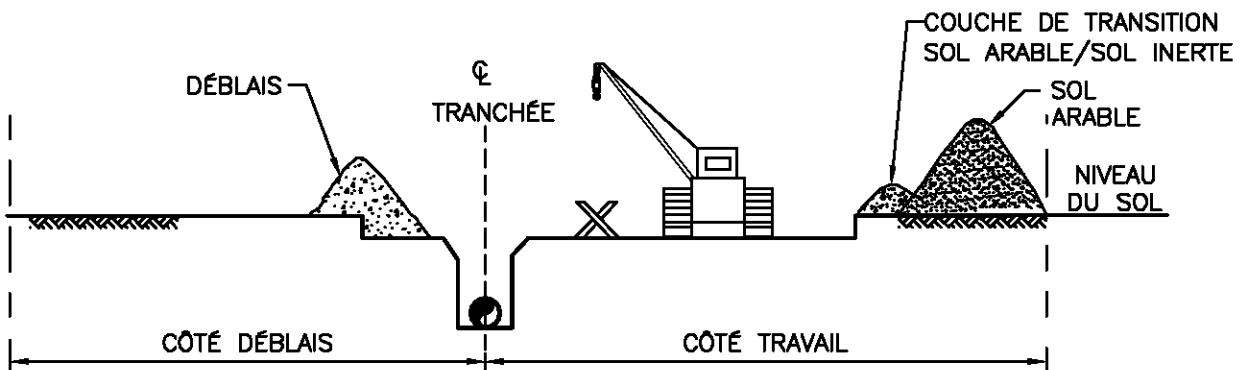
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. ENLEVER LE SOL ARABLE ET LE PLACER À L'ENDROIT PRÉALABLEMENT APPROUVÉ. ENLEVER LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ TRAVAIL ET LES PLACER EN ANDAIS À LA LIMITE EXTÉRIEURE DE L'EMPRISE OU SUR L'AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRE PRÉALABLEMENT DÉTERMINÉE. APPLIQUER UN STABILISATEUR DE SOL ARABLE SUR LES AMAS, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHÉE.



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.

REVISIONS 00 EMISSION STANDARD 2015-06-03

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

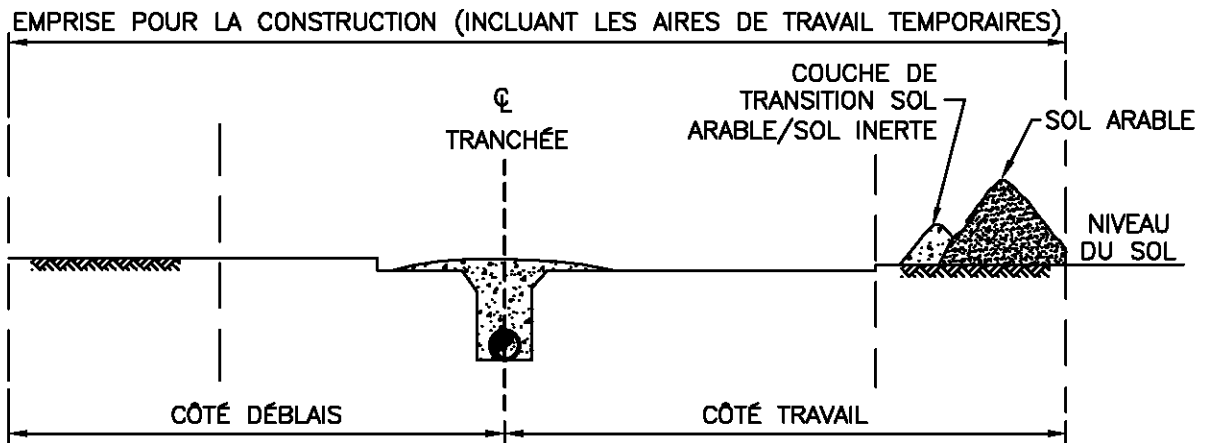
TITRE
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ TRAVAIL
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

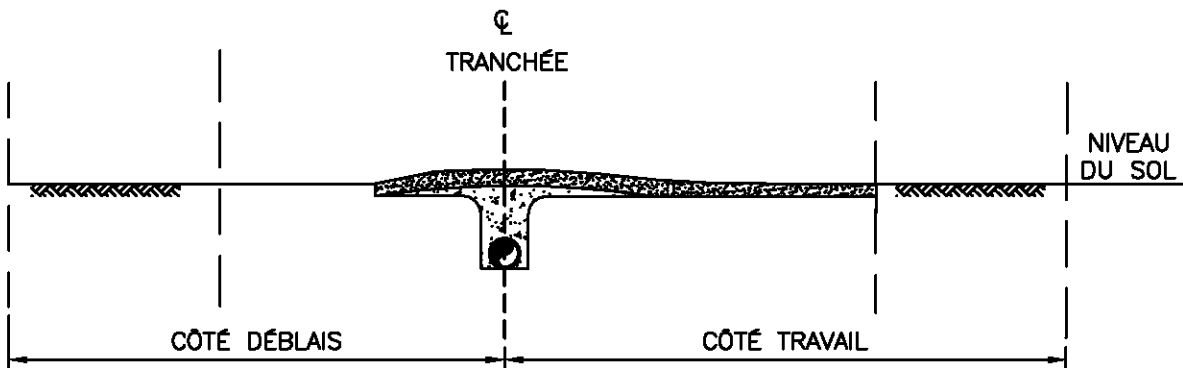
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-410

RÉV00



4. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCÉE SELON LE PROTOCOLE DE COMPACTAGE DÔMENT APPROUVÉ. DÉCOMPACTER LES ZONES COMPACTÉES. DISTRIBUER LES SOLS SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE ET S'ASSURER QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm. PRÉPARER LE NIVEAU DU SOL SELON LES DIRECTIVES.



5. REMETTRE EN PLACE UNIFORMÉMENT LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE, SUIVIE DE LA REMISE EN PLACE HOMOGÈNE DU SOL ARABLE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE. PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTES :

RETIRER TOUTES LES ROCHES DE PLUS DE 10 cm DANS LES PREMIERS 30 cm DE PROFONDEUR DU SOL INERTE ET APRÈS AVOIR REPLACÉ LE SOL ARABLE.

L'ÉPAISSEUR DE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE À RETIRER EST DÉTERMINÉE PAR LA COMPAGNIE ET NE DEVRAIT PAS EXCÉDER 5 cm.

LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE ENLEVÉ DE FAÇON À MINIMISER LA PRÉSENCE DE SOL INERTE DANS LA PILE DE SOL ARABLE PRINCIPALE.

SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE EN SURPLUS RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE ET S'ASSURER QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION :

AUX ENDROITS IDENTIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 00 ÉMISSION STANDARD 2015-08-03



DESSINATEUR : _____

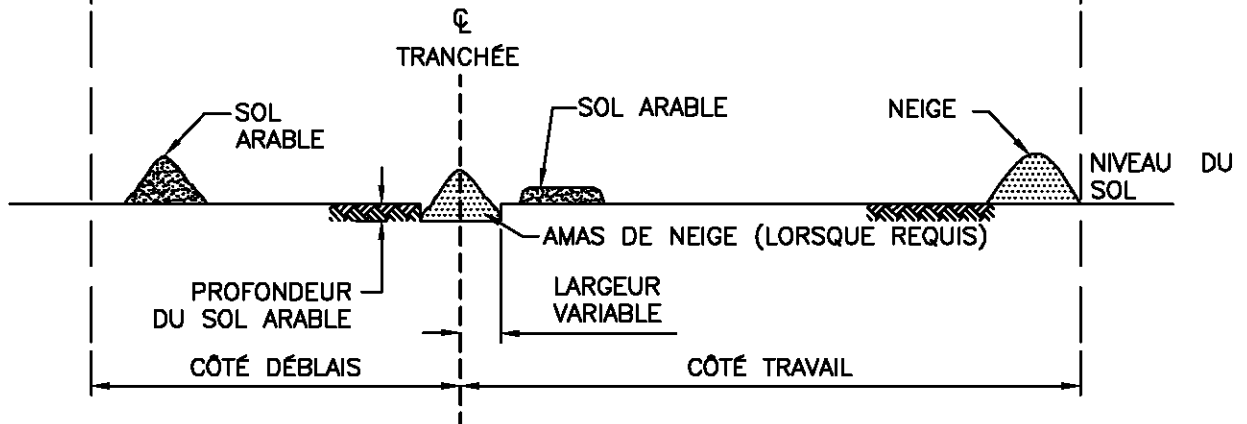
NOM : _____ DATE : _____

VERIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

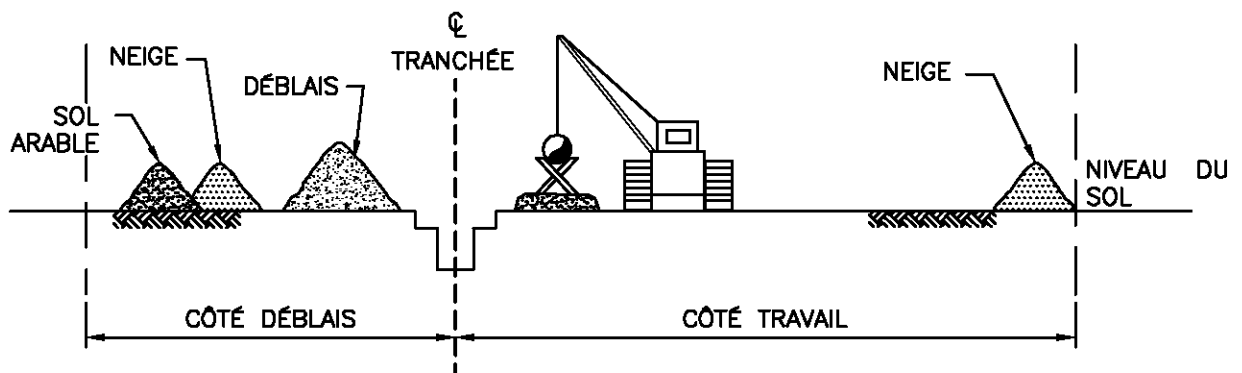
| | | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE ET DU CÔTÉ TRAVAIL (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-410 | REV 00 |

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. ENLEVER LE SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE ET L'ENTREPOSER EN ANDAINS DU CÔTÉ TRAVAIL, ADJACENTS À LA TRANCHÉE. LE SOL ARABLE PEUT AUSSI ÊTRE PLACÉ EN ANDAINS LE LONG DE LA LIMITE DE L'EMPRISE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES ANDAINS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.

NOTE : LA LARGEUR DU DÉCAPAGE DU SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE DOIT ÊTRE SUFFISANTE POUR ACCOMODER LES ÉQUIPEMENTS D'EXCAVATION OU LE GODET DE L'EXCAVATRICE. L'INSTABILITÉ DU SOL DOIT AUSSI ÊTRE PRISE EN CONSIDÉRATION.



2. LES DÉBLAIS DOIVENT ÊTRE PLACÉS DU CÔTÉ DÉBLAIS. LA CONDUITE PEUT ÊTRE BARDÉE AU-DESSUS DE L'AMAS DE SOL ARABLE. LORSQU'APPLICABLE, PLACER UNE COUCHE DE NEIGE COMME PROTECTION ENTRE L'AMAS DE DÉBLAIS ET LA SURFACE DE SOL GELÉ.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACÉ SK-1411

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

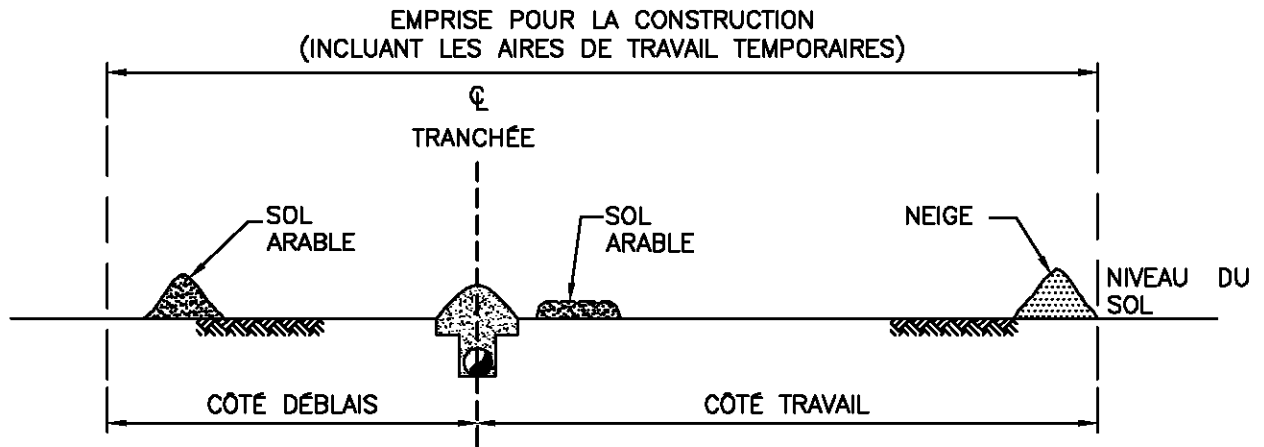
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-411

RÉV 01



REMBLAYAGE ET REMISE EN ÉTAT MÉCANIQUE (HIVER)

3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REMBLAYER LA TRANCHÉE ET FAIRE UN AMAS AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE AVEC LE RESTE DU DÉBLAIS.

REMISE EN ÉTAT FINAL (ÉTÉ)

4. SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-431 CONCERNANT LE DÉCAPAGE ADDITIONNEL EN VUE DU DÉPLACEMENT DU SOL INERTE. POUR LA PRÉPARATION DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL, REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHÉE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES, REPLACER LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

APPLICATION :

1. EN MILIEU AGRICOLE.
2. LORSQUE REQUIS, NIVELER LA SECTION D'ENTREPOSAGE DE SOL INERTE JUSQU'À CE QU'ELLE SOIT APLANIE CONVENABLEMENT. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE PLACÉ DANS LA ZONE D'ASSEMBLAGE DES CONDUITES OU, ALTERNATIVEMENT, LE LONG DE LA LIMITE DE L'EMPRISE AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESSIN REMPLACÉ SK-1411

00

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 2 DE 2)

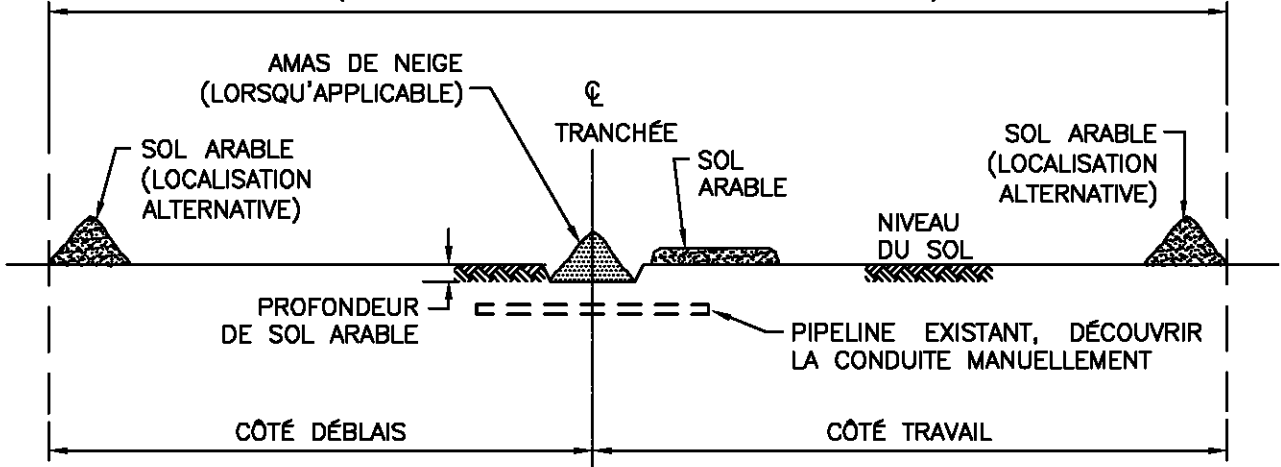
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-411

RÉV 01

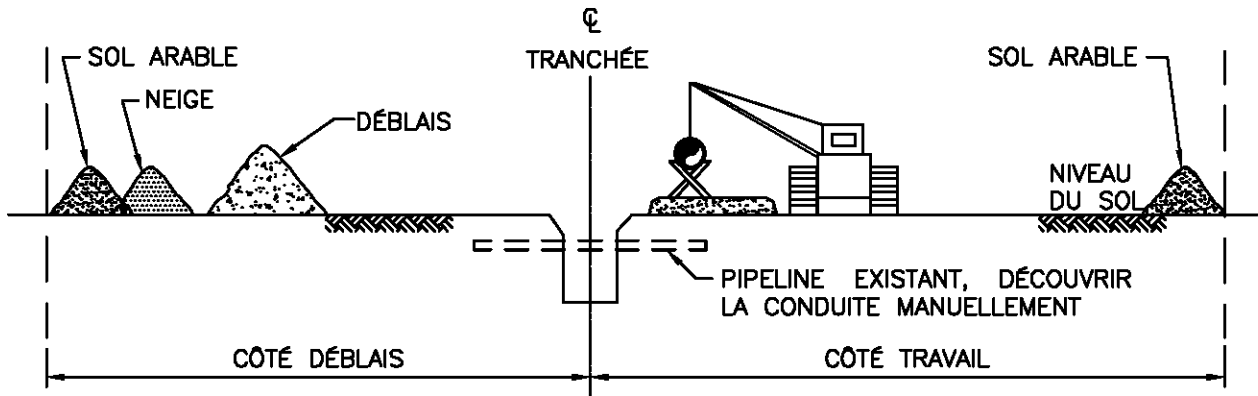
**EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)**



1. DÉCAPER LE SOL ARABLE SUR UNE PLUS GRANDE LARGEUR AVANT ET APRÈS LE PIPELINE EXISTANT À CROISER ET L'EMPILER DU CÔTÉ TRAVAIL DE LA TRANCHÉE OU EN BORDURE DE LA LIMITE DE L'EMPRISE. APPLIQUER UN STABILISATEUR DE SOL ARABLE SUR L'AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.

NOTE :

LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE EMPILÉ DU CÔTÉ TRAVAIL, ADJACENT À LA TRANCHÉE ET LA CONDUITE PEUT ÊTRE BARDÉE AU-DESSUS DE L'AMAS, SI APPLICABLE. LES ENTENTES PRISES POUR LE CROISEMENT DU PIPELINE EXISTANT PEUVENT NéCESSITER D'AUTRES MÉTHODES DE TRAVERSÉES POUR LES VÉHICULES ET LA MACHINERIE TELLES QUE DES MATELAS, OU DES RAMPES DE SOL INERTE SUR GÉOTEXTILE. DANS CES CAS, LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ LE LONG DE L'UNE OU L'AUTRE DES LIMITES DE L'EMPRISE.



TRANCHÉE :

2. LE SOL INERTE DOIT ÊTRE EMPILÉ DU CÔTÉ DÉBLAIS. LIMITER L'EXCAVATION À LA SECTION AYANT ÉTÉ DÉCAPÉE. LORSQU'APPLICABLE, UTILISER LA NEIGE DISPONIBLE COMME COUCHE ENTRE L'AMAS DE SOL INERTE ET LA SURFACE DE SOL GELÉ.

ID REVISIONS 00 EMISSION STANDARD, DESSIN REMPLACÉ SK-1412 01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

**PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
CROISEMENT D'UN PIPELINE EXISTANT
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 1 DE 2)**

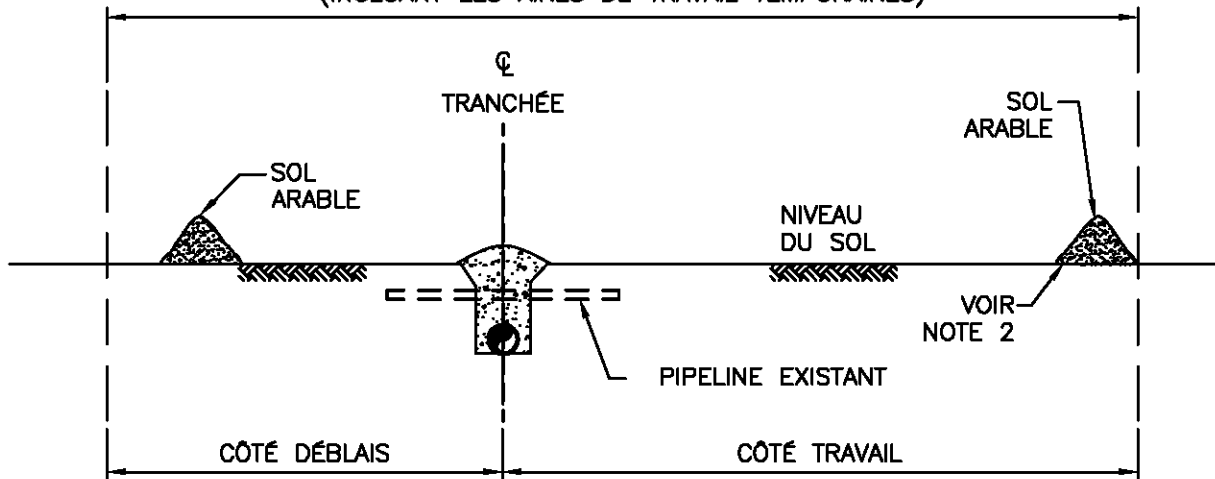
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-412

RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REMBLAYER LA TRANCHEE AVEC LE SOL INERTE. NIVELER LE SOL INERTE EN LAISSANT UN AMAS AU-DESSUS DE LA LIGNE CENTRALE DE LA TRANCHEE.
4. SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-431 CONCERNANT LE DÉCAPAGE ADDITIONNEL EN VUE DU DÉPLACEMENT DU SOL INERTE. POUR LA PRÉPARATION DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL, REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES, REPLACER LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

APPLICATIONS :

1. EN MILIEU AGRICOLE.
2. LORSQUE REQUIS, NIVELER LA SECTION D'ENTREPOSAGE DE SOL INERTE JUSQU'À CE QU'ELLE SOIT APLANIE CONVENABLEMENT. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE PLACÉ DANS LA ZONE D'ASSEMBLAGE DE LA CONDUITE OU, ALTERNATIVEMENT, LE LONG DE LA LIMITE DE L'EMPRISE, TEL QU'INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE.
3. LA SECTION SUPPLÉMENTAIRE AYANT ÉTÉ DÉCAPÉE DE SON SOL ARABLE DE PART ET D'AUTRE DU CROISEMENT AVEC LE PIPELINE EXISTANT DEVRA ÊTRE REMISE EN ÉTAT SELON LES SPÉCIFICATIONS STANDARDS DANS L'EMPRISE OU SELON LES EXIGENCES DE PROJET SPÉCIFIÉES PAR LA COMPAGNIE.

EMISSIION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPÉC. 2015

01

EMISSIION STANDARD, DESSIN REMPLACE SK-1412

00

REVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

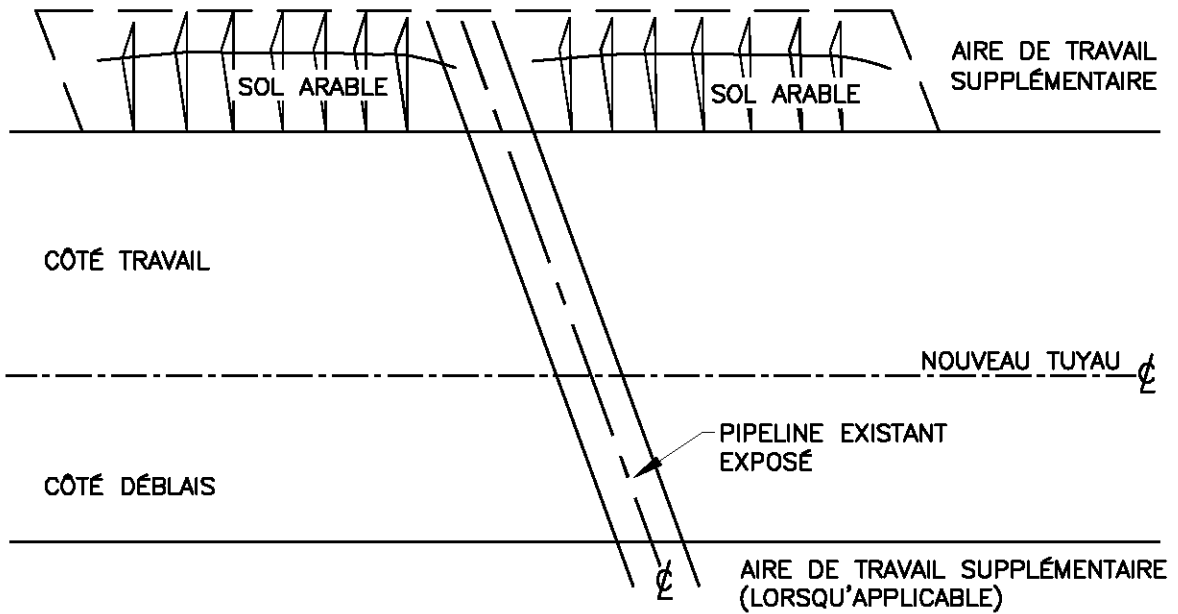
PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
CROISEMENT D'UN PIPELINE EXISTANT
(EN PÉRIODE HIVERNALE) (FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

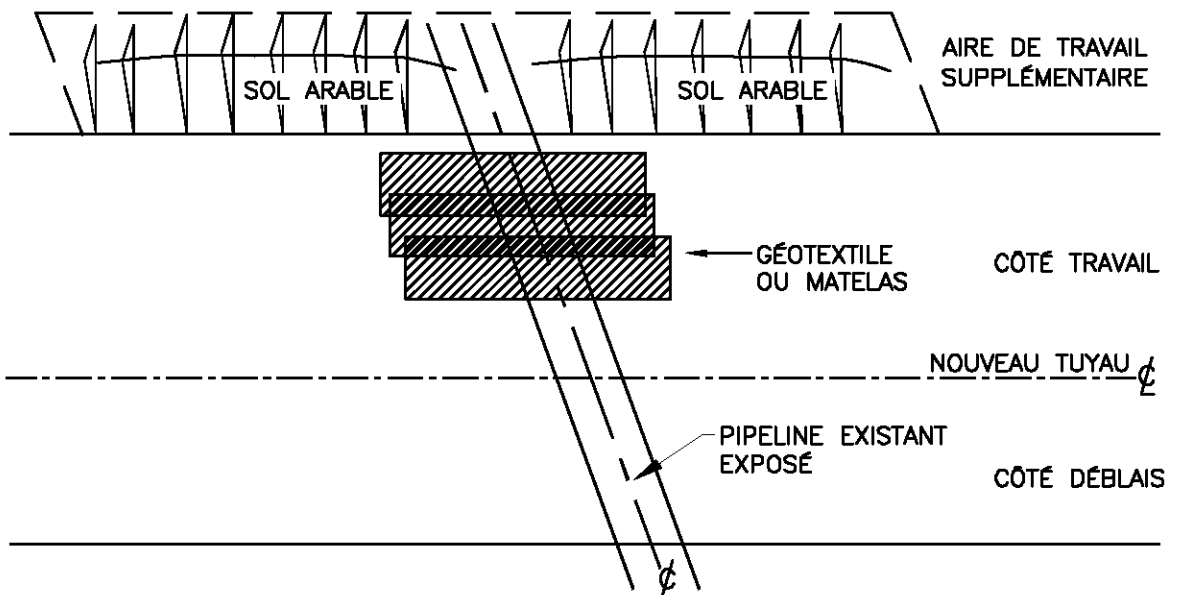
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-412

REV 01



1. DÉCOUVRIR LE PIPELINE/INFRASTRUCTURE EXISTANT SELON LES PROCÉDURES ET LES ENTENTES. DÉCAPER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION DE SOL ARABLE/SOL INERTE SUR LA LARGEUR TOTALE DE L'EMPRISE ET DE CHAQUE CÔTÉ DU PIPELINE/INFRASTRUCTURE EXISTANT SELON LES PROCÉDURES HABITUELLES DE LA COMPAGNIE OU SELON LES CAHIERS DE CHARGES SPÉCIFIQUES AU PROJET. LAISSER UNE ZONE TAMPON INTACTE DE CHAQUE CÔTÉ DU PIPELINE/INFRASTRUCTURE EXISTANT, OU SELON LES ENTENTES APPLICABLES.



2. INSTALLER UN GÉOTEXTILE OU DES MATELAS AU TRAVERS DE L'EMPRISE EN EXCÉDANT LA LARGEUR DE LA RAMPE ET EN FAISANT CHEVAUCHER LES LARGEURS. LA LONGUEUR DES MATELAS PEUT VARIER, MAIS LEUR EMPLACEMENT DOIT RESPECTER LES DÉTAILS DE L'ENTENTE APPLICABLE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2019

01

DESSIN REMPLACE SK-1998 1 DE 2

00

RÉVISIONS



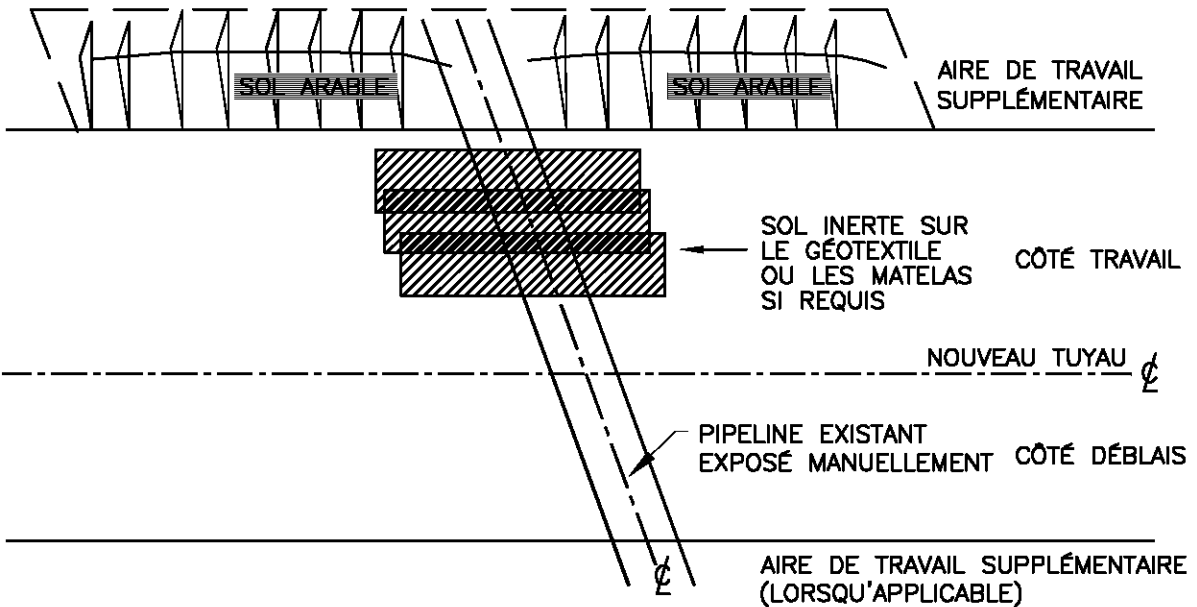
DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

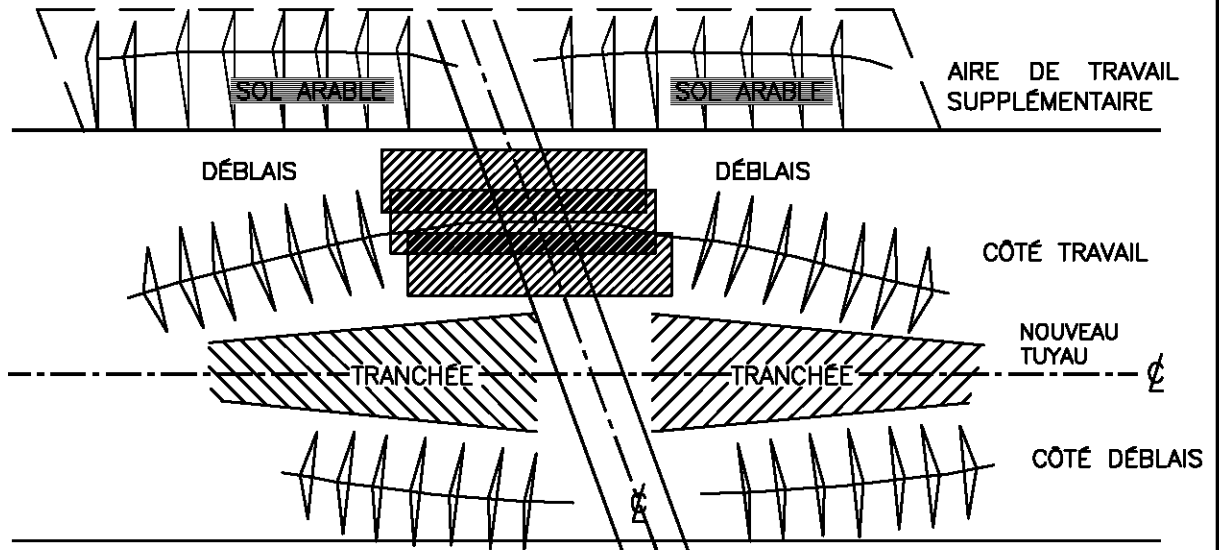
VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE MANUTENTION DU SOL RAMPE DE TRAVERSÉE D'UN PIPELINE EXISTANT (FEUILLET 1 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-424 | RÉV 01 |



3. PLACER DU SOL INERTE PROVENANT D'UNE ZONE DÉCAPÉE SUR LE GÉOTEXTILE OU SUR LES MATELAS AFIN DE FAIRE UNE RAMPE PASSANT AU-DESSUS DU PIPELINE EXISTANT.



4. S'IL S'AGIT D'UNE TRANCHÉE OUVERTE, RECOUVRIR LE SOL ARABLE DANS L'AIRE PERTURBÉE À L'AIDE D'UN GÉOTEXTILE OU TOUTE AUTRE PROTECTION OU AUTRES MESURES POUR S'ASSURER QUE LE SOL ARABLE NE SOIT PAS EN CONTACT AVEC LE SOL INERTE EXCAVÉ DE LA TRANCHÉE. EXCAVER NORMALEMENT. S'IL S'AGIT D'UNE INSTALLATION PAR FORAGE, LE SOL ARABLE DE LA PARTIE PERTURBÉE N'A PAS À ÊTRE COUVERT. PLACER LE SOL D'EXCAVATION TEL QUE REQUIS DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TRANCHÉE.
5. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REPLACER LES SOLS DANS LA SÉQUENCE ORIGINALE. COMPACTER LA TRANCHÉE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES. DÉCOMPACTER LES ZONES REQUISES. REPLACER LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS AVOIR COMPACTÉ LE REMBLAI DANS LA TRANCHÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE EN SURPLUS RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE SUR UNE PORTION DE LA PARTIE DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE NE DÉPASSE PAS 10 cm.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1566 2 DE 2

00 RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

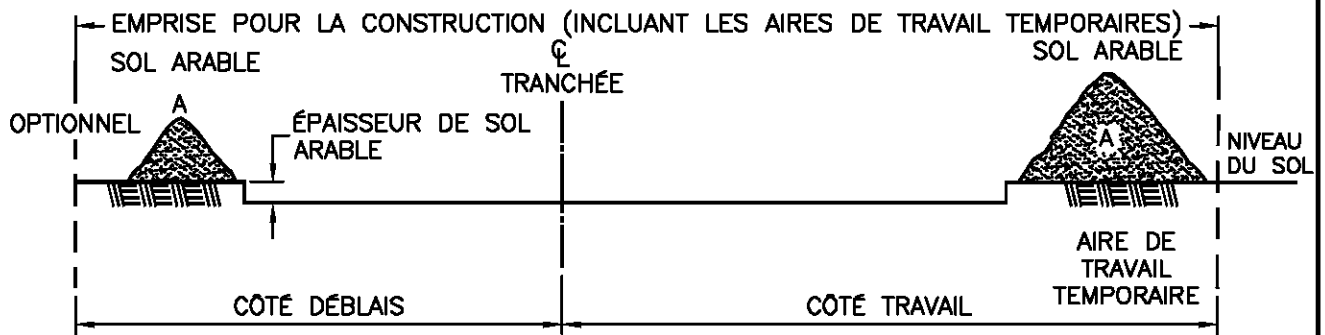
MANUTENTION DU SOL
RAMPE DE TRAVERSÉE D'UN PIPELINE EXISTANT
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

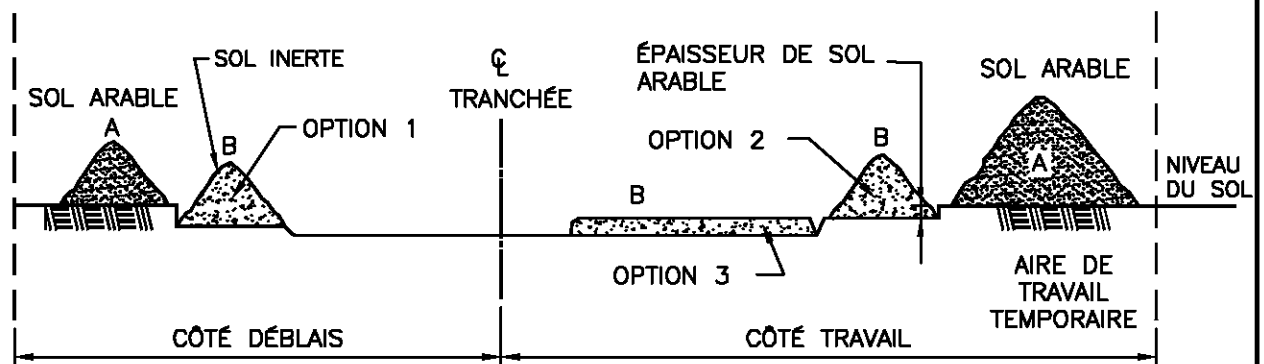
N° DE DWG

STDS-03-ML-05-424

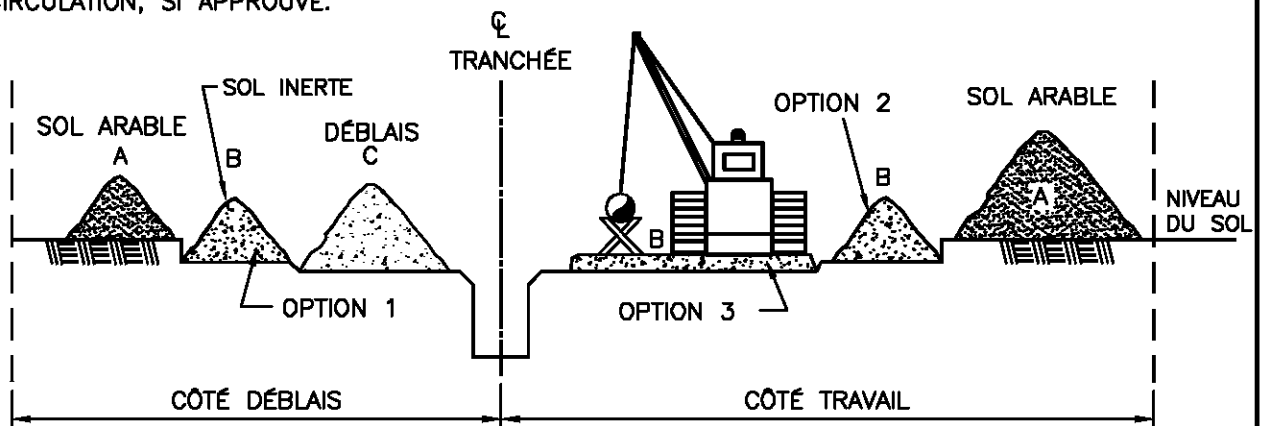
RÉV 01



1. ENLEVER LA COUCHE DE SOL ARABLE DU CÔTÉ DÉBLAIS ET DU CÔTÉ TRAVAIL ET LE PLACER EN ANDAINS EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE SUR LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES. LORSQUE LA COUCHE DE SOL ARABLE EST PLUS ÉPAISSE, LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ DE CHAQUE CÔTÉ DE L'EMPRISE, AUX ENDROITS APPROUVÉS. APPLIQUER UN STABILISATEUR DE SOL ARABLE SUR LES ANDAINS, SI REQUIS.



2. ENLEVER LA COUCHE DE SOL DE L'HORIZON B DE LA TRANCÉE ET DE LA ZONE DÉCAPÉE OU DE L'ENSEMBLE DE L'EMPRISE, ET PLACER LE SOL EN BORDURE DE LA ZONE DÉCAPÉE DU CÔTÉ DÉBLAIS OU TRAVAIL, OU SUR UN ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE (SI APPROUVÉ) (VOIR LES OPTIONS 1 ET 2). DANS L'OPTION 3, L'HORIZON B PEUT ÊTRE APLANI ET UTILISÉ POUR LA CIRCULATION, SI APPROUVÉ.



3. EXCAVER LA TRANCÉE. LES BASES DES AMAS B ET C PEUVENT SE CHEVAUCHER LÉGÈREMENT, MAIS CHAQUE AMAS DOIT ÊTRE VISUELLEMENT DISTINCT EN TOUT TEMPS. LES AMAS DE SOL DOIVENT PERMETTRE LA REMISE EN PLACE DANS LES MÊMES HORIZONS ET SÉQUENCES ORIGINALES.

EMISSON STANDARD 2015-08-03



DESSINATEUR : _____

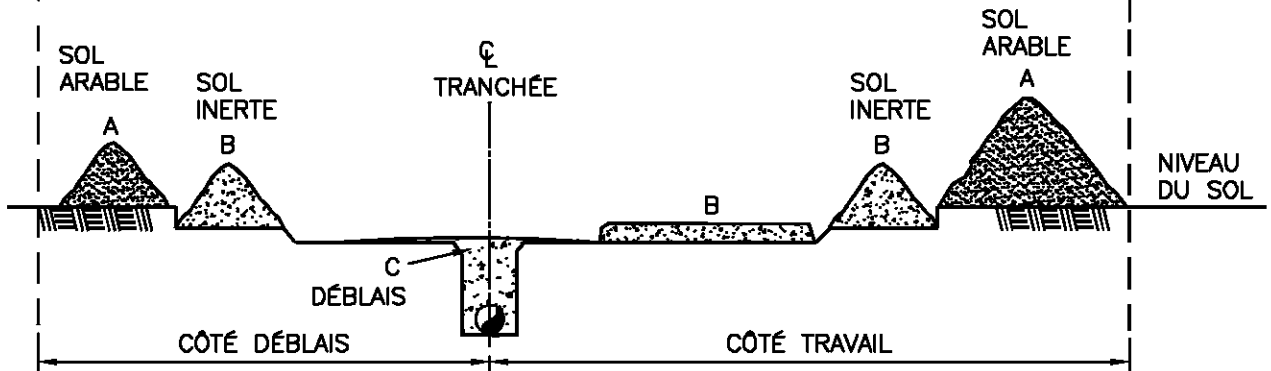
NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

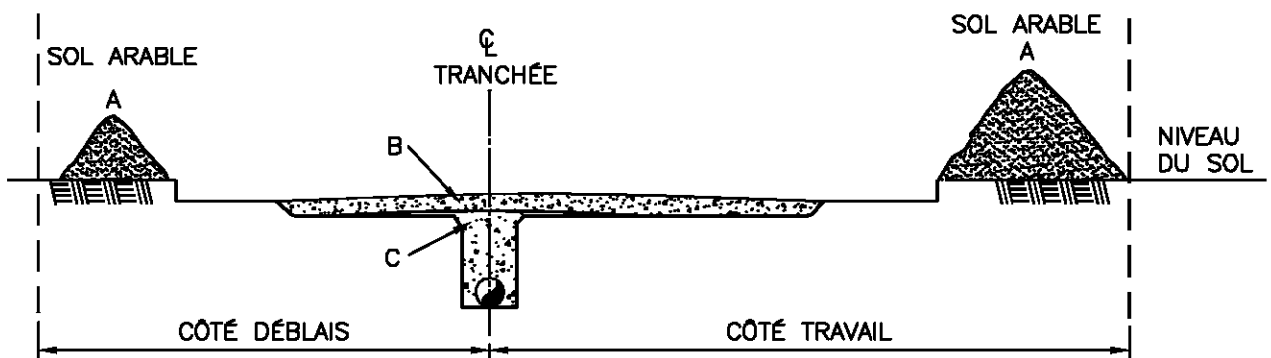
CROQUIS STANDARD

| | | | |
|---|--------|------------|---------------------|
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - 3 COUCHES (FEUILLET 1 DE 2) | | | |
| ÉCHELLE | AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-05-426 |
| | | REV | 00 |

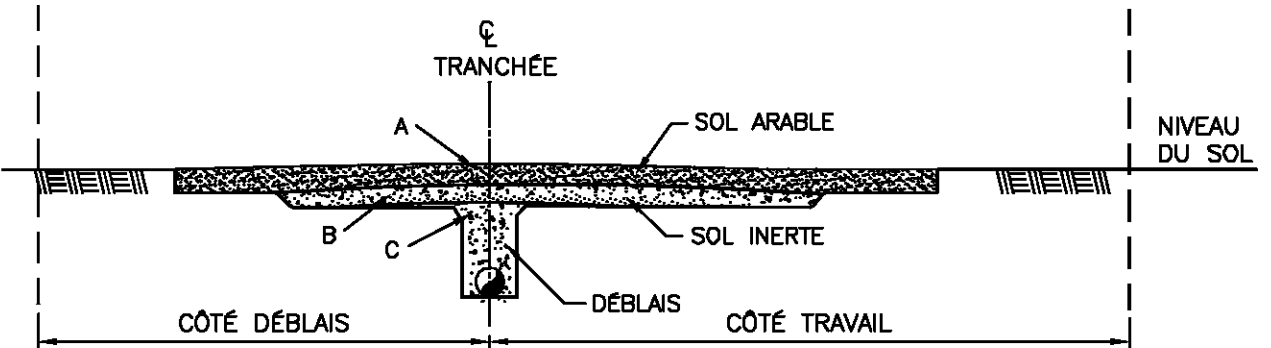
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



4. REEMPLIR ET COMPACTER LA TRANCHEE C SELON LES PROCEDURES APPROUVEES.



5. PROCEDER AU DECOMPACTAGE SUR L'EMPRISE, NIVELER ET APLANIR LE REMBLAIS EN LE DISTRIBUANT UNIFORMEMENT SUR TOUT L'ESPACE DECAPE.



6. REPLACER LE SOL ARABLE UNIFORMEMENT SUR TOUTE LA SURFACE DECAPEE, PUIS PREPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ETAT FINAL TEL QUE SPECIFIE PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRES AVOIR COMPACTE LA TRANCHEE, DISTRIBUER LE REMBLAI EN SURPLUS RESULTANT DE LA PRESENCE DE LA CONDUITE SUR LA ZONE DECAPEE DE FAÇON A CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE NE DEPASSE PAS 10 cm.

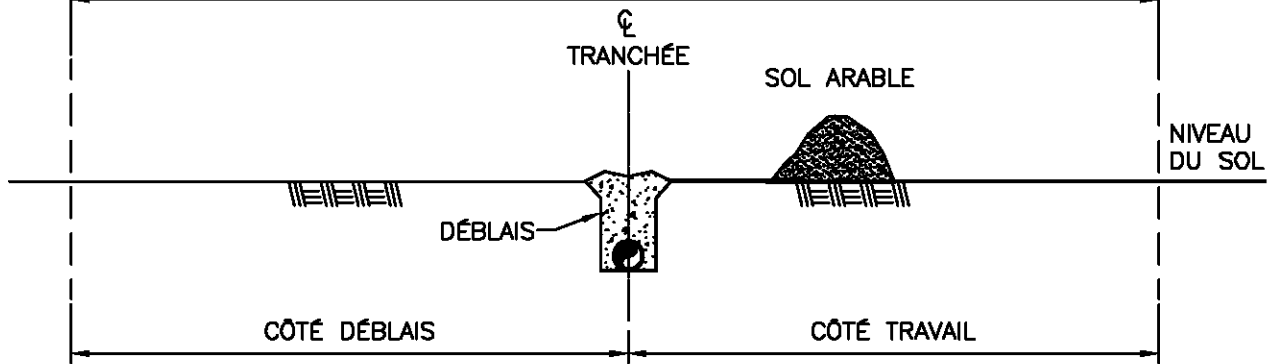
REVISIONS DO EMISSION STANDARD 2015-06-03



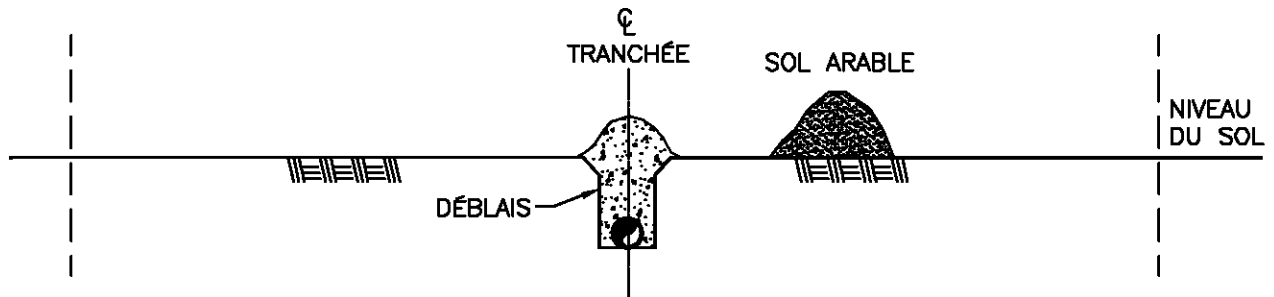
DESSINATEUR : _____
 NOM : _____ DATE : _____
 VERIFIE PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | |
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - 3 COUCHES (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-426 | REV 00 |

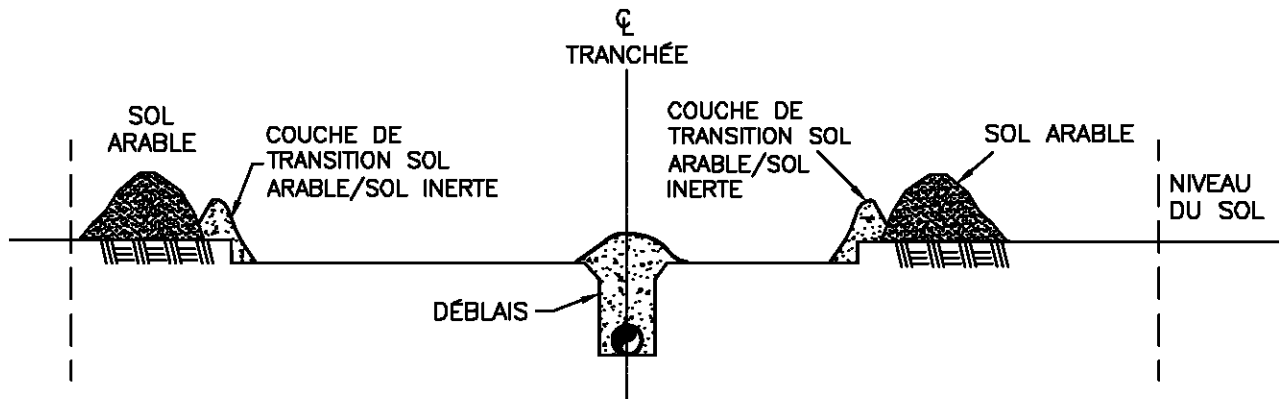
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. CONFIGURATION AU PRINTEMPS APRÈS LA PÉRIODE DE DÉGEL OU SUIVANT D'AUTRES SCÉNARIOS EXIGEANT UN DÉCAPAGE ADDITIONNEL DU SOL ARABLE. LE SOL ARABLE PEUT AUSSI ÊTRE ENTREPOSÉ AUX LIMITES DE L'EMPRISE.



2. NIVELER LES DÉBLAIS DE FAÇON À FORMER UN AMAS AU-DESSUS DE LA TRANCÉE.



3. DÉCAPER LE SOL SUR LES DEUX CÔTÉS (DÉBLAIS ET TRAVAIL) SUR UNE LARGEUR SUFFISANTE POUR PERMETTRE AU SOL INERTE DE LA TRANCÉE D'ÊTRE ÉPANDU ET DE SÉCHER. UTILISER UNE HERSE À DISQUE POUR FACILITER L'ASSÈCHEMENT DU SOL DE LA TRANCÉE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

ÉMISSION STANDARD, REMPLACE SK-1560 (1)

00

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

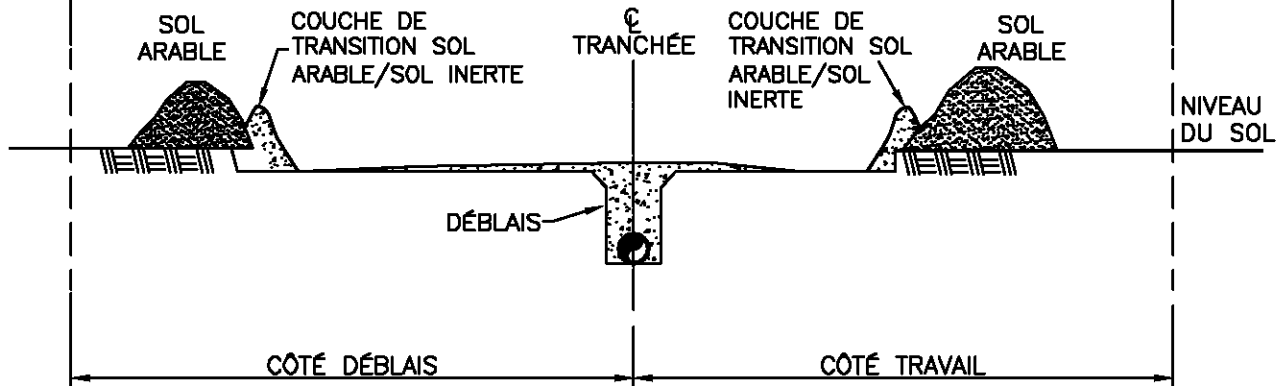
REMISE EN PLACE DES DÉBLAIS
DÉCAPAGE ADDITIONNEL DU SOL ARABLE
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

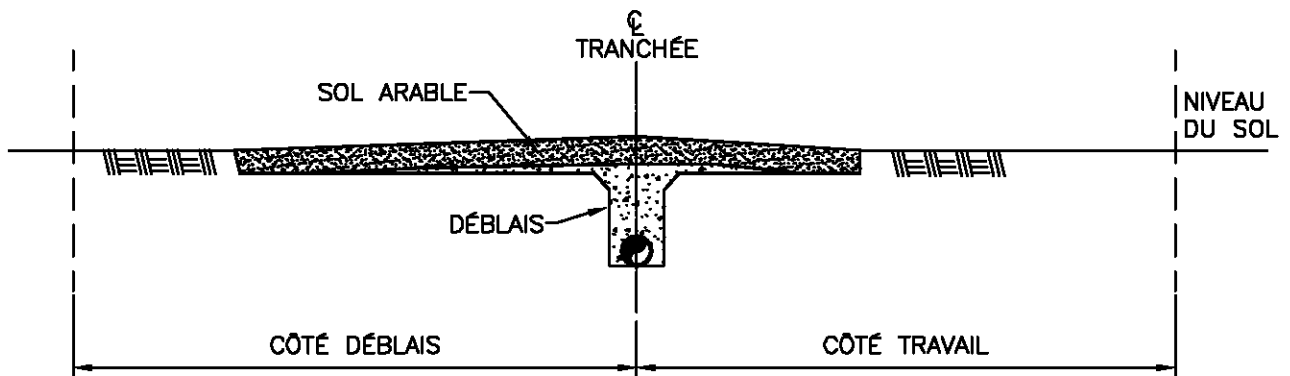
N° DE DWG STDS-03-ML-05-431

RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL)



4. REEMPLIR ET COMPACTER LA TRANCÉE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES. DÉCOMPACTER LES SECTEURS COMPACTÉS.



5. REMETTRE EN PLACE LES COUCHES DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE UNIFORMÉMENT, SUIVI DE LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE SUR LES ZONES DÉCAPÉES ET PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

APPLICATION :

REMISE EN ÉTAT L'ÉTÉ SUITE À DES TRAVAUX EN PÉRIODE HIVERNALE OU POUR D'AUTRES SITUATIONS TEL QU'INDIQUÉES PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, DISTRIBUER LES DÉBLAIS EN SURPLUS RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE SUR LA PORTION DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE NE DÉPASSE PAS 10 cm.

EMISSON GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

EMISSON STANDARD, REMPLACE SK-1990 (2)

00

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

REMISE EN PLACE DES DÉBLAIS
DÉCAPAGE ADDITIONNEL DU SOL ARABLE
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-431

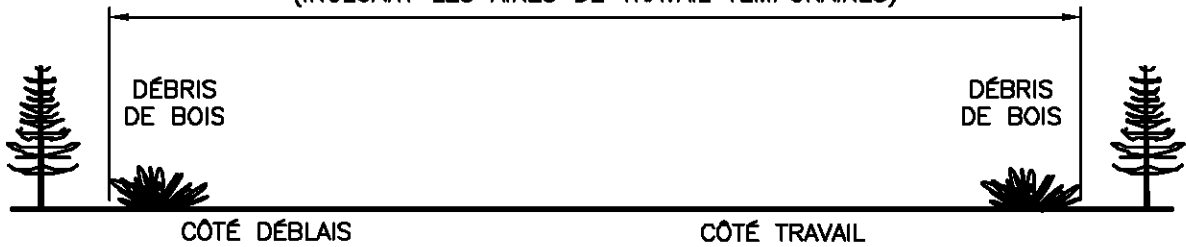
RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



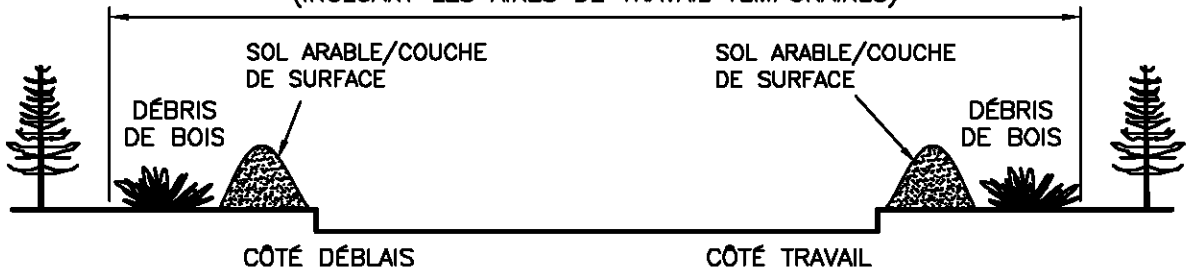
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE L'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÛLER.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



2. ESSOUCHER ENTIÈREMENT L'EMPRISE ET ENTREPOSER LES DÉBRIS LIGNEUX À UN ENDROIT APPROUVÉ. ENTREPOSER LES DÉBRIS LIGNEUX DES DEUX CÔTÉS DE L'EMPRISE LORSQUE REQUIS. LIMITER OU MINIMISER LES DOMMAGES AUX RACINES À MOINS DE 2 m DES ARBRES DEBOUTS.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. PRÉSERVER LA COUCHE DE SURFACE/SOL ARABLE SUR TOUTE LA LARGEUR OU AUTRE TEL QU'APPROUVÉ, JUSQU'À UNE PROFONDEUR INDICUÉE SUR LA CARTOGRAPHIE ENVIRONNEMENTALE DU TRACÉ. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE SÉPARÉ DES AMAS DE DÉBRIS DE BOIS. DISTRIBUER DES DEUX CÔTÉS, SI REQUIS. MINIMISER LES DOMMAGES AUX RACINES À MOINS DE 2 m DES ARBRES DEBOUTS.

* S'APPLIQUE AUX TERRAINS PRIVÉS ET AUX TERRES AGRICOLES DÉSIGNÉES PUBLIQUES.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1588

ID

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE
ESSOUCHEMENT - MILIEU BOISÉ
(FEUILLET 1 DE 2)

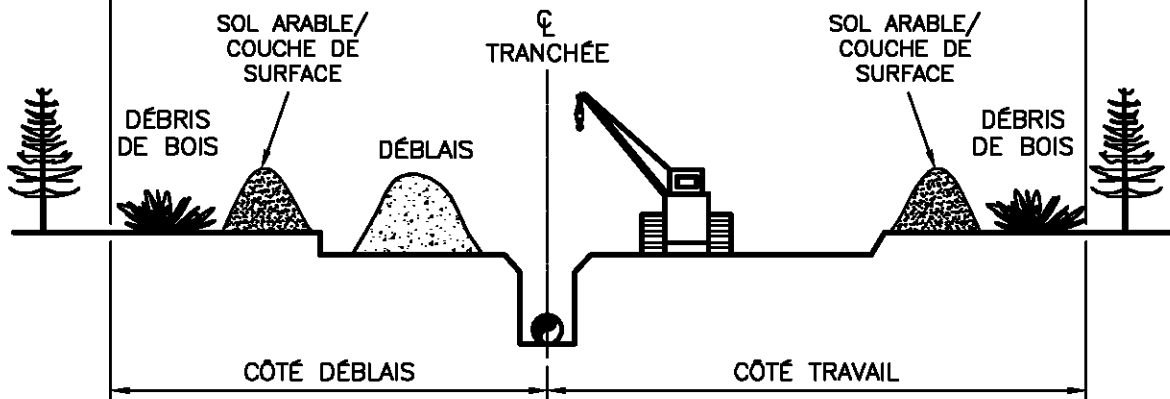
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

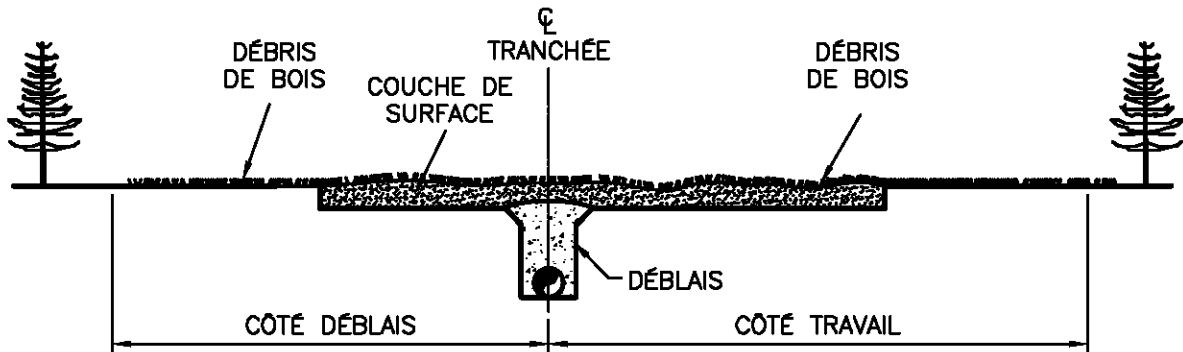
STDS-03-ML-05-443

RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



4. EXCAVER LA TRANCHEE, METTRE EN FOUILLE ET REMBLAYER.



5. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LES PROCÉDURES APPROUVÉES ET REPLACER LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE UNIFORMÉMENT SUR LA SURFACE DÉCAPÉE. ENLEVER LES RACINES SELON LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE ET DE FAÇON À ÊTRE COHÉRENT AVEC LES UTILISATIONS DU SOL EXISTANTES OU ADJACENTES. PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

* S'APPLIQUE AUX TERRAINS PRIVÉS ET AUX TERRES AGRICOLES DÉSIGNÉES PUBLIQUES.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCHEE, DISTRIBUER LE SOL DE DÉBLAIS EN SURPLUS CAUSÉ PAR LE TUYAU SUR LA PORTION DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE NE DÉPASSE PAS 10 cm.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉL. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1586

REVISIONS



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

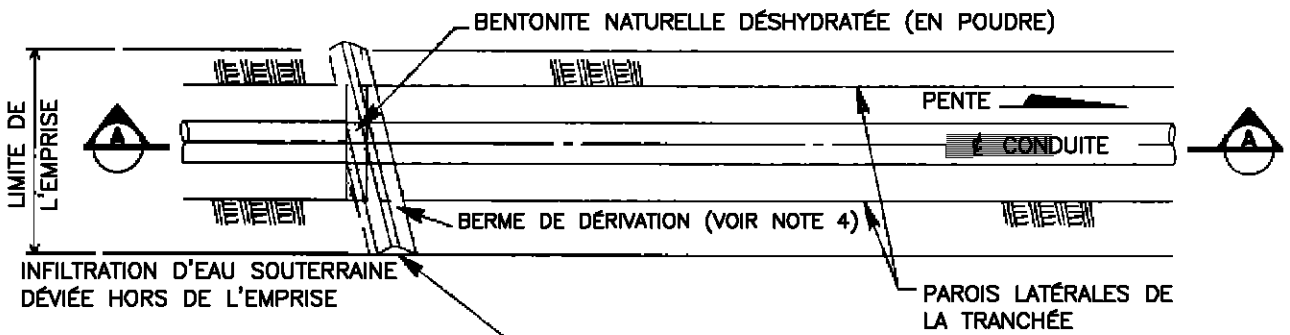
CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

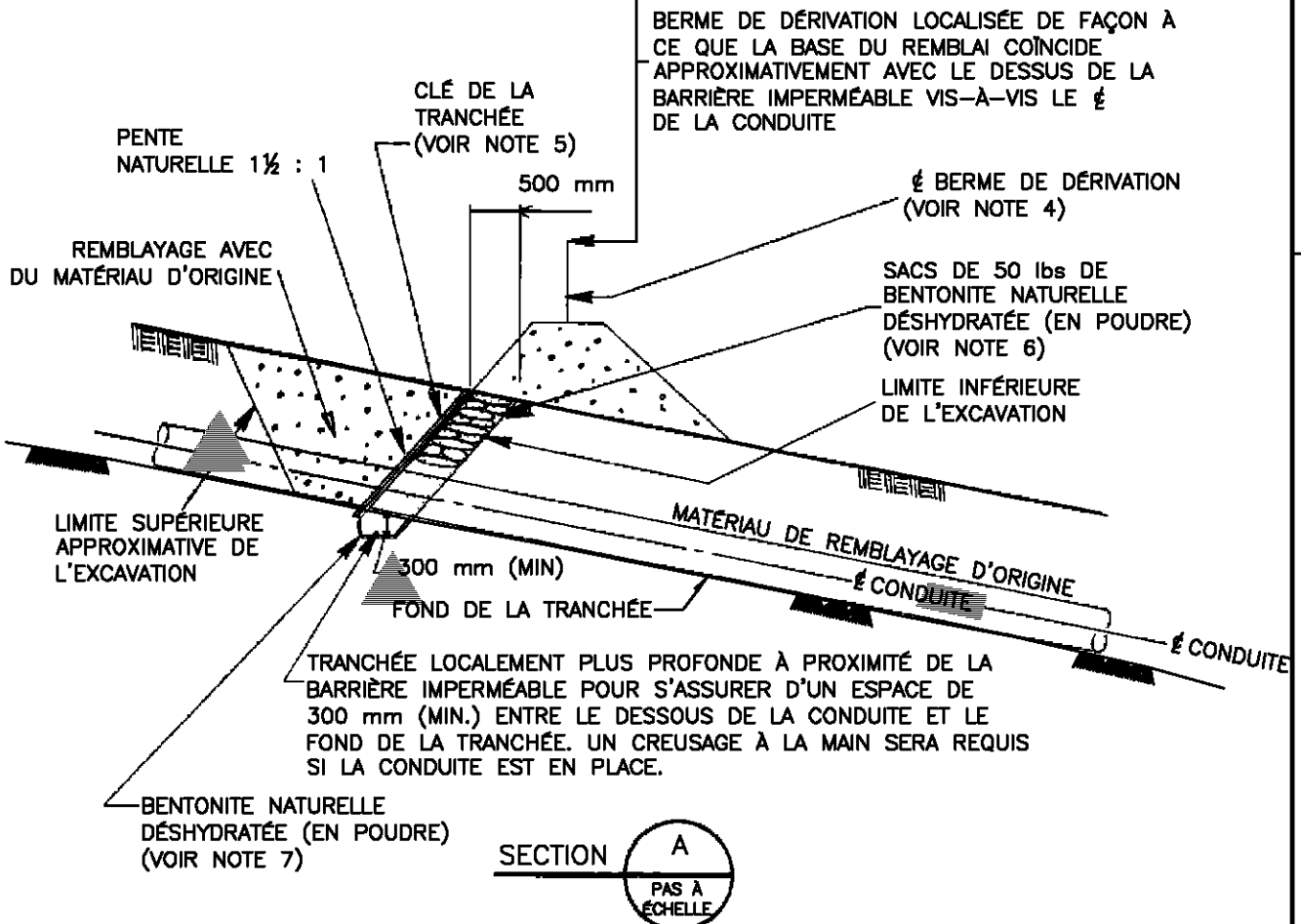
TITRE PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE
ESSOUCHEMENT - MILIEU BOISÉ
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-443 REV 01

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



PLAN
(PAS À L'ÉCHELLE)



01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 DESSIN REMPLACE SK-1381B (22 AVR./02)
 RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE BOUCHON DE TRANCÉE TYPE EN BENTONITE (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-202 RÉV 01

NOTES :

1. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE, AUX ENDROITS REQUIS, SERONT TYPIQUEMENT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LA FRÉQUENCE ET LA LOCALISATION FINALE DES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT POSITIONNÉS SUR LA BASE DES OBSERVATIONS FAITES AU TERRAIN, DE LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET DES PATRONS DE DRAINAGE.
2. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT INSTALLÉS AUX ENDROITS OÙ IL Y A POSSIBILITÉ D'INFILTRATION D'EAU SOUTERRAINE, SOIT DANS LA TRANCHÉE REMBLAYÉE OU LE LONG DE CELLE-CI. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS IMMÉDIATEMENT EN AVAL DES SECTEURS OÙ IL Y A DES INFILTRATIONS IMPORTANTES D'EAU SOUTERRAINE OU AUX ENDROITS EN PENTE TRANSVERSALE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT PLUS EFFICACES LORSQU'ILS SONT LOCALISÉS À LA CRÊTE DES PENTES ABRUPTES POUR FACILITER L'ÉVACUATION DE L'EAU DE LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE AVANT DE S'ÉCOULER SUR UNE PLUS FORTE PENTE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE NE SERONT PAS PLACÉS DANS LES ZONES DE DÉBLAIS À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS DE CONCEPTION SPÉCIFIQUES.
3. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE POSITIONNÉS AVANT LA MISE EN FOUILLE DE LA CONDUITE ET SON REMBLAYAGE. LA TRANCHÉE DEVRA ÊTRE MAINTENUE OUVERTE SUR UNE DISTANCE SUFFISANTE POUR INSTALLER LE BOUCHON DE TRANCHÉE (APPROXIMATIVEMENT 5 MÈTRES AU FOND DE LA TRANCHÉE). LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS AUSSITÔT QUE POSSIBLE APRÈS LA MISE EN FOUILLE ET LE REMBLAYAGE GÉNÉRAL POUR DIMINUER L'AFFAISSEMENT DES PAROIS DE LA TRANCHÉE, L'INFILTRATION D'EAU OU LA PÉNÉTRATION DU GEL DANS LES PAROIS DE LA TRANCHÉE PENDANT LA CONSTRUCTION D'HIVER.
4. VOIR LES CROQUIS No. STDS-03-ML-12-221 ET STDS-03-ML-12-222 POUR LA CONCEPTION DES BERMES DE DÉRIVATION.
5. LE BOUCHON DE TRANCHÉE DEVRA ÊTRE ANCRÉ AUX CÔTÉS ET AU FOND DE LA TRANCHÉE À UNE PROFONDEUR ET SUR UNE LARGEUR DE 0,3 m.
6. APRÈS LEUR MISE EN PLACE, CHAQUE SAC DE BENTONITE DEVRA ÊTRE PERFORÉ AFIN DE PERMETTRE L'EAU DE S'Y INFILTRER ET PERMETTRE L'EXPANSION DE LA BENTONITE.
7. DE LA BENTONITE EN VRAC DEVRA ÊTRE PLACÉE EN DESSOUS ET TOUT AUTOUR DE LA CONDUITE POUR S'ASSURER QUE TOUTES LES CAVITÉS SONT REMPLIES.
8. L'ORIENTATION DES SACS DOIT ÊTRE ALTERNÉE.
9. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET AUX ENDROITS OÙ DES MATÉRIAUX DE PROTECTION DE LA CONDUITE (COUSSINS DE MOUSSE DE POLYURÉTHANE, SACS DE SABLE, COUCHE DE PROTECTION CONTRE LES ROCHES, ETC.) SONT REQUIS.

MATÉRIAUX REQUIS

- SACS DE 50 lbs DE BENTONITE NATURELLE DÉSHYDRATÉE (EN POUDRE)
- MATÉRIAU FILTRANT : NILEX C-24, GÉOTEXTILE NON TISSÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

00 REVISIONS
 01 DESSIN REMPLACE SK-1391B (22 AVR./02)
 ÉMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

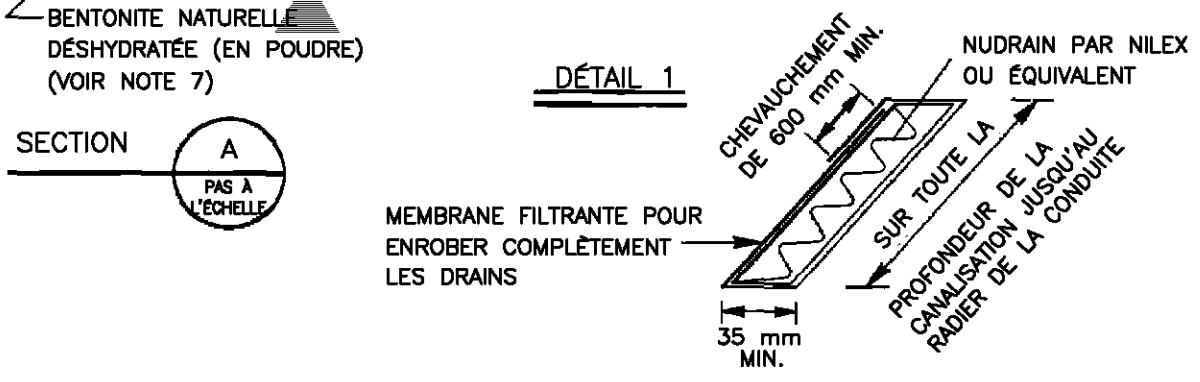
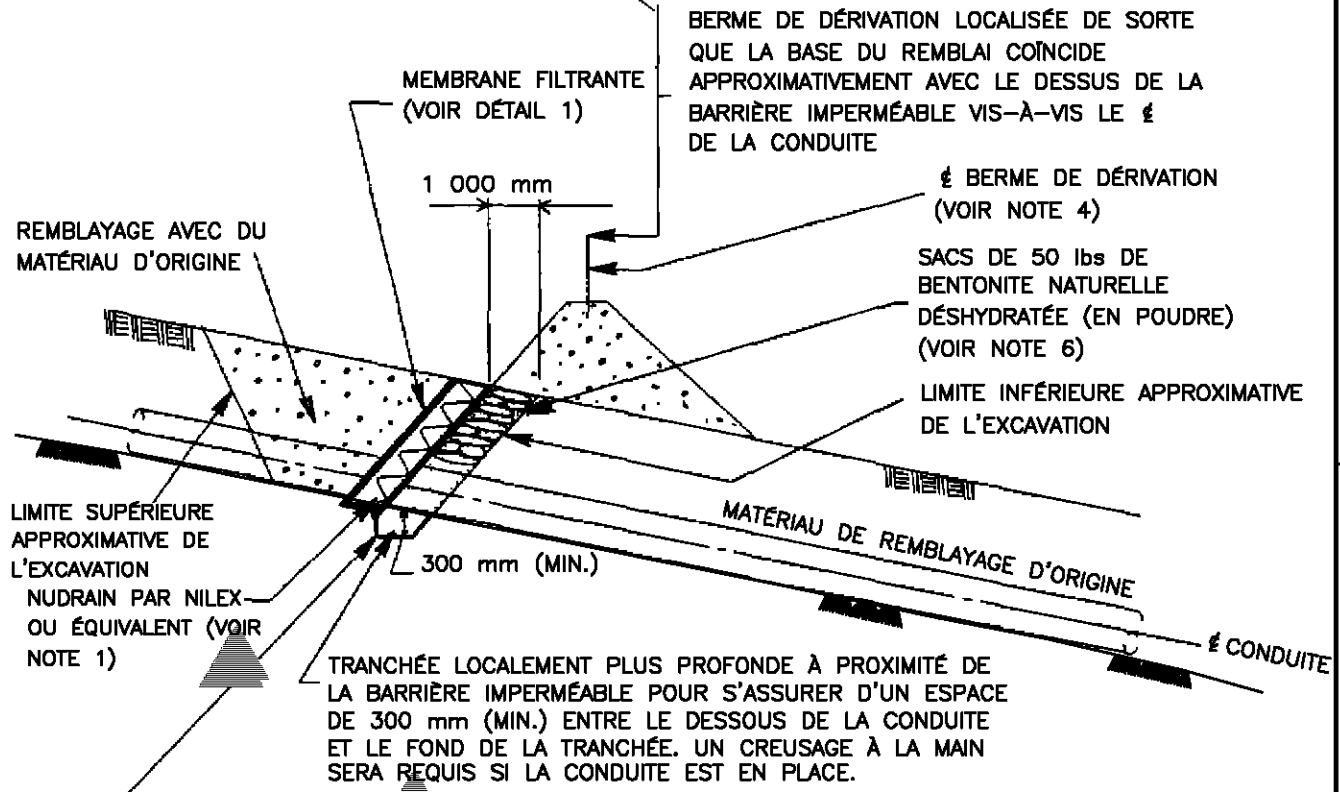
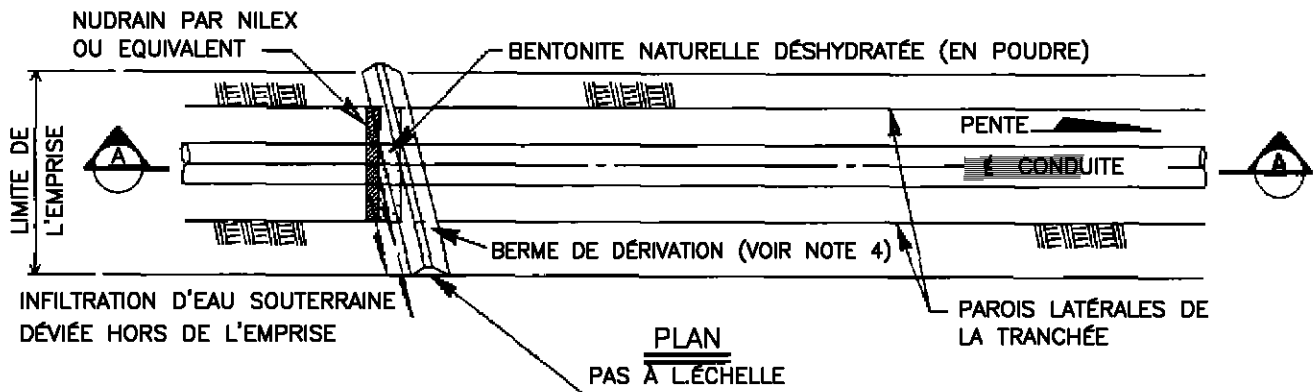
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE BOUCHON DE TRANCHÉE TYPE EN BENTONITE (FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-202 RÉV 01



ID
 REVISIONS
 00 DESSIN REMPLACÉ SK-1391A (1/2)
 01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

| | | | |
|--|--------|------------|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | | |
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE BOUCHON DE TRANCÉE TYPE EN BENTONITE AVEC NUDRAIN OU L'ÉQUIVALENT (FEUILLET 1 DE 2) | | | |
| ÉCHELLE | AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-12-203 |
| | | | REV 01 |

NOTES :

1. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE, AUX ENDROITS REQUIS, SERONT TYPIQUEMENT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LA FRÉQUENCE ET LA LOCALISATION FINALE DES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT POSITIONNÉS SUR LA BASE DES OBSERVATIONS FAITES AU TERRAIN, DE LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET DES PATRONS DE DRAINAGE.
2. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SERONT INSTALLÉS AUX ENDROITS OÙ IL Y A UNE POSSIBILITÉ D'INFILTRATION D'EAU SOUTERRAINE, SOIT DANS LA TRANCHÉE REMBLAYÉE OU LE LONG DE CELLE-CI. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS IMMÉDIATEMENT EN AVAL DES SECTEURS OÙ IL Y A DES INFILTRATIONS IMPORTANTES D'EAU SOUTERRAINE OU À DES ENDROITS EN PENTE TRANSVERSALE. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE SONT PLUS EFFICACES LORSQU'ILS SONT INSTALLÉS À LA CRÊTE DES PENTES ABRUPTES POUR FACILITER L'ÉVACUATION DE L'EAU DE LA TRANCHÉE DE LA CONDUITE AVANT QU'ELLE NE S'ÉCOULE SUR UNE PLUS FORTE PENTE.
3. LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE POSITIONNÉS AVANT LA MISE EN FOUILLE DE LA CONDUITE ET SON REMBLAYAGE. LA TRANCHÉE DEVRA ÊTRE MAINTENUE OUVERTE SUR UNE DISTANCE SUFFISANTE POUR INSTALLER LE BOUCHON DE TRANCHÉE (APPROXIMATIVEMENT 3 MÈTRES DANS LE FOND DE LA TRANCHÉE). LES BOUCHONS DE TRANCHÉE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS AUSSITÔT QUE POSSIBLE APRÈS LA MISE EN FOUILLE ET LE REMBLAYAGE GÉNÉRAL POUR DIMINUER L'AFFAISSEMENT DES PAROIS DE LA TRANCHÉE, L'INFILTRATION D'EAU OU LA PÉNÉTRATION DU GEL DANS LES PAROIS DE LA TRANCHÉE PENDANT LA CONSTRUCTION D'HIVER.
4. VOIR LES CROQUIS No. STDS-03-ML-12-221 ET STDS-03-ML-12-222 POUR LA CONCEPTION DES BERMES DE DÉRIVATION.
5. ENROBER ENTièrement LE NUDRAIN D'UNE MEMBRANE FILTRANTE DANS LA ZONE ILLUSTRÉE AU DÉTAIL 1. UN CHEVAUCHEMENT MINIMAL DE 600 mm EST REQUIS.
6. APRÈS LEUR MISE EN PLACE, CHAQUE SAC DE BENTONITE DEVRA ÊTRE PERFORÉ AFIN DE PERMETTRE À L'EAU DE S'Y INFILTRER ET PERMETTRE L'EXPANSION DE LA BENTONITE.
7. DE LA BENTONITE EN VRAC DEVRA ÊTRE PLACÉE EN DESSOUS ET TOUT AUTOUR DE LA CONDUITE POUR S'ASSURER QUE TOUTES LES CAVITÉS SONT REMPLIES.

MATÉRIAUX REQUIS

- SACS DE 50 lbs DE BENTONITE NATURELLE DÉSHYDRATÉE (EN POUDRE)
- MATÉRIAU FILTRANT : NILEX C-24, GÉOTEXTILE NON TISSÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- DRAIN : NUDRAIN PAR NILEX OU ÉQUIVALENT

EMISSIION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015

01

DESSIN REMPLACE SK-1391A (2/2)

00

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

BOUCHON DE TRANCHÉE TYPE EN BENTONITE AVEC NUDRAIN OU L'ÉQUIVALENT (FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE

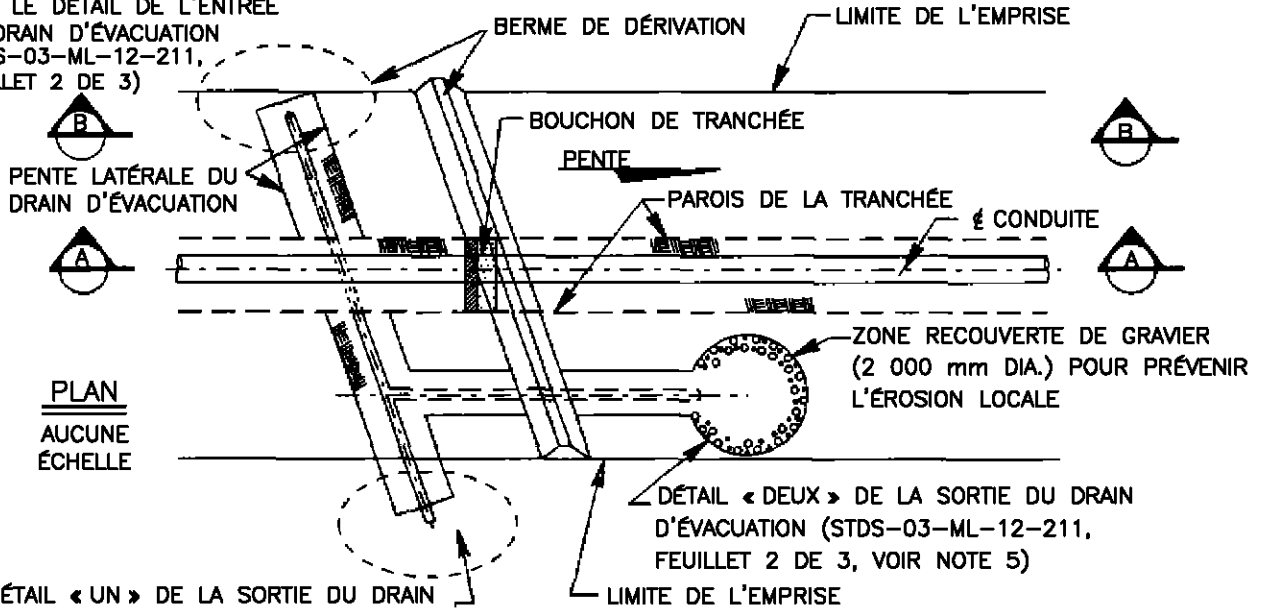
AUCUNE

N° DE DWG

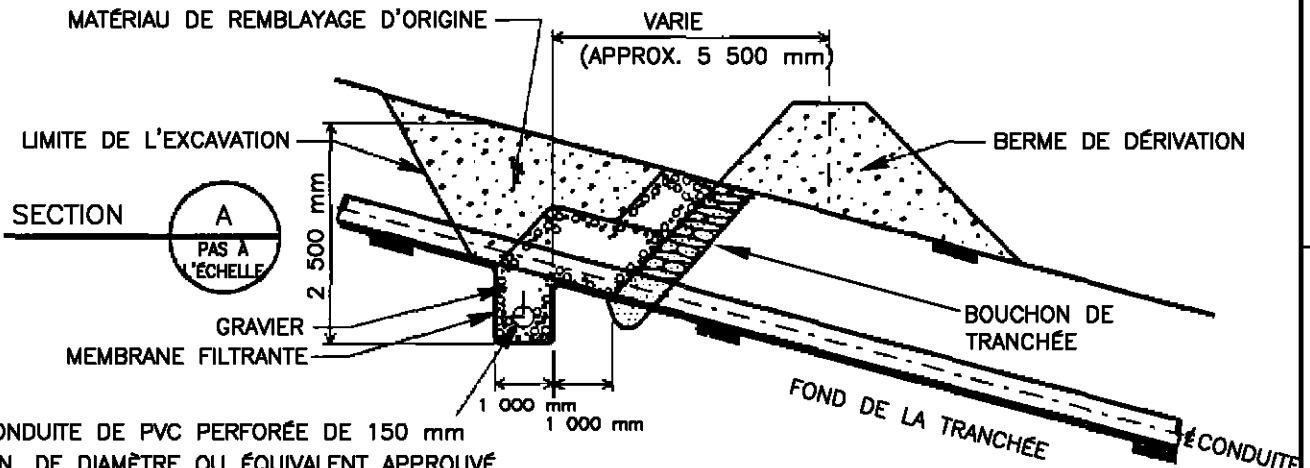
STDS-03-ML-12-203

RÉV 01

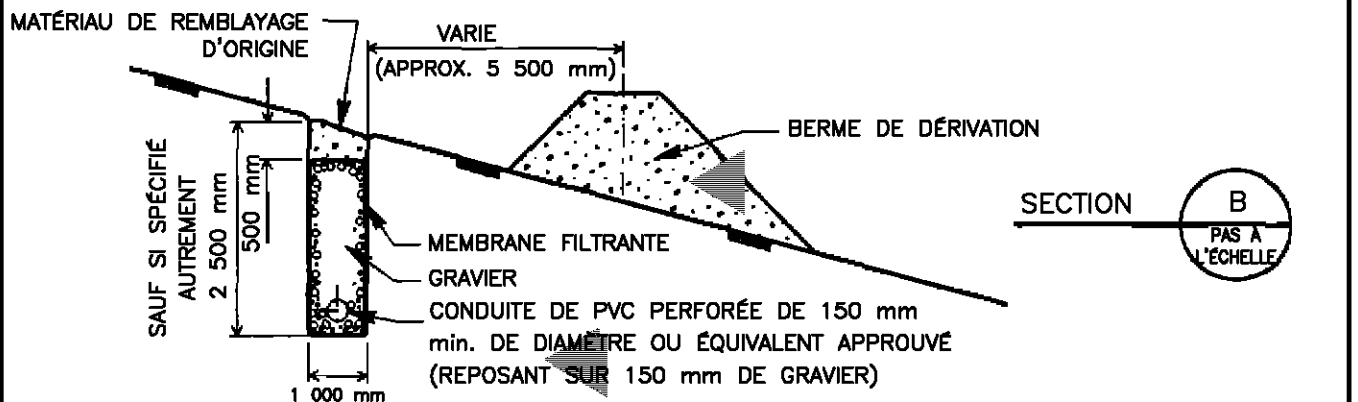
VOIR LE DÉTAIL DE L'ENTRÉE
DU DRAIN D'ÉVACUATION
(STDS-03-ML-12-211,
FEUILLET 2 DE 3)



DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU DRAIN
D'ÉVACUATION (STDS-03-ML-12-211,
FEUILLET 2 DE 3, VOIR NOTES 5 & 6)



CONDUITE DE PVC PERFORÉE DE 150 mm
MIN. DE DIAMÈTRE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
(REPOSANT SUR 150 mm DE GRAVIER)



VOIR LE FEUILLET 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1392B (1/3)

REVISIONS



DESSINATEUR :

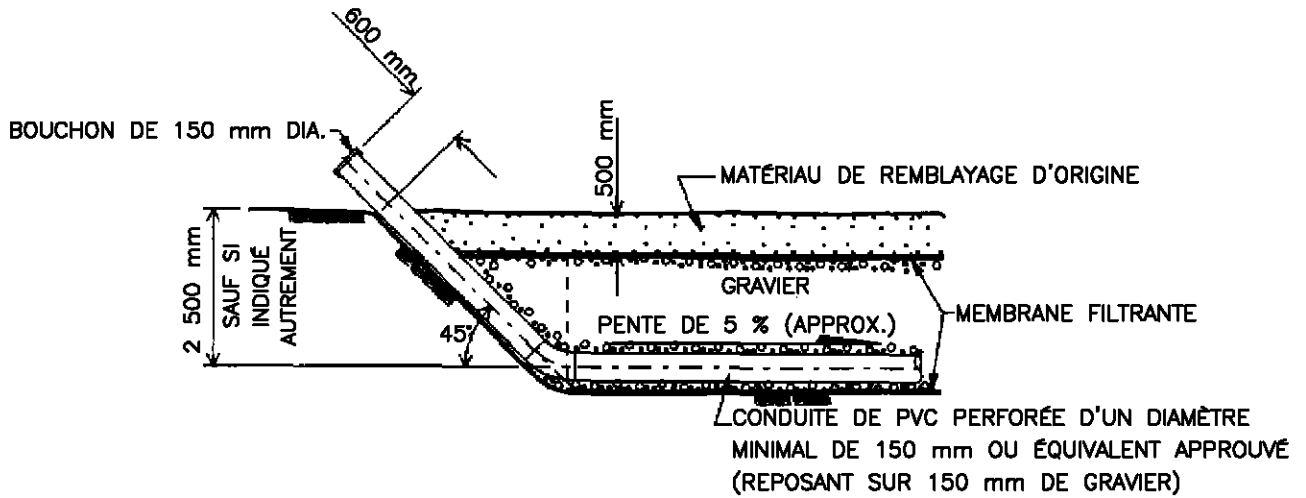
NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR :

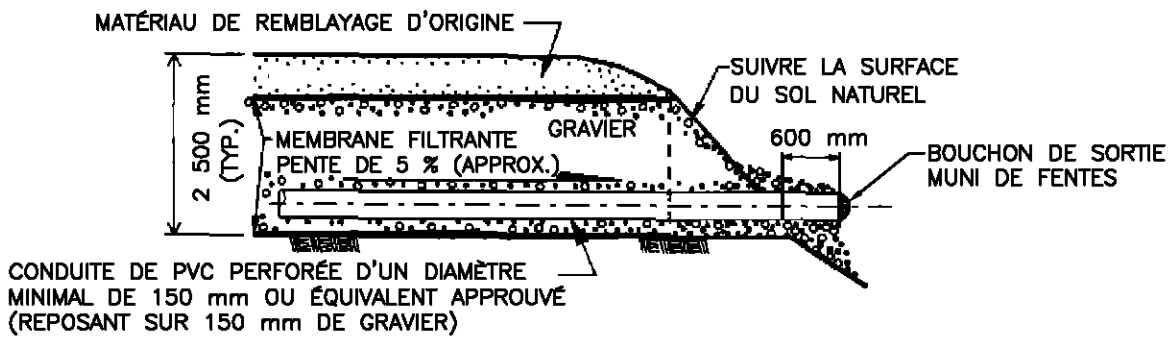
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

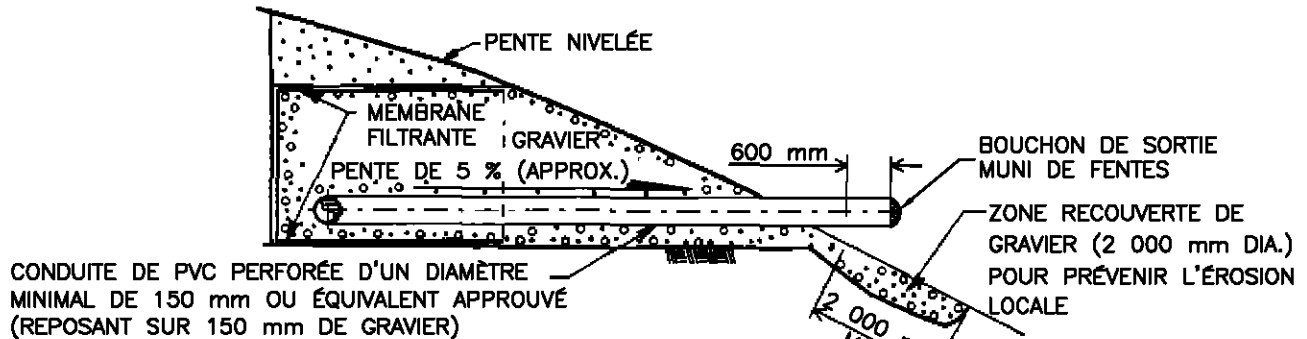
| | | |
|---|--------------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE DRAIN D'ÉVACUATION TYPE AVEC GRAVIER (FEUILLET 1 DE 3) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-12-211 | RÉV 01 |



DÉTAIL DE L'ENTRÉE DU DRAIN D'ÉVACUATION



DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION



DÉTAIL « DEUX » DE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION

VOIR LE FEUILLET 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | |
| DRAIN D'ÉVACUATION TYPE AVEC GRAVIER (FEUILLET 2 DE 3) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-12-211 | RÉV 01 |

NOTES :

1. LES DRAINS D'ÉVACUATION SONT TYPIQUEMENT UTILISÉS POUR ABAISSER LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE ÉLEVÉES À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DU PIPELINE. ILS SONT GÉNÉRALEMENT LOCALISÉS À LA CRÊTE DES PENTES OU IMMÉDIATEMENT EN AVAL DE SECTEURS PRÉSENTANT UN ÉCOULEMENT SIGNIFICATIF DE L'EAU SOUTERRAINE.
2. LES DRAINS D'ÉVACUATION, LORSQUE REQUIS, SERONT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LES LOCALISATIONS MONTRÉES SONT APPROXIMATIVES ET LE POSITIONNEMENT FINAL DU DRAIN D'ÉVACUATION EST DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LA TOPOGRAPHIE LOCALE, LES PATRONS DE DRAINAGE ET LES CONDITIONS DE L'EAU SOUTERRAINE, PARTICULIÈREMENT APRÈS L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE, VONT DÉTERMINER LA LOCALISATION FINALE DU DRAIN D'ÉVACUATION.
3. LA PENTE APPROXIMATIVE DU DRAIN D'ÉVACUATION SERA DE 5 %.
4. LA MEMBRANE FILTRANTE POUR LES DRAINS D'ÉVACUATION SERA ÉTENDUE AU FOND DE LA TRANCHÉE ET RECOUVERTE DE 150 mm DE GRAVIER. LA CONDUITE PERFORÉE DEVRA ÊTRE PLACÉE DE FAÇON À AVOIR MINIMALEMENT DES PERFORATIONS DANS LA PARTIE INFÉRIEURE DE LA CONDUITE ENTRE LES POSITIONS 4 ET 8 HEURES. LE RESTE DE LA TRANCHÉE DEVRA ÊTRE REMBLAYÉ AVEC DU GRAVIER PROPRE, BIEN CALIBRÉ, JUSQU'À 500 mm DE LA SURFACE ET LA MEMBRANE FILTRANTE DEVRA SE CHEVAUCHER POUR ENVELOPPER COMPLÈTEMENT LE GRAVIER. LE REMBLAYAGE SERA COMPLÉTÉ AVEC DU MATÉRIEL D'ORIGINE DE FAÇON À PRÉVENIR L'INFILTRATION DE L'EAU DE SURFACE DANS LE DRAIN D'ÉVACUATION.
5. LE DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION EST UTILISÉ LORSQUE LE DRAIN SORT DE LA PENTE À UNE DISTANCE RAISONNABLE ET QUE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN DIRIGE L'EAU EN DEHORS DE L'EMPRISE. LORSQUE LE DRAIN D'ÉVACUATION EST REQUIS DANS TOUTE LA ZONE OU LORSQUE LE POINT DE SORTIE SELON LE DÉTAIL « UN » SERAIT PLACÉ À PLUS DE 10 MÈTRES EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, LE DRAIN D'ÉVACUATION EST ORIENTÉ DE FAÇON À CE QUE SA SORTIE SOIT SITUÉE EN BORDURE DE L'EMPRISE (VOIR LE DÉTAIL DE SORTIE « DEUX »).
6. LORSQUE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION EST SITUÉE EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, DES AUTORISATIONS SONT REQUISES.

MATÉRIAUX REQUIS

- GRAVIER : BIEN CALIBRÉ, MOINS DE 5 % PASSANT AU TRAVERS D'UN TAMIS No 200.
- MEMBRANE FILTRANTE : GÉOTEXTILE TISSÉ NILEX C-24 OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- CONDUITE PERFORÉE : DIAMÈTRE MINIMAL DE 150 mm, PERFORÉE, EN PVC OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- BOUCHONS POUR LES SORTIES ET ENTRÉES DE DRAINS. LES BOUCHONS DE SORTIE DOIVENT ÊTRE MUNIS DE FENTES.

EMISSIION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015

D1

DESSIN REMPLACE SK-1392B (3/3)

D0

REVISIONS



DESSINATEUR :

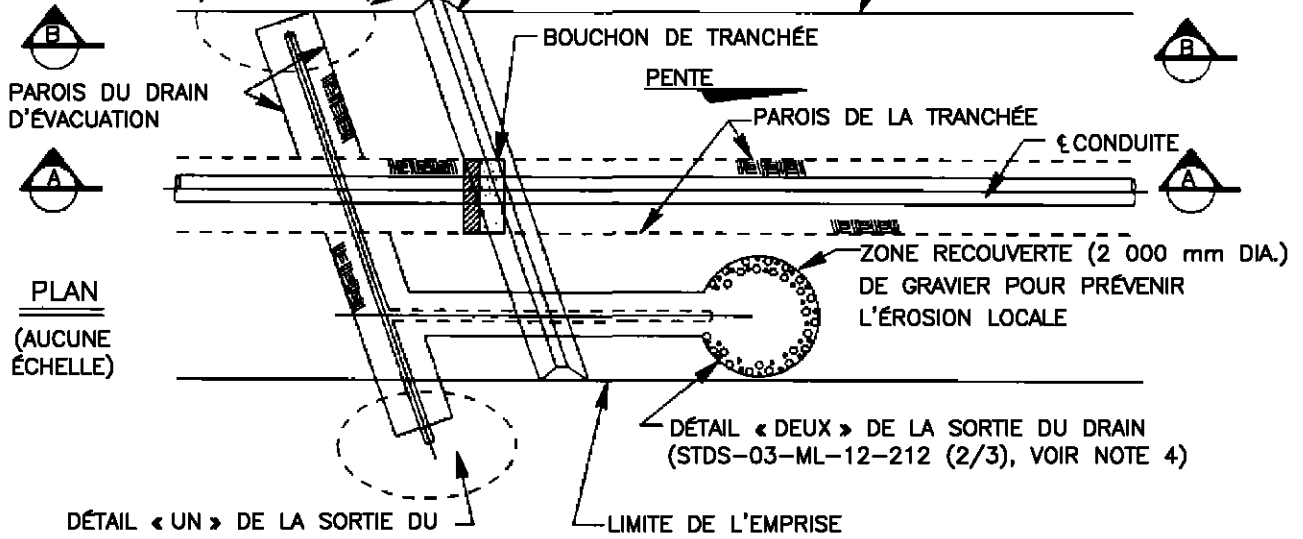
NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

| | | | |
|------------------|--------|--|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | | |
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | DRAIN D'ÉVACUATION TYPE AVEC GRAVIER (FEUILLET 3 DE 3) | |
| ÉCHELLE | AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-12-211 |
| | | | REV 01 |

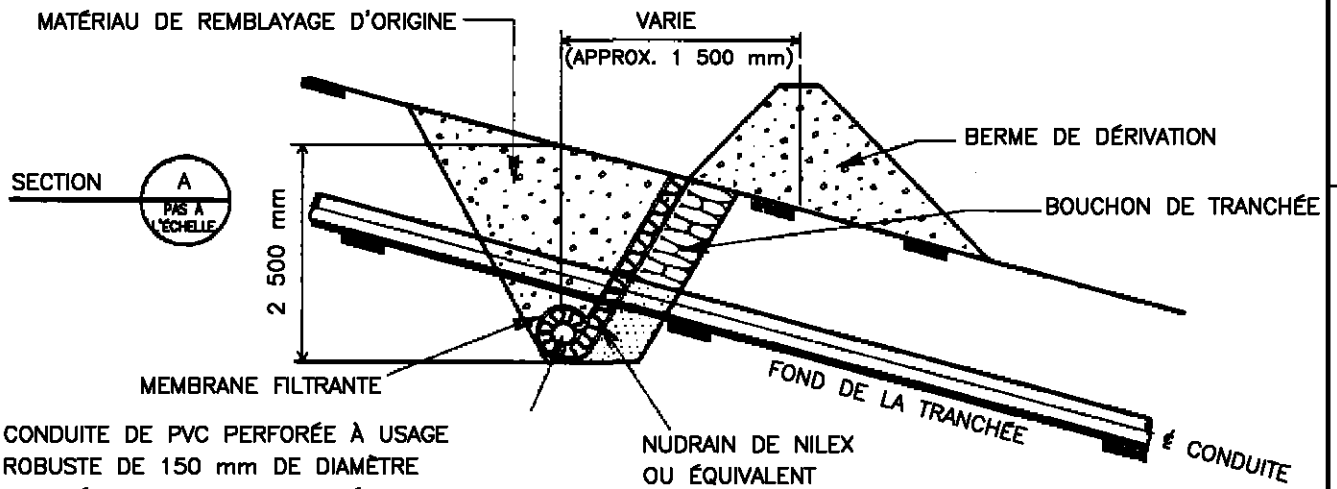
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

VOIR LE DÉTAIL DE L'ENTRÉE
DU DRAIN D'ÉVACUATION
(STDS-03-ML-12-212,
FEUILLET 2 DE 3)

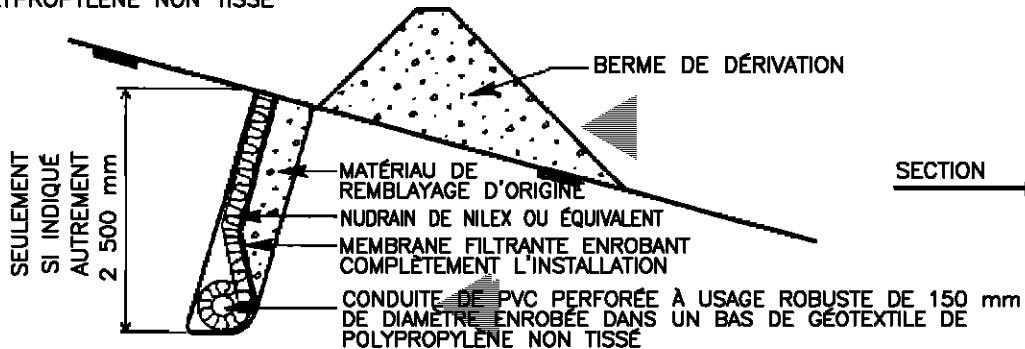


PLAN
(AUCUNE ÉCHELLE)

DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DU
DRAIN D'ÉVACUATION
(STDS-03-ML-12-212 (2/3), VOIR NOTES 4 & 5)



CONDUITE DE PVC PERFORÉE À USAGE
ROBUSTE DE 150 mm DE DIAMÈTRE
ENROBÉE DANS UN BAS DE GÉOTEXTILE
DE POLYPROPYLENE NON TISSÉ



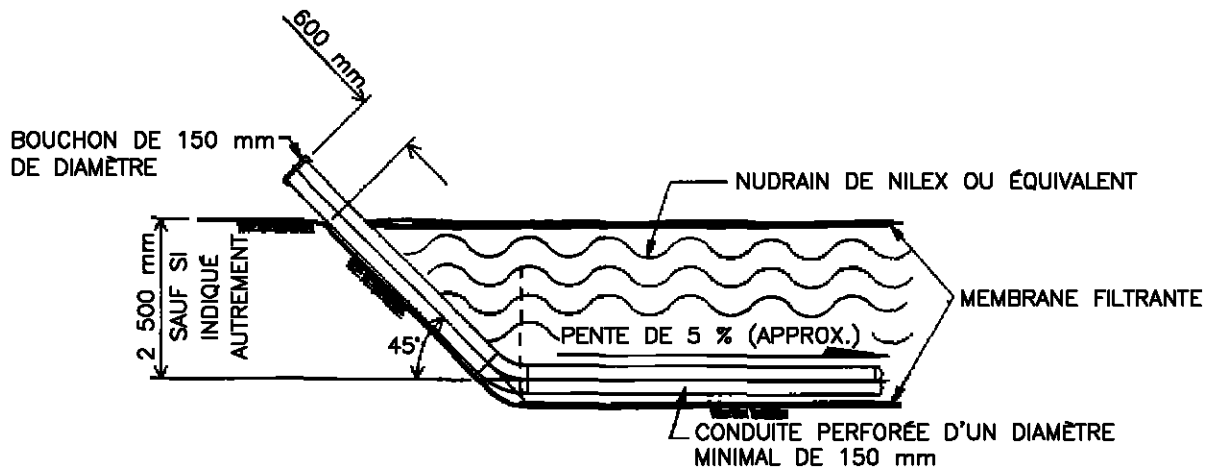
VOIR LE FEUILLET 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES



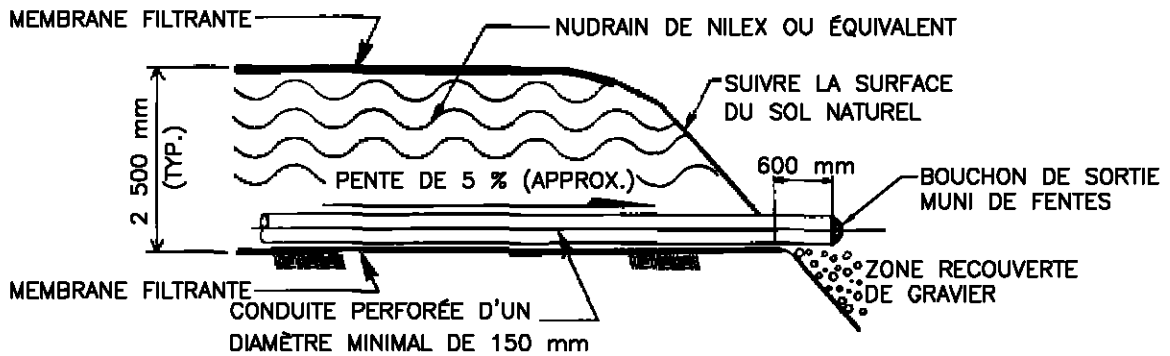
DESSINATEUR :

NON DATE
VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

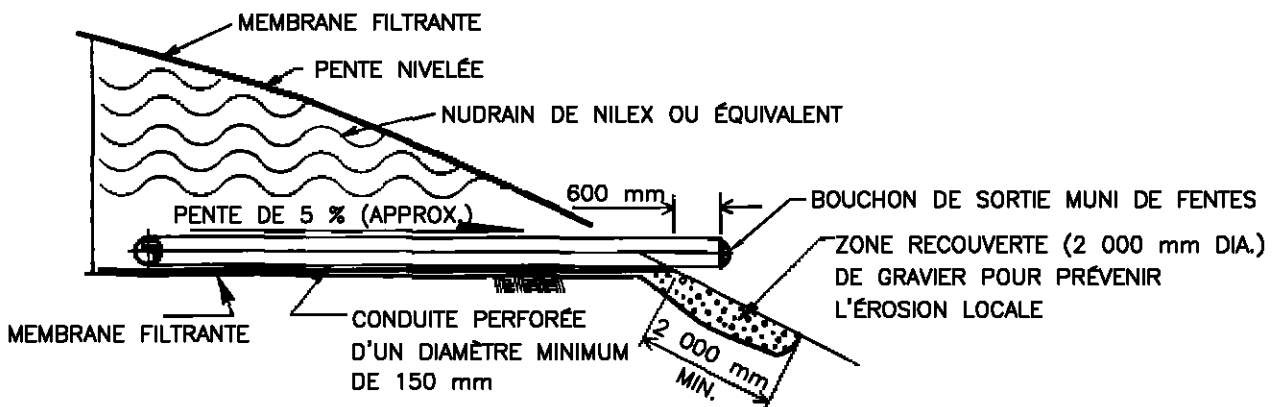
CROQUIS STANDARD
N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03
TITRE DRAIN D'ÉVACUATION TYPE (FEUILLET 1 DE 3)
ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-212 RÉV 01



DÉTAIL DE L'ENTRÉE DU DRAIN D'ÉVACUATION



DÉTAIL DE SORTIE DE DRAIN D'ÉVACUATION « UN »



DÉTAIL « DEUX » DE SORTIE DE DRAIN

VOIR PAGE 3 DE 3 POUR TOUTES LES NOTES



DESSINATEUR :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

DRAIN D'ÉVACUATION TYPE
(FEUILLET 2 DE 3)

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-12-212

REV 01

NOTES :

1. LES DRAINS D'ÉVACUATION SONT TYPIQUEMENT UTILISÉS POUR ABAISSER LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE ÉLEVÉES À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DU PIPELINE. ILS SONT GÉNÉRALEMENT LOCALISÉS À LA CRÊTE DES PENTES OU IMMÉDIATEMENT EN AVAL DES SECTEURS PRÉSENTANT DES ÉCOULEMENTS SIGNIFICATIFS D'EAU SOUTERRAINE.
2. LES DRAINS D'ÉVACUATION, LORSQUE REQUIS, SERONT SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. TOUTEFOIS, LES LOCALISATIONS MONTRÉES SONT APPROXIMATIVES ET LE POSITIONNEMENT FINAL DU DRAIN D'ÉVACUATION EST DE LA RESPONSABILITÉ DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LA TOPOGRAPHIE LOCALE, LES PATRONS DE DRAINAGE ET LES CONDITIONS DE L'EAU SOUTERRAINE, PARTICULIÈREMENT APRÈS L'EXCAVATION DE LA TRANCHÉE, VONT DÉTERMINER LA LOCALISATION FINALE DU DRAIN D'ÉVACUATION.
3. LA PENTE APPROXIMATIVE DU DRAIN D'ÉVACUATION SERA DE 5 %.
4. LE DÉTAIL « UN » DE LA SORTIE DE DRAIN D'ÉVACUATION EST UTILISÉ LORSQUE LE DRAIN D'ÉVACUATION SORT DE LA PENTE À UNE DISTANCE RAISONNABLE ET QUE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN DIRIGE L'EAU EN DEHORS DE L'EMPRISE. LORSQUE LE DRAIN D'ÉVACUATION EST REQUIS DANS TOUTE LA ZONE OU LORSQUE LE POINT DE SORTIE DU DÉTAIL « UN » SERAIT PLACÉ À PLUS DE 10 MÈTRES EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, LE DRAIN D'ÉVACUATION EST ORIENTÉ DE FAÇON À CE QUE SA SORTIE SOIT SITUÉE EN BORDURE DE L'EMPRISE (VOIR LE DÉTAIL DE SORTIE « DEUX »).
5. LORSQUE LA SORTIE DU DRAIN D'ÉVACUATION EST SITUÉE EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPRISE, DES AUTORISATIONS SONT REQUISES.

MATÉRIAUX REQUIS

- NUDRAIN DE NILEX OU ÉQUIVALENT.
- MEMBRANE FILTRANTE : GÉOTEXTILE TISSÉ NILEX C-24 OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- CONDUITE PERFORÉE : DIAMÈTRE MINIMAL DE 150 mm, PERFORÉE, EN PVC OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- BAS : BAS DE NILEX – GÉOTEXTILE DE POLYPROPYLENE NON TISSÉ POUR UNE CONDUITE DE 150 mm DE DIAMÈTRE.
- GRAVIER GROSSIER : PROPRE, UNIFORMÉMENT CALBRÉ, CAILLOUX ENTRE 10 ET 100 mm DE GROSSEUR.
- BOUCHONS POUR LES SORTIES ET ENTRÉES DE DRAINS. LES BOUCHONS DE SORTIE DOIVENT ÊTRE MUNIS DE FENTES.

ÉMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015

01

DESSIN REMPLACE SK-1392A (3/3)

00

RÉVISIONS

ID

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

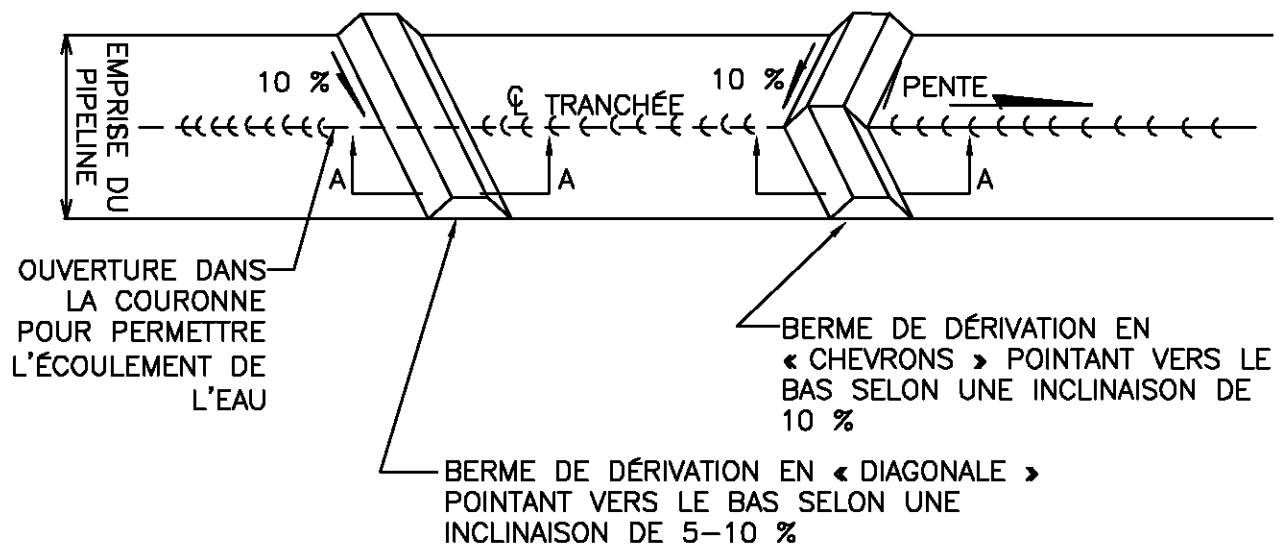


DESSINATEUR :

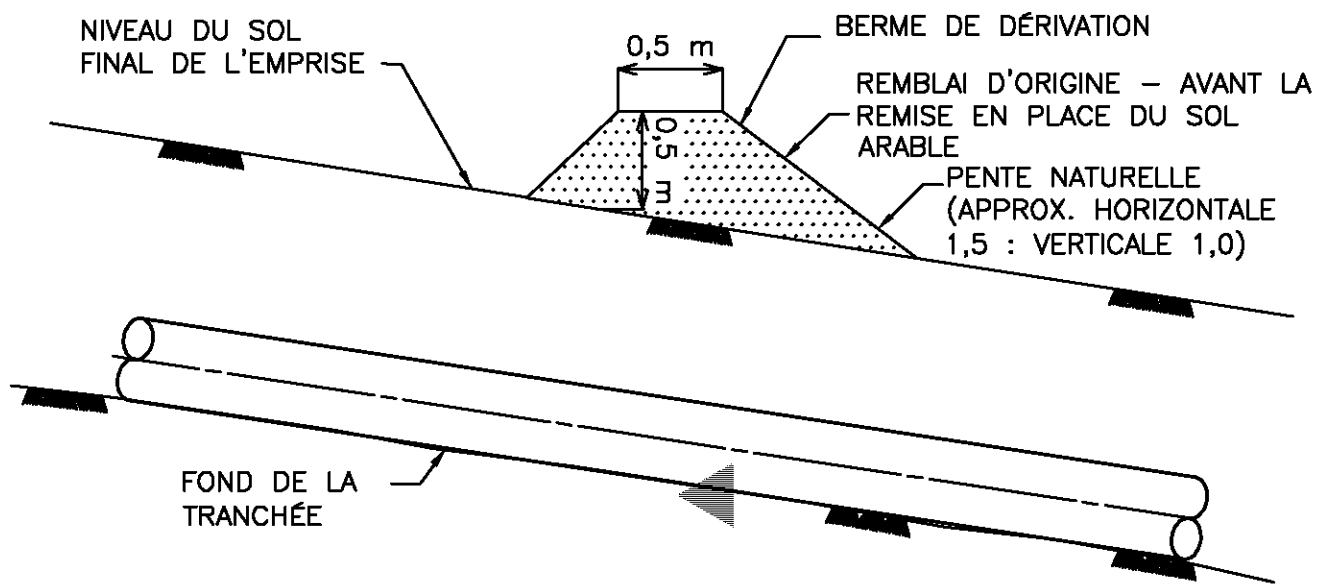
NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

| | | | |
|------------------|--------|--|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | | |
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | DRAIN D'ÉVACUATION TYPE (FEUILLET 3 DE 3) | |
| ÉCHELLE | AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-12-212 |
| | | | REV 01 |



PLAN



SECTION A-A

01 MISE À JOUR GÉNÉRALE POUR 2015
 00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1360A (1/2)
 RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

DESIGN STANDARD

N° DE FIA
STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

BERME DE DÉRVATION TYPE
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-12-221

REV 01

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION

NOTES :

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES, SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ.
2. LES BERMES EN « DIAGONALE » SONT UTILISÉES LÀ OÙ LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE ET LA PENTE DE DRAINAGE INDIQUENT UNE DIRECTION PRIVILÉGIÉE DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE.
3. LES BERMES EN « CHEVRONS » SONT UTILISÉES LÀ OÙ IL NE SEMBLE PAS Y AVOIR DE DIRECTION PRIVILÉGIÉE D'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE OU LORSQUE LA BERME EST LOCALISÉE DANS L'EMPRISE PRÉSENTANT DES COUPES DU SOL DE CHAQUE CÔTÉ (EX. : DÉCAPAGE).
4. TOUTES LES BERMES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DU SOL INERTE DE DÉBLAIS, COMPACTÉ EN COUCHES. AUCUNE MATIÈRE ORGANIQUE, SOL ARABLE, NEIGE, GLACE OU AUTRE MATIÈRE NUISIBLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR LA BERME.
5. LA LONGUEUR DE LA BERME DOIT SE PROLONGER SUR LA TOTALITÉ DE LA LARGEUR PERTURBÉE DE L'EMPRISE OU JUSQU'AU PIED DE LA COUPE DU SOL. LES BERMES PEUVENT SE PROLONGER AU-DELÀ DE L'EMPRISE EN AUTANT QUE LES AUTORISATIONS ONT ÉTÉ OBTENUES.
6. DU SOL ARABLE PEUT ÊTRE PLACÉ SUR LA BERME APRÈS AVOIR COMPACTÉ LE MATÉRIAU DE REMBLAYAGE OU SOL INERTE.
7. EN FONCTION DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU SOL ARABLE, LA BERME DOIT ÊTRE ENSEMENSÉE AVEC UN MÉLANGE APPROPRIÉ, SUIVI PAR L'INSTALLATION D'UN TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION BIODÉGRADABLE (ANCRÉ À INTERVALLE DE 1,0 m À L'AIDE DE PIQUETS DE BOIS). LE TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION DOIT ÊTRE EN MATÉRIAU BIODÉGRADABLE (BIO4 OU L'ÉQUIVALENT). DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU D'OBSTRUCTION POURRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE REQUISES APRÈS L'INSTALLATION DU TAPIS, TEL QUE DÉTERMINÉ PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE TAPIS DOIT ÊTRE ANCRÉ. D'AUTRES ANCRAGES OU PIQUETS BIODÉGRADABLES PEUVENT REMPLACER LES PIQUETS DE BOIS.
8. LA LOCALISATION FINALE, L'ESPACEMENT ET LA DIRECTION DES BERMES DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉS PENDANT LA CONSTRUCTION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE SELON LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET LES PATRONS D'ÉCOULEMENT DE L'EAU.
9. LA HAUTEUR FINALE DES BERMES DOIT ÊTRE 0,5 m PLUS HAUT AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE EN PÉRIODE DE GEL, SAUF INDICATION CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
10. L'ESPACEMENT ENTRE CHAQUE BOUCHON DE TRANCHÉE DOIT ÊTRE À CHAQUE DEUX BERMES DE DÉRVATION SAUF INDICATION CONTRAIRE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR LA COMPAGNIE.

ESPACEMENT TYPE DES BERMES DE DÉRVATION

| PENTE | POTENTIEL D'ÉROSION DU SOL | | |
|---------------------------|---|---|---|
| | ÉLEVÉ (SABLE FIN ET LIMON) | MODÉRÉ (ARGILE ET SABLE GROSSIER) | FAIBLE (GRAVIER ET LIT ROCHEUX EXPOSÉ) |
| FAIBLE (MOINS DE 5 %) | TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE | TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE | TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE |
| MOYENNE (5 % - 10 %) | 30 m | 60 m | 90 m |
| ABRUPTÉ (PLUS DE 10 %) | $\frac{305}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$ | $\frac{305 \times 2}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$ | $\frac{305 \times 3}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$ |

MISE À JOUR GÉNÉRALE POUR 2015

01

DESSIN REMPLACE SK-1360 (2/2)

00

RÉVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE
CONCEPTION :

DESIGN STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

BERME DE DÉRVATION TYPE
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE

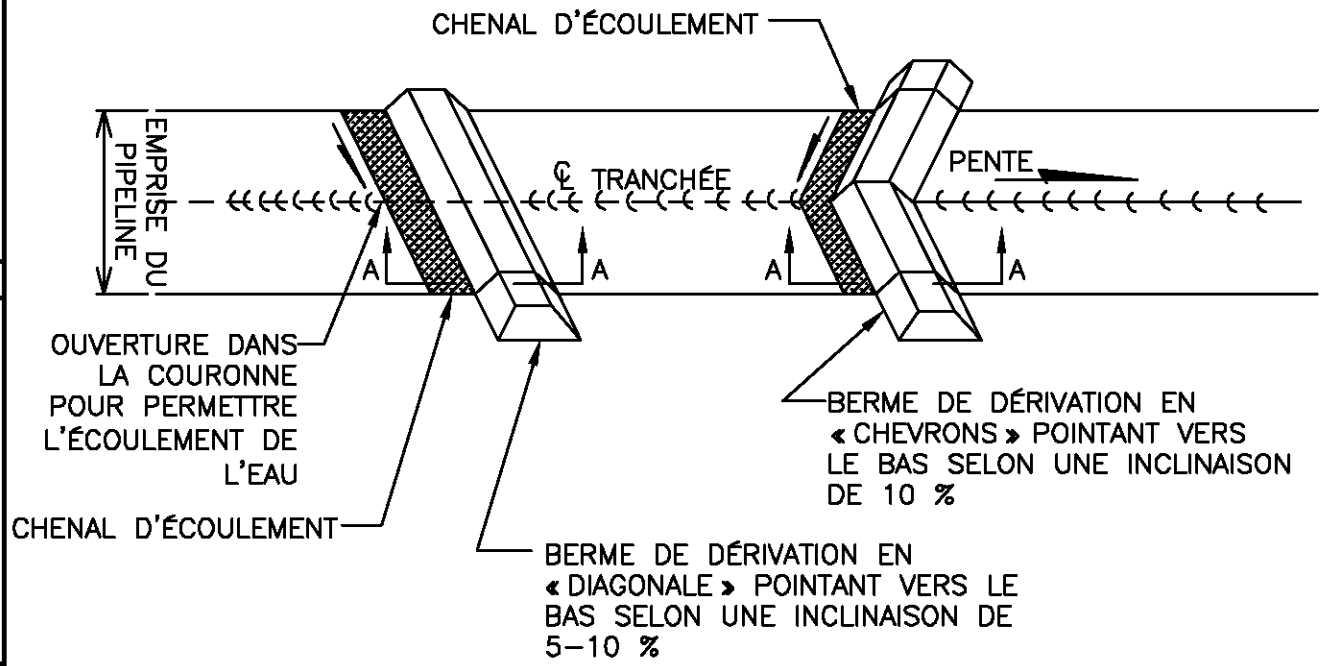
AUCUNE

N° DE DWG

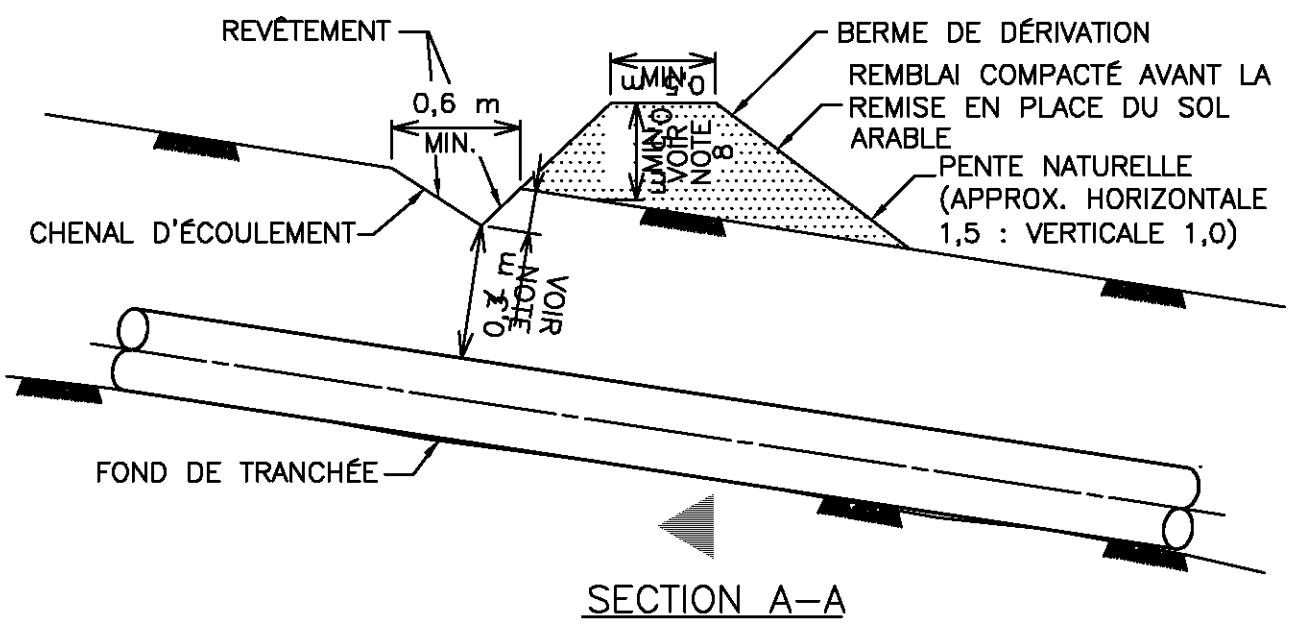
STDS-03-ML-12-221

RÉV 01

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



PLAN



SECTION A-A

01 MISE A JOUR GÉNÉRALE POUR 2015
 00 DESSIN REMPLACE SK-1384 (1/2)
 REVISIONS ID



DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

| DESIGN STANDARD | | | |
|-----------------|--------|---|---------------------|
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | BERME DE DÉRIVATION TYPE AVEC CHENAL D'ÉCOULEMENT (FEUILLET 1 DE 2) | |
| ÉCHELLE | AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-12-222 |
| | | | REV 01 |

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION

NOTES :

- 1) TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES, SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ.
- 2) LES BERMES DE DÉRIVATION AVEC CHENAL D'ÉCOULEMENT SONT APPROPRIÉES DANS LE CAS DE PENTES ABRUPTES. LE REVÊTEMENT EST FAIT D'UN TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION BIODÉGRADABLE (MIN. BIO4 OU L'ÉQUIVALENT).
- 3) LES BERMES EN « DIAGONALE » SONT UTILISÉES LÀ OÙ LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE ET LA PENTE DE DRAINAGE INDIQUENT UNE DIRECTION PRIVILÉGIÉE DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE.
- 4) LES BERMES EN « CHEVRONS » SONT UTILISÉES LÀ OÙ IL NE SEMBLE PAS Y AVOIR DE DIRECTION PRIVILÉGIÉE DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE OU LORSQUE LA BERME EST LOCALISÉE DANS L'EMPRISE PRÉSENTANT DES COUPES DU SOL DE CHAQUE CÔTÉ (EX. : DÉCAPAGE).
- 5) TOUTES LES BERMES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DU SOL INERTE DE DÉBLAIS, COMPACTÉ EN COUCHES. AUCUNE MATIÈRE ORGANIQUE, SOL ARABLE, NEIGE, GLACE OU AUTRE MATIÈRE NUISIBLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR LA BERME.
- 6) LA LONGUEUR DE LA BERME DOIT SE PROLONGER SUR LA TOTALITÉ DE LA LARGEUR PERTURBÉE DE L'EMPRISE OU JUSQU'AU PIED DE LA COUPE DU SOL. LES BERMES PEUVENT SE PROLONGER AU-DELÀ DE L'EMPRISE EN AUTANT QUE LES AUTORISATIONS ONT ÉTÉ OBTENUES.
- 7) UN CHENAL D'ÉCOULEMENT DOIT ÊTRE CREUSÉ À LA BASE « AMONT » DE LA BERME SEULEMENT SI LA COUVERTURE DE SOL EST SUFFISANTE AU-DESSUS DE LA CONDUITE AVANT L'EXCAVATION. UNE BERME DE DÉRIVATION DE TYPE STDS-03-ML-12-221, INCLUANT LE REVÊTEMENT (ANCRÉ ET SÉCURISÉ) SUR LE CÔTÉ AMONT DE LA BERME, PEUT AUSSI ÊTRE UTILISÉE TEL QU'ÉTABLI PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE COMPAGNIE. LE REVÊTEMENT DOIT ÊTRE ANCRÉ À L'AIDE DE PIQUETS DE BOIS OU AUTRE PIQUET OU ANCRAGE BIODÉGRADABLE, À INTERVALLE MAXIMALE DE 1,0 m.
- 8) DU SOL ARABLE PEUT ÊTRE PLACÉ SUR LA BERME APRÈS AVOIR COMPACTÉ LE MATÉRIAU DE REMBLAYAGE OU SOL INERTE.
- 9) SUIVANT L'AMÉNAGEMENT DU SOL ARABLE, LA BERME DOIT ÊTRE ENSEMENCÉE AVEC UN MÉLANGE APPROPRIÉ, SUIVI PAR L'INSTALLATION D'UN TAPIS DE CONTRÔLE D'ÉROSION BIODÉGRADABLE (BIO 4 OU L'ÉQUIVALENT, ANCRÉ À INTERVALLE DE 1,0 m À L'AIDE DE PIQUETS DE BOIS). DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU D'OBSTRUCTION PEUVENT ÊTRE REQUISES APRÈS L'INSTALLATION DU TAPIS, TEL QUE DÉTERMINÉ PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE TAPIS DOIT ÊTRE ANCRÉ.
- 10) LA LOCALISATION FINALE, L'ESPACEMENT ET LA DIRECTION DES BERMES DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉS PENDANT LA CONSTRUCTION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE SELON LA TOPOGRAPHIE LOCALE ET LES PATRONS D'ÉCOULEMENT DE L'EAU.
- 11) LA HAUTEUR FINALE DES BERMES DOIT ÊTRE 0,5 m PLUS HAUT AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE EN PÉRIODE DE GEL, SAUF INDICATION CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
- 12) L'ESPACEMENT ENTRE CHAQUE BOUCHON DE TRANCHÉE DOIT ÊTRE À CHAQUE DEUX BERMES DE DÉRIVATION SAUF INDICATION CONTRAIRE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR LA COMPAGNIE.

ESPACEMENT TYPE DES BERMES DE DÉRIVATION

| PENTE | POTENTIEL D'ÉROSION DU SOL | | |
|---------------------------|--|--|--|
| | ÉLEVÉ (SABLE FIN ET LIMON) | MODÉRÉ (ARGILE ET SABLE GROSSIER) | FAIBLE (GRAVIER ET LIT ROCHEUX EXPOSÉ) |
| FAIBLE (MOINS DE 5 %) | TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE | TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE | TEL QUE DÉTERMINÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE |
| MOYENNE (5 % - 10 %) | 30 m | 60 m | 90 m |
| ABRUPTÉ (PLUS DE 10 %) | $\frac{305}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$ | $\frac{305 \times 2}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$ | $\frac{305 \times 3}{\% \text{ PENTE}} = \text{_____m}$ |

01 MISE À JOUR GÉNÉRALE POUR 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1384 (2/2)

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

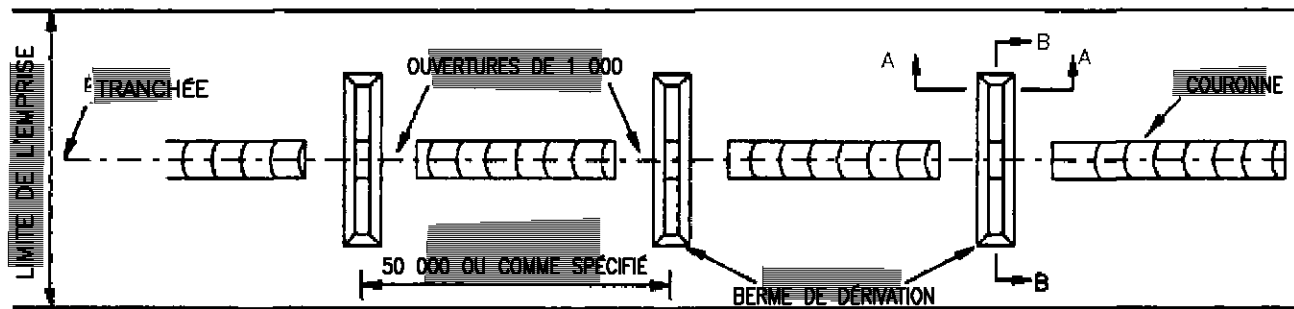
DESIGN STANDARD

N° DE FIA STDS _____ CHAÎNAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

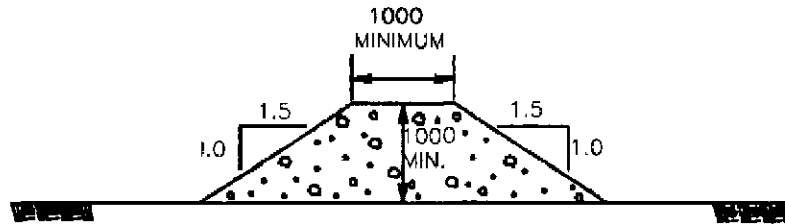
TITRE **BERME DE DÉVIATION TYPE AVEC CHENAL D'ÉCOULEMENT (FEUILLET 2 DE 2)**

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-222 RÉV 01

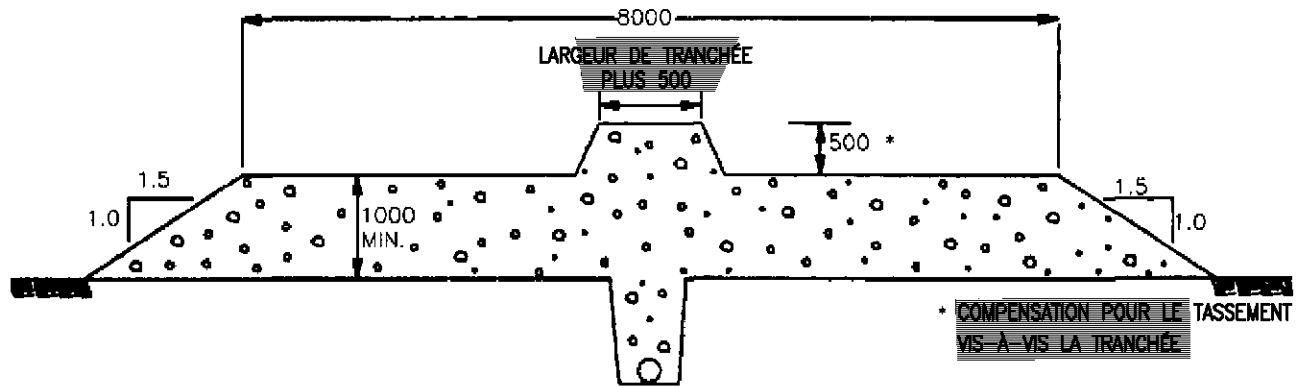
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



PLAN (PAS À L'ÉCHELLE)



SECTION A



SECTION B

NOTES:

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
2. LES BERMES DE DÉRIVATION DOIVENT ÊTRE FAITES DE SOL MINÉRAL D'ORIGINE COMPACTÉ NOMINALEMENT PAR COUCHES DE 300 mm EN UTILISANT DE L'ÉQUIPEMENT LOURD. LA MATIÈRE ORGANIQUE, LA NEIGE, LA GLACE OU TOUT AUTRE MATÉRIAU DÉLÉTÈRE NE DEVRONT PAS ÊTRE INCORPORÉS DANS LE REMBLAIS DE LA BERME.
3. LES BERMES DE DÉRIVATION DEVRONT ÊTRE PLACÉES PERPENDICULAIREMENT À LA LIGNE CENTRALE DE LA CONDUITE.
4. SECTEURS D'APPLICATION : LES BERMES DE DÉRIVATION SONT UTILISÉES POUR CONTRÔLER LE RUISSELLEMENT DE SURFACE LE LONG DE L'EMPRISE DU PIPELINE EN TERRAIN MARÉCAGEUX.
5. LA LOCALISATION FINALE ET L'ESPACEMENT DES BERMES DE DÉRIVATION SERONT DÉTERMINÉS AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE.
6. DES BOUDINS SYNTHÉTIQUES PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DES BERMES DE DÉRIVATION.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

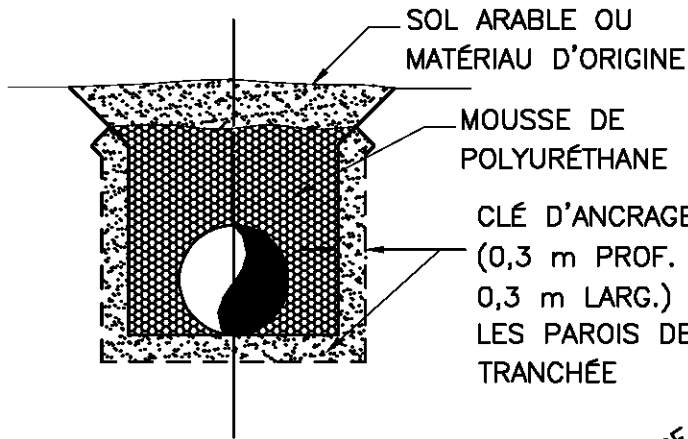
BERME DE DÉRIVATION TYPIQUE

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

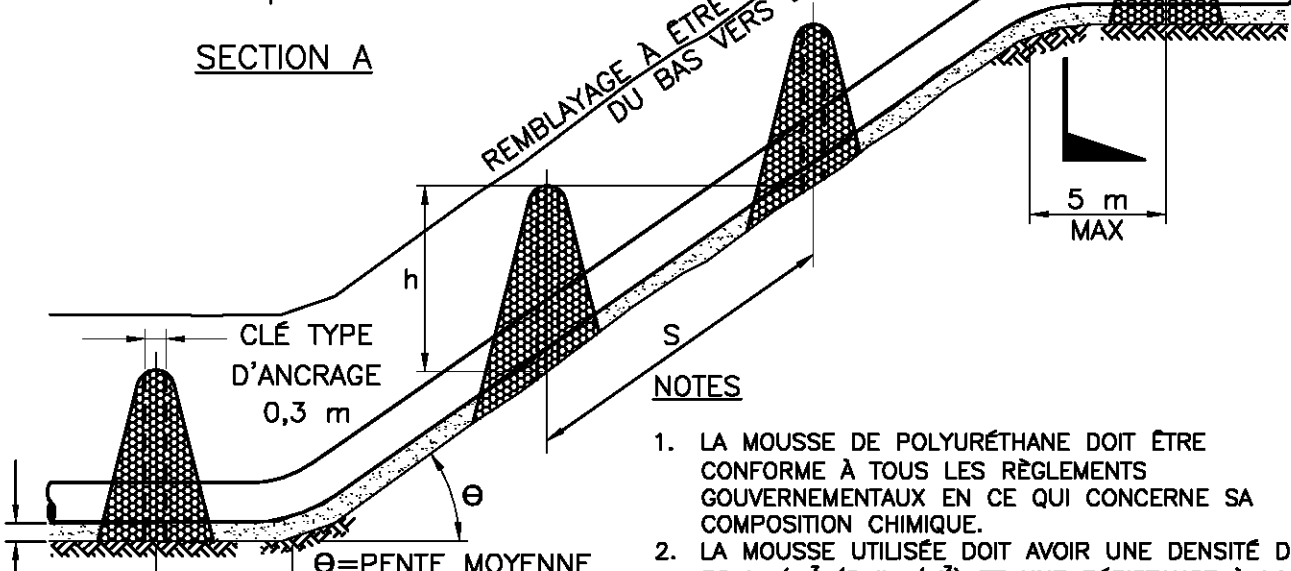
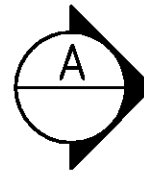
STDS-03-ML-12-223

REV 01



SECTION A

REMBLAYAGE À ÊTRE COMPACTÉ À PARTIR
DU BAS VERS LE HAUT



NOTES

1. LA MOUSSE DE POLYURÉTHANE DOIT ÊTRE CONFORME À TOUS LES RÈGLEMENTS GOUVERNEMENTAUX EN CE QUI CONCERNE SA COMPOSITION CHIMIQUE.
2. LA MOUSSE UTILISÉE DOIT AVOIR UNE DENSITÉ DE 32 kg/m³ (2 lbs/pi³) ET UNE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION MINIMALE DE 0,207 MPA (30 psi) OU ÉQUIVALENTE.
3. DES PANNEAUX DE STYROMOUSSE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SI DES FORMES SONT REQUISES.
4. DANS LES VALLÉES, LES AIRES DE DRAINAGE OU LES ZONES OÙ L'EAU PEUT S'ÉCOULER LE LONG DE LA TRANCHÉE ET ENLEVER LE COUSSINAGE OU LE REMBLAI AUTOUR DE LA CONDUITE, AJUSTER L'ESPACEMENT OU LES BOUCHONS DE FAÇON À CE QUE LE DESSUS DU BOUCHON SOIT APPROXIMATIVEMENT À LA MÊME ÉLÉVATION QUE LA BASE DU PROCHAIN BOUCHON EN AMONT.
5. L'ESPACEMENT ET LA CONFIGURATION DES BOUCHONS PEUVENT ÊTRE CHANGÉS, TEL QUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE. LA PROFONDEUR DE L'EXCAVATION VARIE SELON LES CONDITIONS DU SITE.
6. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET LORSQUE DES MATÉRIAUX DE PROTECTION DE LA CONDUITE (COUSSINS DE MOUSSE DE POLYURÉTHANE, SUPPORTS DE CONDUITE, MATELAS DE PROTECTION, ETC.) SONT REQUIS.

CLÉ D'ANCRAGE 0,3 m
ESPACEMENT APPROXIMATIF DES BOUCHONS

$$S = \frac{h}{\sin \theta}$$



EMISSIION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2015

01 DESSIN REMPLACEMENT SK-1391A (2/2)

00 REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

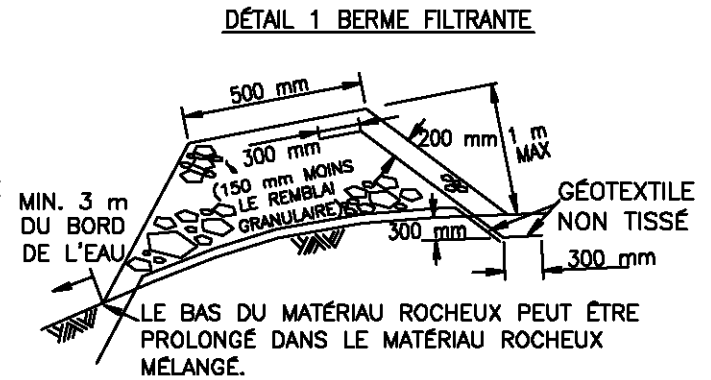
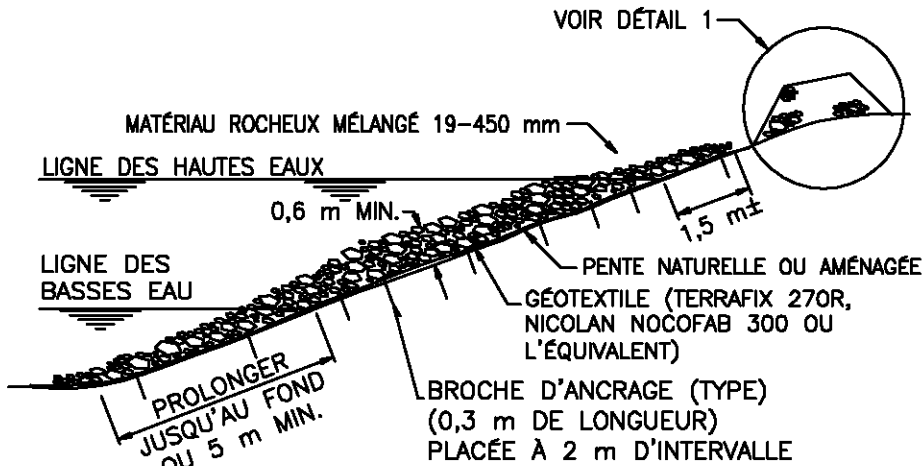
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE BOUCHON TYPE EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-12-204 RÉV 01



NOTES :

1. ENLEVER TOUTES LES SOUCHES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES ET AMÉNAGER LA RIVE AVEC UNE PENTE DE 2 HORIZONTAL : 1 VERTICAL, SI POSSIBLE.
2. INSTALLER LA MEMBRANE GÉOTEXTILE SOUS LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.
3. LA DIMENSION DES MATÉRIAUX GRANULAIRES ROCHEUX DOIT ÊTRE ADAPTÉE SELON LA PENTE DE LA RIVE ET LA VITESSE DU COURANT.
4. PLACER LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 1,5 À 2 FOIS LE DIAMÈTRE ÉQUIVALENT MOYEN DES ROCHES LES PLUS GROSSES.
5. ANCRER LES CÔTÉS DU MATÉRIEL ROCHEUX ET LE GÉOTEXTILE AU CONTOUR NATUREL DU SOL DE FAÇON À ÉVITER L'ÉROSION.
6. LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ DOIT ÊTRE INSTALLÉ JUSQU'À 0,5 m AU-DESSUS DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX.
7. UNE BERME FILTRANTE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE À LA DEMANDE DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE, SI REQUIS.
8. LA PROTECTION DE LA RIVE NE DOIT PAS MODIFIER LES CONDITIONS ORIGINALES D'ÉCOULEMENT DE L'EAU OU LA LARGEUR DU PROFIL DE LA RIVE, À MOINS D'ÊTRE D'ABORD APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

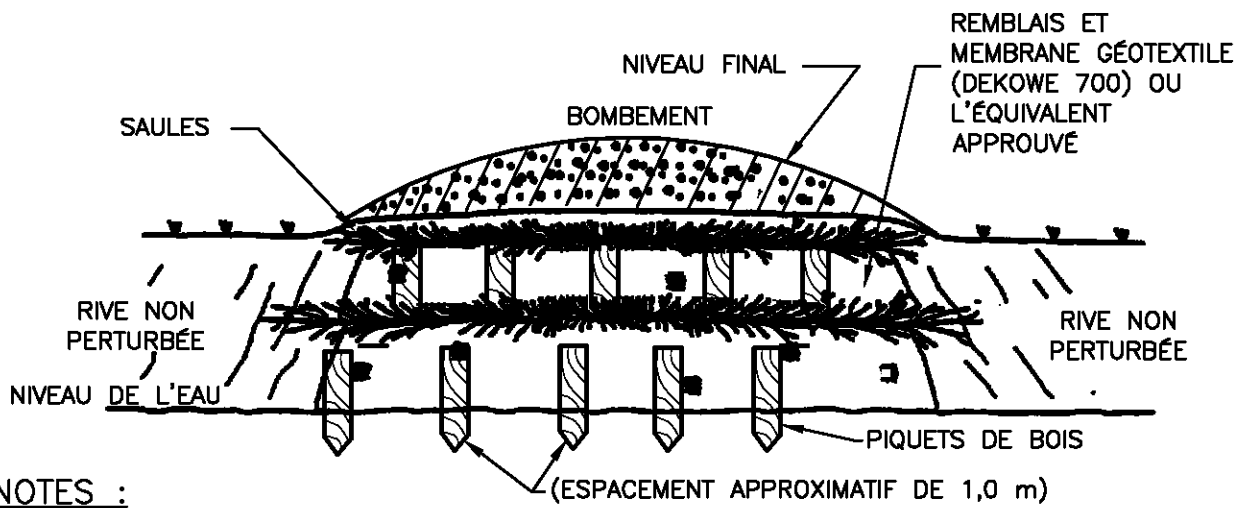
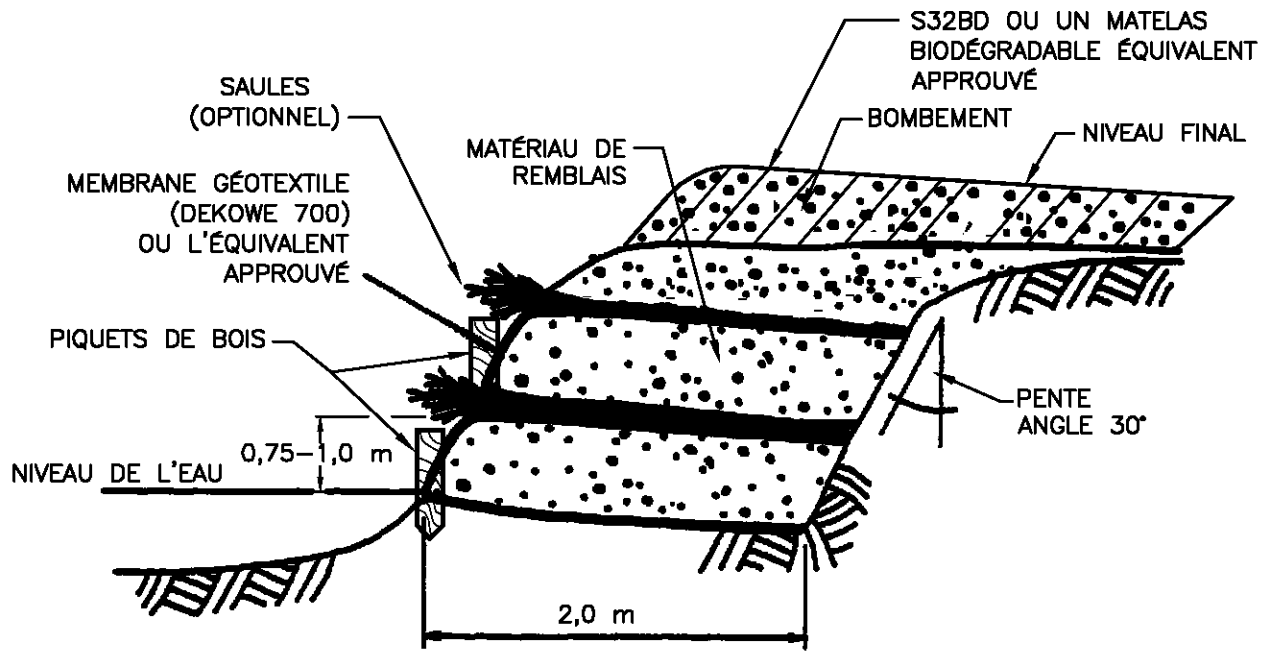
1. LE GÉOTEXTILE DOIT ÊTRE DU TYPE NON TISSÉ, TEL QUE MIRAFI P250 OU TERRAFIX 300R.
2. LA BERME FILTRANTE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE SUR UNE PENTE STABLE SEULEMENT.
3. LE GÉOTEXTILE DE LA BERME FILTRANTE EST INDÉPENDANT DU GÉOTEXTILE REQUIS POUR LA RIVE.
4. LE CHEVAUCHEMENT DES GEOTEXTILES EST DE 300 mm MINIMUM.

TC_A4_EE_FR.DWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES

| | |
|---------------|----------------------------|
| VERIFIÉ PAR : | CONCEPTEUR DE CONCEPTION : |
| NOM : | DATE : |

| | | | |
|---------------------------------------|-------------|----------|--------------------|
| ECHELLE : | N° DE STA : | CHANGÉ : | N° DE DISCIPLINE : |
| AUCUNE | 03 | | 03 |
| CROQUIS STANDARD | | | |
| FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU | | | |
| PROTECTION DES RIVES CONTRE L'ÉROSION | | | |
| N° DE DWG : | RÉV : | | |
| 03-ML-05-608 | 01 | | |



NOTES :

1. EN CONSTRUCTION HIVERNALE, DES GÉOGRILLES VÉGÉTALISÉES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES CONJOINTEMENT AVEC LE REMBLAYAGE DE LA TRANCHEE ET DE LA REMISE EN ÉTAT DE LA RIVE.
2. DU REMBLAI NON GELÉ OU DU MATÉRIAU GRANULAIRE LIBRE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR MINIMISER LES ESPACES D'AIR. CELA PERMETTRA UN MEILLEUR CONTACT ENTRE LE SOL ET LE GÉOTEXTILE AFIN DE MINIMISER LE DÉCAPAGE NATUREL DURANT LES CRUES PRINTANIÈRES ET D'AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES SAULES.
3. DES PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ (8 X 2 PIEDS) ET DES PIQUETS DE BOIS SONT NÉCESSAIRES POUR RECONSTRUIRE LES RIVES VERTICALES. LES COUCHES NE DOIVENT PAS EXCÉDER 1,0 m DE HAUTEUR (0,75 m OPTIONNEL) ET DOIVENT S'ANCRER DANS LA RIVE D'AU MOINS 2,0 m.
4. LES SAULES DOIVENT ÊTRE RÉCOLTÉS TOUT JUSTE AVANT L'INSTALLATION, PRÉFÉRABLEMENT LE JOUR PRÉCÉDENT, MAIS PAS PLUS DE 2 JOURS AVANT.
5. LE TAUX DE PLANTATION DOIT ÊTRE D'ENVIRON UNE BOUTURE PAR 15,0 cm.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 DESSIN REMPLACEMENT A4-SKCH-09-001
 RÉVISIONS ID



DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE REMISE EN ÉTAT DES RIVES LIT DE BRANCHES AVEC GÉOTEXTILE | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-606 | RÉV 01 |

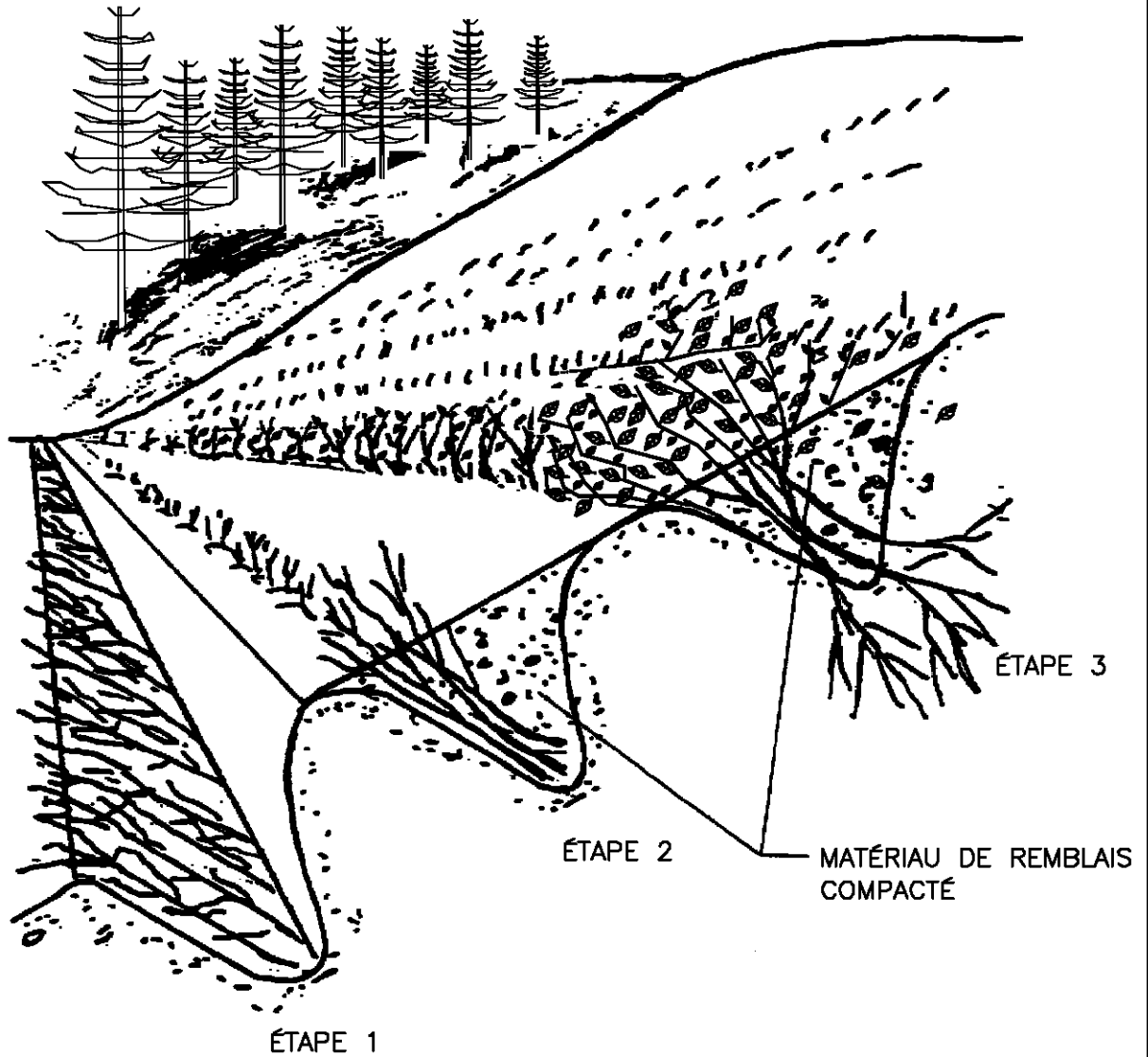
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2010

01

REPLACEMENT R80004.PPL 2002/04/24

00 REVISIONS



ÉTAPE 1. EXCAVER UNE TRANCHÉE EN TRAVERS DE LA PENTE. REMPLIR AVEC DES PLANÇONS OU DES BOUTURES.

ÉTAPE 2. RECOUVRIR LES PLANÇONS OU LES BOUTURES AVEC LES DÉBLAIS DE TRANCHÉE ET COMPACTER.

ÉTAPE 3. CROISSANCE POTENTIELLE APRÈS 2-3 ANNÉES DE CROISSANCE.

SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-606 POUR LES DÉTAILS D'INSTALLATION DES SAULES.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

REMISE EN ÉTAT DES RIVES
LIT DE PLANÇONS OU DE BOUTURES
TRANSVERSAL À LA PENTE

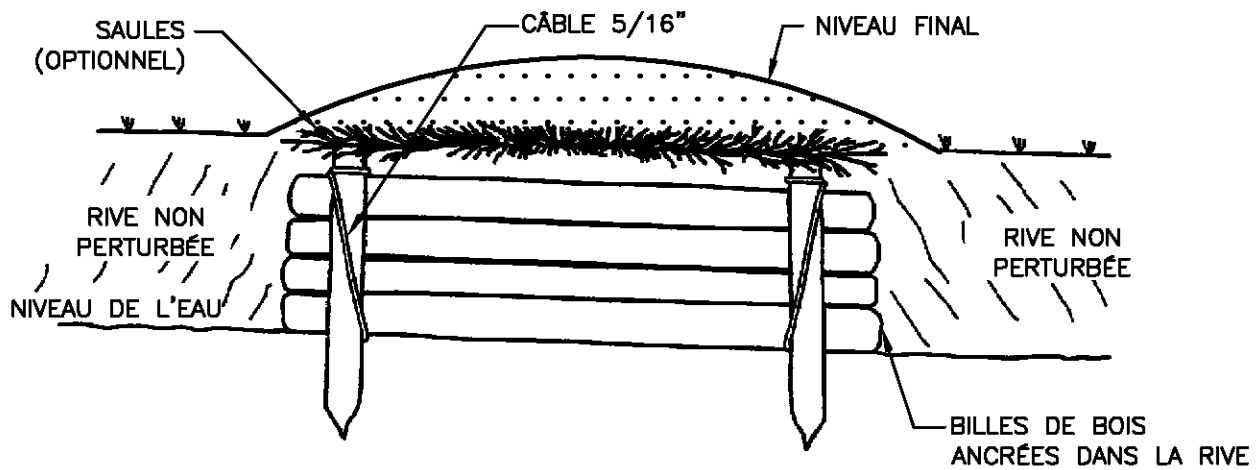
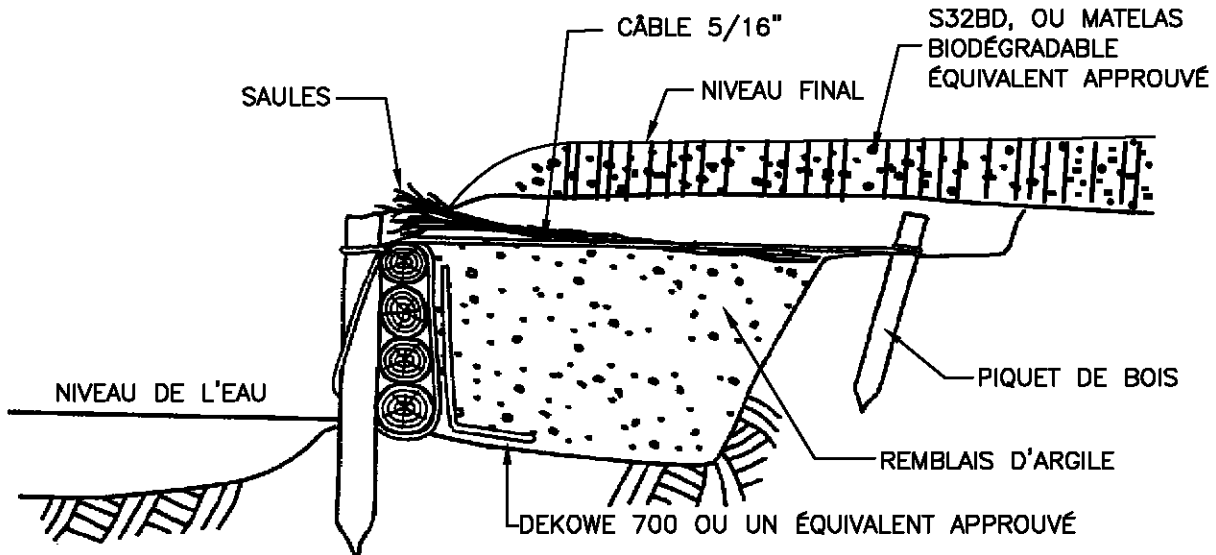
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-604

RÉV 01

TEMPS --- FICHER DE CONCEPTION ---



NOTES :

1. LA PALISSADE DE RONDINS DE BOIS DOIT ÊTRE CONSTRUITE EN UTILISANT DES CONIFÈRES.
2. DU REMBLAI NON GELÉ OU DU MATÉRIAU GRANULAIRE LIBRE DOIT ÊTRE UTILISÉ COMME MATÉRIAU DE REMBLAIS.
3. DES ANCRAGES DE TIRANTS OU DES PILIERS D'ANCRAGE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR SÉCURISER LE CÂBLE DANS LA RIVE.
4. SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-606 POUR LES DÉTAILS D'INSTALLATION DES SAULES.

01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 REMPLACE RE0003.PPL 2002/04/24

REVISIONS



DESSINATEUR : _____

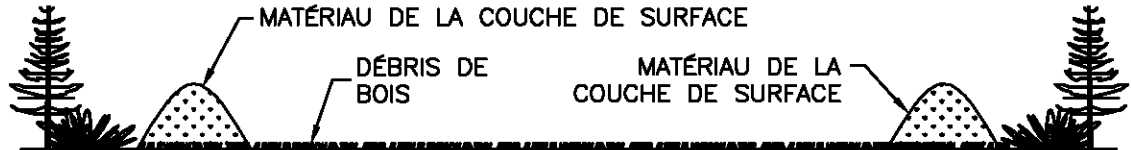
NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

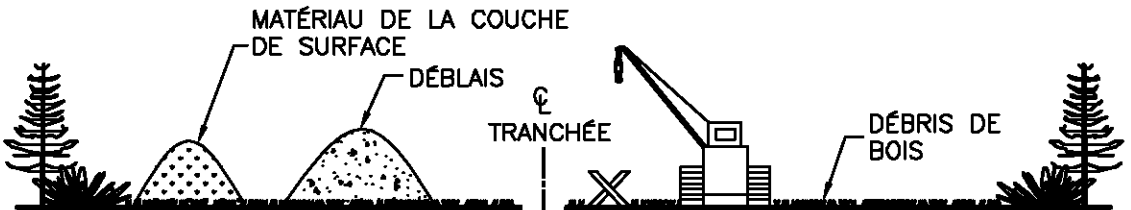
| | | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | |
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE REMISE EN ÉTAT DES RIVES PALISSADE DE RONDINS DE BOIS | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-603 | RÉV 01 |



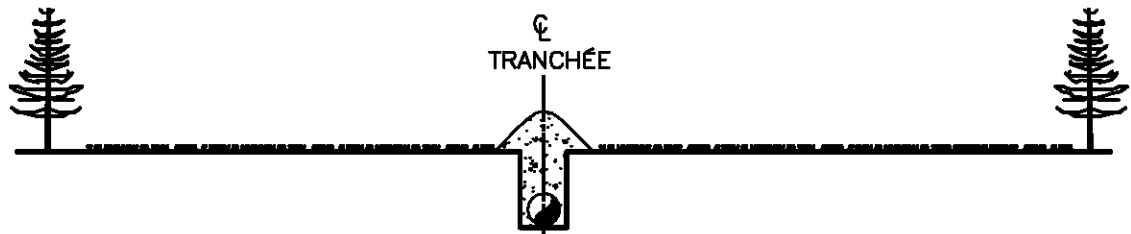
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE LA ZONE D'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. SI APPROUVÉ, EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÔLER.



2. UTILISER UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ (EX. : GODET AVEC MANCHON) POUR ENLEVER LES SOUCHES ET LES RACINES.
3. ENLEVER LA COUCHE DE SURFACE ET L'ENTREPOSER SUR UN ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE OU TOUT AUTRE ENDROIT APPROUVÉ EN VUE DE SA RÉUTILISATION LORS DE LA REMISE EN ÉTAT.



4. CREUSER LA TRANCHÉE ET METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.



5. REMBLAYER ET COMPLÉTER AVEC UN AMAS VIS-À-VIS LA TRANCHÉE AVEC L'ENSEMBLE DU MATÉRIAU D'EXCAVATION.
6. REPLACER LA COUCHE DE SURFACE UNIFORMÉMENT SUR L'AIRE OÙ IL SE TROUVAIT LORS DE LA PRÉPARATION DE L'EMPRISE. REPLACER LES DÉBRIS DE BOIS SUR L'ENSEMBLE DE L'EMPRISE, LORSQU'APPROUVÉ.

NOTE :

S'APPLIQUE AUX TERRES PUBLIQUES (DE LA COURONNE) ET/OU AUX ENDROITS DÉSIGNÉS COMME NON AGRICOLES.

00 ÉMISSION GÉNÉRALE 2015-06-03

ID

RÉVISIONS

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

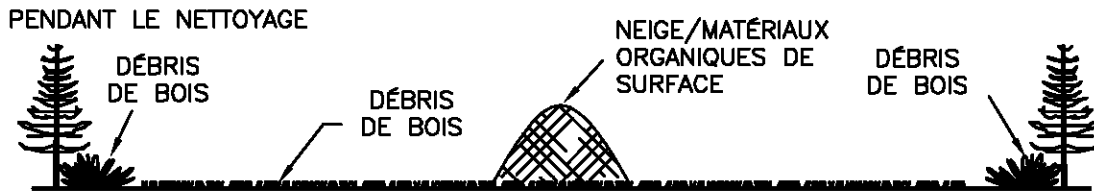
NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

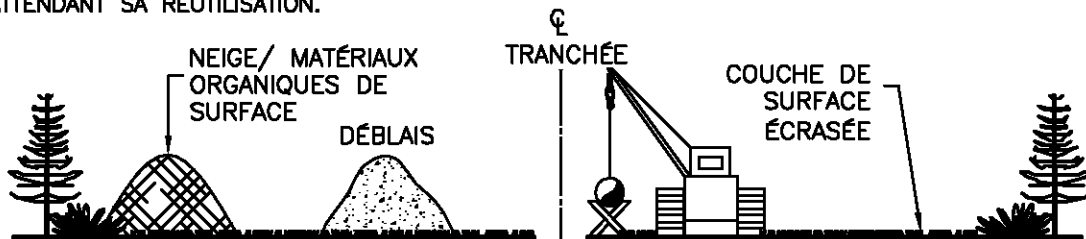
| | |
|---|-----------------------------|
| CROQUIS STANDARD | |
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : _____ |
| N° DE DISCIPLINE 03 | |
| TITRE | |
| PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE MILIEU BOISÉ - SOL NON GELÉ | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-446 |
| | RÉV 00 |



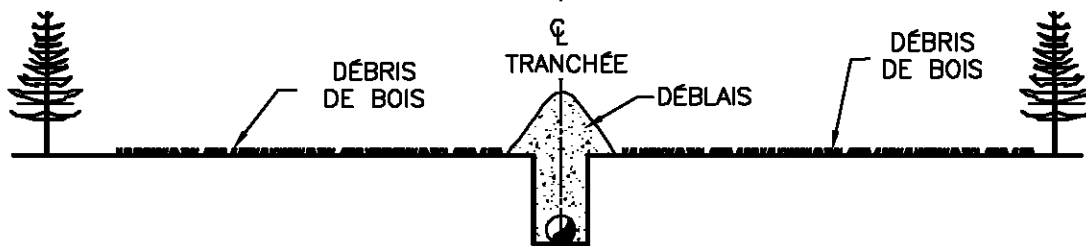
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE L'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÔLER.



2. UTILISER UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ (EX. : DÉCHIQUETEUR) POUR DÉCHIQUETER LES PIÈCES DE BOIS NON MARCHAND ET LES RACINES DE FAÇON À NIVELER LA SURFACE AVEC LE MOINS DE PERTURBATIONS POSSIBLE. L'ÉPAISSEUR DES DÉBRIS DE BOIS SUITE AU DÉCHIQUETAGE NE DOIT PAS EXCÉDER 5 cm.
3. NIVELER LE RESTE DE LA COUCHE DE SURFACE POUR EN FAIRE UNE SURFACE DE TRAVAIL. UN MÉLANGE DE NEIGE ET DE MATÉRIAUX ORGANIQUES DE SURFACE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR FAIRE UN AMAS AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE PROPOSÉE POUR LIMITER L'EFFET DU GEL À CET ENDROIT.
4. AUX ENDROITS OÙ UN NIVELLEMENT EST REQUIS, ENLEVER LA COUCHE DE MATÉRIAUX ORGANIQUES DE SURFACE ET L'ENTREPOSER À L'INTÉRIEUR DE L'ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE OU AUTRE LIEU INDICÉ EN ATTENDANT SA RÉUTILISATION.



5. CREUSER LA TRANCHÉE ET METTRE LA CONDUITE EN PLACE.



6. REMBLAYER ET COMPLÉTER AVEC UN AMAS VIS-À-VIS LA TRANCHÉE AVEC L'ENSEMBLE DU MATÉRIEL D'EXCAVATION.
7. LORS DE LA PRÉPARATION DE LA ZONE D'EMPRISE, RÉPANDRE LA NEIGE ET LA COUCHE DE MATÉRIAUX ORGANIQUES DE SURFACE UNIFORMÉMENT SUR LA SURFACE D'OÙ ELLES PROVIENNENT. REPLACER LES DÉBRIS DE BOIS UNIFORMÉMENT SUR L'EMPRISE, SUIVANT LES APPROBATIONS REÇUES.

NOTE : S'APPLIQUE AUX TERRES PUBLIQUES (DE LA COURONNE) ET/OU AUX ENDROITS DÉSIGNÉS COMME NONAGRIQUES. SAUF SI DU NIVELLEMENT EST REQUIS, LE DÉCAPAGE DE LA COUCHE DE MATÉRIAUX ORGANIQUES DE SURFACE NE DOIT PAS ÊTRE FAIT LORSQUE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA PERTURBATION MINIMALE DES COUCHES DE SURFACE EST APPLIQUÉE.

ID REVISIONS 00 ÉMISSION STANDARD 2015-06-03



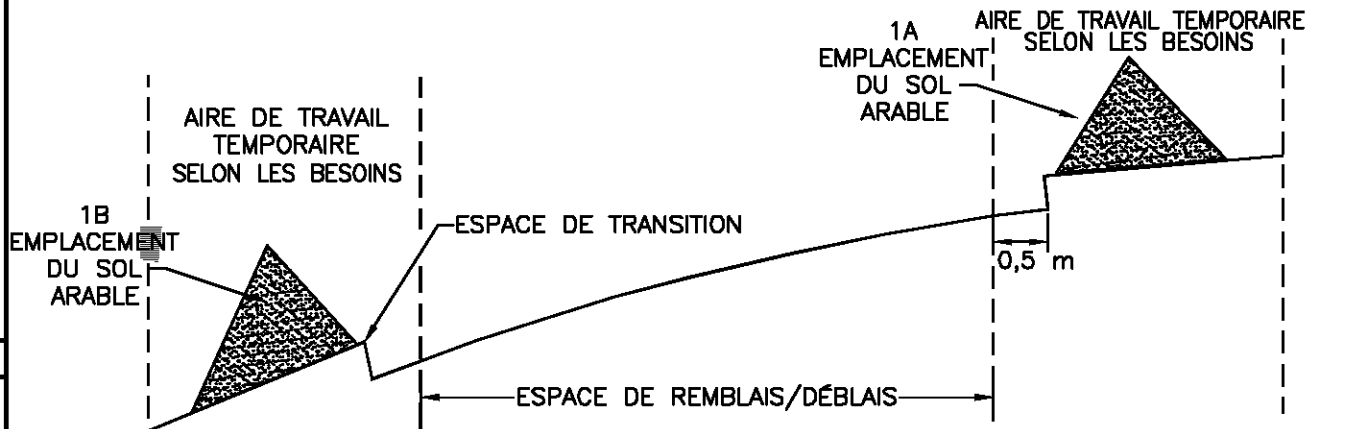
DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

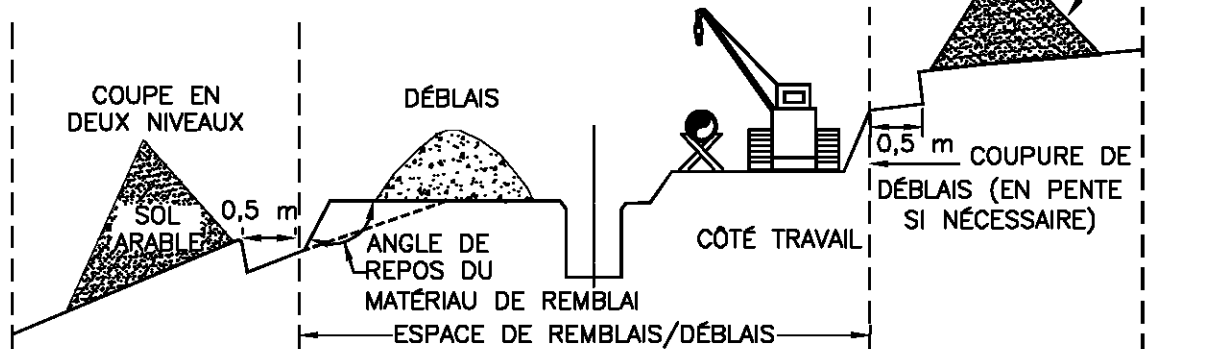
VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

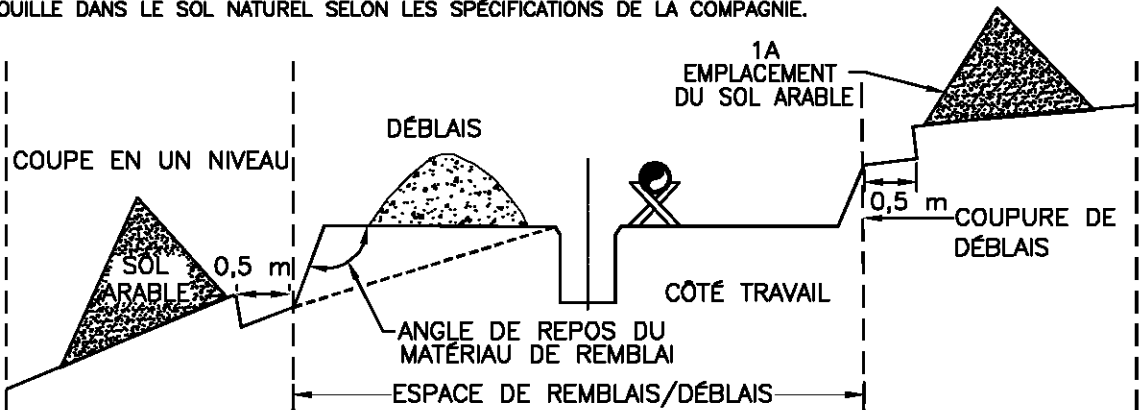
| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉPARATION DE L'EMPRISE PERTURBATIONS MINIMALES DE SURFACE MILIEU BOISÉ - SOL GELÉ | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-445 | RÉV 00 |



1. DÈS QUE POSSIBLE, ENLEVER LE SOL ARABLE SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'EMPRISE EN AJOUTANT UNE LARGEUR SUPPLÉMENTAIRE VERS LE BAS ET VERS LE HAUT DE LA PENTE POUR PERMETTRE UN ANGLE DE REPOS SUFFISANT POUR LE SOL ARABLE ET PERMETTRE UN ESPACE DE TRANSITION. PLACER LE SOL ARABLE SUR LA PORTION ÉLEVÉE DE LA PARTIE DÉCAPÉE, DANS L'AIRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE, LORSQUE POSSIBLE.



2. PROCÉDER À LA COUPE DE DÉBLAIS (UN OU DEUX ÉTAGES) EN MAINTENANT UNE DISTANCE DE 0,5 m ENTRE LA BASE DE L'AMAS DE SOL ARABLE ET LE HAUT DE LA PENTE, ET AUSSI ENTRE LA PORTION DE REMBLAI ET LE BAS DE L'AMAS DE SOL ARABLE DU BAS DE LA PENTE. PLACER LE SOL INERTE DE SURFACE EN SURPLUS DANS UN ESPACE AUTORISÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE AIRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE. LES ESPACES RECEVANT LE SOL INERTE DÉGAGÉ OU EN SURPLUS DOIVENT ÊTRE DÉCAPÉS DU SOL ARABLE À LA SATISFACTION DE LA COMPAGNIE. PROCÉDER À L'EXCAVATION DE LA TRANCHEE ET MAINTENIR LA SÉPARATION DES MATÉRIEAUX. S'ASSURER QUE L'ÉPAISSEUR MINIMALE DE RECOUVREMENT DE LA CONDUITE EST RESPECTÉE ET QUE LA CONDUITE EST MISE EN FOUILLE DANS LE SOL NATUREL SELON LES SPÉCIFICATIONS DE LA COMPAGNIE.



3. REMETTRE EN PLACE LES REMBLAIS EN SUIVANT LA TOPOGRAPHIE ORIGINALE, SAUF INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE. PROCÉDER À LA DÉCOMPACTION ET REMETTRE LE SOL ARABLE UNIFORMÉMENT SUR LA SURFACE DÉCAPÉE. PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

01

DESSIN REMPLACÉ SK-1891

00

RÉVISIONS



DESSINATEUR : _____

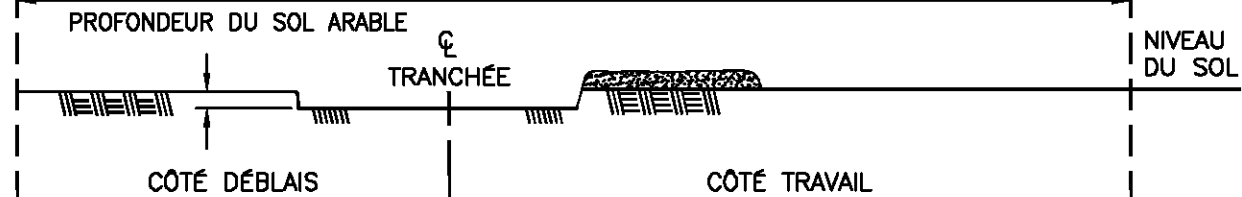
NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

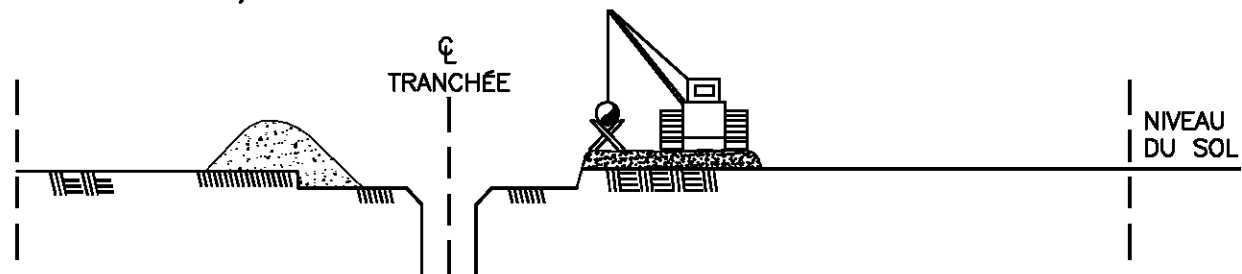
CROQUIS STANDARD

| | | | |
|--|------|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | | |
| PRÉSERVATION DU SOL ARABLE INSTALLATION EN PENTE MILIEU AGRICOLE | | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | | N° DE DWG STDS-03-ML-05-421 | RÉV 01 |

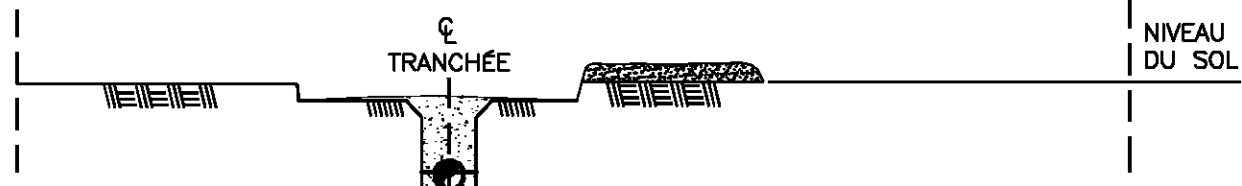
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



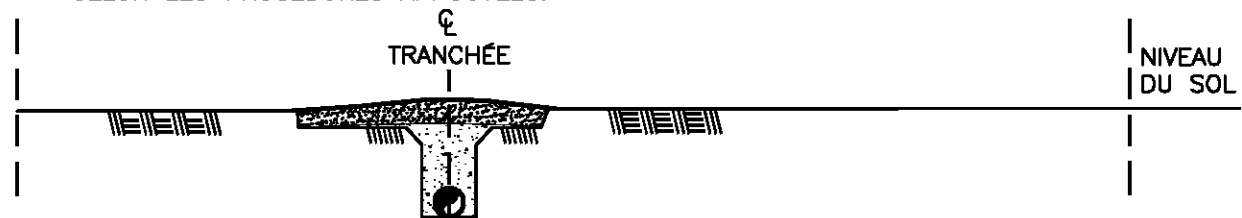
1. ENLEVER LE SOL ARABLE SUR UNE LARGEUR DE LAME DE PART ET D'AUTRE DE LA LIGNE CENTRALE DE LA TRANCHÉE (LES LARGEURS PEUVENT VARIER SELON L'AUTORISATION). PLACER LE SOL ARABLE DU CÔTÉ TRAVAIL.



2. EXCAVER LA TRANCHÉE ET EMPILER LES SOLS DU CÔTÉ DÉBLAIS DE FAÇON À CE QUE L'AMAS DE SOL CHEVAUCHE À LA FOIS LA PORTION DÉCAPÉE ET NON DÉCAPÉE.



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REPRENDRE LE SOL INERTE DÉPOSÉ SUR LA COUCHE DE SURFACE OU SUR LE SOL GELÉ, REMBLAYER LA TRANCHÉE ET COMPACTER SELON LES PROCÉDURES APOUVEES.



4. REMETTRE EN PLACE LE SOL ARABLE ET PRÉPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

NOTES :

UN DÉCAPAGE SECONDAIRE POURRAIT ÊTRE REQUIS POUR S'ASSURER QUE LA MISE À NIVEAU FINALE DU SOL RESPECTE LES DEMANDES DES PROPRIÉTAIRES ET LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES. SI LA PRÉSENTE MÉTHODE EST UTILISÉE COMME PROCÉDURE HIVERNALE DE MANUTENTION DES SOLS, REMBLAYER LA TRANCHÉE SEULEMENT. NE PAS REMETTRE EN PLACE LE SOL ARABLE AVANT L'ÉTÉ SUIVANT OU APRÈS UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE PAR LA COMPAGNIE.

SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCHÉE, DISTRIBUER LE SOL INERTE RESTANT RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DE LA CONDUITE SUR TOUTE LA LARGEUR DE LA ZONE DÉCAPÉE. S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATIONS :

1. ENDROITS IDENTIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.
2. PRÈS DE PIPELINES PARALLÈLES OU NON.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1405

REVISIONS



DESSINATEUR :

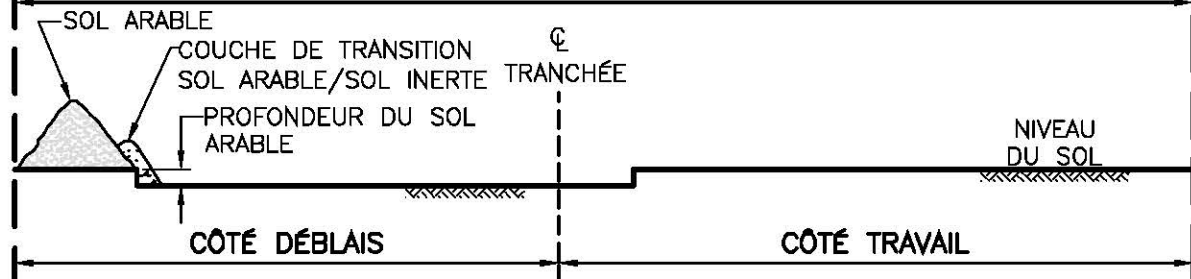
NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

| | |
|--|------------------------------------|
| CROQUIS STANDARD | |
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR UNE LARGEUR RESTREINTE | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-404 REV 01 |

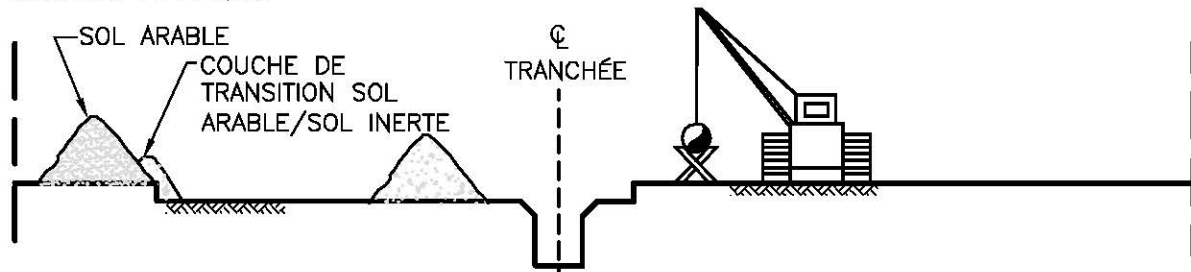
TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)

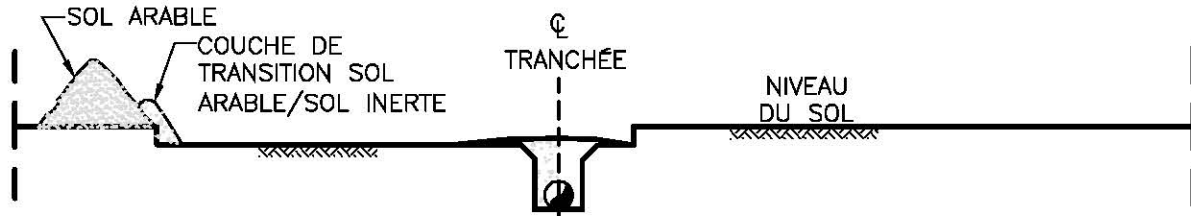


1. ENLEVER LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE ET L'ENTREPOSER AUX ABORDS DE L'EMPRISE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.

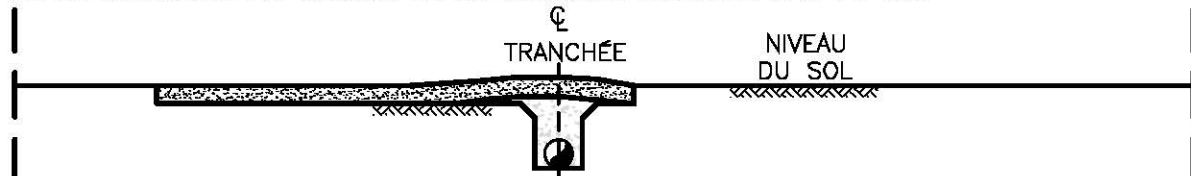
UNE ATTENTION SPÉCIALE EST NÉCESSAIRE AFIN D'ASSURER LA SÉPARATION DU SOL ARABLE ET DU SOL INERTE VIS-À-VIS LES CHANGEMENTS DE DIRECTION ET LES CROISEMENTS D'AUTRES PIPELINES.



2. UNE FOIS LE SOL ARABLE MIS EN AMAS, S'ASSURER DE MAINTENIR LA SÉPARATION DES AMAS DE SOL ARABLE ET DE SOL INERTE.



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LE PROTOCOLE DE COMPACTAGE D'OMENT APPROUVÉ. DÉCOMPACTER LES ZONES DE COMPACTATION ET DISTRIBUER LE SOL INERTE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE EN S'ASSURANT QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE N'EXCÈDE PAS 10 cm.



4. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE UNIFORMÉMENT, SUIVI DE LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE DE FAÇON HOMOGÈNE SUR TOUTE LA SURFACE DÉCAPÉE. PRÉPARATION DE LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

APPLICATION :

1. TERRAINS AGRICOLES

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - REVISE POUR SPEC. 2016
00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1406
REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA **STDS** CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE **03**

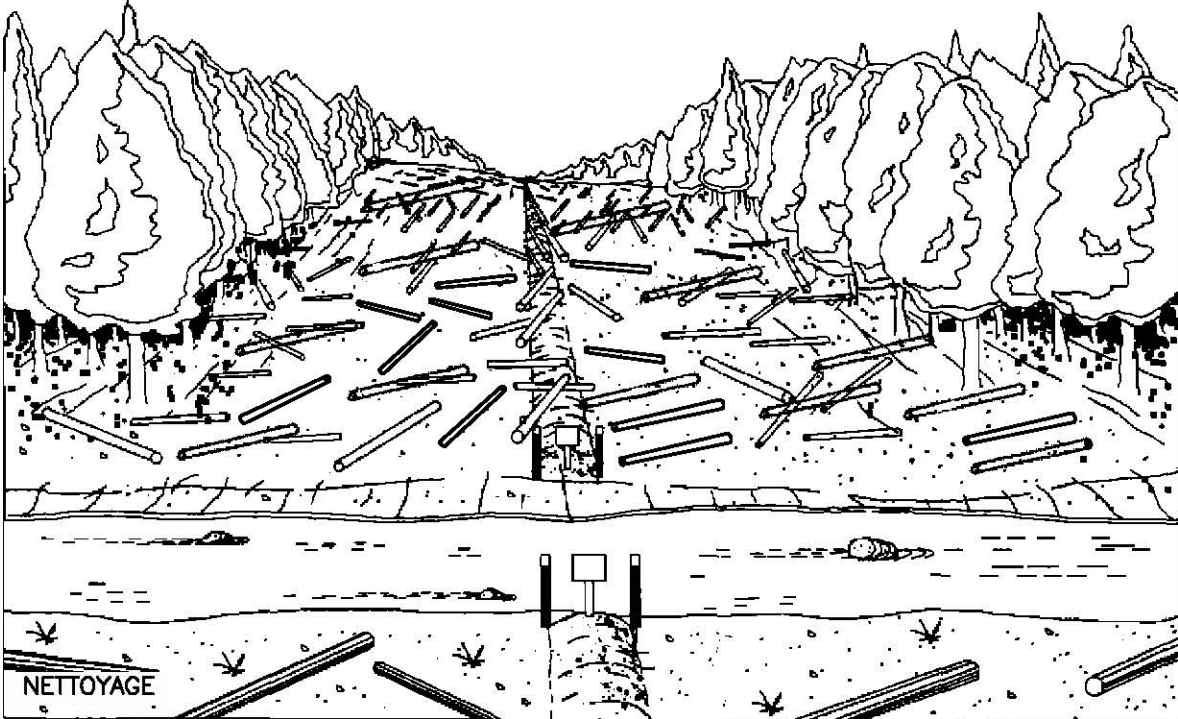
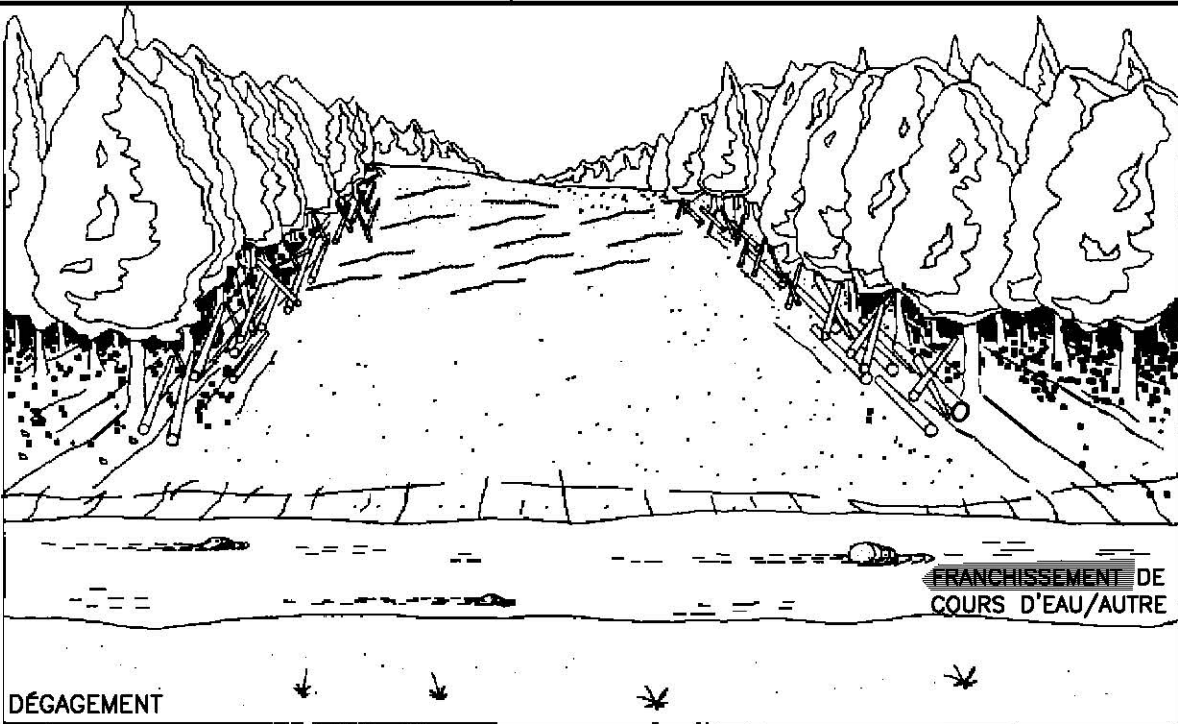
TITRE **PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCHEE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS (EN PÉRIODE D'ÉTÉ)**

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG **STDS-03-ML-05-402** RÉV **01**

---ID---

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1555



NOTES :

1. PLACER EN ANDAINS LES DÉBRIS LIGNEUX AUX ABORDS DE L'EMPRISE OU À UN ENDROIT APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. MAINTENIR LE CHEMIN D'ACCÈS EXISTANT MENANT À L'EMPRISE (C.-À-D. SENTIERS, LIGNES SISMQUES).
3. LES DÉBRIS LIGNEUX (BILLES DE BOIS) DEVRAIENT ÊTRE DISTRIBUÉS UNIFORMÉMENT SUR L'EMPRISE ET COMPACTÉS À L'AIDE D'UN BOUTEUR, OU TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.



DESSINATEUR : _____

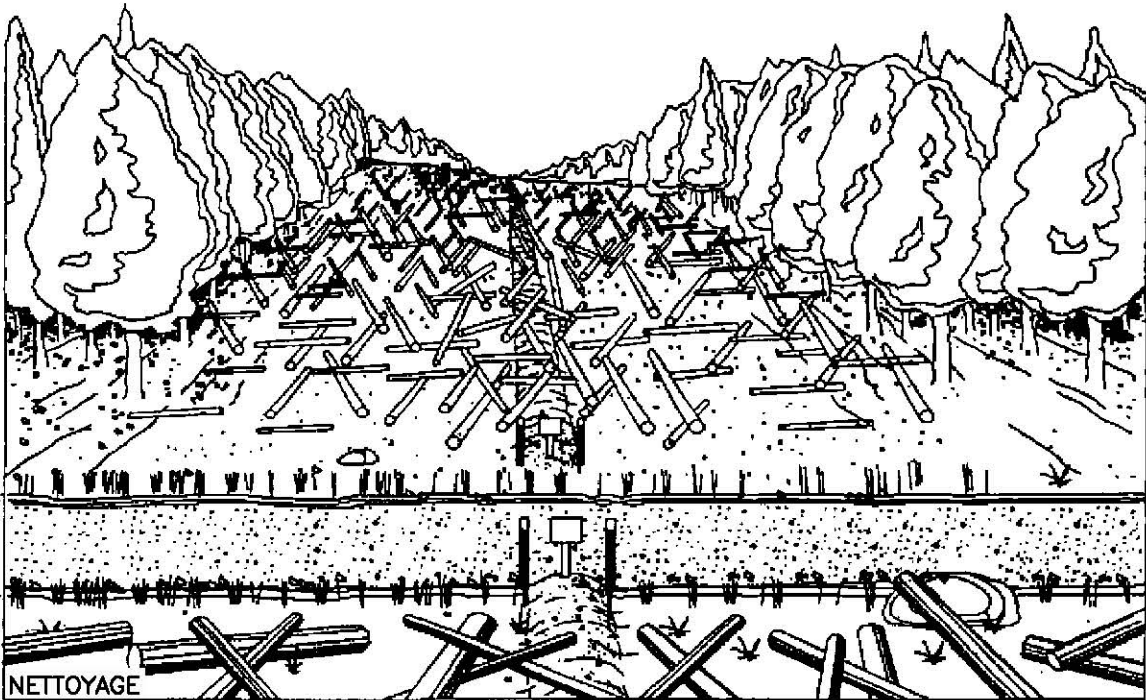
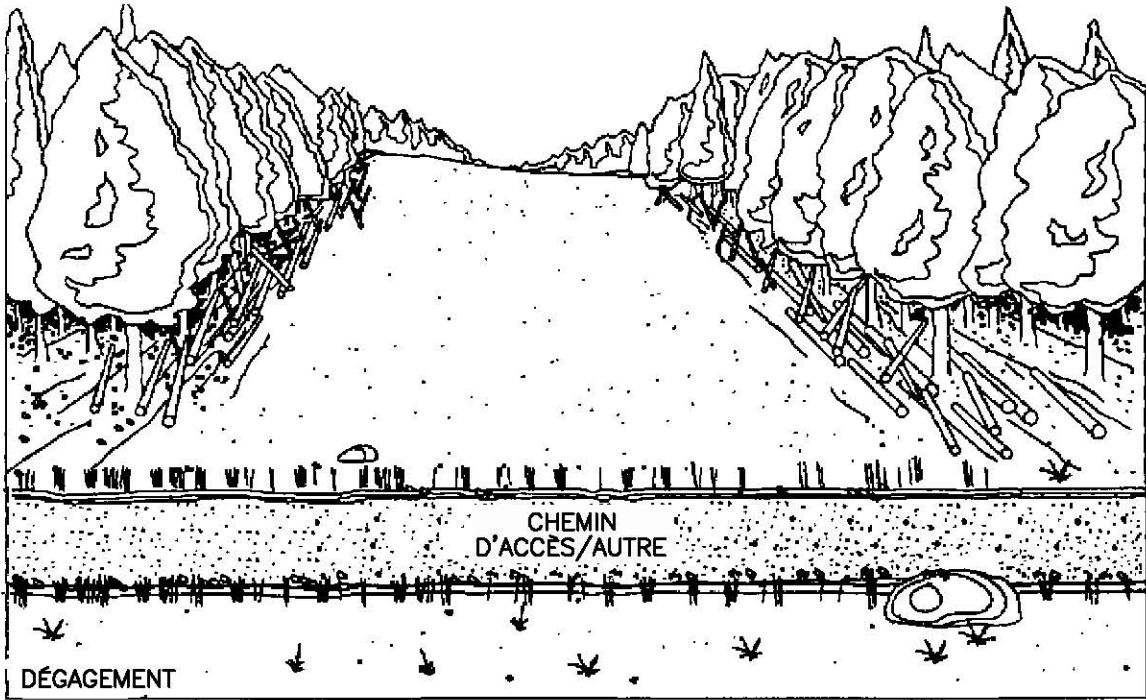
NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | |
| CONTRÔLE DE L'ÉROSION REMISE EN PLACE TYPE DES DÉBRIS LIGNEUX | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-313 | RÉV 01 |

---TEMPS--- FICHER DE CONCEPTION



NOTES :

1. PLACER EN AMAS LES BILLES DE BOIS AUX ABORDS DE L'EMPRISE OU À UN ENDROIT APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. ARRÊTER LA MISE EN PLACE DES BILLES DE BOIS SUR L'EMPRISE AU CROISEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS, TEL QUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE.
3. DISTRIBUER UNIFORMÉMENT LES BILLES DE BOIS SUR L'EMPRISE DANS LE BUT D'EMPECHER TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ.

01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISE POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACE SK-1543

RÉVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

**CONTRÔLE D'ACCÈS
REMISE EN PLACE TYPE DES DÉBRIS LIGNEUX**

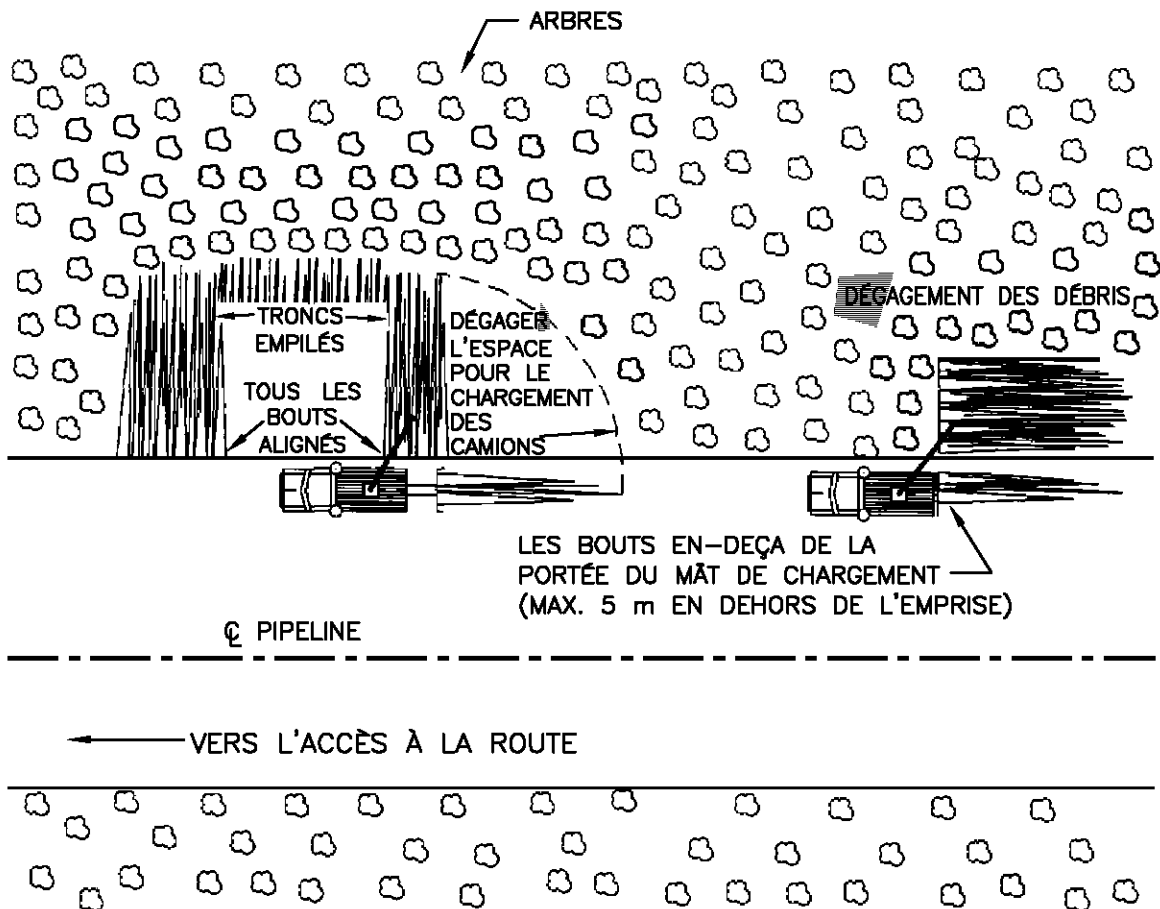
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-312

RÉV 01

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-392
 REVISIONS ID



VUE EN PLAN
ÉCHELLE : AUCUNE

NOTES :

1. RÉCUPÉRER LE BOIS MARCHAND TEL QU'INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE EN UTILISANT DES ENGIN D'ABATTAGE, NE PAS POUSSER LE BOIS MARCHAND AVEC UN BOUTEUR.
2. LES BILLOTS NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAINÉS À TRAVERS LES COURS D'EAU, SAUF SI UNE STRUCTURE ADEQUATE A ÉTÉ INSTALLÉE.
3. LES ARBRES PEUVENT ÊTRE TRAINÉS VERS L'ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT OU D'ÉBRANCHAGE EN DEHORS DE L'AIRE D'EMPILEMENT. LES BRANCHES ET LES TÊTES NE DOIVENT PAS ÊTRE ENTREPOSÉES DANS LA ZONE D'EMPILEMENT DES ARBRES, SAUF SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES BRANCHES DOIVENT ÊTRE COUPÉES À ÉGALITÉ DU TRONC. LES ARBRES NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAINÉS DANS LA BOUE OU LE GRAVIER.
4. LA FAÇADE DES EMPILEMENTS DOIT ÊTRE UNIFORME ET ÉGALE.
5. LES EMPILEMENTS PERPENDICULAIRES DOIVENT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DE 3 m DE L'EMPRISE OU DE LA ROUTE. LES EMPILEMENTS PARALLÈLES DOIVENT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DE 5 m DE L'EMPRISE OU DE LA ROUTE.
6. LE CONTRACTEUR PRINCIPAL DOIT ENTREtenir L'ACCÈS LE LONG DE L'EMPRISE ET LE BOIS RÉCUPÉRÉ DEVRA ÊTRE ENLEVÉ DU PROJET AVANT QUE LES TRAVAUX D'ASSEMBLAGE DE LA CONDUITE NE DÉBUTENT, LORSQUE POSSIBLE.
7. LES BOIS D'ESSENCES RÉSINEUSES ET FEUILLUES DOIVENT ÊTRE EMPILÉS SÉPARÉMENT.



DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE RÉCUPÉRATION DU BOIS MARCHAND | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-302 | RÉV 01 |

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

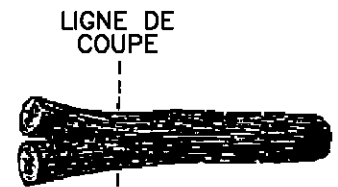
FOURCHE



MAUVAISE COUPE



MAUVAISE COUPE

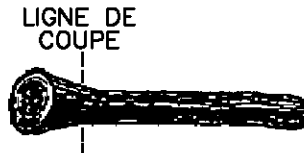


COUPER AVANT LA FOURCHE

BOUT EN CROSSE, BOUT ÉVASÉ, BOUT POURRI



COUPER AVANT LE DÉFAUT



COUPER AVANT L'ÉLARGISSEMENT

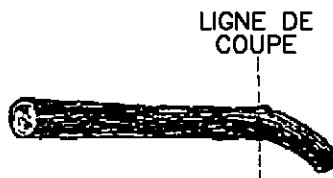


DOIT ÊTRE < 50 % POURRI

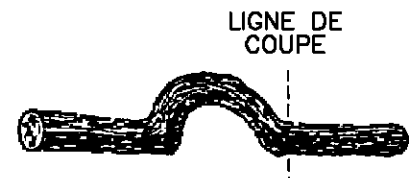
COUDE, COURBURE



ENVOYER POUR COPEAUX/PULPE



COUPER AVANT LA COURBE



COUPER AVANT LA COURBE

DÉFLEXION



INACCEPTABLE SI > 6" DANS 12' OU > 18" SUR L'ENSEMBLE DE L'ARBRE



ACCEPTABLE SI < 6" DANS 12' OU < 18" SUR L'ENSEMBLE DE L'ARBRE



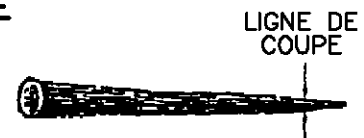
FENTE EN SPIRALE, BRANCHES, BOUT EN POINTE



TRIER POUR PULPE



COUPER AU RAS DU TRONC



DOIT ÊTRE > 4" AU BOUT

NOTES :

1. TOUS LES DÉFAUTS MONTRÉS CI-DESSUS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DU BOIS RÉCUPÉRÉ, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES DANS LES DOCUMENTS DE LA COMPAGNIE.
2. LES TRONCS SERONT ÉBRANCHÉS INDIVIDUELLEMENT. LES ARBRES À TRONCS MULTIPLES NE SERONT PAS PASSÉS DANS UN ÉQUIPEMENT D'ÉBRANCHAGE MÉCANISÉ.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACÉ SK-1964

REVISIONS

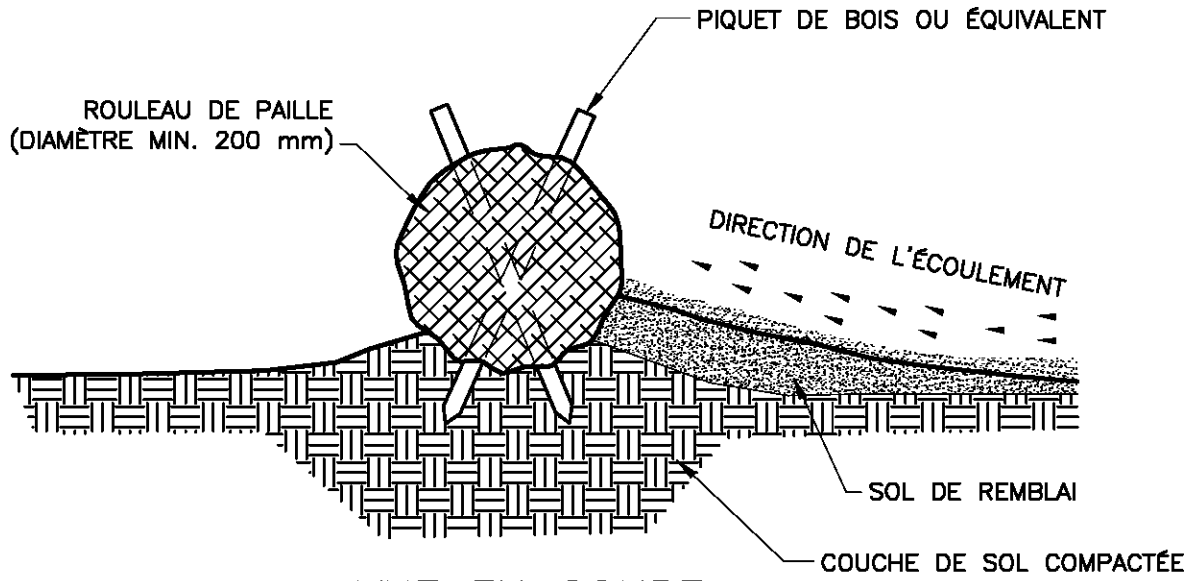


DESSINATEUR : _____

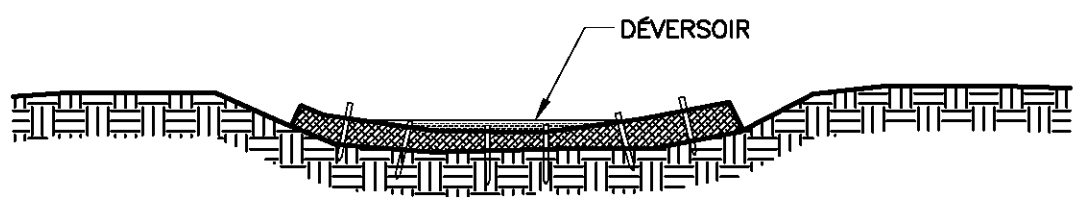
NOM : _____ DATE : _____

VERIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

| | | |
|--|--------------------------------|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | |
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE RÉCUPÉRATION DU BOIS QUALITÉS ET DÉFAUTS | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-301 | RÉV 01 |



VUE EN COUPE
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



PROFIL
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

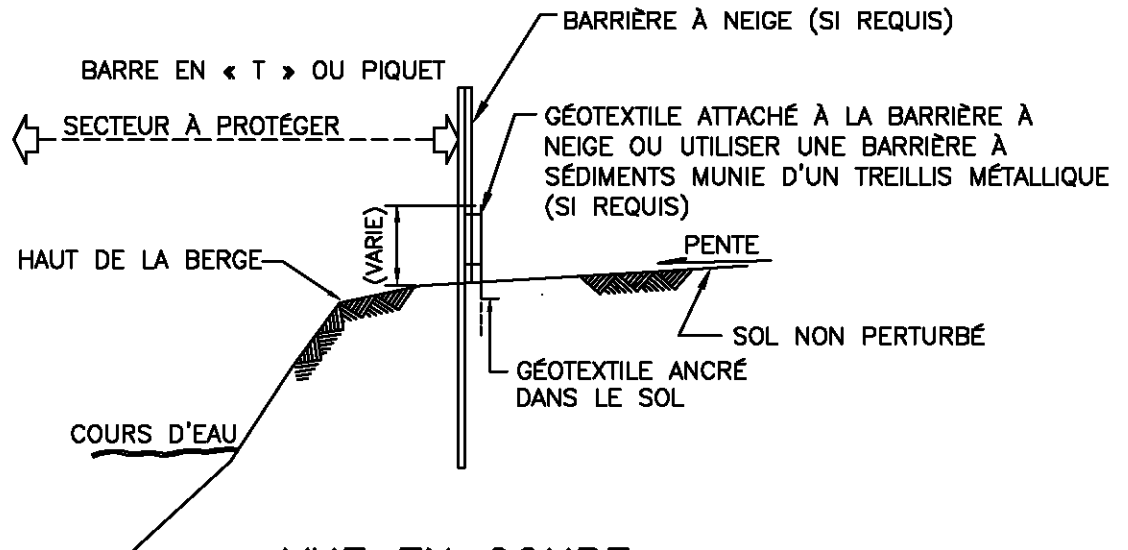
NOTES :

1. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR CONTRÔLER L'ÉROSION OÙ IL N'Y A PAS DE LIT DE COURS D'EAU DÉFINI/DÉPRESSION OU LORSQU'IL Y A UN LIT DE COURS D'EAU DÉFINI/DÉPRESSION DANS LES ZONES D'ÉCOULEMENT FAIBLE. SI DES VOLUMES D'EAU IMPORTANTS SONT ENVISAGÉS, UNE DIGUE DE RETENUE PLUS ÉLABORÉE PEUT ÊTRE REQUISE (EX. : SACS DE SABLE, ENROCHEMENT PROPRE).
2. LA PORTION CENTRALE DES SACS DE SABLE, DES ROULEAUX DE PAILLE, DE LA BORDURE DE GÉOTEXTILE, DE LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS OU DE L'ENROCHEMENT PROPRE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DEVRA ÊTRE PLUS BASSE QUE LES PORTIONS ADJACENTES AFIN DE PERMETTRE UNE ÉVACUATION NATURELLE EN CAS DE DÉBOREMENT.
3. INSTALLER LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS (ROULEAUX DE PAILLE, BORDURE DE GÉOTEXTILE, BARRIÈRE À SÉDIMENTS, ENROCHEMENT, SACS DE SABLE) SELON LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU FABRICANT ET LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE PEUT ÊTRE UTILISÉ DANS DES PARTIES PARALLÈLES OU PERPENDICULAIRES À LA VOIE DE CIRCULATION (EN FONCTION DE LA PENTE).

ID
 REVISIONS
 00 EMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-382
 01 EMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION

| | | | | |
|--|----------------------|------------------------------|---|---------------------|
| | DESSINATEUR : | | CROQUIS STANDARD | |
| | NOM _____ DATE _____ | | N° DE FIA STDS CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| | VERIFIÉ PAR : | VERIFICATEUR DE CONCEPTION : | TITRE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS DIGUE DE RETENUE/FILTRANTE | |
| | | ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-137 | RÉV 01 |



VUE EN COUPE
DE LA BARRIÈRE À
SÉDIMENTS

NOTES :

1. INSTALLER LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS SELON LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU FABRICANT, À MOINS QUE LA COMPAGNIE N'EN DÉCIDE AUTREMENT.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS DOIVENT ÊTRE ANCRÉES DANS LE SOL, SAUF AVIS CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
3. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS DOIVENT ÊTRE UTILISÉES DANS LES AIRES OÙ DE L'ÉCOULEMENT EN NAPPE OU DE RELATIVEMENT PETITS VOLUMES D'EAU PEUVENT SURVENIR.
4. LES BARRES EN « T » OU PIQUETS SONT INSTALLÉS À CHAQUE 3 m OU MOINS SELON LES CONDITIONS DU MILIEU.
5. LORSQUE POSSIBLE, LA VÉGÉTATION RIVERAINE DOIT DEMEURER NON PERTURBÉE.
6. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS SONT INSPECTÉES ET ENTRENUES SUR UNE BASE RÉGULIÈRE ET LES SÉDIMENTS INTERCEPTÉS SONT RETIRÉS.
7. UTILISER UN GÉOTEXTILE TISSÉ COMME LE MIRAFI 600X OU 700X, LE TERRAFIX 400W OU ÉQUIVALENT. UN MATÉRIEL BIODÉGRADABLE PEUT ÊTRE UTILISÉ LORSQU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
8. SI UNE DEMANDE PARTICULIÈRE OU UNE ÉTUDE NÉCESSITE DE RENFORCER L'INSTALLATION, DES CÂBLES DE SOUTIEN RELIÉS À LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DE LA BARRIÈRE À NEIGE.

ID
RÉVISIONS
00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-381
01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

TEMPS
FICHER DE CONCEPTION

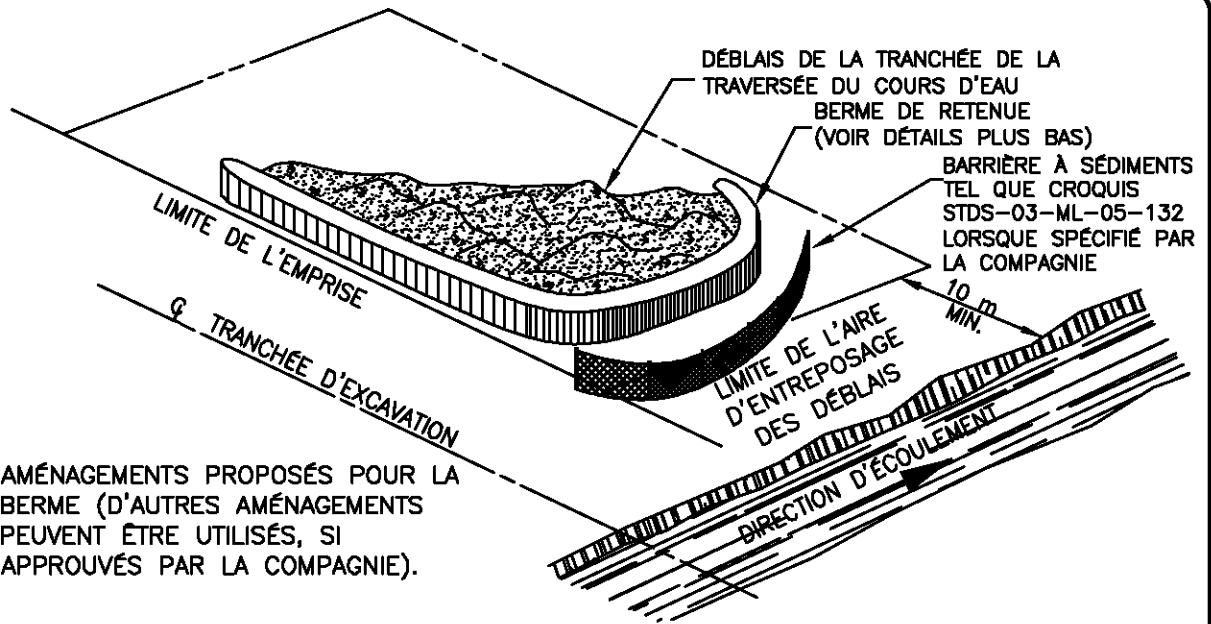


DESSINATEUR :

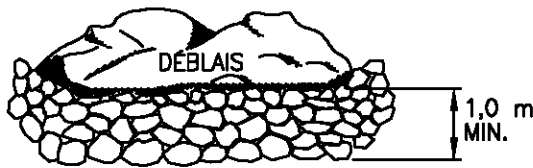
NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

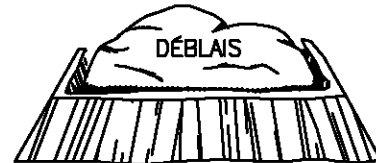
| | | | |
|------------------|-----------|--|---------------------|
| CROQUIS STANDARD | | | |
| N° DE FIA | STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | CONTRÔLE DES SÉDIMENTS BARRIÈRE À SÉDIMENTS | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG | STDS-03-ML-05-132 | RÉV 01 |



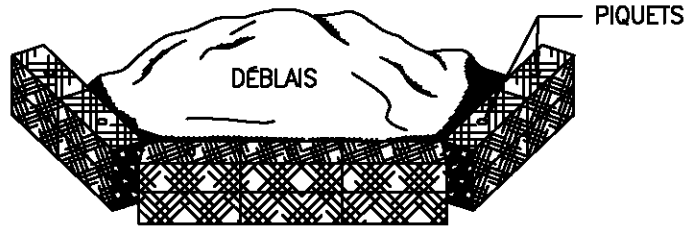
DÉTAILS : AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LA BERME (D'AUTRES AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, SI APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE).



1. ANDAIN OU MURET DE GROSSES ROCHES/DÉBLAIS DE ROCHES



2. BERME DE TERRE



3. BALLES DE PAILLES (EMPILÉES)
(SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE)

NOTES :

1. LES BERMES DE CONFINEMENT SONT UTILISÉES LORSQUE LES DÉBLAIS PEUVENT REJOINDRE LE COURS D'EAU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT.
2. LES DÉBLAIS DE TRANCHEE CONTENANT DES DÉBRIS OU SALETÉS BOUEUSES DOIVENT ÊTRE TRANSPORTÉS AILLEURS ET NON ENTREPOSÉS EN VUE DE LEUR UTILISATION COMME REMBLAI, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
3. LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LES BERMES DOIVENT SE SITUER À UN MINIMUM DE 10 m DU HAUT DU TALUS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE PAR LA COMPAGNIE.
4. LES BERMES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITES AVEC UNE HAUTEUR ET LARGEUR SUFFISANTES POUR ASSURER UN CONFINEMENT ADÉQUAT PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION.
5. LES BERMES DOIVENT ÊTRE MAINTENUES EN PLACE.
6. DES DÉPLACEMENTS SUCCESSIFS OU ÉTAGÉS DE SOL PEUVENT ÊTRE NÉCESSAIRES LORSQUE LES QUANTITÉS SONT EXCESSIVES.
7. LORSQUE POSSIBLE, LA VÉGÉTATION DU LITTORAL DOIT ÊTRE MAINTENUE EN PLACE.
8. LES BERMES DE CONFINEMENT DOIVENT ÊTRE DÉMANTELÉES ET LE SITE RÉAMÉNAGÉ SELON LES CONDITIONS INITIALES LORSQUE LES TRAVAUX DE TRAVERSÉE DU COURS D'EAU SONT TERMINÉS.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-327
 RÉVISIONS



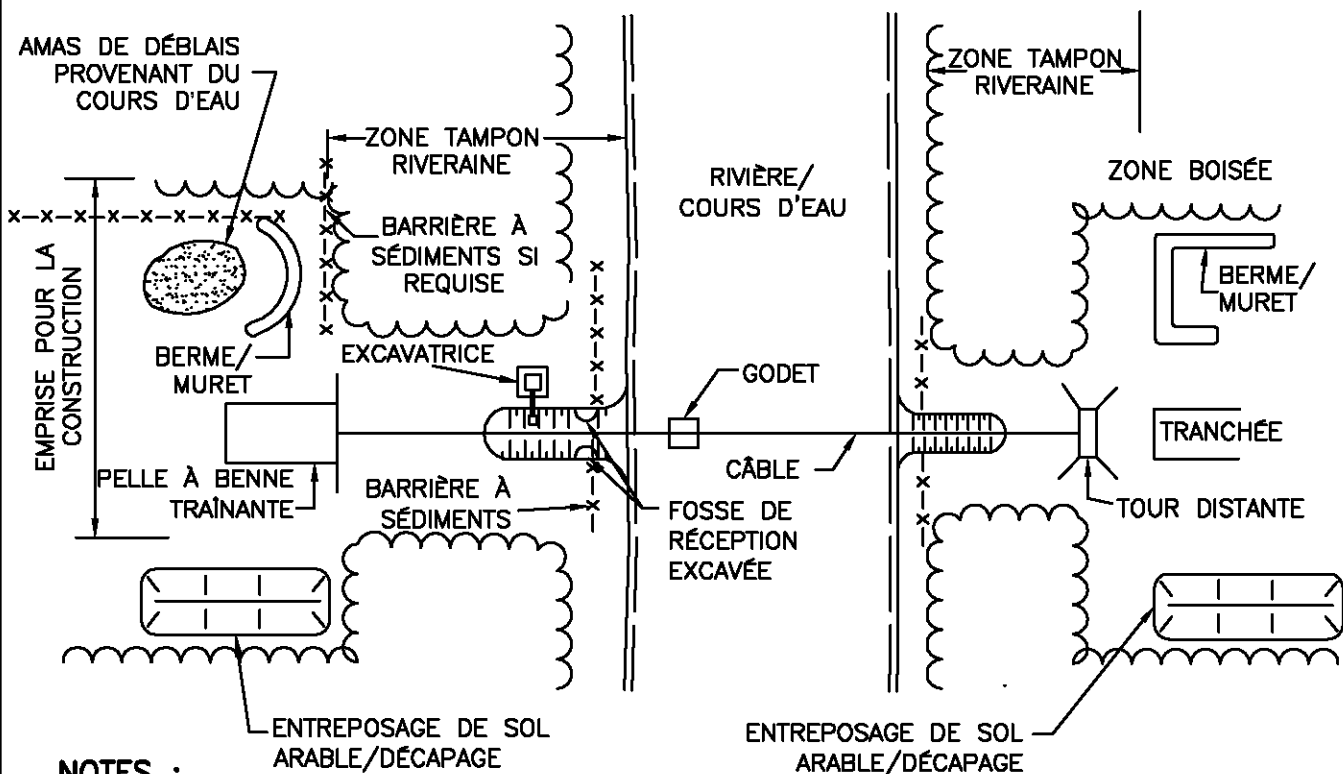
DESSINATEUR :

NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | |
| BERME DE RETENUE DU SOL | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-131 | RÉV 01 |



NOTES :

1. CÉDULER LES ACTIVITÉS DANS LE COURS D'EAU ET LA FENÊTRE DE RÉALISATION APPROPRIÉE, LORSQUE POSSIBLE.
2. LA LARGEUR DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION VARIE SELON LA LOCALISATION ET LES EXIGENCES DU PROJET (EX. : DIAMÈTRE DU TUYAU, COMPOSITION DES DÉBLAIS DE LA TRANCHÉE, STABILITÉ DE LA TRANCHÉE ET DES AIRES CORRESPONDANTES D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS, DES SECTIONS DE LA CONDUITE, BESOINS EN BALLASTS DE CONTRÔLE, ETC.)
3. LES DÉBLAIS SONT RETIRÉS DE LA FOSSE DE RÉCEPTION À L'AIDE D'UNE EXCAVATRICE ET SONT DÉPLACÉS VERS L'AIRE D'ENTREPOSAGE AVEC UN BOUTEUR, UNE CHARGEUSE OU PAR CAMIONS.
4. INSTALLER DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ, LORSQU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE, AU TRAVERS DE L'EMPRISE ADJACENTE À LA RIVE AFIN DE RÉDUIRE L'INTRODUCTION POTENTIELLE DE PARTICULES FINES DE SOL DANS LE COURS D'EAU PAR RUISSELLEMENT.
5. LES DÉBLAIS SONT UTILISÉS COMME MATÉRIAU DE REMBLAI SUITE À L'INSTALLATION DE LA CONDUITE, EN APPLIQUANT LA PROCÉDURE DE MANUTENTION INVERSE ET EN UTILISANT UNE PELLE À BENNE TRAINANTE.
6. REMETTRE EN ÉTAT LE COURS D'EAU À SON PROFIL APPROXIMATIF D'AVANT CONSTRUCTION. RÉTABLIR, STABILISER ET REMETTRE EN ÉTAT LES RIVES ET LES APPROCHES À LEURS PENTES ET PROFILS ORIGINAUX, SI POSSIBLE.

NOTE :

L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE UN PLAN DÉTAILLÉ DE TRAVERSÉE DU COURS D'EAU À LA COMPAGNIE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DANS LE LIT DU COURS D'EAU.

00 RÉVISIONS
 01 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-427
 01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISE POUR SPEC. 2015



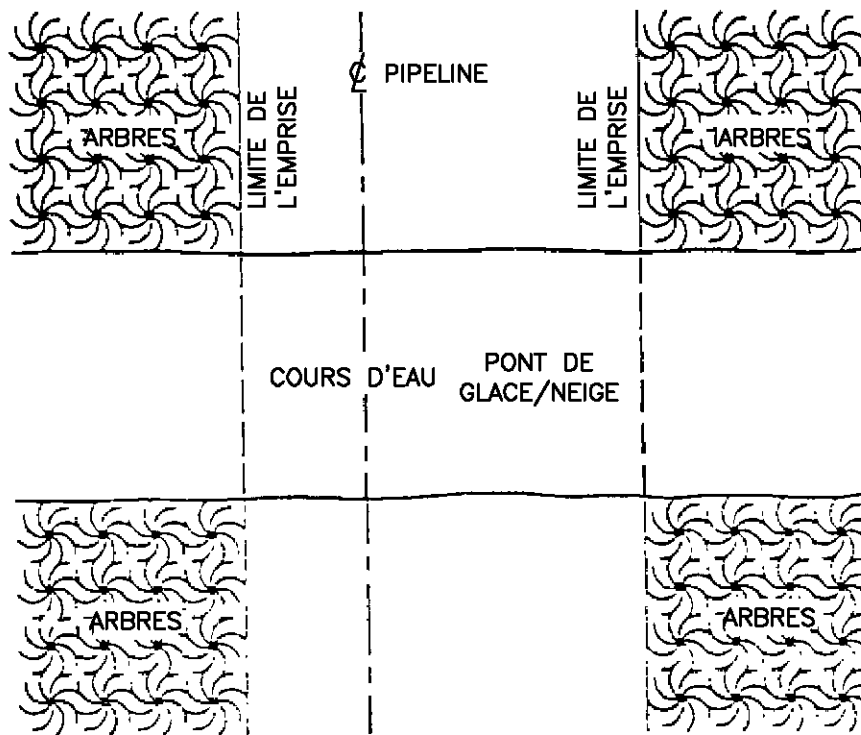
DESSINATEUR : _____

NON _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA STDS | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE MÉTHODE TYPE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU PELLE À BENNE TRAINANTE | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG STDS-03-ML-05-113 | RÉV 01 |



VUE EN PLAN

NOTES :

1. AMÉNAGER UN PONT DE GLACE/NEIGE LORS DES TRAVAUX HIVERNAUX LORSQU'UNE ÉPAISSEUR DE GLACE SÉCURITAIRE PEUT ÊTRE MAINTENUE.
2. LOCALISER LES PONTS AUX ENDROITS OÙ LA PENTE DE LA BERGE EST DOUCE AFIN D'Y RÉDUIRE LES COUPES DANS LES RIVES. UTILISER LA NEIGE ET LA GLACE POUR METTRE EN PLACE LE TABLIER D'APPROCHE DE LA TRAVERSÉE PLUTÔT QUE DE CREUSER DANS LA BERGE.
3. INONDER LA SURFACE GLACÉE D'EAU ET COUVRIR AVEC DE LA NEIGE AFIN D'AUGMENTER LA CAPACITÉ PORTANTE. BRISER LE PONT DE GLACE AVEC DES MOYENS PHYSIQUES EN PRÉVISION DU DÉGEL PRINTANNIER.
4. LES PONTS DE GLACE/NEIGE DEVRAIENT COMPORTER UNE BORDURE MINIMALE DE 150 mm AFIN D'ÉVITER QUE DU MATÉRIAU TOMBE DANS LE COURS D'EAU FRANCHI. LA BORDURE DOIT ÊTRE MAINTENUE DURANT TOUTE LA DURÉE DE LA CONSTRUCTION.
5. LES PONTS DE GLACE NE DEVRAIENT PAS INTERFÉRER NI ENTRAVER L'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU.
6. MAINTENIR LE COUVERT DE GLACE ET Y ENLEVER LES DÉBRIS RÉGULIÈREMENT.
7. RESTAURER ET STABILISER LES BERGES ET LES APPROCHES AVANT LES CRUES PRINTANIÈRES, SI REQUIS.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01

DESSIN REMPLACÉ ASK-18-368

00

RÉVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PONT TEMPORAIRE EN NEIGE/GLACE

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-104

RÉV 01

NOTES :

1. S'APPLIQUE AUX MILIEUX HUMIDES EN MILIEU AGRICOLE QUI NE PRÉSENTENT PAS DE SURFACE EN EAU LIBRE OU DES CONDITIONS DE SOL SATURÉS QUI POURRAIENT EMPÊCHER LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE OU DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION LORSQUE D'AUTRES PROCÉDURES SONT SPÉCIFIÉES. S'APPLIQUE ÉGALEMENT LORSQUE LA MANUTENTION DU SOL ET LES PROCÉDURES POUR LES TRAVERSÉES DE MILIEUX HUMIDES DU CÔTÉ DÉBLAIS OU DU CÔTÉ TRAVAIL NE SONT PAS APPLICABLES.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU L'ÉQUIVALENT DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN PÉRIPHÉRIE DES ZONES PERTURBÉES DE L'EMPRISE EN MILIEU HUMIDE, LORSQU'APPLICABLE ET SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE. L'OBJECTIF EST D'ÉVITER LA MIGRATION DE SOL/SÉDIMENTS À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE CONSTRUCTION.
3. SI LES CONDITIONS DE TERRAIN RENCONTRÉES DANS LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL PRÉSENTENT UN POTENTIEL D'ORNIÉRAGE ET DE COMPACTION, INSTALLER DES MATELAS OU UN GÉOTEXTILE BIODÉGRADABLE RECOUVERT D'ARGILE.
4. RESTREINDRE L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION UNIQUEMENT AUX ENDROITS SUR LA TRANCHÉE. RESTREINDRE L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION AUX ENDROITS OÙ DES MATELAS OU DES MEMBRANES GÉOTEXTILE RECOUVERTES D'ARGILE SERONT INSTALLÉS.
5. DANS LES ENDROITS MOINS SENSIBLES ET SEULEMENT AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE, LA COUCHE DE SURFACE PEUT ÊTRE DÉCAPÉE DANS LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL JUSQU'AU SOL SOLIDE (EX. : ASSISE ROCHEUSE OU AUTRE) AFIN DE FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
6. AUX ENDROITS OÙ DE L'EAU EST DÉTECTÉE, LES DÉBLAIS DE TRANCHÉE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS COMME BERME/BARRIÈRE DE CONFINEMENT, SI NÉCESSAIRE, POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
7. LOCALISER TOUTES LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES (COMME LES AIRES D'ENTREPOSAGE, LES SUPERFICIES NIVELÉES/REMBLAYÉES POUR LES RAMPES, LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS) À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE.
8. LE POMPAGE DE L'EAU DOIT ÊTRE RÉALISÉ SUR DES SUPERFICIES STABLES ET BIEN VÉGÉTALISÉES, TEL QU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES AIRES DE REJET SERONT SUIVIES ET L'EMPLACEMENT DU POINT DE REJET SERA DÉPLACÉ SI LA FILTRATION NATURELLE N'EST PLUS POSSIBLE ET SI DE LA SÉDIMENTATION SE PRODUIT.
9. EXCAVER LA TRANCHÉE, METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER LA CONDUITE.
10. ENLEVER LES MATELAS ET LES GÉOTEXTILES RECOUVERTS D'ARGILE DURANT LE NETTOYAGE ET UTILISER L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ POUR MINIMISER L'ARRACHAGE DE LA COUCHE DE SURFACE ET L'ACCUMULATION DE SOL SUR LES SUPERFICIES NON DÉCAPÉES.
11. RÉTABLIR LE PROFIL DE SURFACE LORSQUE POSSIBLE. LAISSER DES BRÈCHES D'UNE LARGEUR MINIMALE DE 1 m DANS LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE DE FAÇON À S'ASSURER QUE LE RELIEF N'AFPECTE PAS LE DRAINAGE APRÈS LE NETTOYAGE.
12. INSTALLER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
13. SE RÉFÉRER ÉGALEMENT AUX MESURES D'ATTÉNUATION RELATIVES AUX MILIEUX HUMIDES PRÉSENTÉES DANS LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE).

REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

ID

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

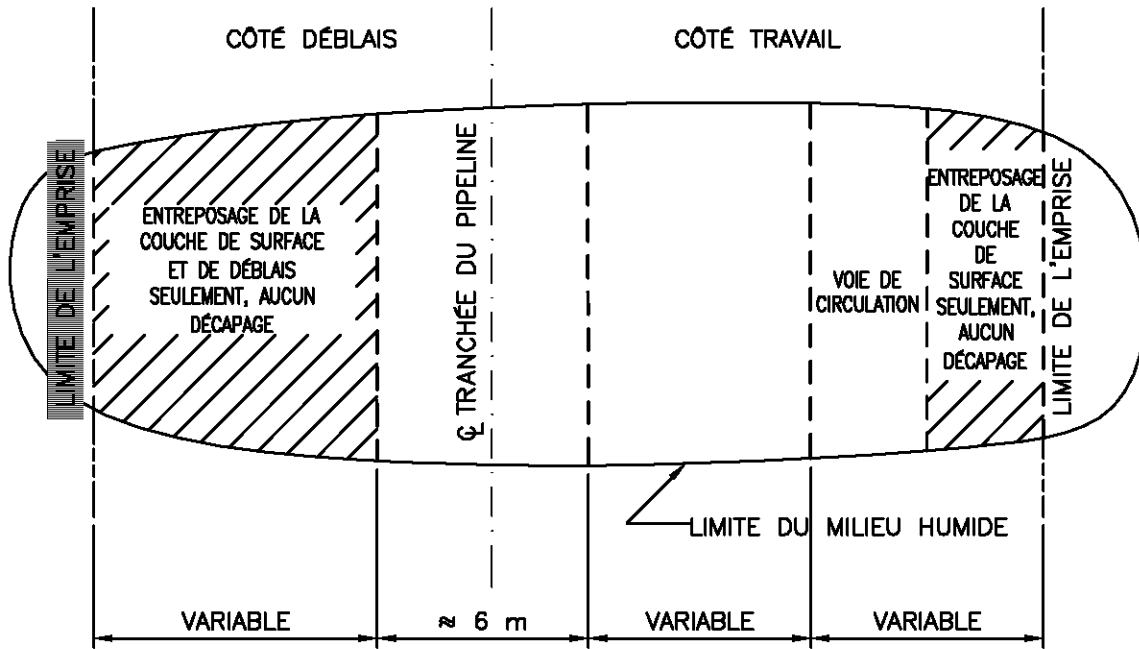
N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT TYPE
MESURES D'ATTÉNUATION
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG 4930-03-ML-05-544

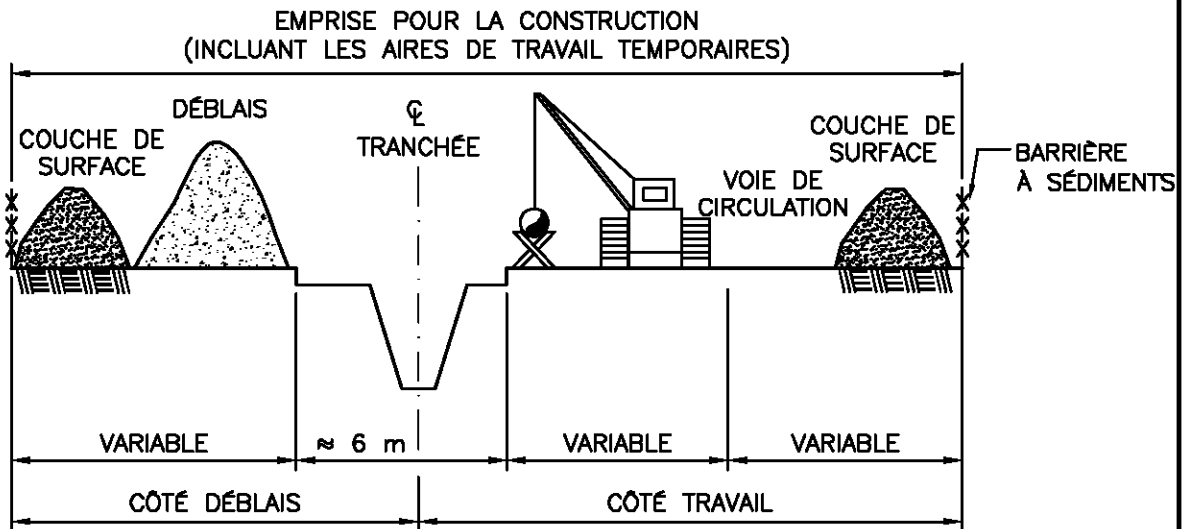
RÉV 0A



VUE EN PLAN



DÉSIGNE LA SUPERFICIE OÙ AUCUN DÉCAPAGE NI VOIE DE CIRCULATION NE SONT PERMIS.



VUE EN COUPE

REVISIONS DA ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-08-16



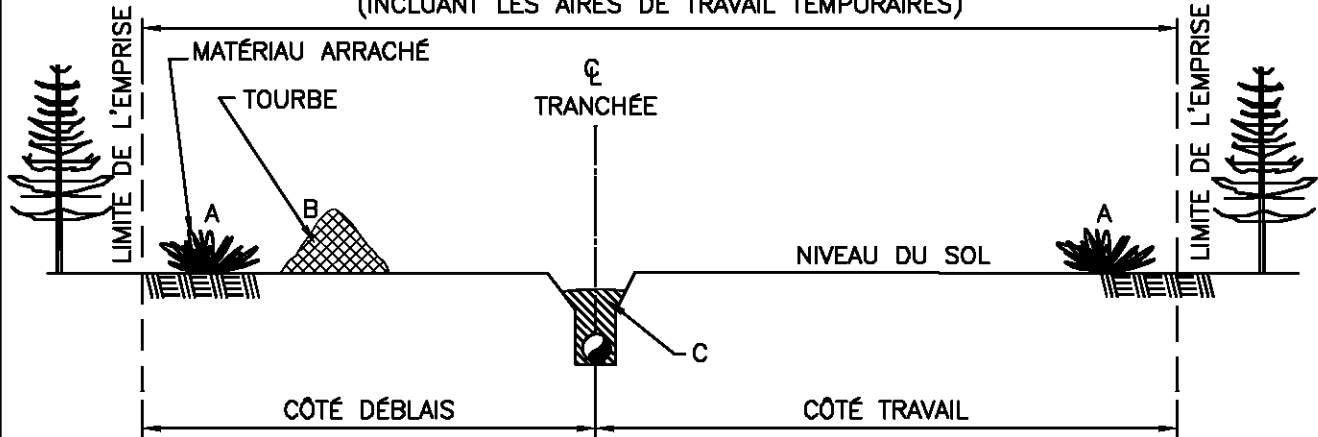
DESSINATEUR :

 NOM DATE

 VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

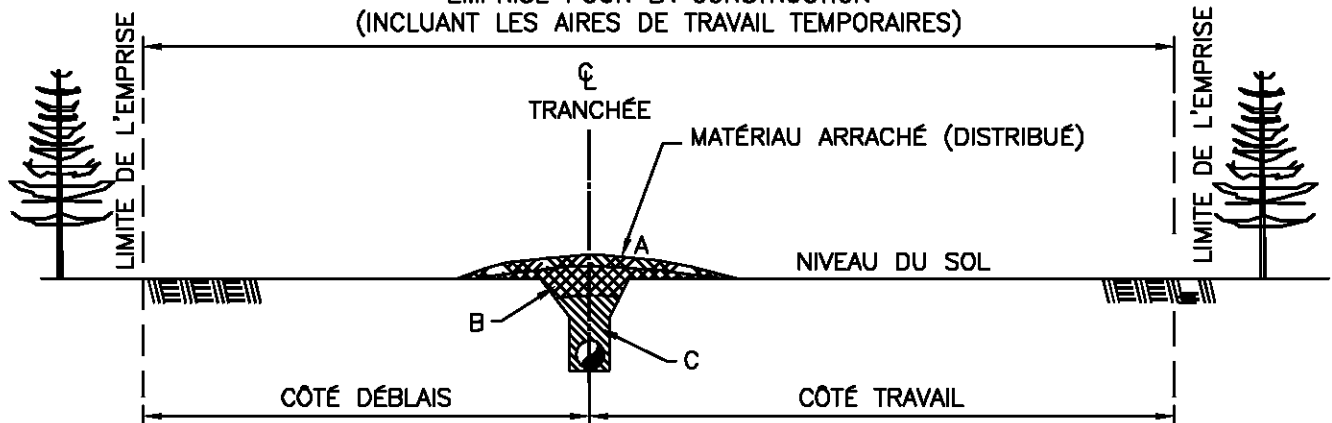
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST
 N° DE FIA 4930 CHAINAGE : N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT TYPE
 MESURES D'ATTÉNUATION
 (FEUILLET 1 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-543 RÉV OA

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. REEMPLIR LE SOL MINÉRAL, LORSQU'APPLICABLE. SI AUCUN SOL MINÉRAL N'EST DÉCOUVERT À L'INTÉRIEUR DE LA TRANCHÉE, PROCÉDER À L'ÉTAPE 4.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



4. REEMPLIR ET REPLACER L'AMAS DE TOURBE UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE ET PRÉPARER LA SURFACE SELON LA PROCÉDURE DE REMISE EN ÉTAT FINAL APPROUVÉE. LE MATERIAU ARRACHE DOIT ÊTRE REDISTRIBUÉ SUR TOUTE LA TRANCHÉE OU DISPOSÉ À L'EXTÉRIEUR DU SITE, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

APPLICATION : CONSTRUCTION EN CONDITIONS HIVERNALES (SOLS GELÉS) OU AUX ENDROITS EXIGÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

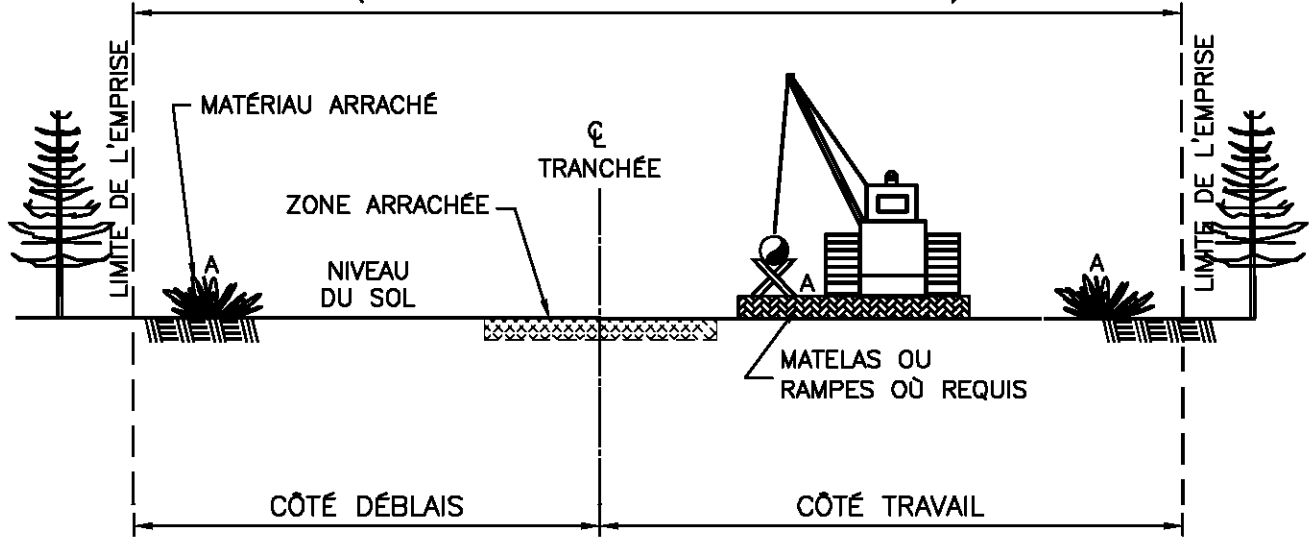
PRÉSERVATION DES MATÉRIEAUX TOURBEUX
DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE - DÉBLAIS 2 COUCHES
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG 4930-03-ML-05-542

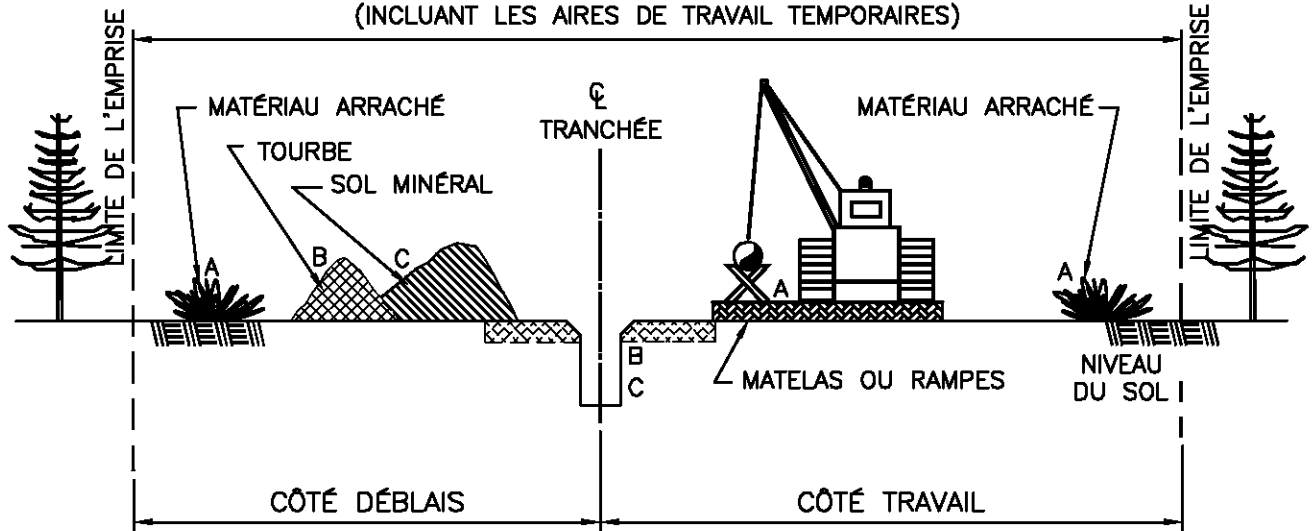
REV 0A

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



- ARRACHER LES RACINES/TIGES A VIS-À-VIS LA ZONE DE TRANCÉE OU LES ZONES DÉCAPÉES SEULEMENT. ENTREPOSER EN AMAS DANS L'AIRES TEMPORAIRE DE TRAVAIL OU AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE. RESTREINDRE/MINIMISER LA PERTURBATION À LA ZONE DE RACINES DANS LES AUTRES ENDROITS EN DÉCHIQUETANT LA SURFACE SEULEMENT AFIN DE FACILITER LA CONSTRUCTION.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



- EXCAVER LA TRANCÉE AVEC PRÉCAUTION AFIN DE MINIMISER LE MÉLANGE DES HORIZONS B ET C. ENTREPOSER EN AMAS SÉPARÉS. L'AGENCEMENT DES AMAS DEVRA PERMETTRE LA REMISE EN PLACE DES HORIZONS TOURBEUX ET MINÉRAUX SELON LEUR SÉQUENCE ORIGINALE, LORSQUE POSSIBLE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

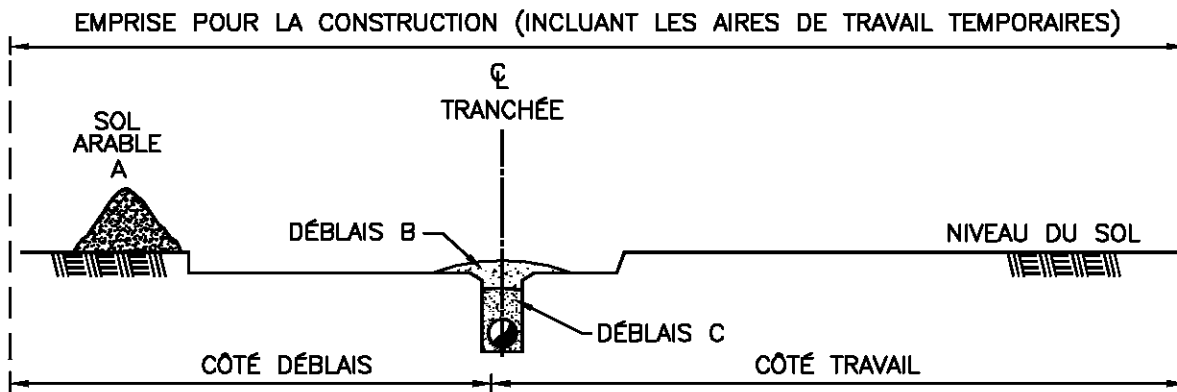
TITRE

PRÉSERVATION DES MATÉRIAUX TOURBEUX
DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE - DÉBLAIS 2 COUCHES
(FEUILLET 1 DE 2)

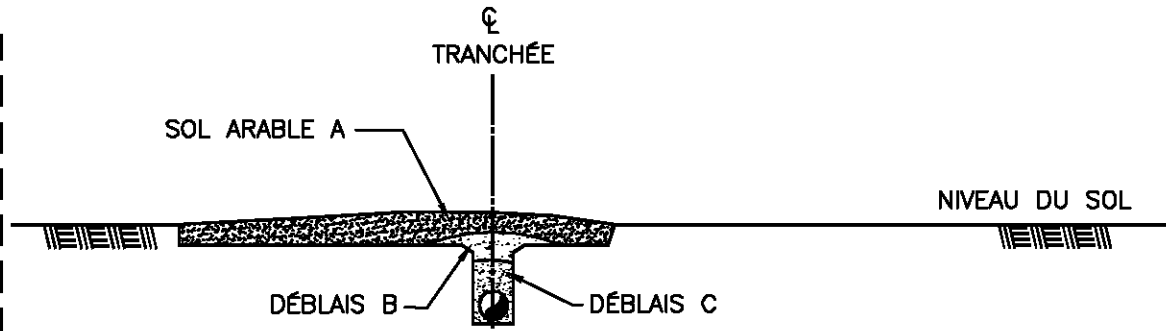
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG 4930-03-ML-05-541

REV 0A



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE, REMBLAYER LA TRANCÉE ET COMPACTER LES COUCHES C ET B SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. REMETTRE EN PLACE LES COUCHES DE SOL DANS LEUR SÉQUENCE D'ORIGINE. DÉCOMPACTER LES SECTEURS COMPACTÉS AUX ENDROITS IDENTIFIÉS.



4. REMETTRE EN PLACE UNIFORMÉMENT LE SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

- LORS D'UNE CONSTRUCTION EN CONDITIONS HIVERNALES, REMETTRE EN PLACE UNIQUEMENT LES DÉBLAIS DE TRANCÉE C ET B ET METTRE UN AMAS ISOLANT CENTRÉ SUR LA TRANCÉE. EN TEMPS APPROPRIÉ, LORS DE CONDITIONS ESTIVALES, COMPACTER LES DÉBLAIS DE TRANCÉE C ET B SELON LA PROCÉDURE APPROPRIÉE. NETTOYER ET REMETTRE EN PLACE LE SOL ARABLE, TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSUS.
- SUITE AU COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, ÉPANDRE LE RESTE DU SOL DÉPLACÉ PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE CONCERNÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATIONS :

- CONSTRUCTION EN CONDITIONS HIVERNALES (SOLS GELÉS) ET LORSQUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
- SEGMENTS EN ONTARIO ET AU QUÉBEC ET AUTRES ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

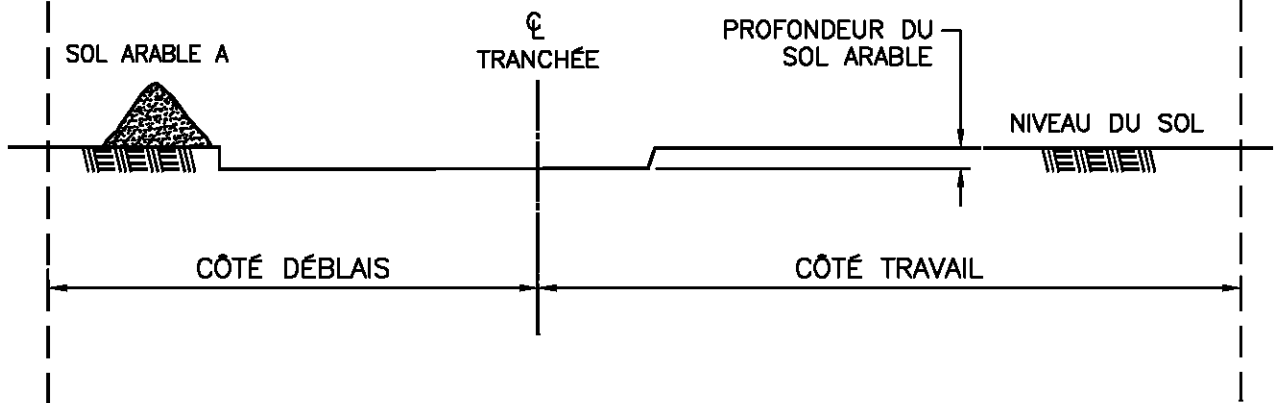
N° DE FIA 4930 CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE
**PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS - DÉBLAIS 2 COUCHES
(FEUILLET 2 DE 2)**

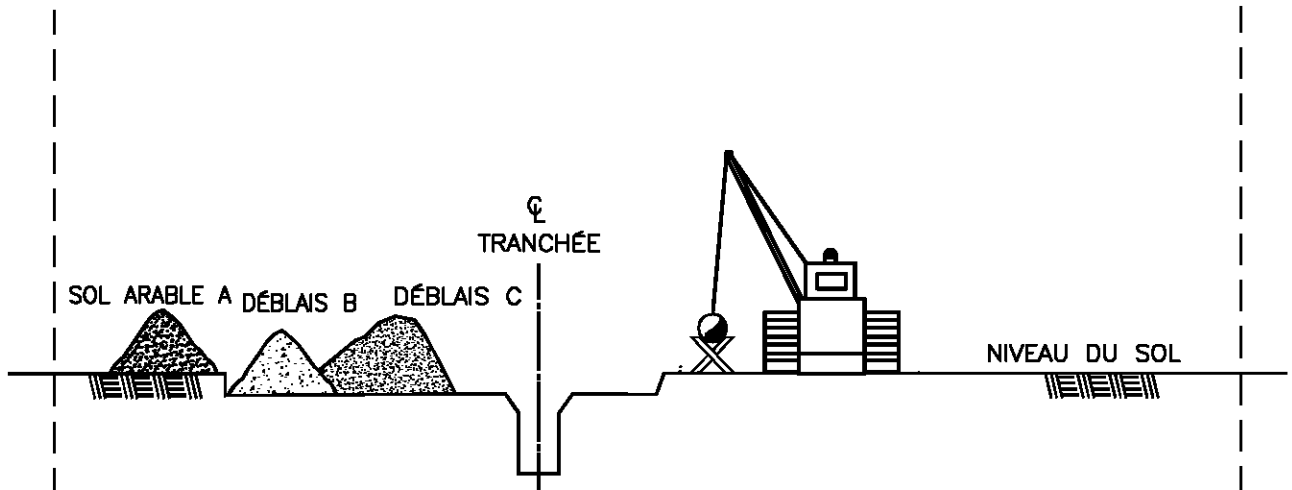
ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-524 RÉV 0A

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. DÉCAPER LE SOL ARABLE A VIS-À-VIS LA TRANCÉE ET LES ZONES D'ENTREPOSAGE. METTRE LE SOL ARABLE EN AMAS À LA LIMITE EXTÉRIÈRE DE L'EMPRISE. APPLIQUER LES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCÉE EN ENLEVANT LES COUCHES B ET C SÉPARÉMENT ET SELON LES PROFONDEURS SPÉCIFIÉES PAR LA COMPAGNIE. S'ASSURER QUE LES COUCHES DE SOL B ET C SONT DANS DES AMAS SÉPARÉS. MÊME SI LA BASE DES DIFFÉRENTS AMAS PEUT SE SUPERPOSER LÉGÈREMENT, UNE DISTINCTION VISUELLE DE CHAQUE AMAS DOIT ÊTRE POSSIBLE EN TOUT TEMPS. DE PLUS, LA DISPOSITION DES AMAS DEVRA PERMETTRE DE REMETTRE EN PLACE LES COUCHES DE SOLS SELON LEUR SÉQUENCE D'ORIGINE.

REVISIONS DA EMISSION POUR REVISION 2015-08-16

ID

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE

DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS - DÉBLAIS 2 COUCHES
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-523

REV 0A

ÉMISSION POUR RÉVISION 2016-06-16

1A

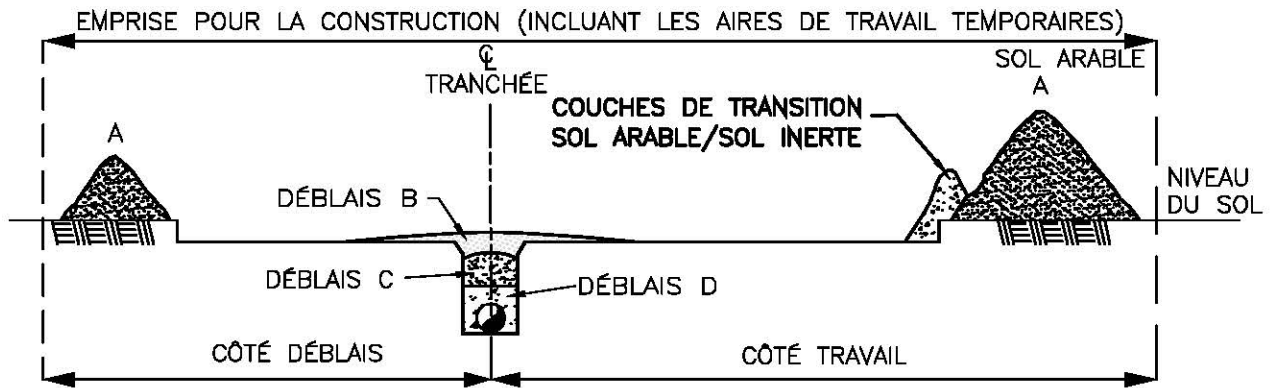
GENERAL ISSUE - REVIEWED FOR 2016 SPEC.

01

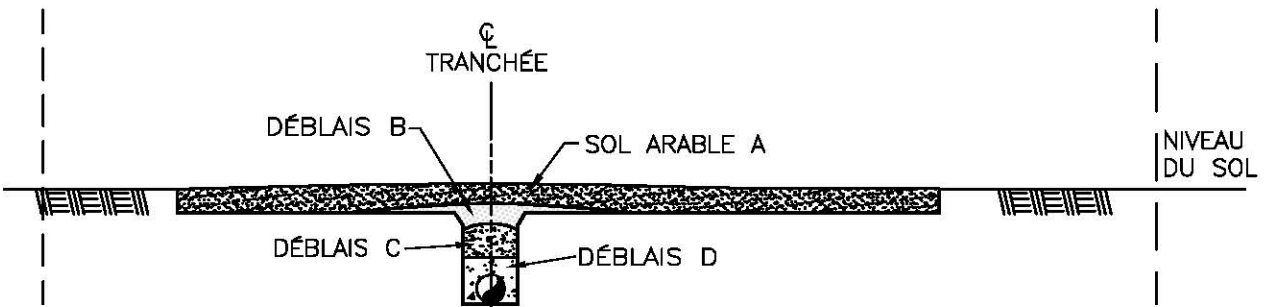
STANDARD ISSUE 2016-03-12

00

RÉVISIONS



4. DÉCOMPACTER LES SECTEURS COMPACTÉS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE ET ÉPANDRE UNIFORMÉMENT À L'INTÉRIEUR DES SUPERFICIES DÉCAPÉES LE MATÉRIEL B RESTANT. DÉCOMPACTER L'EMPRISE, NIVELER ET AMEUBLIR LE SOL.



5. REMETTRE EN PLACE UNIFORMÉMENT LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE DANS UN PREMIER TEMPS. REMETTRE EN PLACE LE SOL ARABLE UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA SUPERFICIE DÉCAPÉE, ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

- LORS DE LA CONSTRUCTION EN CONDITIONS HIVERNALES, REEMPLER LES DÉBLAIS D, C, ET B SEULEMENT ET FAIRE UNE COURONNE CENTRÉE SUR LA TRANCHÉE. AU MOMENT APPROPRIÉ EN CONDITIONS ESTIVALES, COMPACTER LES DÉBLAIS D, C ET B SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. NETTOYER LA ZONE ET REPLACER LE SOL ARABLE, TEL QU'INDIQUÉ SUR LA FIGURE.
- APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCHÉE, ÉPANDRE LE RESTE DES SOLS DÉPLACÉS PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION :

SEGMENT AU QUÉBEC ET AUTRES ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.



DESSINATEUR :
 NOM _____ DATE _____
 VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST
 N° DE FIA 4930 CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
 DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - DÉBLAIS 3 COUCHES
 (FEUILLET 2 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-522 REV 1A

EMISSON POUR RÉVISION 2015-06-18

1A

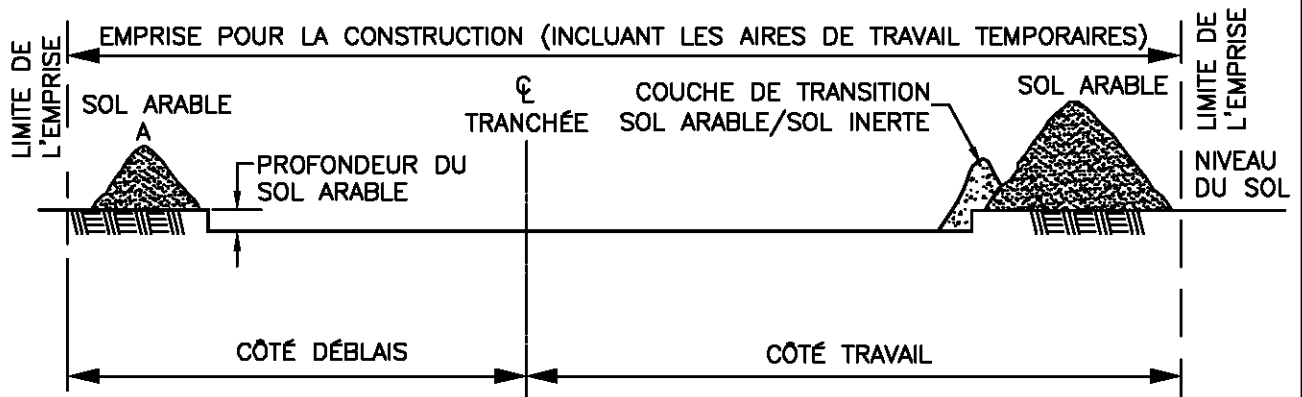
GENERAL ISSUE - REVIEWED FOR 2015 SPEC.

01

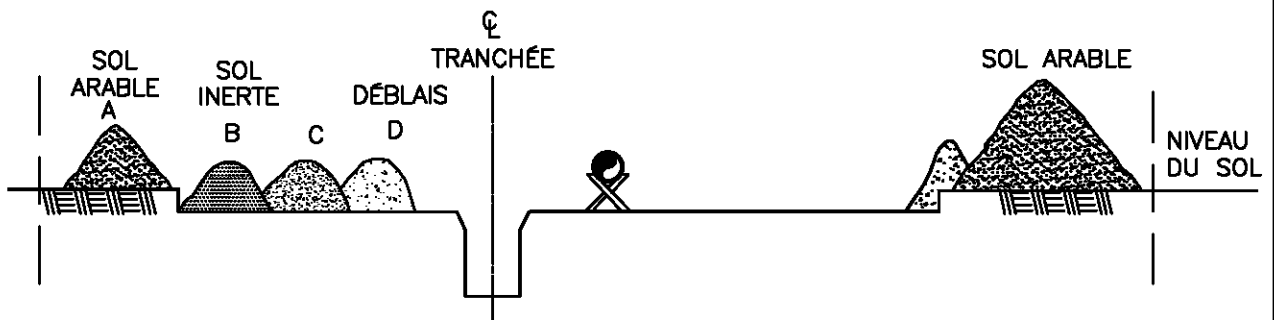
STANDARD ISSUE 2015-03-12

REVISIONS

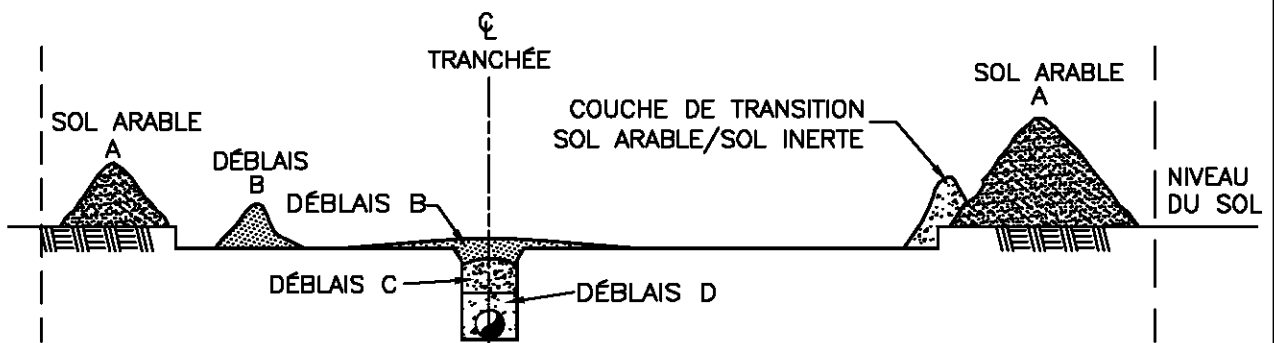
ID



1. DÉCAPER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE SUR LE CÔTÉ DÉBLAIS ET TRAVAIL. METTRE LE SOL ARABLE EN AMAS EN BORDURE DE L'EMPRISE, À L'INTÉRIEUR DE L'AIRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE. LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE ENTREPÔSÉ DE PART ET D'AUTRE DE L'EMPRISE, LORSQU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHEE EN ENLEVANT LES COUCHES B, C ET D SÉPARÉMENT ET SELON LES PROFONDEURS SPÉCIFIÉES PAR LA COMPAGNIE. LA BASE DES AMAS B, C ET D PEUT SE SUPERPOSER LÉGÈREMENT, ET UNE DISTINCTION VISUELLE DE CHAQUE AMAS DOIT ÊTRE POSSIBLE EN TOUT TEMPS. LA DISPOSITION DES AMAS DEVRA PERMETTRE LA REMISE EN PLACE DES HORIZONS DE SOL SELON LEUR SÉQUENCE D'ORIGINE.



3. METTRE EN FUILLE LA CONDUITE, REMBLAYER LES COUCHES D, C ET B SÉPARÉMENT ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.

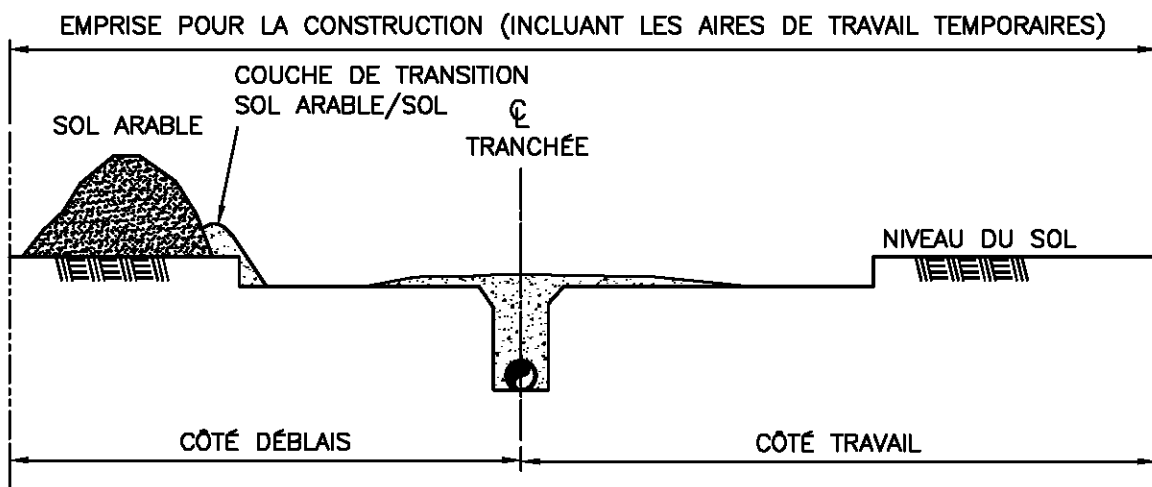


DESSINATEUR :
 NOM : _____ DATE : _____
 VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

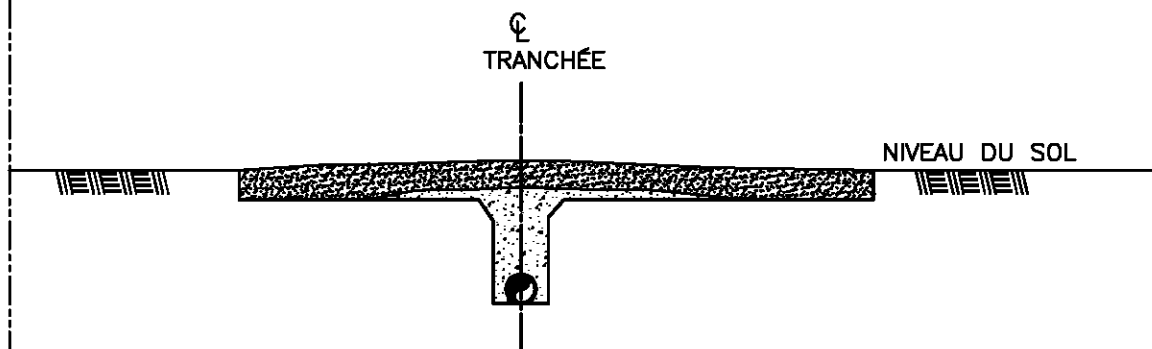
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930 CHAÎNAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
 DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - DÉBLAIS 3 COUCHES
 (FEUILLET 1 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-521 RÉV 1A

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



4. COMPACTER LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. DÉCOMPACTER LES ZONES COMPACTÉES DE LA ZONE SOUS-JACENTE.



5. REPLACER LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE EN PREMIER, SUIVIE PAR LA REMISE EN PLACE DE L'AMAS DE SOL ARABLE UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE, ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

6. L'ENLÈVEMENT FINAL DU SOL ARABLE DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE, SI APPLICABLE, DEVRA ÊTRE RÉALISÉ AVEC UNE LAME DE PROTECTION DE PRAIRIE ET/OU UN BALAI MÉCANIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, ÉTENDRE LE RESTE DES DÉBLAIS DÉPLACÉS PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE DE FAÇON À S'ASSURER QUE LA COURONNE N'EXCÈDE PAS UNE HAUTEUR DE 10 cm AU-DESSUS DE LA TRANCÉE.

APPLICATION : PRAIRIES NATURELLES OU AUTRES ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

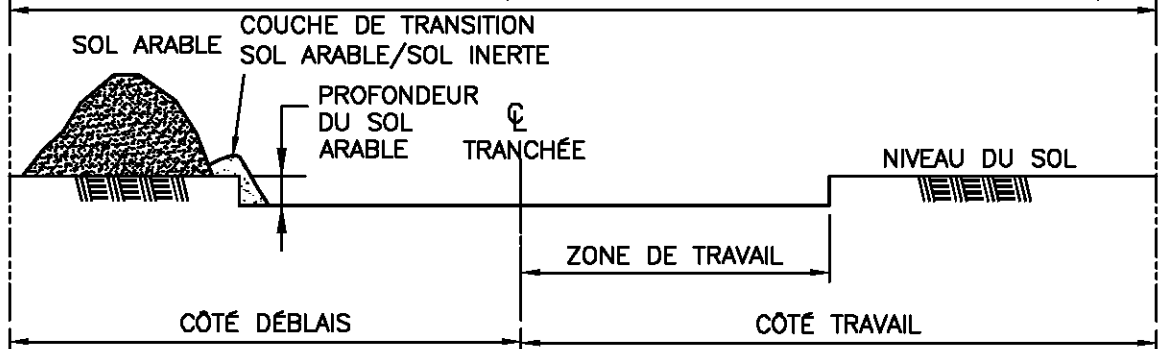
NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

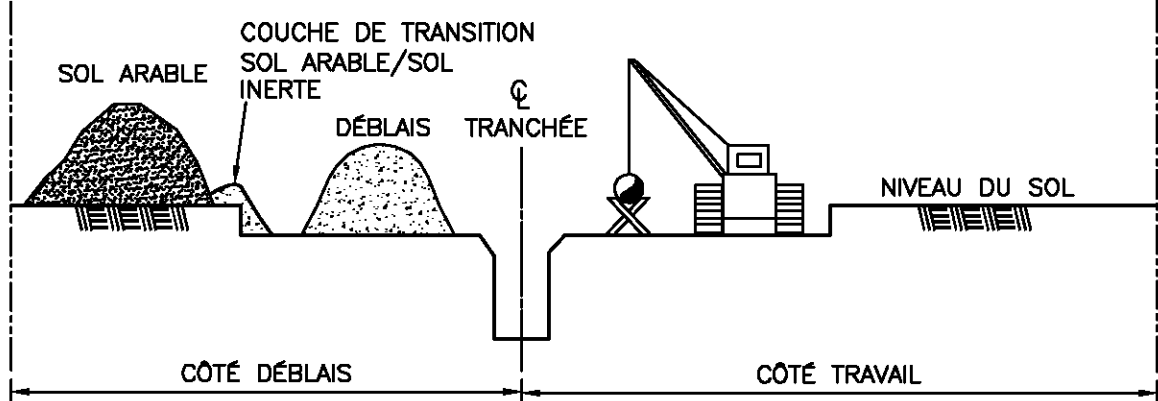
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

| | | |
|--|--------------------------------|---------------------|
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE | | |
| PRÉSERVATION DU SOL ARABLE RÉDUCTION DE LA PERTURBATION (NOUVELLE EMPREINTE) - PRAIRIES NATURELLES (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-520 | RÉV 0A |

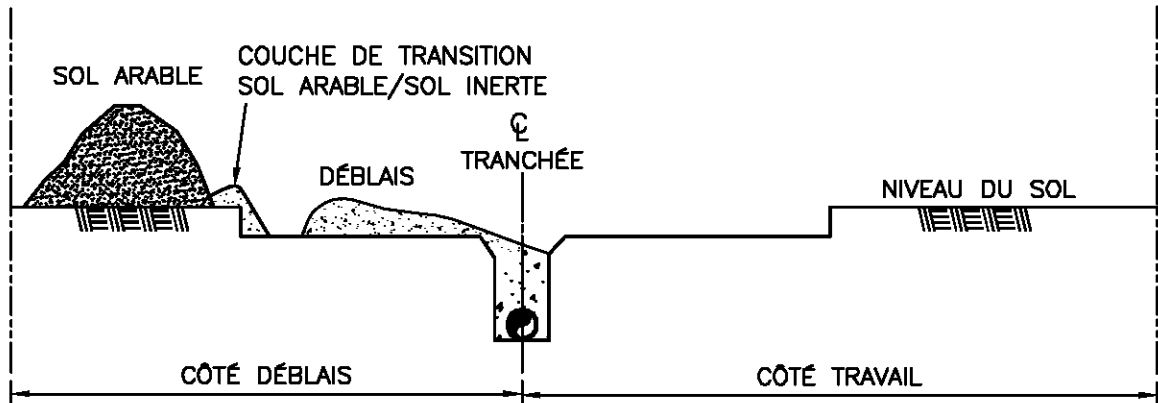
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



1. ENLEVER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE SOL ARABLE/SOL INERTE VIS-À-VIS LA ZONE DE DÉBLAIS, DE LA TRANCHEE ET DE LA ZONE DE TRAVAIL. PLACER LE SOL ARABLE EN AMAS DANS L'ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR L'AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHEE ET METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.



3. REMBLAYER LA TRANCHEE TEL QUE REQUIS AVANT DE COMMENCER LA PROCÉDURE APPROUVÉE POUR LE COMPACTAGE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

ID



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :
D.M.

VÉRIFICATEUR DE
CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
RÉDUCTION DE LA PERTURBATION (NOUVELLE EMPREINTE) - PRAIRIES NATURELLES
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE
AUCUNE

N° DE DWG 4930-03-ML-05-519

REV 0A

NOTES :

SE RÉFÉRER AU TABLEAU DES MESURES D'ATTÉNUATION RELATIVES À LA RESSOURCE LORSQUE CE CROQUIS S'APPLIQUE.

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCHÉE, ÉPANDRE LE RESTE DE LA TERRE DÉPLACÉE PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

1. S'APPLIQUE AUX ZONES D'OCCURENCE D'ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT S1 ET S2 SITUÉES POUR LES SCÉNARIOS RELATIFS AUX HAUTES TERRES.
2. AVANT LA CONSTRUCTION, LA COMPAGNIE VA CLAIREMENT IDENTIFIER LE CHAÎNAGE DE DÉBUT ET DE FIN DE LA ZONE D'OCCURENCE DE L'ESPÈCE FLORISTIQUE D'INTÉRÊT SUR LA CARTOGRAPHIE ENVIRONNEMENTALE DU TRACÉ. L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR ET MAINTENIR EN PLACE UNE SIGNALISATION APPROPRIÉE ET DES BARRIÈRES (C.-À-D. CLÔTURE À NEIGE OU CLÔTURE DE CORDE) DANS LES ZONES D'ENTREPOSAGE ET/OU LES VOIES DE CIRCULATION.
3. LA DISPOSITION DES AIRES DE TRAVAIL ET LES RESTRICTIONS SONT TELLES QU'INDIQUÉES SUR LE DESSIN.
4. L'EMPRISE, QUI COMPREND LA TRANCHÉE ET LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL, SERA DÉCAPÉE (C.-À-D. DÉCAPAGE SUR UNE LARGEUR RÉDUITE À 16 m) AVEC LE SOL ARABLE ENTREPOSÉ EN BORDURE DE LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL OU À UN ENDROIT ALTERNATIF PROPOSÉ PAR L'ENTREPRENEUR ET APPRUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
5. UNE VOIE DE CIRCULATION NE DOIT PAS ÊTRE PERMISE AUX ENDROITS OÙ UNE ZONE D'OCCURENCE D'ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POURRAIT ÊTRE AFFECTÉE PAR LE PASSAGE DE VÉHICULES À L'INTÉRIEUR DU SITE DÉLIMITÉ.
6. AFIN DE PRÉSERVER ET DE RÉTABLIR LA BANQUE DE SEMENCES, LE SOL ARABLE PROVENANT DU SECTEUR OCCUPÉ PAR L'ESPÈCE FLORISTIQUE D'INTÉRÊT SERA DÉCAPÉ ET ENTREPOSÉ SÉPARÉMENT DU RESTE DU SOL ARABLE DÉCAPÉ ET CES SOLS DEVRONT ÊTRE RETOURNÉS DURANT LE NETTOYAGE FINAL DANS DES CONDITIONS DE SOL NON GELÉ, AU MÊME ENDROIT OÙ ILS ONT ÉTÉ PRÉLEVÉS.
7. AUX ENDROITS OÙ IL N'EST PAS POSSIBLE DE DÉCAPER LA TRANCHÉE AINSI QUE LA ZONE DE TRAVAIL ET LA VOIE DE CIRCULATION EN RAISON DE LA TOPOGRAPHIE, RESTREINDRE LES LARGEURS DE DÉCAPAGE DE FAÇON À ÊTRE COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE VIS-À-VIS LA TRANCHÉE, LE CÔTÉ DÉBLAIS, LE CÔTÉ TRAVAIL ET LA VOIE DE CIRCULATION (C.-À-D. DÉCAPAGE SUR UNE LARGEUR RÉDUITE À 24 m), SI POSSIBLE, POUR LIMITER LES EFFETS SUR LA ZONE DE RESTRICTION POUR L'ESPÈCE FLORISTIQUE D'INTÉRÊT.
8. LE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE AUX ENDROITS OÙ DU NIVELLEMENT IMPORTANT EST REQUIS ET QUE LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE D'ORIGINE VIS-À-VIS LA TRANCHÉE, LE CÔTÉ DÉBLAIS, LE CÔTÉ TRAVAIL ET LA VOIE DE CIRCULATION NE PEUT ÊTRE RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU NIVELLEMENT.
9. LES DÉBLAIS ET LE SOL ARABLE NE DEVRONT PAS ÊTRE ENTREPOSÉS AUX ENDROITS OÙ DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES (C.-À-D. COUCHE DE SURFACE). SI INÉVITABLE EN RAISON DE L'ESPACE RESTREINT, LES DÉBLAIS DE NIVELLEMENT ET LE SOL ARABLE DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DE LA COUCHE DE SURFACE ET ÊTRE ENTREPOSÉS SUR DES SURFACES DÉCAPÉES AVANT LE DÉBUT DE LA SAISON DE CROISSANCE SUIVANTE.
10. SI LE PROGRAMME DE NETTOYAGE FINAL S'ÉTEND À L'AUTOMNE ET NE PERMET PAS LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE AVANT QUE LE SOL GÈLE, LE SOL ARABLE SERA REPLACÉ DANS DES CONDITIONS DE SOL NON GELÉ DANS LE CADRE DU NETTOYAGE FINAL L'ÉTÉ SUIVANT (PAS AVANT JUILLET) OU À UNE AUTRE PÉRIODE APPRUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
11. LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DU SITE OU DE L'ACCÈS PEUVENT DICTER LE BESOIN DE COMPLÉTER LE NETTOYAGE FINAL EN HIVER OU DANS DES CONDITIONS DE SOL GELÉ, LORSQU'APPRUVÉ PAR LA COMPAGNIE.

ID REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

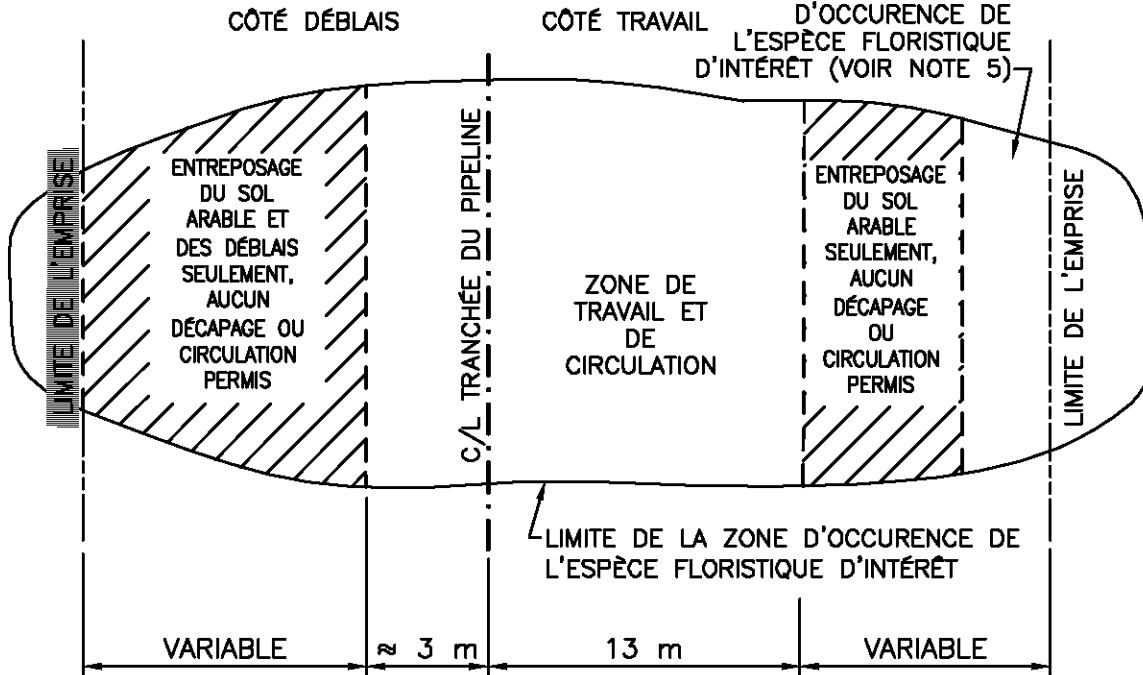
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930 CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE HAUTES TERRES - ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION S1-S2
MESURES D'ATTÉNUATION
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-518 RÉV 0A

AUCUNE CIRCULATION
 PERMISE SI SITUÉE À
 L'INTÉRIEUR DES LIMITES
 DE LA ZONE
 D'OCCURENCE DE
 L'ESPÈCE FLORISTIQUE
 D'INTÉRÊT (VOIR NOTE 5)

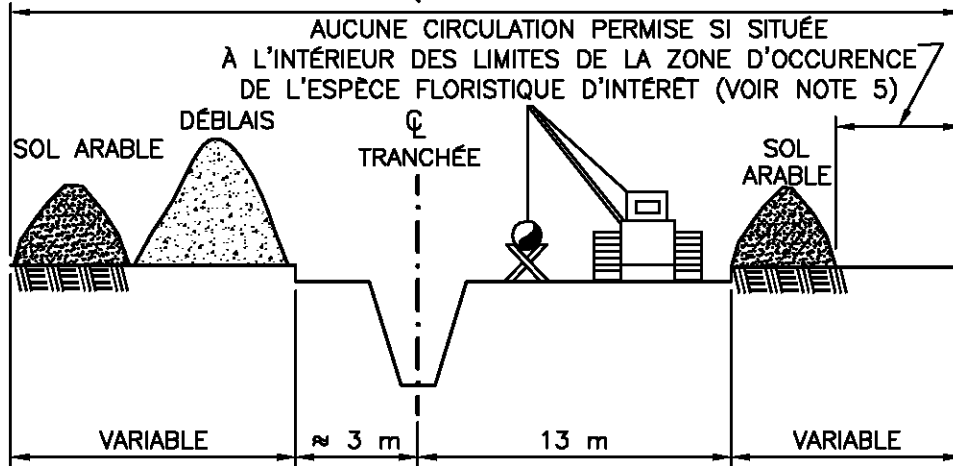


VUE EN PLAN



DÉSIGNE LA ZONE OÙ AUCUN DÉCAPAGE OU CIRCULATION DE
 VÉHICULE/ÉQUIPEMENT N'EST PERMIS

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRE)



VUE EN COUPE

VOIR LES NOTES SUR LE FEUILLET 2 DU DESSIN 4930-03-ML-05-518

REVISIONS DA EMISSION POUR REVISION 2015-08-16



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIE PAR :

VERIFICATEUR DE
CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

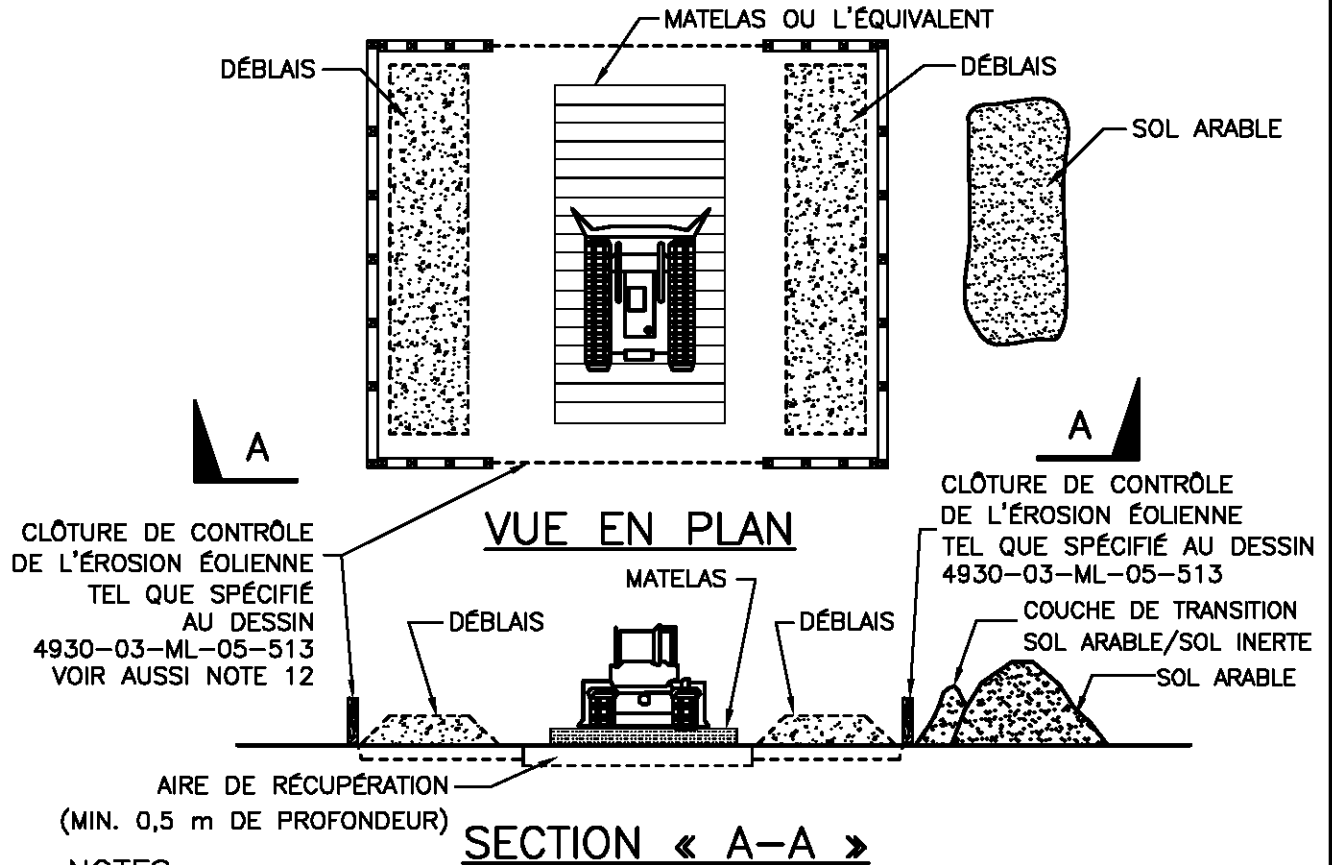
TITRE HAUTES TERRES - ESPÈCES FLORISTQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION S1-S2
 MESURES D'ATTÉNUATION
 (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-517

REV 0A



NOTES :

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS AUX STATIONS DE NETTOYAGE TEL QU'INDIQUÉ DANS LES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION ET TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. DÉCAPER ET ENTREPOSER LE SOL ARABLE ET LE SOL INERTE TEL QUE MONTRÉ, OU SELON TOUTE AUTRE CONFIGURATION APPROUVÉE PAR L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT. EXCAVER L'AIRE DE RÉCUPÉRATION (MIN. 0,5 m DE PROFONDEUR) À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE NETTOYAGE AFIN DE CONFINER LES DÉBRIS.
3. DES PELLES ET AUTRES OUTILS MANUELS OU À AIR COMPRIMÉ DEVRONT ÊTRE UTILISÉS POUR ENLEVER LE PLUS DE SOL POSSIBLE DES ÉQUIPEMENTS SUR CHENILLES.
4. SI LES CONDITIONS SONT BOUEUSES, DES EFFORTS ET DES ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SERONT REQUIS POUR ENLEVER L'EXCÈS DE SOL SUR L'ÉQUIPEMENT.
5. LE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE RÉALISÉ SUR DES MATELAS DE CONSTRUCTION OU AUTRES SURFACES SURÉLEVÉES POUR ÉVITER LA FIXATION DE SOL QUI A ÉTÉ ENLEVÉ PRÉCÉDEMMENT.
6. LES MATELAS DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS APRÈS CHAQUE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT NETTOYÉE.
7. LE SOL RAMASSÉ DURANT LE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE CONFINÉ SUR LE SITE AFIN DE S'ASSURER QUE LES DÉBRIS NE MIGRERONT PAS À L'EXTÉRIEUR DU SITE À LA SUITE DE L'ÉROSION PAR LE VENT OU PAR L'EAU. SI LE PROPRIÉTAIRE N'APPROUVE PAS LA DISPOSITION DE SOL SUR LE SITE, LE SOL DEVRA ÊTRE ACHÉMINÉ VERS UN SITE DE DÉPÔT AUTORISÉ.
8. LE SOL CONTAMINÉ AVEC DE L'HUILE OU DE LA GRAISSE DOIT ÊTRE ENLEVÉ ET DISPOSÉ CONFORMÉMENT AUX PLANS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS À LA GESTION DES DÉCHETS ET DES SOLS CONTAMINÉS.
9. LE SOL RECUEILLI DURANT LE PROCESSUS DE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE NIVELÉ DANS L'AIRE DE RÉCUPÉRATION APRÈS AVOIR ENLEVÉ LES MATELAS.
10. RECOUVRIR AVEC LE SOL INERTE PROVENANT DE L'EXCAVATION DES AIRES DE RÉCUPÉRATION, NIVELER LE TERRAIN ET PROCÉDER AU DÉCOMPACTAGE DU SOL.
11. REPLACER LE SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PROCÉDER À LA REMISE EN ÉTAT FINAL DU SITE SELON LES EXIGENCES DE LA COMPAGNIE.
12. LES BARRIÈRES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DOIVENT ÊTRE FERMÉES AUX POINTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE LORS DU NETTOYAGE.

ID REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

STATION TYPE DE NETTOYAGE D'ÉQUIPEMENT

ÉCHELLE

AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-516

RÉV 0A

NOTES :

1. S'APPLIQUE À TOUTES LES UTILISATIONS DU SOL AUX ENDROITS OÙ DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION S1 SONT DÉTECTÉES À L'INTÉRIEUR D'UN MILIEU HUMIDE TRAVERSÉ ET/OU À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION.
2. INSTALLER DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU DES BARRIÈRES APPROPRIÉES TEL QUE REQUIS POUR ÉVITER LE TRANSFERT DE SÉDIMENTS À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION. SE RÉFÉRER AU PLAN STDS-03-ML-05-132.
3. DES TECHNIQUES D'ACCÈS APPROPRIÉES TELLES QUE DES MATELAS DEVRONT ÊTRE UTILISÉES POUR TOUTES LES PHASES DE LA CONSTRUCTION POUR ÉVITER L'ORNIÉRAGE ET/OU LE MÉLANGE DE SOL À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL.
4. LIMITER L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION ET DE LA COUCHE DE SURFACE À LA ZONE DE TRANCHÉE DÉSIGNÉE. LE DÉCAPAGE DE LA COUCHE DE SURFACE AU-DESSUS DE LA ZONE DE TRANCHÉE DEVRA ÊTRE RÉALISÉ EN DEUX ÉTAPES.
5. LA COUCHE DE SURFACE (PREMIERS 5 cm) DEVRA ÊTRE DÉCAPÉE EN PREMIER, SUIVI DE L'ENLÈVEMENT DE LA COUCHE DE TRANSITION INFÉRIEURE. LES MATÉRIAUX DE LA PREMIÈRE ET DE LA DEUXIÈME LEVÉES DEVRONT ÊTRE ENTREPOSÉS SÉPARÉMENT DANS LES AIRES D'ENTREPOSAGE, TEL QU'INDIQUÉ AU FEUILLET 1 OU TEL QU'APPROUVÉ PAR UN REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.
6. LOCALISER TOUTES LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL (TELLES QUE LES AIRES D'ENTREPOSAGE, LES ZONES D'EMPRUNT POUR LES RAMPES, LES SUPERFICIES POUR L'ENTREPOSAGE ADDITIONNEL DE DÉBLAIS) À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE, SAUF INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
7. POMPER L'EAU DE LA TRANCHÉE OU DE LA ZONE DE TRAVAIL VERS DES ENDROITS STABLES OU BIEN VÉGÉTALISÉS ET À TRAVERS UN FILTRE DE GÉOTEXTILE. LES SURFACES DE REJETS DEVRONT ÊTRE SUIVIES ET LE POINT DE REJET DEVRA ÊTRE DÉPLACÉ SI LA FILTRATION NATURELLE N'EST PLUS POSSIBLE ET SI DE LA SÉDIMENTATION SURVIENT. LES ZONES DE POMPAGE DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.
8. SUITE AU REMBLAYAGE, PROCÉDER AU COMPACTAGE SELON UNE PROCÉDURE APPROUVÉE, LORSQU'APPLICABLE, ET À L'ADOUCCISSEMENT DE LA TRANCHÉE. L'EXCÈS DE DÉBLAIS PEUT ÊTRE ÉPANDU AU-DESSUS DE LA ZONE DE DÉCAPAGE DE FAÇON À CRÉER UNE COURONNE D'UNE HAUTEUR D'AU PLUS 10 cm. SI UN EXCÉDENT DEMEURE, LE RESTE POURRA ÊTRE RETIRÉ ET DISPOSÉ EN DEHORS DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE OU TRANSPORTÉ VERS UN SITE DE DÉPÔT AUTORISÉ.
9. LA COUCHE DE TRANSITION INFÉRIEURE DEVRA ÊTRE REPLACÉE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE, SUIVI PAR LA REMISE EN PLACE DE LA COUCHE DE SURFACE (PREMIERS 5 cm). LES DEUX LEVÉES DEVRONT ÊTRE REPLACÉES UNIFORMÉMENT À TRAVERS LA SUPERFICIE DÉCAPÉE. SI UNE COURONNE DEMEURE APRÈS LA REMISE EN PLACE DU MATÉRIEL, DES RIGOLES DE DRAINAGE (≈ 1 m DE LARGEUR) DEVRONT ÊTRE FAITES À TRAVERS LA ZONE DE TRANCHÉE POUR MAINTENIR LE DRAINAGE NATUREL DES DEUX CÔTÉS DE LA ZONE DE TRANCHÉE.
10. ENLEVER LES MATELAS ET INSTALLER DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS AUX ENDROITS OÙ IL Y A DU RUISSELLEMENT PROVENANT DE TERRAINS PLUS ÉLEVÉS ET INSTABLES SUR L'EMPRISE QUI POURRAIT CRÉER DE LA SÉDIMENTATION DANS LE MILIEU HUMIDE.
11. SE RÉFÉRER ÉGALEMENT AUX MESURES D'ATTÉNUATION DANS LES MILIEUX HUMIDES FOURNIES DANS LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE) POUR LES ENDROITS OÙ CETTE PROCÉDURE S'APPLIQUE.

ID REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MILIEUX HUMIDES - ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION S1
MESURES D'ATTÉNUATION
(FEUILLET 2 DE 2)

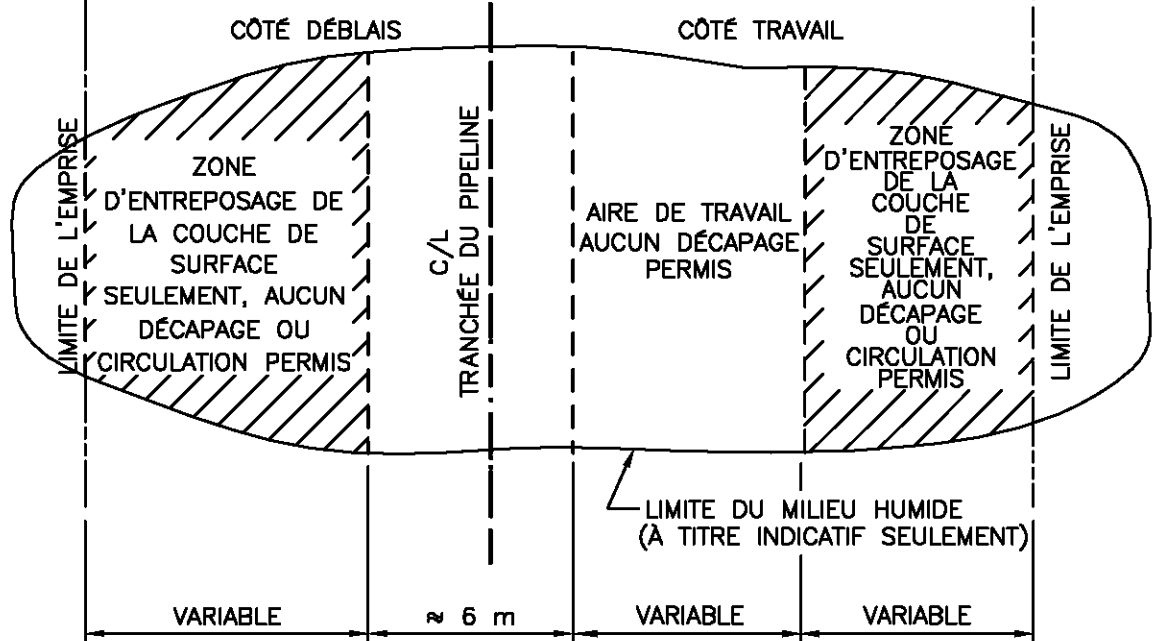
ÉCHELLE
AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-515

RÉV 0A

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)

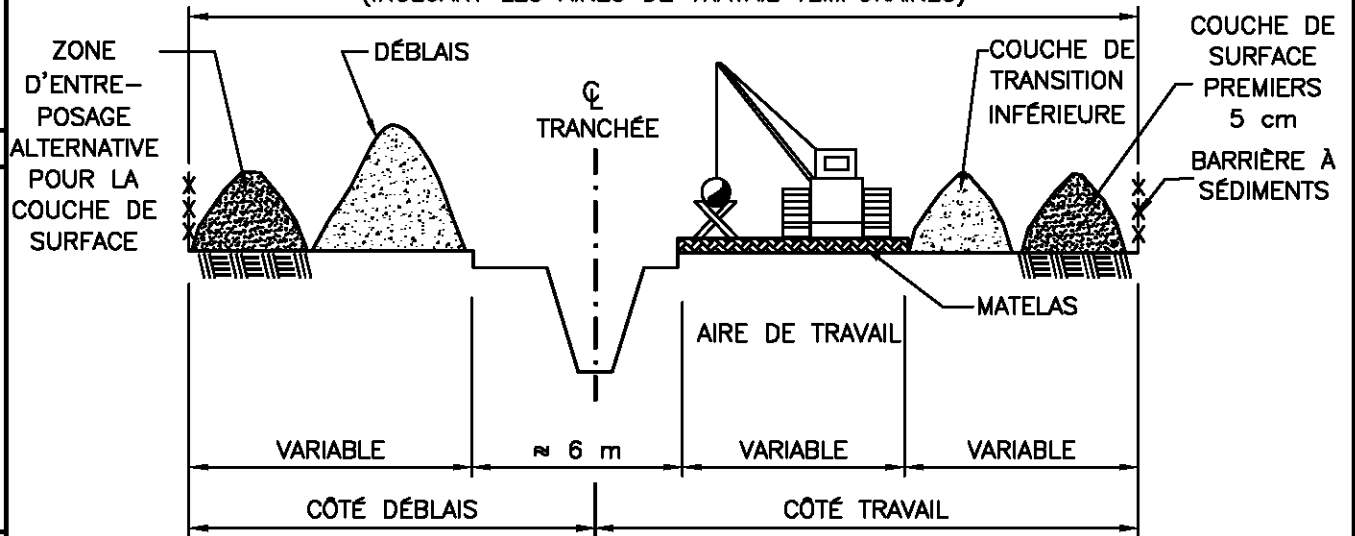


VUE EN PLAN



DÉSIGNE LES ENDROITS OÙ LE DÉCAPAGE OU LA CIRCULATION D'ÉQUIPEMENT/VÉHICULE N'EST PAS PERMIS

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



VUE EN COUPE

EMISSIION POUR RÉVISION 2015-06-16

RÉVISIONS 0A



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

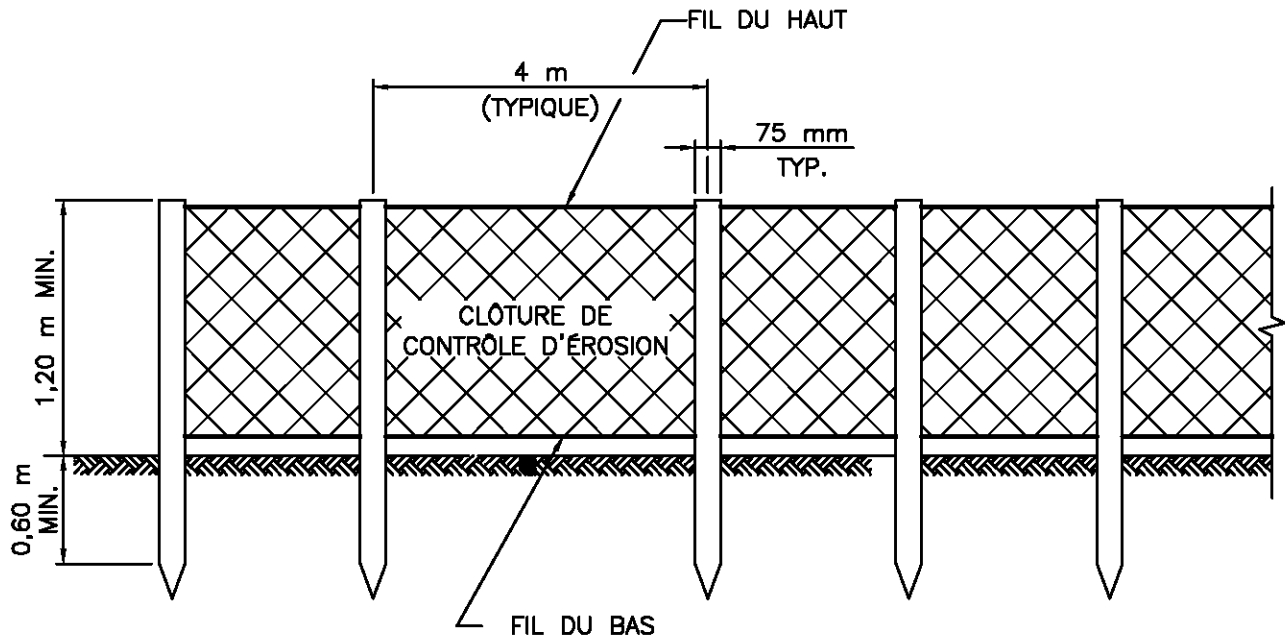
TITRE MILIEUX HUMIDES - ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION S1
MESURES D'ATTÉNUATION
(FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-514

RÉV 0A



NOTES :

1. POTEAUX DE BOIS DE 75 mm DE DIAMÈTRE OU POTEAUX DE MÉTAL EN « T ».
2. LES PIQUETS DEVRONT ÊTRE FORÉS OU ENFONCÉS DANS LE SOL JUSQU'À UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 600 mm. DE L'ÉQUIPEMENT INAPPROPRIÉ POUR L'ENFONCEMENT DES POTEAUX, COMME DES EXCAVATRICES, NE DEVRAIT PAS ÊTRE UTILISÉ.
3. LES FILS DU HAUT ET DU BAS SONT COMPOSÉS DE FIL MÉTALLIQUE 2 BRINS TORSADÉS OU DE FIL À TENSION ÉLEVÉE ET PEUVENT ÊTRE SUBSTITUÉS SEULEMENT SUR APPROBATION DE LA COMPAGNIE.
4. LA BARRIÈRE DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION (ORANGE) DOIT ÊTRE FIXÉE AVEC DES ATTACHES APPROPRIÉES (RÉSISTANTES AUX UV) AUX POTEAUX AVEC UN ESPACEMENT DE 300 mm, ET AUX FILS DU HAUT ET DU BAS AVEC UN ESPACEMENT DE 300 mm.
5. LOCALISATION ET LONGUEUR TELLES QUE DÉTERMINÉES PAR UN REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.
6. D'AUTRES MATÉRIAUX POUR LES CLÔTURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS À LA DISCRÉTION DE LA COMPAGNIE.

ID RÉVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930 CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

TITRE
**CLÔTURE TEMPORAIRE
POUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ÉOLIENNE**

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-513 RÉV 0A

NOTES :


1. S'APPLIQUE AUX MILIEUX HUMIDES, PEU IMPORTE L'UTILISATION DES SOLS, OÙ L'EAU LIBRE OU DES CONDITIONS DE SOLS SATURÉS EN EAU SONT DÉTECTÉES QUI POURRAIENT CONSTITUER UN OBSTACLE À LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE OU DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION LORSQUE D'AUTRES PROCÉDURES SONT SPÉCIFIÉES. S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX ENDROITS OÙ LA MANUTENTION DES MATÉRIAUX ET LES PROCÉDURES DANS LE CAS OÙ LES MILIEUX HUMIDES TRAVERSANT LE CÔTÉ DÉBLAIS OU LE CÔTÉ TRAVAIL NE PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS OU L'ÉQUIVALENT DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN PÉRIPHÉRIE DES ZONES PERTURBÉES DE L'EMPRISE À L'INTÉRIEUR DU MILIEU HUMIDE, AUX ENDROITS APPLICABLES ET TEL QUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE. LE BUT EST D'ÉVITER LA MIGRATION DE SÉDIMENTS/SOL EN DEHORS DES LIMITES DE L'EMPREINTE DE CONSTRUCTION. SE RÉFÉRER AU DESSIN STDS-03-ML-05-132.
3. SI LES CONDITIONS DU SOL SONT TELLES QU'IL Y A UN POTENTIEL DE CRÉER DE L'ORNIÉRAGE ET DE LA COMPACTION À L'INTÉRIEUR DU CÔTÉ TRAVAIL, INSTALLER DES MATELAS OU UN GÉOTEXTILE BIODÉGRADABLE RECOUVERT D'ARGILE, SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
4. LIMITER L'ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION SEULEMENT AUX ENDROITS SITUÉS AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE. RESTREINDRE LES LARGEURS DÉVÉGÉTALISÉES AUX ENDROITS OÙ LES MATELAS OU LES GÉOTEXTILES BIODÉGRADABLES RECOUVERTS D'ARGILE SERONT INSTALLÉS DANS LA MESURE DU POSSIBLE.
5. DANS LES ENDROITS MOINS SENSIBLES ET SEULEMENT AUX ENDROITS APPROUVÉS PAR LA COMPAGNIE, LES MATÉRIAUX DE SURFACE PEUVENT ÊTRE DÉCAPÉS SUR LE CÔTÉ TRAVAIL JUSQU'AU SOL SOLIDE (PAR EXEMPLE JUSQU'AU ROC) POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
6. AUX ENDROITS OÙ L'EAU EST DÉTECTÉE, LES DÉBLAIS DE LA TRANCHÉE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS COMME BERME/BARRIÈRE DE CONFINEMENT, SI NÉCESSAIRE, POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DANS LE MILIEU HUMIDE.
7. LOCALISER TOUTES LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL (TELLES QUE LES AIRES D'ENTREPOSAGE, LES SUPERFICIES NIVELÉES/REMBLAYÉES POUR LES RAMPES, LES AIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ENTREPOSAGE DES DÉBLAIS) À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU MILIEU HUMIDE, SAUF INDICATION CONTRAIRE APPROUVÉE PAR LA COMPAGNIE.
8. L'EAU DOIT ÊTRE POMPÉE VERS DES ENDROITS STABLES OU VÉGÉTALISÉS, TEL QU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES SURFACES DE REJETS DEVRONT ÊTRE SUIVIES ET LE POINT DE REJET DEVRA ÊTRE DÉPLACÉ SI LA FILTRATION NATURELLE N'EST PLUS POSSIBLE ET SI DE LA SÉDIMENTATION SURVENAIT.
9. EXCAVER LA TRANCHÉE, METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE ET REMBLAYER LA TRANCHÉE.
10. ENLEVER LES MATELAS OU LES GÉOTEXTILES RECOUVERTS D'ARGILE PENDANT LE NETTOYAGE ET UTILISER DE L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ POUR MINIMISER L'ARRACHAGE DE LA COUCHE DE SURFACE ET LES DÉPÔTS DE SOL SUR DES SUPERFICIES NON DÉCAPÉES.
11. RECONSTITUER LE PROFIL DU SOL DANS LA MESURE DU POSSIBLE. LAISSER DES BRÈCHES D'UN MINIMUM DE 1 m DE LARGEUR DANS LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE DE FAÇON À S'ASSURER QUE LES TRAVAUX DE NIVELLEMENT N'AFFECTENT PAS LE DRAINAGE SUITE AU NETTOYAGE.
12. APPLIQUER DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.
13. SE RÉFÉRER AUSSI AUX MESURES D'ATTÉNUATION POUR LES MILIEUX HUMIDES FOURNIES DANS LE PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PPE).

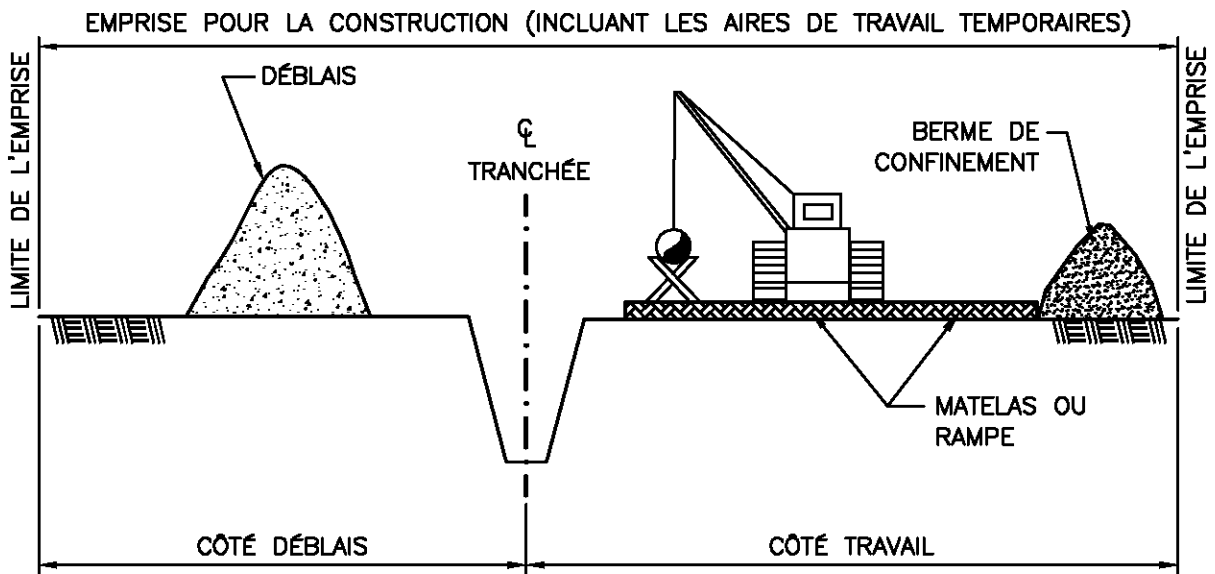
EMISSIION POUR RÉVISION 2015-06-16

REVISIONS 0A

ID

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION

| | | | | |
|---|----------------------|--|---|---------------------|
|  | DESSINATEUR : | INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST | | |
| | NOM _____ DATE _____ | N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| | VÉRIFIÉ PAR : | VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : | TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT EN EAU LIBRE MESURES D'ATTÉNUATION (FEUILLET 2 DE 2) | |
| | | ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-512 | RÉV 0A |



VUE EN COUPE

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



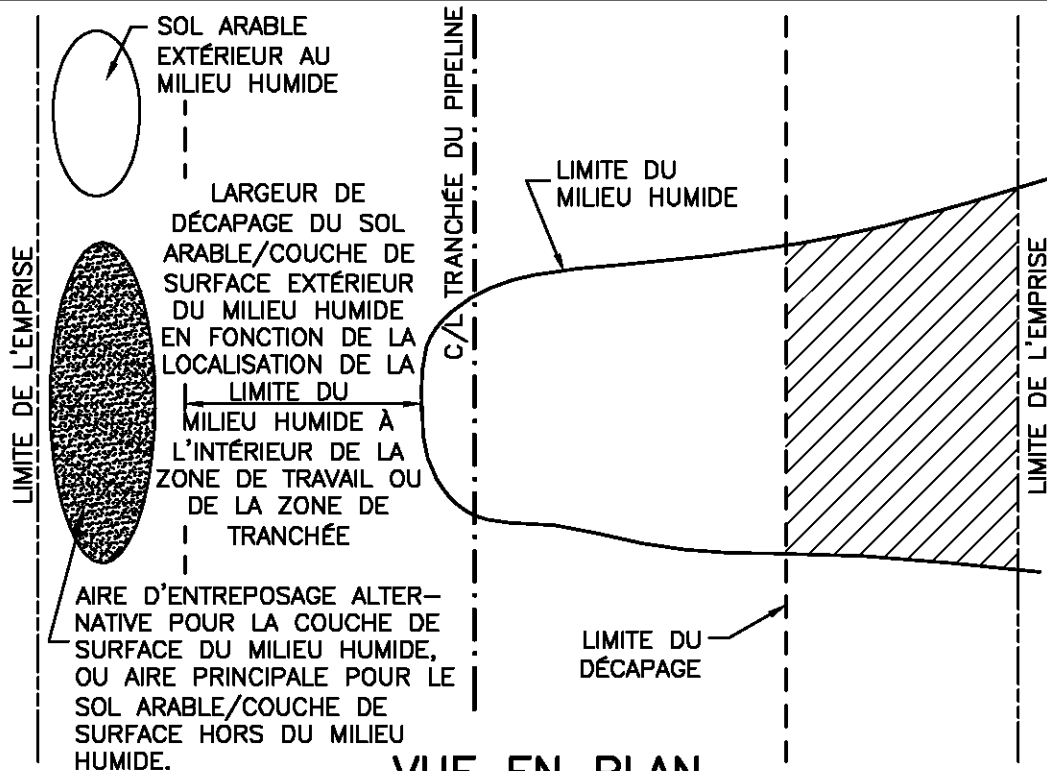
DESSINATEUR :

 NOM DATE

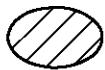
VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

| | | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE MILIEUX HUMIDES - FRANCHISSEMENT EN EAU LIBRE MESURES D'ATTÉNUATION (FEUILLET 1 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-511 | RÉV 0A |



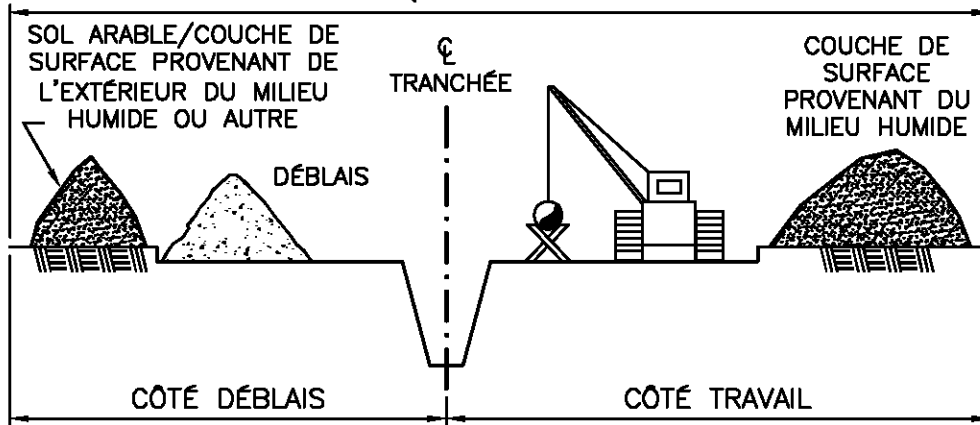
VUE EN PLAN



INDIQUE LES ENDROITS OÙ AUCUN DÉCAPAGE N'EST REQUIS.

1. VOIR LES NOTES SUR LE DESSIN 4930-03-ML-05-544.
2. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE À L'INTÉRIEUR DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE SUR LE DESSUS DE LA VÉGÉTATION/SOL NON DÉCAPÉ.
3. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE EN DEHORS DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE ET MAINTENUE SUR UN GÉOTEXTILE/ÉQUIVALENT, OU À UN ENDROIT OÙ LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE A ÉTÉ DÉCAPÉ.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



VUE EN COUPE

REVISIONS DA EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

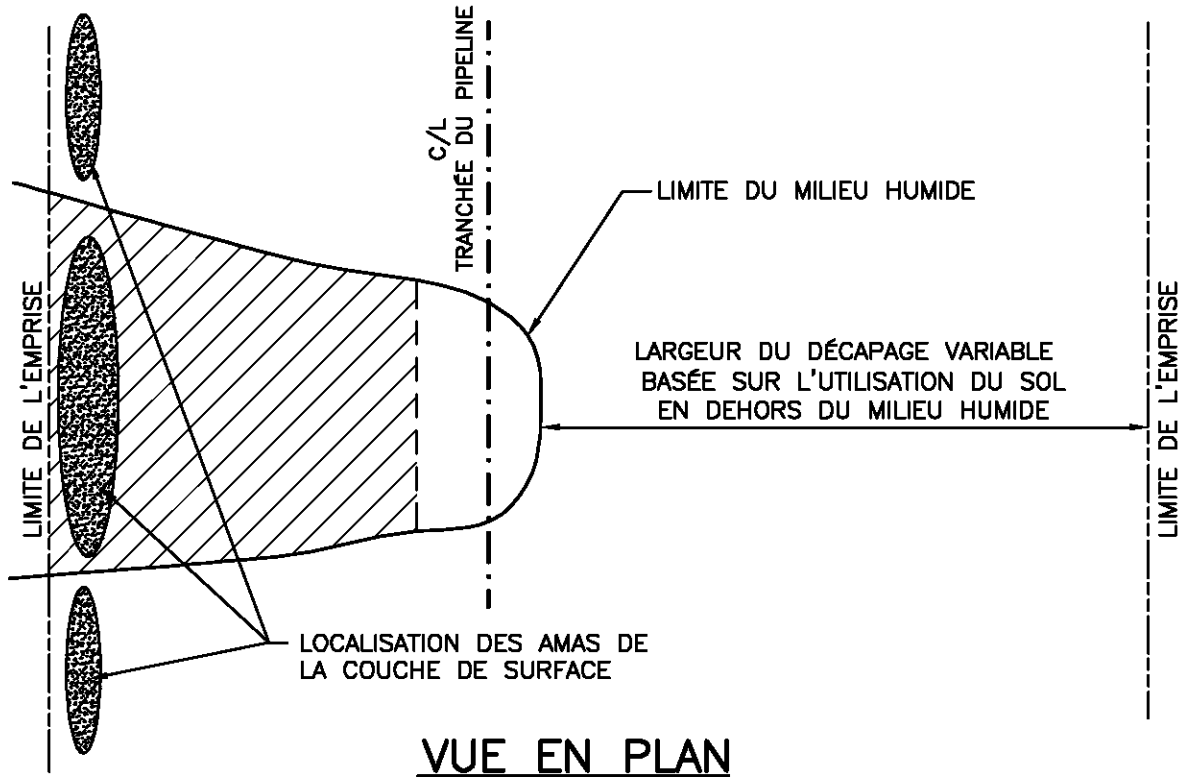
TITRE

MILIEUX HUMIDES
MILIEU HUMIDE DU CÔTÉ TRAVAIL
MESURES D'ATTÉNUATION

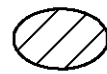
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG 4930-03-ML-05-510

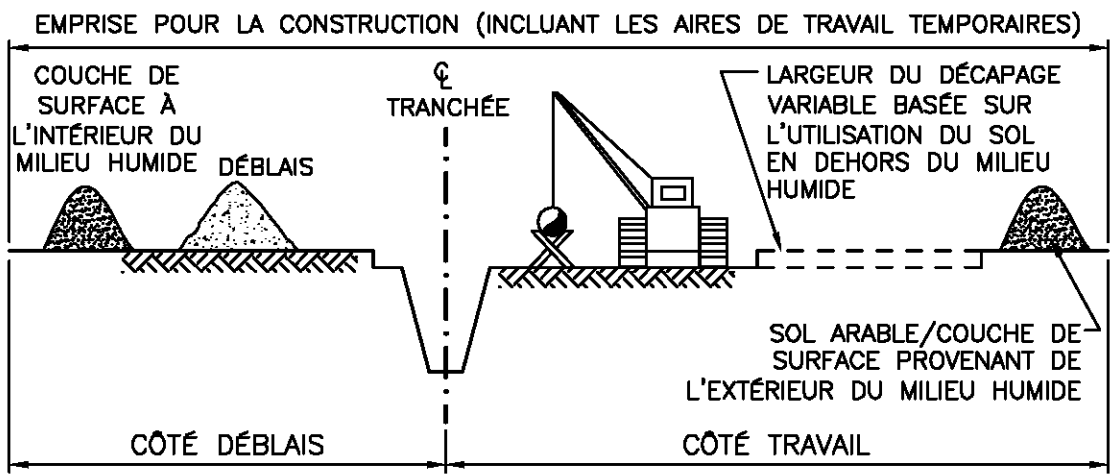
RÉV 0A



VUE EN PLAN

 INDIQUE LES ENDROITS OÙ AUCUN DÉCAPAGE N'EST REQUIS.

1. VOIR LES NOTES SUR LE DESSIN 4930-03-ML-05-544.
2. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE À L'INTÉRIEUR DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE SUR LE DESSUS DE LA VÉGÉTATION/SOL NON DÉCAPÉ.
3. SI LA COUCHE DE SURFACE EST ENTREPOSÉE EN DEHORS DU MILIEU HUMIDE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PLACÉE ET MAINTENUE SUR UN GÉOTEXTILE/ÉQUIVALENT, OU À UN ENDROIT OÙ LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE A ÉTÉ DÉCAPÉ.



VUE EN COUPE

REVISIONS DA ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-18



DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

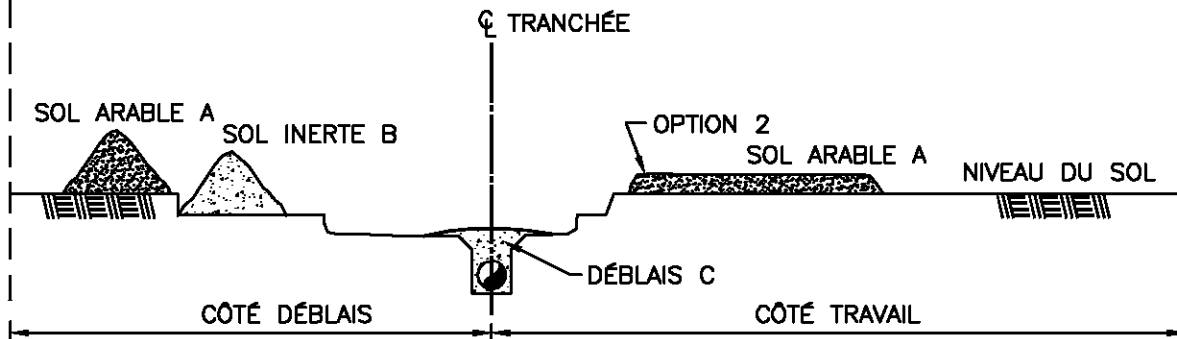
N° DE FIA 4930 CHAÎNAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

TITRE MILIEUX HUMIDES
MILIEU HUMIDE DU CÔTÉ DÉBLAIS
MESURES D'ATTÉNUATION

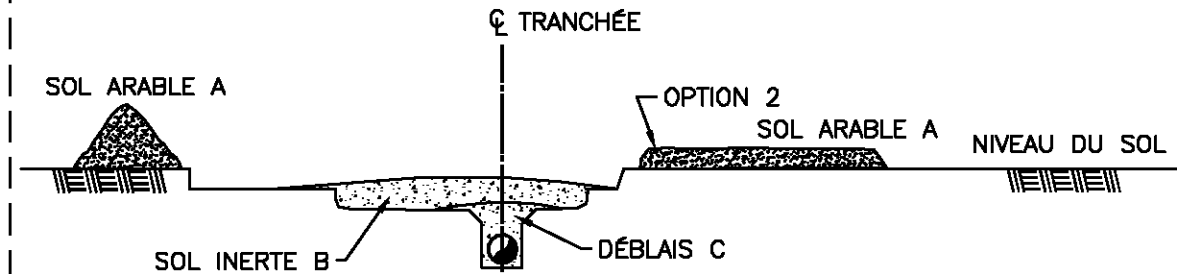
ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-509 REV 0A

ID TEMPS FICHER DE CONCEPTION

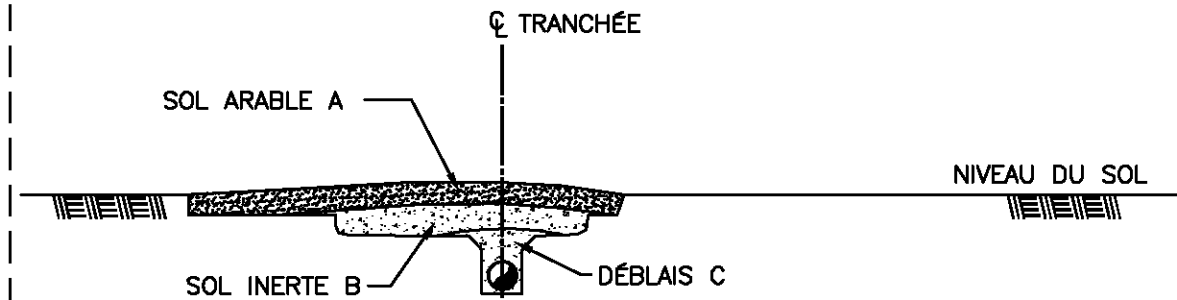
EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION (INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. REEMPLIR LA TRANCHÉE ET COMPACTER SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. REMETTRE EN PLACE DANS LA TRANCHÉE LES HORIZONS DE SOL EN SUIVANT LEUR SÉQUENCE ORIGINALE.



4. DÉCOMPACTER LE SOL AUX ENDROITS IDENTIFIÉS ET ÉPANDRE LE MATÉRIAU B UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE.



5. REPLACER LE SOL ARABLE UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

- LORS DE LA CONSTRUCTION HIVERNALE, REEMPLIR SEULEMENT LES DÉBLAIS C DANS LA TRANCHÉE ET FAIRE UNE COURONNE CENTRÉE SUR LA TRANCHÉE. AU MOMENT APPROPRIÉ EN CONDITIONS ESTIVALES, COMPACTER LES REMBLAIS C ET B SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. NETTOYER LA ZONE ET REPLACER LE SOL ARABLE, TEL QU'INDIQUÉ SUR LA FIGURE.
- APRÈS AVOIR COMPACTÉ LA TRANCHÉE, ÉPANDRE LE RESTE DU SOL DÉPLACÉ PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION : CONSTRUCTION HIVERNALE (SOLS GELÉS) ET AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16



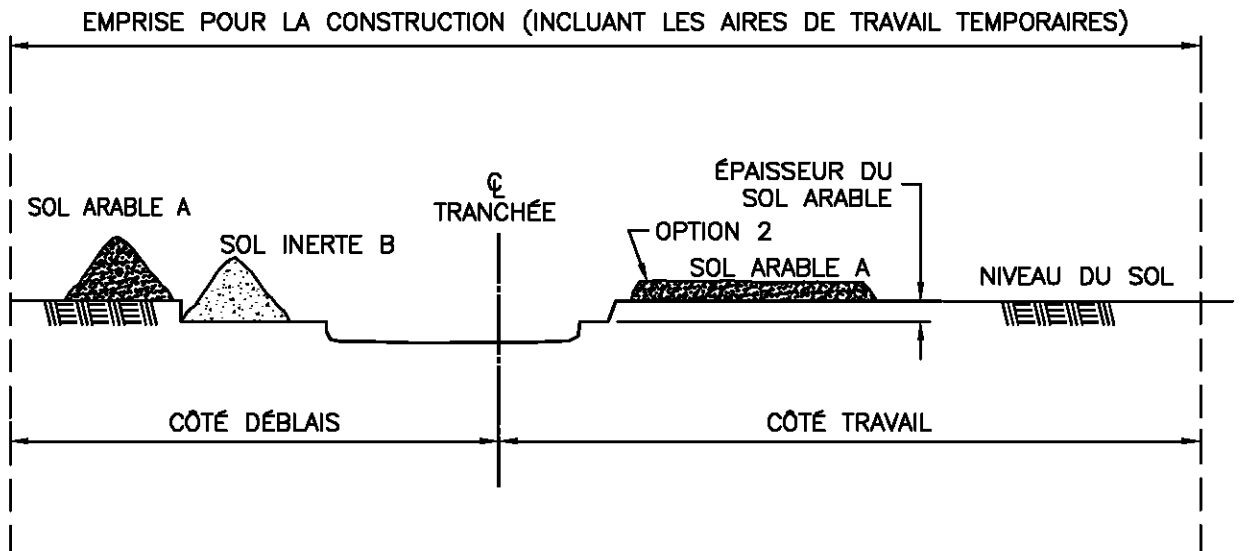
DESSINATEUR :

NON _____ DATE _____

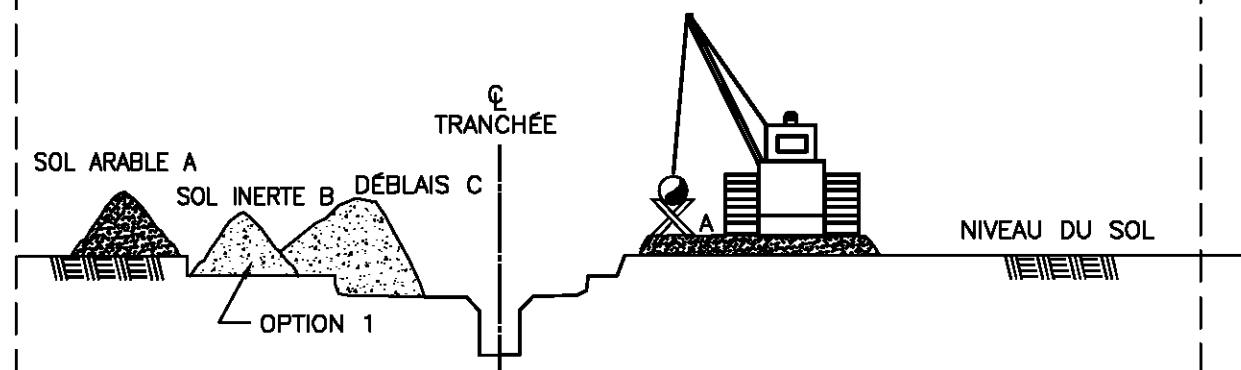
VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

| | | |
|--|--------------------------------|---------------------|
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS - 3 COUCHES (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-507 | RÉV 0A |



1. ENLEVER LE SOL ARABLE A AU-DESSUS DE LA TRANCHÉE ET DE LA ZONE DE DÉBLAIS. ENTREPOSER LE SOL ARABLE EN AMAS À LA LIMITE EXTÉRIÈRE DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE ENTREPOSÉ SUR LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES. AUX ENDROITS OÙ LA COUCHE DE SOL ARABLE EST PLUS ÉPAISSE, LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE SÉPARÉ DU CÔTÉ DE LA ZONE DE TRAVAIL DE L'EMPRISE, OU IL PEUT ÊTRE PLACÉ ET APLANI VIS-À-VIS LA ZONE OÙ LES CONDUITES SONT ALIGNÉES, SOUDÉES ET MISES EN FUILLE (AUX ENDROITS APPROUVÉS). ENLEVER L'HORIZON B ET L'ENTREPOSER DU CÔTÉ DES DÉBLAIS. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHÉE. S'ASSURER QUE LES HORIZONS DE SOL B ET C SONT ENTREPOSÉS DANS DES AMAS SÉPARÉS. MÊME SI LES BASES DES DIFFÉRENTS AMAS PEUVENT SE CHEVAUCHER, IL DOIT ÊTRE POSSIBLE DE DISTINGUER VISUELLEMENT ET EN TOUT TEMPS LES DIFFÉRENTS AMAS DE SOL. L'ENTREPOSAGE DOIT PERMETTRE DE REPLACER LES HORIZONS DE SOL DANS LEUR SÉQUENCE ORIGINALE SANS MÉLANGER LES DIFFÉRENTS HORIZONS DE SOL.

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



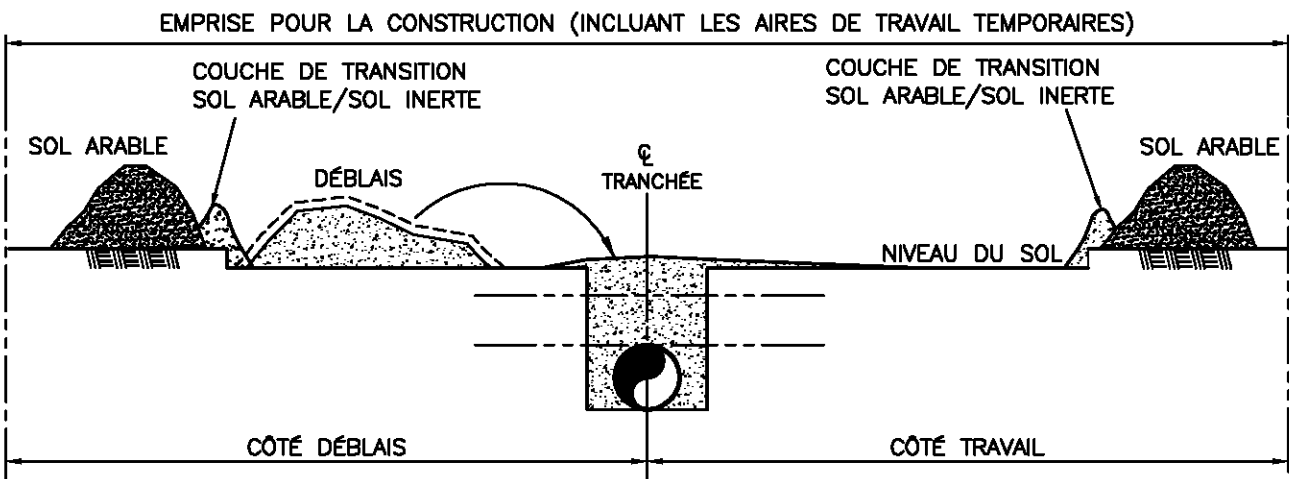
DESSINATEUR : _____

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

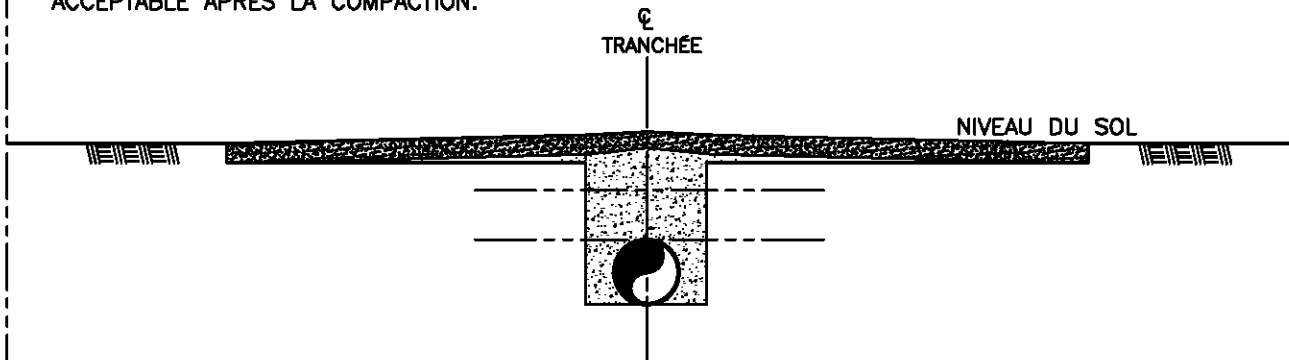
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCHÉE ET DU CÔTÉ DÉBLAIS - 3 COUCHES (FEUILLET 1 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-506 | RÉV 0A |

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



3. REMETTRE EN PLACE LE RESTE DES DÉBLAIS ET COMPACTER AVEC UN ÉQUIPEMENT APPROUVÉ EN RÉALISANT LE NOMBRE DE PASSAGES ADEQUATS POUR OBTENIR UNE COMPACTION APPROPRIÉE. UNE COURONNE D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 0,1 m AU-DESSUS DE LA TRANCÉE SEULEMENT EST ACCEPTABLE APRÈS LA COMPACTION.



4. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE EN UNE COUCHE UNIFORME, SUIVIE PAR LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE DE FAÇON UNIFORME AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PRÉPARER LA SURFACE SELON LA PROCÉDURE DE REMISE EN ÉTAT APPROUVÉE.

NOTES :

1. CETTE PROCÉDURE S'APPLIQUE À TOUTES LES SURFACES, SANS ÉGARD À LA LARGEUR DÉCAPÉE, ET ELLE EST AUSSI REQUISE POUR LES SECTIONS ÉLARGIES DE LA TRANCÉE, EN UTILISANT DE L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ COMME UNE NIVELEUSE, DE L'ÉQUIPEMENT SUR CHENILLES, DE L'ÉQUIPEMENT DE TYPE BOMAG OU L'ÉQUIVALENT, OU TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT VIBRATOIRE.
2. DANS LE CAS DE SECTIONS ÉLARGIES DE TRANCÉES TRÈS PROFONDES, DES DÉBLAIS ADDITIONNELS DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS DE LA TRANCÉE. TOUTEFOIS, UNE COUVERTURE MINIMALE DE SOL DOIT ÊTRE MAINTENUE AU-DESSUS DE LA CONDUITE, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR L'INGÉNIERIE.
3. L'INTERFACE DE NIVELLEMENT AVEC LE SOL VIERGE ET LE SOL INERTE DOIT ÊTRE COMPACTÉE PAR COUCHE AVEC DES BOUTEURS.
4. SE RÉFÉRER AU FEUILLET 1 DU PLAN STDS-03-ML-05-431 ET AU FEUILLET 2 DU PLAN STDS-03-ML-04-431 POUR LE DÉCAPAGE D'UNE ZONE ADDITIONNELLE POUR LE DÉPLACEMENT DU SOL INERTE.

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16



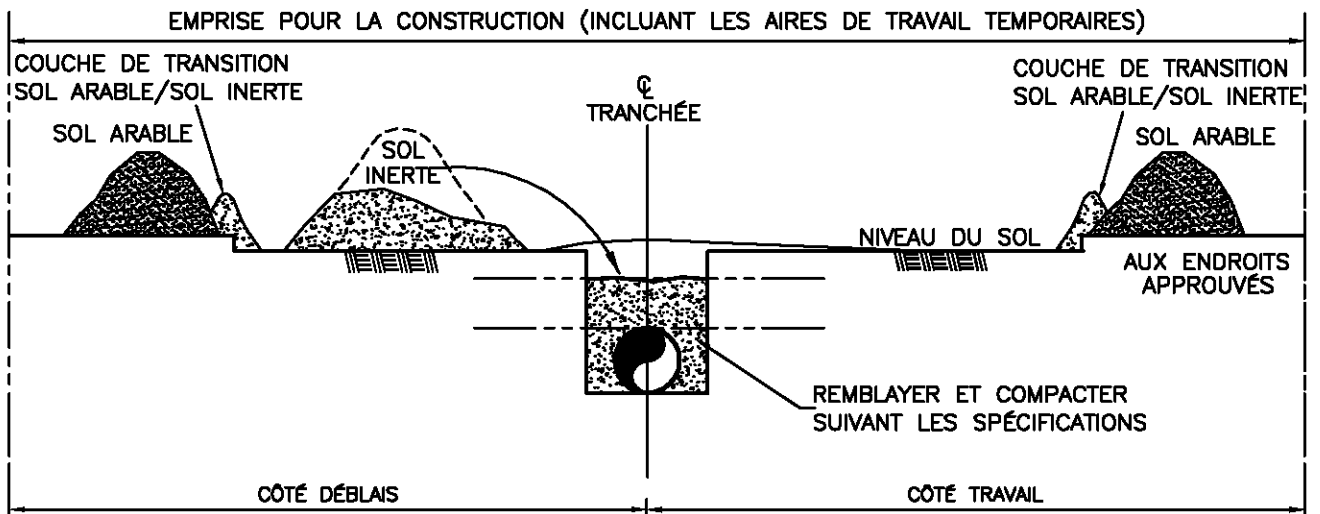
DESSINATEUR :

 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 EM VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

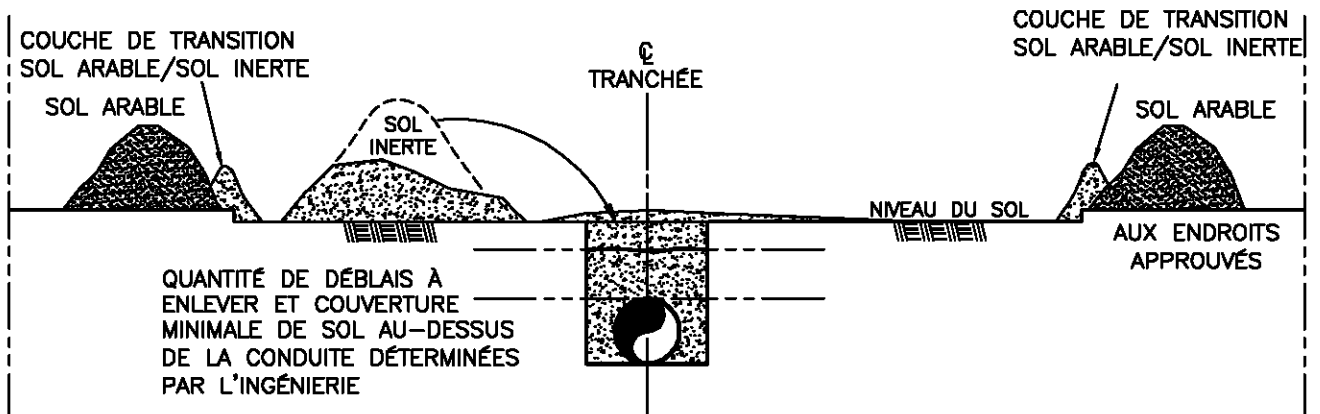
INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

| | | |
|---|--------------------------------|---------------------|
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-505 | RÉV 0A |

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



1. REMBLAYER LE SOL INERTE JUSQU'À LA PROFONDEUR SPÉCIFIÉE AU-DESSUS DE LA CONDUITE. UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE SOL INERTE DOIT ÊTRE MAINTENUE AU-DESSUS DE LA CONDUITE, TEL QUE DÉTERMINÉ PAR L'INGÉNIERIE.



2. COMMENCER LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE EN UTILISANT UN ÉQUIPEMENT APPROUVÉ. PLUSIEURS PASSAGES PEUVENT ÊTRE REQUIS ET LE NOMBRE DE PASSAGES SERA DÉTERMINÉ SUR PLACE. REMETTRE EN PLACE LES DÉBLAIS PAR COUCHES D'UNE ÉPAISSEUR MAXIMALE DE 0,3 m, SUIVI PAR LE COMPACTAGE AVEC UN ÉQUIPEMENT APPROUVÉ.

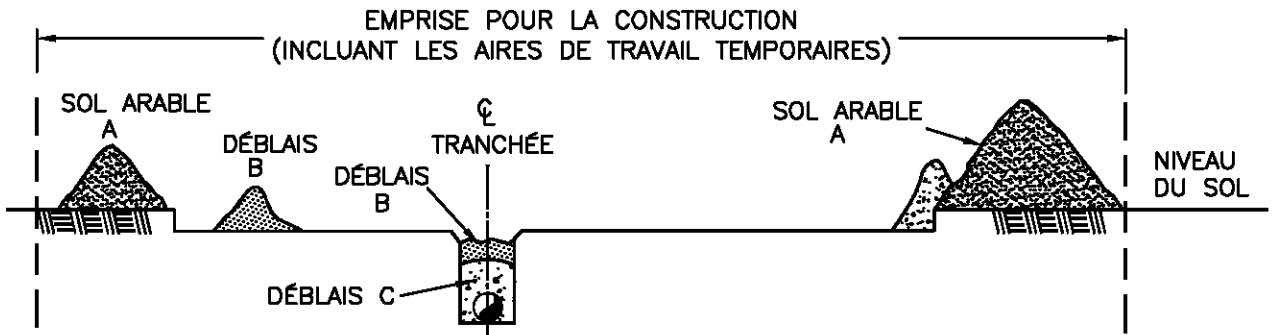
REVISIONS DA ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-08-16



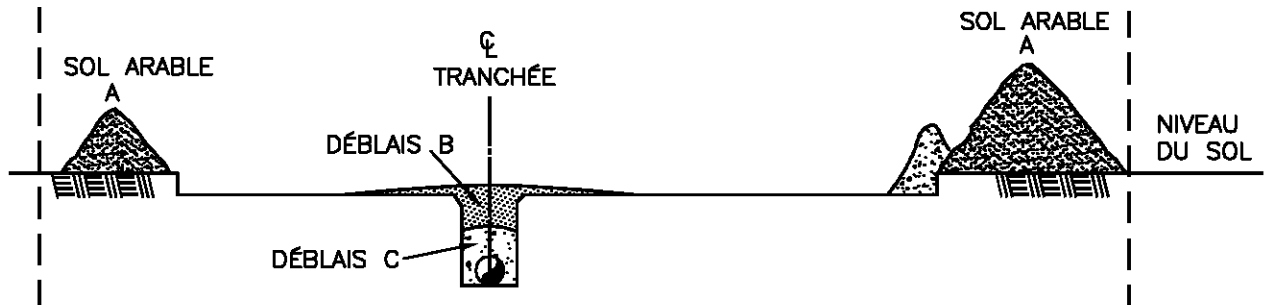
DESSINATEUR :
 NOM _____ DATE _____
 VÉRIFIÉ PAR : EM
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST
 N° DE FIA 4930 CHAINAGE : N° DE DISCIPLINE 03
 TITRE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE (FEUILLET 1 DE 2)
 ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-504 RÉV 0A

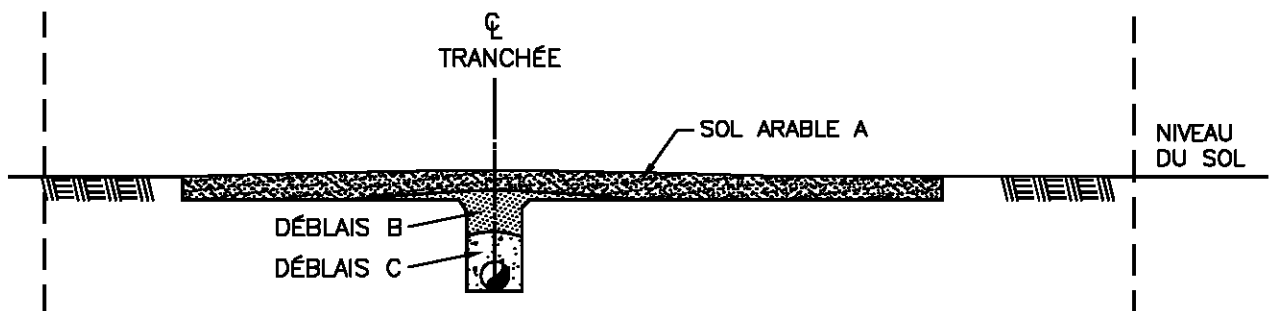
TEMPS FICHER DE CONCEPTION



3. METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE, REEMPLIR LES COUCHES C ET B SÉPARÉMENT ET COMPACTER LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE. REMETTRE EN PLACE LES DÉBLAIS DANS LA TRANCÉE EN RESPECTANT LES SÉQUENCES ORIGINALES.



4. NIVELER, DÉCOMPACTER ET AMEUBLIR LE SOL DE L'EMPRISE.



5. REMETTRE EN PLACE UNIFORMÉMENT LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE DANS UN PREMIER TEMPS, SUIVIE PAR LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE UNIFORMÉMENT AU-DESSUS DE LA SUPERFICIE DÉCAPÉE ET PRÉPARER LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, ÉPANDRE LE RESTE DES DÉBLAIS DÉPLACÉS PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION : SEGMENTS EN ONTARIO ET AU QUÉBEC ET AUTRES ENDROITS LORSQUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE
DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - DÉBLAIS 2 COUCHES
(FEUILLET 2 DE 2)

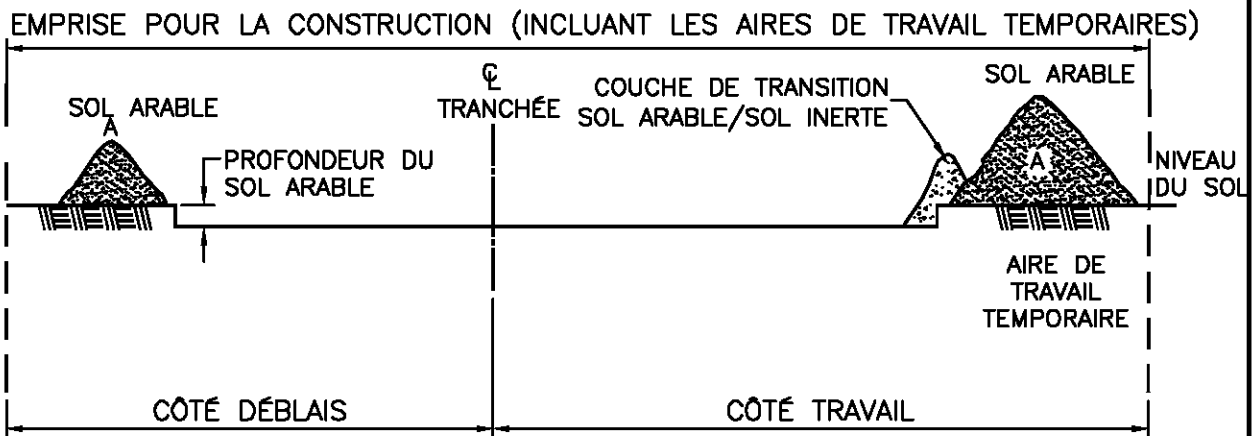
ÉCHELLE

AUCUNE

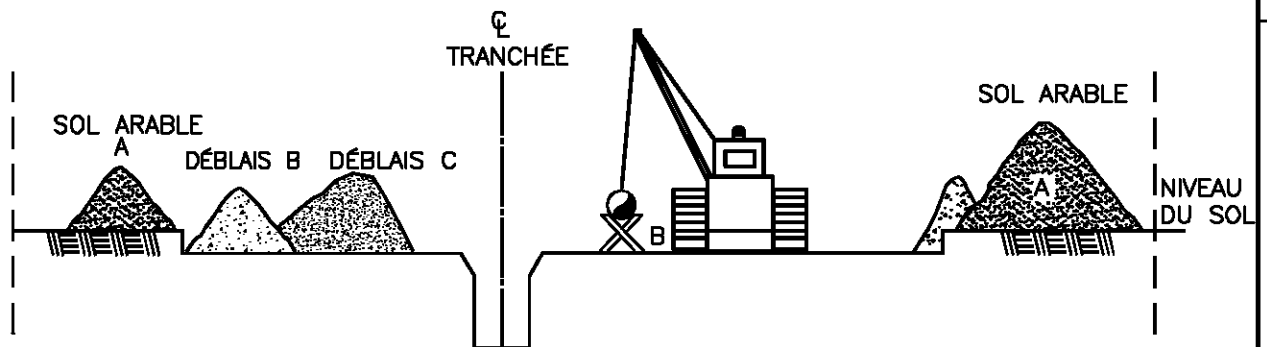
N° DE DWG

4930-03-ML-05-503

RÉV 0A



1. DÉCAPER LE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE VIS-À-VIS LES ZONES D'ENTREPOSAGE ET DE TRAVAIL. ENTREPOSER LE SOL ARABLE EN AMAS EN BORDURE DE LA ZONE CÔTÉ TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE CONSTRUCTION. LE SOL ARABLE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ AUX LIMITES DE L'EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION LORSQU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHEE EN ENLEVANT LES COUCHES B ET C EN DEUX COUCHES SÉPARÉES SUIVANT LES PROFONDEURS INDICUÉES PAR LA COMPAGNIE. LES BASES DES AMAS B ET C PEUVENT SE SUPERPOSER LÉGÈREMENT ET UNE DISTINCTION VISUELLE DE CHAQUE AMAS DOIT ÊTRE POSSIBLE EN TOUT TEMPS. L'ENTREPOSAGE DOIT PERMETTRE LA REMISE EN PLACE DES HORIZONS DE SOL SELON LEUR SÉQUENCE ORIGINALE.

ID REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION

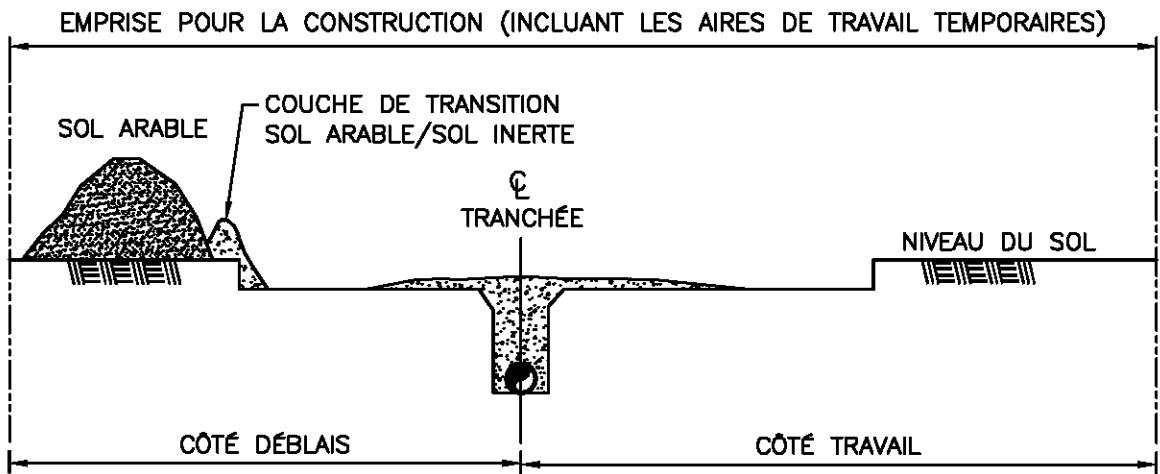


DESSINATEUR :

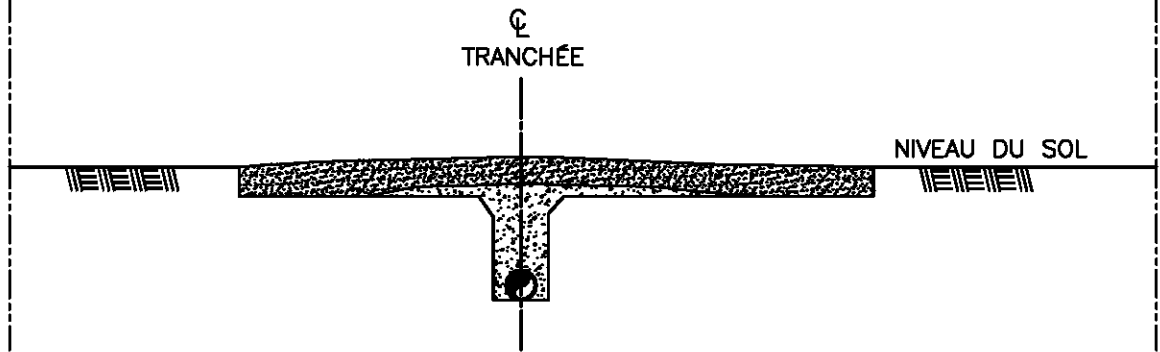
NON DATE

VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST | | |
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE SUR LA PLEINE LARGEUR - DÉBLAIS 2 COUCHES (FEUILLET 1 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-502 | REV 0A |



3. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCÉE SELON LA PROCÉDURE APPROUVÉE.



4. REMETTRE EN PLACE LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE EN PREMIER, SUIVIE PAR LA REMISE EN PLACE DU SOL ARABLE DE FAÇON UNIFORME AU-DESSUS DE LA SURFACE DÉCAPÉE ET PRÉPARATION DE LA SURFACE POUR LA REMISE EN ÉTAT FINAL TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCÉE, ÉPANDRE LE RESTE DES DÉBLAIS DÉPLACÉS PAR LA CONDUITE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCÉE N'EXCÈDE PAS 10 cm.

APPLICATION : PRAIRIES NATURELLES, AUTRES SUPERFICIES LORSQUE DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE.

REVISIONS CA EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

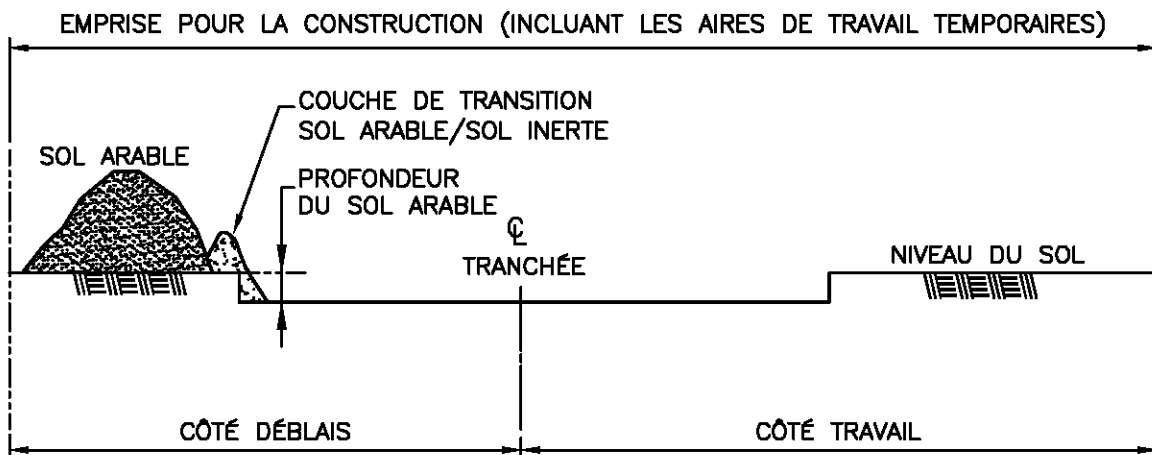


DESSINATEUR : _____

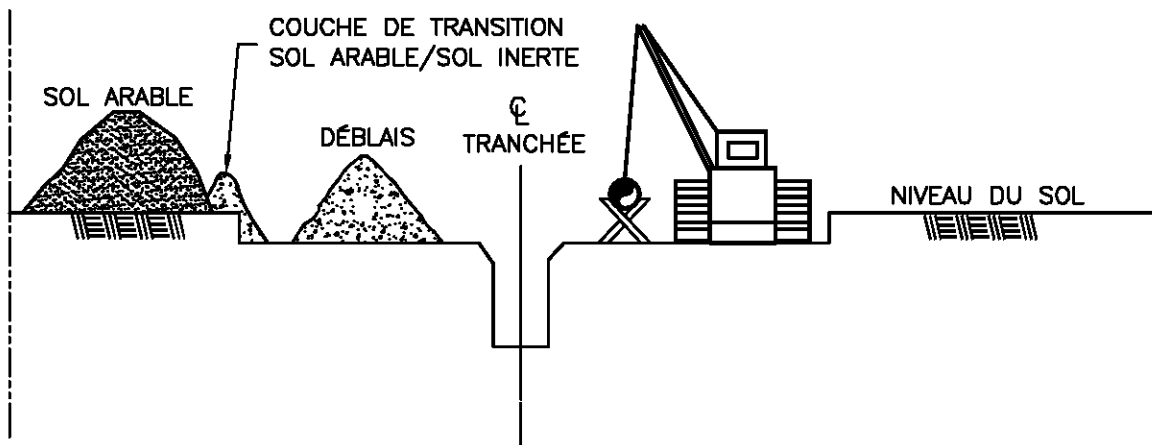
NON _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

| | | |
|--|--------------------------------|---------------------|
| INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST | | |
| N° DE FIA 4930 | CHAÎNAGE : | N° DE DISCIPLINE 03 |
| TITRE PRÉSERVATION DU SOL ARABLE DÉCAPAGE DE LA TRANCÉE, DU CÔTÉ DÉBLAIS ET DE LA VOIE DE CIRCULATION PRAIRIES NATURELLES (FEUILLET 2 DE 2) | | |
| ÉCHELLE AUCUNE | N° DE DWG 4930-03-ML-05-501 | RÉV CA |



1. ENLEVER LA COUCHE DE SOL ARABLE ET LA COUCHE DE TRANSITION SOL ARABLE/SOL INERTE VIS-À-VIS LA ZONE DE DÉBLAIS, LA TRANCHEE ET LA VOIE DE CIRCULATION. ENTREPOSER LE SOL ARABLE EN AMAS SUR L'ESPACE DE TRAVAIL TEMPORAIRE. APPLIQUER DES STABILISATEURS DE SOL ARABLE SUR LES AMAS DE SOL ARABLE, SI REQUIS.



2. EXCAVER LA TRANCHEE ET METTRE EN FOUILLE LA CONDUITE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR REVISION 2015-06-16

ID

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIE PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

PRÉSERVATION DU SOL ARABLE

DÉCAPAGE DE LA TRANCHEE, DU CÔTÉ DÉBLAIS ET DE LA VOIE DE CIRCULATION
PRAIRIES NATURELLES (FEUILLET 1 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

4930-03-ML-05-500

REV 0A